GALLIA

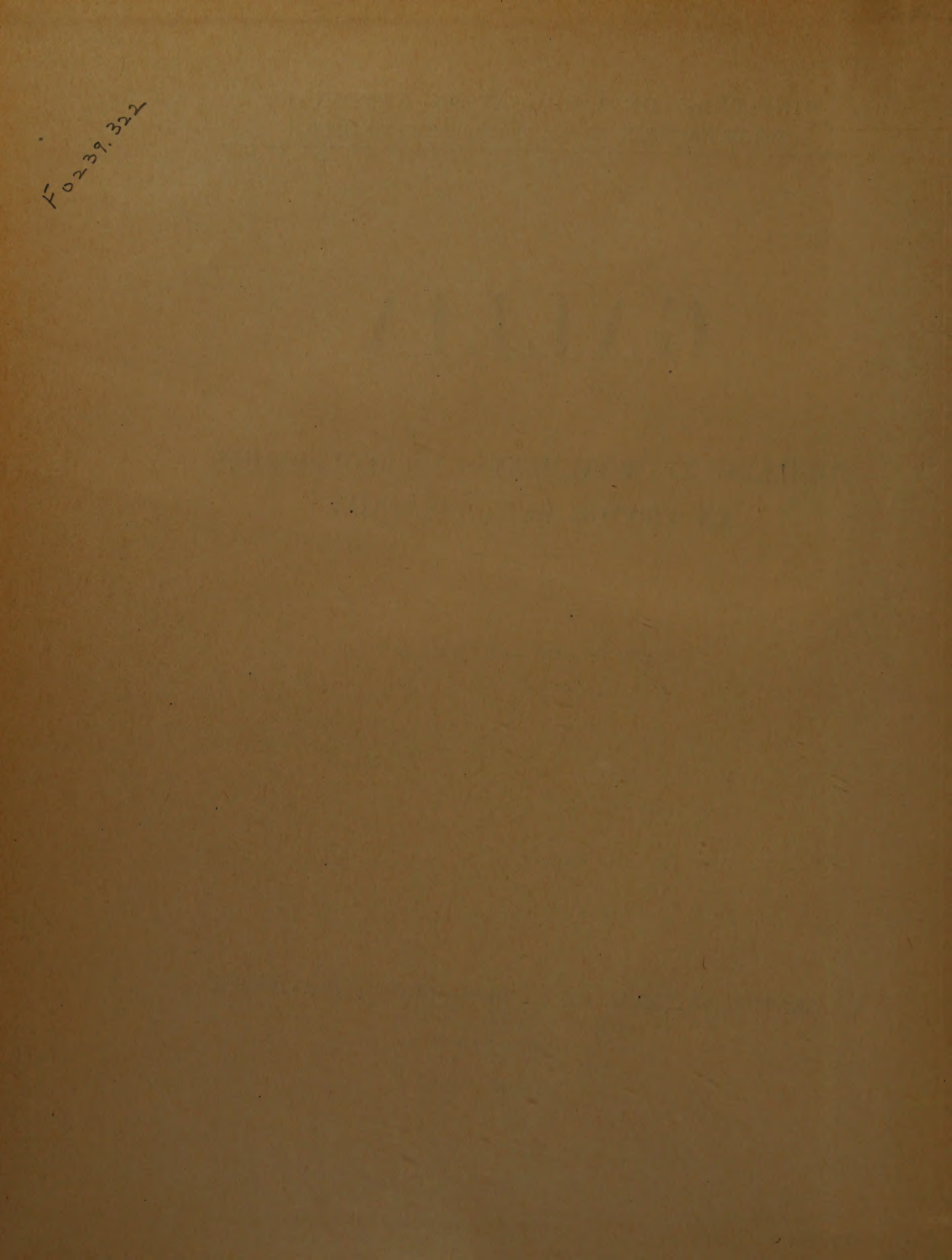
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

GALLIA

FOUILLES ET MONUMENTS ARCHÉOLOGIQUES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

TOME V — 1947 — FASCICULE 1

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
13, QUAI ANATOLE-FRANCE, 13
PARIS-VIIe
—
1947


F0239.322

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMITÉ TECHNIQUE DE LA RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE EN FRANCE

Président :

René DUSSAUD, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Secrétaire :

Albert GRENIER, Professeur au Collège de France, Directeur de l'École Française de Rome.

Secrétaires-adjoints :

Pierre BOYANCÉ, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

Paul-Marie DUVAL, Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études.

Membres :

Georges TEISSIER, Directeur du Centre National de la Recherche Scientifique.

Georges JAMATI, Sous-Directeur du Centre National de la Recherche Scientifique.

Lucien FEBVRE, Professeur au Collège de France.

Adrien BLANCHET, Conservateur honoraire au Cabinet des Médailles.

Guy GAUDRON, Inspecteur principal des Musées de France.

Raymond LANTIER, Conservateur du Musée des Antiquités Nationales de St-Germain-en-Laye.

André LEROI-GOURHAN, Sous-Directeur du Musée de l'Homme.

Charles PICARD, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

Pierre WUILLEUMIER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.

SOMMAIRE

NOTES ET INFORMATIONS

NOTES

INFORMATIONS

Antiquités préhistoriques

CHRONIQUE DES PUBLICATIONS

LÉGISLATION ARCHÉOLOGIQUE

GRAVURES RUPESTRES SCHÉMATIQUES DANS L'ARIÈGE

par M. l'abbé André GLORY

Après plus de quarante ans d'études et de recherches sur les gravures, sculptures et peintures paléolithiques, découvertes tant en France qu'à l'étranger, le problème de leur style et de leur datation a trouvé maintenant une solution acceptable. Il n'en est pas de même des figurations rupestres des âges du Bronze et du Fer dont le style schématique a évolué très diversement selon les régions sous l'influence de causes locales toujours très délicates à apprécier.

Ainsi dans la zone des Pyrénées centrales, en dehors des gravures et peintures dessinées dans les grottes de Bedeilhac[1], des Églises d'Ussat[2], de Gargas[3], de Labastide[4], de Marsoulas[5], du Mas d'Azil[6], du Montespan[7], de Montesquieu-

(1) R. ROBERT, *Nouvelles fouilles à Bédeilhac, B. S. P. F.*, n. 10, 11, 12, 1943, p. 276. — CARTAILHAC et BREUIL, *Bédeilhac et Pradières, Anthropologie*, t. XXI, p. 149 ; *Comptes rendus de l'Ac. des Inscrip. et B.-L.*, 1925, p. 222 (Séance du 14 août 1925). — Comte BÉGOUEN, *Les peintures et dessins de la gr. de Bédeilhac, IPEK*, 1929. — OCTOBON, *Cah. d'hist. et d'archéol. de Nimes*, 1937.

(2) H. BREUIL, *Peintures magdaléniennes de la gr. des Églises. Mélanges de Préh. et d'Anthr. offerts au Prof. Bégouen*, Toulouse, 1939, p. 271. — A. GLORY, *A la découverte des hommes préhistoriques*, Paris, 1944, p. 175, fig. 35.

(3) Découverte par F. REGNAULT en 1906, DÉCHELETTE, I, p. 54, 115, 118, 241, 252, 253, 258, 261. — G. GOURY, *Origine et Évolution de l'homme*, Paris, 1927, p. 156, 176, 278, 299, 343. — F. REGNAULT, *Empreintes de mains humaines dans la gr. de Gargas, Bull. Soc. d'Anthr.*, 1906, p. 332. — CARTAILHAC, *Nouvelles gr. à peintures, Revue Préhistorique*, 1906, p. 269. — FABRE, *Analyses chimiques des peintures rouges de Mardoulas et de Gargas, Bull. Soc. d'Anthr.*, 1906, p. 332. — CARTAILHAC et BREUIL, *Une seconde campagne aux gr. de Niaux et de Gargas, C. R. Acad. Inscrip.*, 1907, p. 214 ; *Les peintures et gravures murales des caver. pyr., Anthr.*, t. XXI, 1910, p. 129 ; XV, p. 526 ; XVI, p. 431 ; XIX, p. 15.

(4) N. CASTERET, *L'Illustration*, 17 septembre 1932, p. 73. *Dix ans sous terre*, p. 49. Comte Begouen, *IPEK*, 1938.

(5) DÉCHELETTE, I, p. 232, 241, 242, 249, 250, 251, 252, 254, 255, 257, 260, 261, 262, 266, 270, 639. — CAU-DURBAN, *Revue de Comminges*, 1886, 3e trim. — NADAILHAC, *La Nature*, 1887, p. 359. — CARTAILHAC, *C. R. Acad. Inscrip.*, 1902, p. 478. — F. REGNAULT, *La gr. de Marsoulas, Ass. Franç. Av. des Sciences*, Montauban, 1902, I, p. 245. — F. REGNAULT, *Bull. Arch.*, 1903, p. 209. — CARTAILHAC et BREUIL, *Les peintures et gravures murales des cavernes pyr., Anthr.*, 1904, p. 643 et 1905, p. 431. — FABRE, *Bull. Soc. d'Anthr.*, 1906, p. 332. — Le Comte BEGOUEN et J. T. RUSSELL, *Campagnes de fouilles de 1931 à Marsoulas, Tarté et Roquecourbère*, Toulouse, 1933.

(6) BREUIL, *Rapport sur les fouilles dans la gr. du Mas d'Azil., Bull. Arch.*, 1904, p. 434. — G. BÉGOUEN et Abbé BREUIL, *Peintures et gravures préhistoriques de la gr. du Mas d'Azil, Bull. Soc. Arch. du Midi*, 1912-1913. *Études d'Ethn. Préh., Anthr.*, VI, 1895, p. 276 sqq. — PIETTE, *Les galets coloriés du Mas d'Azil, Anthr.*, VII, 1896, p. 385 et s. — M. et Saint-Just PÉQUART, *Préhistoire*, t. VIII, 1941 ; *Revue Lorraine d'Anthr.*, 1937-1938, p. 100.

(7) C. BÉGOUEN, N. CASTERET, *Revue d'Anthr.*, nov.-déc. 1923. — CAZEDESSUS, *Revue de*

Avantès[1], de Niaux[2], du Portel[3], de Pradières[4], et de la Vache[5], qui remontent à l'époque glaciaire, il existe d'autres gravures schématiques dont l'âge et l'interprétation sont restés jusqu'ici bien énigmatiques.

En principe, la schématisation dans l'Art est surtout l'apanage de l'Enéolithique. Beaucoup de préhistoriens ont adopté ce principe avec un peu trop d'empressement, à notre avis, car ils n'ont pas tenu compte des survivances. Nous verrons à la lumière des quelques documents nouveaux qui vont suivre que la schématisation rupestre a survécu très tardivement même pendant les époques historiques.

Exposé des documents

1° *Grotte Sainte-Eulalie* (Santo Aulasio).

Au-dessus de la petite cité d'Ussat-les-Bains, située à 3 km. 500 et au sud-est de Tarascon-sur-Ariège, s'élèvent sur les deux rives de l'Ariège de puissants massifs calcaires situés géologiquement dans l'étage aptien. C'est probablement au cours du tertiaire que l'eau a creusé les différentes cavernes dont nous allons parler. Cependant, comme elles se trouvent toutes en général à la limite et juste au-dessus de la dernière terrasse wurmienne, elles ont subi l'action corrosive et érosive des divers agents glaciaires.

A 2 km. environ d'Ussat, à droite de la route qui mène à Ax-les-Thermes, rive gauche de l'Ariège, on voit s'ouvrir à 65 m. d'altitude au-dessus de la vallée un vaste porche d'une grotte nommée *Santo Aulasio*, Sainte-Eulalie. Cette appellation patronne une source sacrée qui coule non loin du pied de la grotte. Ses eaux, à propriété sans doute magnésienne, ont la vertu de guérir les maladies des yeux. En 1922, MM. Gadal, Cugulières et Vidal avaient remarqué

Comminges, 3e trim. 1923. — Boule, *La Galerie préhistorique de Montespan*, *Anthr.*, 1924, p. 182, 339.

(1) C. Bégouen, *La caverne du Tuc d'Audoubert*, *Cong. Int. d'Anthr.*, 1912, p. 489 ; *Anthr.*, 1912, p. 333 et 657. *Les grottes de Montesquieu-Avantès*, Toulouse, 1936.

(2) Découverte par Molard et Cartailhac, 1906. — Cartailhac, *Nouvelles grottes à peintures*, *Revue Préh.*, 1906, p. 270 ; *Le salon noir, préh. de l'Ariège*, *Anthr.*, 1906, p. 622. — Cartailhac et Breuil, *Une seconde campagne aux cavernes de Niaux et de Gargas*, *C. R. Acad. Inscript.*, 1907, p. 216.

(3) Cartailhac, *Caverne avec peintures, Le Portel*, *Anthr.*, 1908, p. 112. — J. Vezian, *La Grotte du Portel*, *Bull. de la Soc. Préhistorique du Languedoc*, 2e semestre 1945, p. 2 et s.

(4) Cartailhac et Breuil, *Bédeilhac et Pradières*, *Anthr.*, XXI, p. 149. *Observations sur les rites de l'âge du bronze dans les grottes de la Pradière*, *Congrès Préh. de France*, Toulouse-Foix, 1936, p. 459.

(5) Boule, *Rapport général sur les travaux de l'année 1913 de l'Inst. de Paléont. Humaine*, *Anthr.*, 1914, p. 229.

des graffiti auxquels ils n'attachèrent pas d'importance. En 1934, M. Mandement y décela seulement une gravure de déesse qu'il nous signala en 1943. C'est lors de la campagne du 15 septembre 1944 que nous eûmes le privilège de découvrir tous les autres personnages et d'en faire aussitôt le relevé minutieux. Le choix de leur emplacement n'a pas été laissé au caprice du hasard. En effet, à 8 m. à droite du seuil de l'entrée donnant accès à une grande et unique salle



Fig. 1. — Entrée de la grotte Sainte-Eulalie à Ussat-les-Bains (Ariège).
A gauche, la flèche marque l'emplacement des gravures découvertes (Photo A. Glory).

longue d'une centaine de mètres, s'étage une série de petites terrasses rocheuses percées de marmites glaciaires (fig. 1). A mi-hauteur de cette sorte de haut-lieu, sur un petit plateau circulaire situé juste sous la courbure du porche rocheux, s'étend une grande marmite glaciaire de 2^{m},50 d'ouverture dont la partie avant a disparu. Il est curieux de noter que cet endroit est le seul de toute la grotte qui reçoive pendant deux heures environ, et à partir de la neuvième heure, les rayons directs du soleil. Sur la paroi lisse de l'ouest sont gravées un ensemble de figures que nous allons décrire (fig. 2).

Un panneau mesurant 1 m. de long sur 0m,60 de haut contient un ensemble de lignes très finement gravées. Au premier abord elles s'enchevêtrent sans ordre apparent ; après un examen attentif nous avons pu discerner une scène rituelle comprenant une quinzaine de signes facilement isolables (fig. 3).

Fig. 2. — Grotte Sainte-Eulalie.
Partie centrale du panneau principal (Photo A. Glory).

Au sommet du tableau, constituant la pièce principale, se tient sous un pentacle disloqué une femme haute de 0m,18 (fig. 3, n° 1 et fig. 4). Le visage arrondi porte deux petits yeux perlés surmontés par d'énormes sourcils hémisphériques. Le nez manque ; la bouche est indiquée par un large trait horizontal. Un point situe la base du menton. Sur le front pend une parure rectangulaire, pendeloque directement attachée à une haute coiffe rayonnée qui entoure le sommet de la tête. Serait-ce un diadème ? Le torse sans bras apparents, ainsi que les épaules, est enveloppé dans une mantille composée de bandes obliques entrecroisées sur la poitrine. A la hauteur du sein gauche émerge, semble-t-il, la tête fusiforme d'une longue épingle fichée en travers peut-être pour soutenir la longue robe à plis qui recouvre complètement les pieds invisibles. On pourrait aussi y voir un fuseau semblable à celui que portait la Parque Lachésis.

A sa gauche se pressent un petit personnage schématisé en zigzag qui semble lui tendre un bras curviligne et un second plus simplifié encore. Elle

domine un petit pentacle disloqué et un grand pentacle haut de 0m,23 qui semble anthropomorphisé (fig. 3, nº 8).

Au milieu du panneau se montrent six petits personnages ~~plus~~ ou moins complets et schématisés. Le premier, un homme (fig. 3, nº 2) n'est tracé que



Fig. 3. — Relevé général des gravures.

par un losange pourvu d'un axe se prolongeant par le sexe. Le second, quadrangulaire (nº 3), n'a qu'un œil, la bouche et deux jambes vues de profil. Le troisième, quadrangulaire également (nº 4), a une tête carrée avec deux yeux et une bouche indiqués par trois petits triangles ; le haut du corps est esquissé, le reste manque. Le quatrième, haut de 0m,05 (nº 5), possède une tête ronde

posée directement sur un corps rectangulaire habillé d'une ceinture et d'un pagne. Il lève les deux bras vers la déesse, le gauche a été figuré en trois lignes brisées pour traduire la position de la main à paume tournée vers le ciel, et la main droite élève une tête coupée détaillée par une oreille, deux yeux punctiformes et une bouche triangulaire. Il écarte les jambes (fig. 5). A sa gauche se tient debout un guerrier nu haut de 0^{m},10, au sexe très accusé, élevant également les bras, mains ouvertes, vers la déesse (n° 6). De sa tête ronde au visage peut-être tatoué (trois points) pendent une moustache et une barbe abondante. Sur son pied gauche reposent un bouclier rectangulaire composé de deux croisillons superposés et un arc détendu à proximité d'un trait (fig. 6).



Fig. 4. — La déesse coiffée d'un diadème (remarquer les sourcils démesurés).

Enfin, le dernier personnage (fig. 3, n° 7) est également un guerrier nu, haut de 0^{m},10, qui lève les bras, au ciel, les doigts étendus, trois à gauche, cinq à droite. Il brandit à droite un bouclier présenté de face : de forme rectangulaire, il est orné de dix petits cercles, de deux triangles équilatéraux et d'un petit carré, évocation probable de signes peints sur bois ou sur une peau tendue. Il porte un objet sur l'abdomen, peut-être réel, peut-être peint, tandis que son visage semble paré de tatouages : allongement du nez, dédoublement des yeux (fig. 7). Mais une autre interprétation symbolique que nous donnons plus loin est aussi possible.

A 1^{m},60 à droite, j'ai encore décelé dans la même cavité, mais sur une

saillie rocheuse orientée à l'est, un grand personnage haut de 0m,20, à tête et à corps quadrangulaire. Au milieu du corps il porte un signe énigmatique (tatouage ?), il écarte bras et jambes et tient à gauche un bâton à sommet recourbé (fig. 9), au-dessus d'un rectangle sans base. Serait-ce la schématisation d'un homme qu'il protège ? A proximité on en voit encore un autre étendant les bras à partir d'une tête triangulaire et deux jambes isolées.

Interprétation

Notons d'abord que ces gravures ne sont pas modernes. La déesse est recouverte en partie par des petites vagues de carbonate de chaux provenant d'un suintement d'eau qui s'épanche lentement sur le rocher à certaines époques humides. Les sillons des gravures ont la même patine que celle de la roche, et le panneau a été noirci par la fumée d'un feu allumé anciennement à cet endroit.



Fig. 5. — Guerrier vêtu élevant une tête coupée.

Il semble bien que la finesse des traits, les yeux punctiformes obtenus par la rotation d'une pointe, les bouches figurées par un minuscule triangle profondément incisé aient été produits par un instrument en métal.

Le style général des personnages n'évoque pas des dessins enfantins ou primitifs. Leur schématisation suit un code intentionnel qui nous reporte par les détails relatés loin de l'époque des dolmens énéolithiques ou des peintures de style ibérique. Une étude comparée avec des documents similaires peut seule nous donner un âge relatif, puisque le sol de cette cavité formé d'un matériel fluvio-glaciaire ne livrerait pas au fouilleur de gisements archéologiques.

Les vêtements représentés sur le panneau ont été rencontrés à maintes reprises sur des objets trouvés dans le bassin méditerranéen. La mode des diadèmes est une coutume bien orientale. Notons pour mémoire qu'à Tell-el-Aggul (Palestine) une tombe du Bronze II (2000 env. av. J.-C.) a fourni un bandeau d'or articulé, décoré d'un motif en zigzags. Celui de Tell Gemmeh, traité au repoussé sur une feuille d'or, présente une courbure destinée à se

déployer en auréole au-dessus de la tête[1]. Quelquefois ces diadèmes sont agrémentés de pendentifs frontaux comme à Sainte-Eulalie. Que cette parure réservée aux princes et aux déesses ait été employée ailleurs et à une époque plus tardive est un fait accepté en archéologie. Jean Martin ne découvrit-il pas en 1857 dans la caverne des Murcielagos, près d'Albunol (Andalousie), un squelette momifié revêtu d'une tunique de peau dont la tête était ceinte d'un cercle d'or pur natif pesant 272 grammes[2]? Le mobilier funéraire comprenait des haches en pierre polie, des têtes de flèches en quartz, etc., et un vase campaniforme en sparterie annonçant l'âge énéolithique. Le port du diadème subsiste enfin jusqu'à l'époque gallo-romaine.

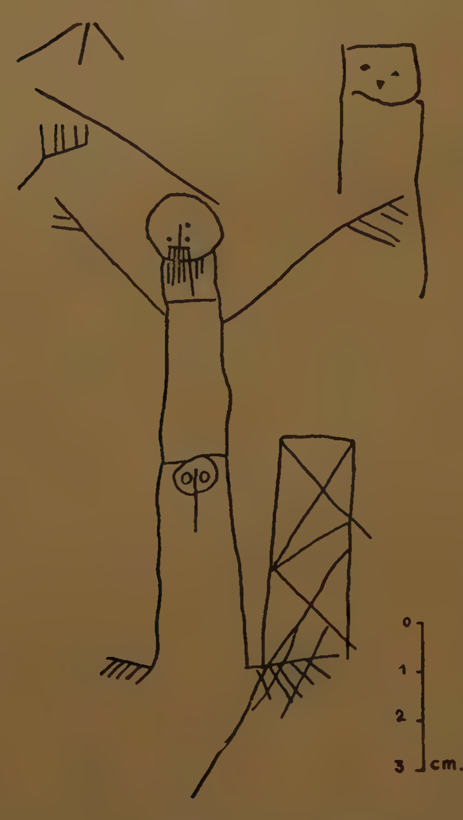


Fig. 6. — Guerrier barbu et moustachu tenant contre son pied gauche un bouclier, un arc et un trait.

Le costume permet de trouver des analogies plus précises.

Dans la province de Murcie, à proximité de Moratella, se dressaient sur la colline du *Cerro de los Santos* des stèles sculptées en pierre gréseuse dont quelques-unes ont été déposées au Musée archéologique de Madrid. Certaines portent une mantille à capuchon qui semble être composée de cinq volants plats étagés que le sculpteur a représentés par des angles renversés dont les sommets sont rangés, sur la poitrine, selon une même ligne verticale. Le bas du corps est recouvert d'une longue jupe à plis[3]. Si nous retrouvons à Ussat le même costume rituel, il faut noter qu'en Espagne les chevrons sont dirigés en sens contraire et que les bras d'autres statues sont visibles et portent quelquefois une offrande. Sans leur donner un nom, Pierre Paris les classe à l'époque ibérique entre le VIe et le Ve siècle av. notre ère.

(1) A. Barrois, *Manuel d'Archéol. biblique*, Paris, 1939, p. 400.

(2) Don Man. de Gongora, *Antigüedades préhistoricas de Andalucia*, Madrid, 1868. — E. Cartailhac, *Les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*, Paris, 1886.

(3) Pierre Paris, *Essai sur l'Art et l'Industrie de l'Espagne primitive*, Paris, 1903, t. I, p. 204.

La déesse d'Ussat semble ornée en plus d'une épingle en bronze de grandes dimensions comme on en a trouvé dans les tombes de la Haute-Bavière, en Bohême et dans la Côte-d'Or (Vauxhaulles)[1]. Elles mesurent de 0m,50 à 0m,90 de long et datent du Bronze IV (1300 à 1000 av. J.-C.). La tête renflée de celle d'Ussat rappelle assez bien la forme en fuseau des épingles du Gard[2] ou la tête globuleuse de celle de Champigny, de Corcelette et de Chevroux[3]. Cependant l'hypothèse d'un fuseau que tenait Lachesis, divinité des Enfers et maîtresse de la vie des hommes, n'est pas à rejeter.

Enfin, l'expression du visage ne se retrouve sur aucune des stèles de la Province de Murcie. Le graveur a exagéré à dessein la courbure des sourcils ; mais le petit cercle qui se voit au-dessous, représente-t-il l'œil ou simplement la pupille ? Ainsi les petits masques humains, en pâte vitrifiée, trouvés dans des tombes, en Afrique (Bordj-Djedid, Carthage)[4], en Istrie (Santa Lucia)[5], en Suisse (Saint-Sulpice)[6], dans la Marne (Vitry-les-Reims)[7] et dans l'Aude (Ensérune)[8] sont tous caractérisés par des yeux et en particulier des pupilles démesurément dilatés. Ces particularités préfiguraient déjà le regard effrayant du masque de la Gorgone qui comptait parmi les préservatifs qu'on opposait au mauvais œil. En accentuant les dimensions de leurs prunelles exorbitées, le verrier croyait augmenter la puissance de ces talismans. Les tombes suisses se classent à la fin du IVe siècle, tandis que celles de Carthage s'échelonnent entre la fin du IVe et le IIe siècle.

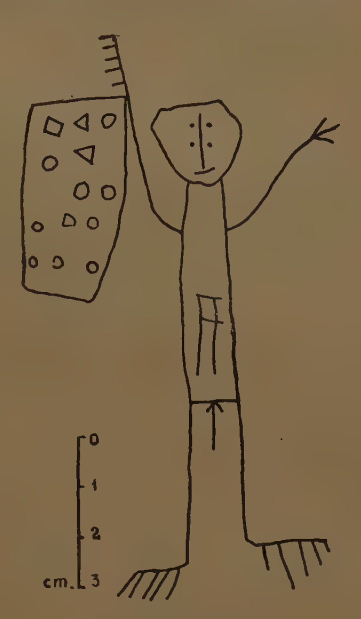


Fig. 7. — Guerrier nu à quatre yeux, levant un bouclier orné de dessins géométriques.

Ce caractère apotropéique du dessin de l'œil est parfaitement en accord avec la présence des trois pentacles qui entourent la déesse. Ce signe du pentacle, appelé aussi sceau de Salomon, a eu au cours

(1) DÉCHELETTE, t. II, p. 322.
(2) Galien MINGAUD, *Épingles en bronze trouvées à Vers (Gard), Bull. Soc. Étud. sc., Nimes*, 1905.
(3) A. NICAISE, *La sépulture de Champigny (Aube), Album du musée de Lausanne*, pl. XXIII, fig. 16, 24, 18 ; reproduites dans DÉCHELETTE, t. II, p. 324, fig. 127.
(4) R. P. DELATTRE, *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, I, pl. XXXV, fig. 1 et 8.
(5) MARCHESETTI, *Santa Lucia*, pl. XXIX, fig. 9.
(6) *Société préh. suisse*, 5e année, 1912, p. 4.
(7) BOSTEAUX-PARIS, *Nouvelles fouilles du cim. gaulois de Vitry-les-Reims, Assoc. franç. Avanç. des Sciences*, Pau, 1892, II, p. 616 ; DÉCHELETTE, IV, p. 1317, fig. 574.
(8) P. HÉLÉNA, *Les Origines de Narbonne*, Toulouse, 1937, p. 268, fig. 163.

des âges une fortune universelle. L'étoile à cinq branches apparaît pour la première fois en 3500 av. J.-C. sur des plaquettes en argile de la ville de Jemdet Nasr détruite avant cette date[1]. On la rencontre également, d'après S. Langdon, sur des vases peints, comme un sujet décoratif. Il semble donc que, déjà au IVe millénaire avant notre ère, ce signe cosmologique avait revêtu une signification magique. Boyd Dawkins, dans un répertoire détaillé, énonce les divers pays qui ont accepté sa vertu, à une époque d'ailleurs assez tardive. L'âge néolithique et énéolithique l'ignore, mais le Bronze final le représente sur des objets provenant de Grande-Bretagne et d'Irlande[2]. Le plus ancien vase grec connu, signé de son auteur, le cratère d'Aristonothos, peint au cours du VIIe siècle, en porte deux, très nettement dessinés[3].

Dans la zone méditerranéenne il semble bien que Pythagore soit le premier auteur à le mentionner (VIe siècle). Il recommande à ses disciples de le tracer au commencement de leurs lettres. En Portugal, le pentacle se répand depuis l'époque de la Tène (Ve siècle av. J.-C.) et figure ensuite sur nombre de monnaies frappées en Mysie (IVe siècle), à Rhodes (IVe au IIe siècle), à Nuceria (Bruttium en Italie, du IVe au IIIe siècle) et en Gaule chez une vingtaine de tribus, les Carnutes par exemple. L'une des statues du *Cerro de los Santos* porte sur la poitrine une étoile en relief entre une lune et un soleil[4]. Les premiers chrétiens l'inscrivirent sur leurs stèles, leurs gemmes et leurs sarcophages avec des significations diverses[5].

Sa puissance nous est révélée, d'après Boyd Dawkins, par l'usage international du folklore[6]. Si les anciens Grecs croyaient en son pouvoir de bon augure contre la maladie, les paysans de la Grèce moderne l'introduisent façonné en cire dans la bouche des morts et le peignent sur des débris de poterie qu'ils déposent sur la poitrine des défunts. En général, le pentacle recèle une vertu universellement bienfaisante ; il préserve l'homme de l'influence des esprits maléfiques et du mauvais œil. Notons quelques exemples. Dans l'Inde, les prêtres le recommandent pour triompher des résistances d'une femme et pour guérir les piqûres des scorpions. Les Musulmans le tracent sur leurs habitations, en ornent les versets du Coran qu'ils donnent aux malades en leur prescrivant de faire dissoudre l'écriture sacrée dans des potions qu'il

(1) S. Langdon, *The Herberlweld Collection in the Ashmolean Museum*, Oxford, University Press, 1928, pl. III, fig. 9 ; pl. V, fig. 19. Aimablement communiqué par M. Guénin.

(2) Boyd Dawkins, *O. Archéologo Portugès*, V, XXIII, Lisbonne, 1918, p. 203.

(3) J. Charbonneaux, *Deux grandes fibules géométriques du Louvre*, dans *Préhistoire*, I, 2, 1932, p. 232, fig. 17.

(4) P. Paris, *Essai sur l'Art et l'Ind. de l'Espagne primitive*, Paris, 1903, 1904, t. I, p. 206, fig. 191.

(5) H. Leclercq, *Astres*, *Dict. d'Arch. Chrét. et de Lit.*, t. I, col. 3005.

(6) Boyd Dawkins, *loc. cit.*, p. 206.

faut boire trois ou sept fois seulement le matin à jeun. Les Templiers l'ont gravé sur les murs de leur résidence ou de leur prison[1] et les Rose-Croix l'ont marqué sur leurs manuscrits du XVIe et du XVIIe siècle. En Allemagne, il arrête les mauvais esprits car les cinq pointes, appelées *Drüdenfüsse*, ont une forme analogue aux pieds des sorciers qui ont des pattes d'oie ou d'oiseau. Dans les Alpes Noriques, dans le Tyrol et la Suisse allemande, les mères le brodent sur le berceau des enfants pour les préserver de l'amaigrissement que provoquent spectres et lutins. En Finlande, le chasseur le trace devant la tanière de l'ours endormi, sur la balle qu'il va tirer et le pêcheur sur les bouchons-flotteurs de ses filets. En Portugal, le pentacle apparaît sur les pierres tombales, les jougs des animaux, les baquets à traire, le dos des bêtes à cornes, le chevet des lits, les



Fig. 8. — Ornements géométriques trouvés dans la grotte de Dions (Gard) (Musée de Nîmes).

portes des maisons, etc. Notons encore que du XIIIe au XVIIe siècle les illettrés l'ont utilisé comme signature, comme marque de tailleur de pierre, de potier, de pêcheur.

En résumé, ce signe a été utilisé depuis fort longtemps, mais surtout à la période pré-romaine et au Moyen Age. Je ne pense pas qu'il faille retenir la seconde car les objets et les attitudes des personnages armés n'y correspondent pas.

Ces derniers élèvent tous les bras vers la déesse. Ce geste rituel, déjà schématisé sur un fragment de poterie de l'âge du Bronze à la Grotte de Dions ou Baume Longue (Gard) (fig. 8), est celui des prêtres et prêtresses égyptiens, phéniciens, sumériens, égéens, qui étendent les bras au-dessus de leur tête ou en avant du corps en écartant les doigts ou en tournant la paume de la main vers le ciel en signe d'adoration, de prière, ou de supplica-

(1) Paul Le Cour, *Les graffiti du château de Chinon*, *L'Illustration*, 3 avril 1926, p. 323.

tion[1]. Cette attitude adoptée par les Hébreux[2] était également en usage chez les peuples gréco-latins. Les anciens priaient *manibus supinis* comme le montrent l'éphèbe en bronze du Musée de Berlin[3], la statuette en bronze d'Islfeld (Heilbronn) de la dernière période de la Tène[4], la stèle en marbre de Némée[5] du IVe siècle av. J.-C. et une stèle funéraire du Musée d'Alexandrie[6]. Ce geste a été repris dans les peintures des catacombes et les sculptures des sarcophages chrétiens[7]. Les orants de Sainte-Eulalie, à la manière des « druides » qui « les bras levés au ciel se répandaient en affreuses prières » d'après Tacite (*Ann.*, XIV, 30), invoquaient la divinité, les mains dégagées ou chargées de leur butin.

Le personnage no 5 (fig. 3) tient suspendue par le sommet, sans doute par les cheveux, une tête coupée, motif particulièrement celtique.

En effet une monnaie éduenne portant la légende DVBNOCOV-DVBNOREIX montre un guerrier vêtu d'une cotte et d'une culotte tenant à la main une tête coupée[8]. Ce rite sauvage de trophées humains nous est expliqué par les textes de Strabon (IV, 5) et de Diodore (V, 29) dont la source est Posidonius qui était venu à Marseille et en Gaule en 102 av. J.-C.[9]. A quand remonte cet usage dans le midi de la France ? Bien avant l'arrivée des Romains en Provence en 125 av. J.-C., car cet usage des têtes-trophées nous est confirmé par l'art lapidaire celtique, héritier de croyances très anciennes. Les fouilles de Roquepertuse, près d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), ont mis au jour les vestiges d'un sanctuaire gaulois où l'on voit sculptées deux têtes isolées[10] qui passent pour être des trophées de guerre comme celles trouvées à Entremont[11], à Bagnères-de-Bigorre[12], à l'oppidum de Nages[13], à Die[14], sur le

(1) G. Contenau, *Man. d'Arch. Orientale*, I, p. 302, Paris, 1927; G. Glotz, *La civilisation égéenne*, Paris, 1937, p. 309.

(2) Jérémie, *Lament.*, III, 41.

(3) *Jahrbuch des kaiserlich deutschen archäol. Instituts*, 1886, p. 47.

(4) Peter Gœssler, *Petits bronzes... de l'époque de la Tène découverts en Wurtemberg*, *Préhistoire*, I, 2, 1932, p. 265.

(5) *Revue Archéol.*, 1903, pl. XV.

(6) *Proceedings of the Soc. of bibl. archæol.*, XXI, 1899, p. 251.

(7) H. Leclercq, *Dict. d'Arch. chr. et de Lit.*, XII, col. 2298.

(8) A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, I, p. 161, fig. 12, 13.

(9) Ces documents peuvent se résumer ainsi : « Au sortir du combat les Gaulois coupent la tête des ennemis, l'attachent au cou de leurs chevaux et l'emportent dans une marche triomphale au chant d'un hymne ; ils clouent ensuite ces trophées aux portes de leurs maisons. S'il s'agit de têtes des chefs ou d'ennemis illustres, ils les embaument en les cédrant et les conservent dans un coffre pour les montrer avec fierté aux étrangers ; ils refusent de s'en dessaisir même au prix de leur pesant d'or ».

(10) *Centenaire de la Soc. de Statistique, d'Hist. et d'Archéologie*, Marseille, 1927, p. 7.

(11) Déchelette, IV, p. 1537.

(12) A. Reinach, *Le pilier d'Antremont*, *Revue Archéol.*, 1912, p. 229.

(13) Espérandieu, I, no 515. *Revue des Étud. anc.*, 1912, p. 189. Déchelette, IV, p. 1538.

(14) H. de Gérin-Ricard, *Bull. archéol.*, 1913, p. 303.

menhir de Saint-Michel-de-Valbonne[1], à Nîmes[2], ainsi que celles de l'écusson de bronze ornant une épée de la Tène I provenant de Marsan (Marne)[3]. M. de Gérin-Ricard attribue les deux têtes de Roquepertuse au IVe siècle, celle de l'oppidum d'Entremont au IIIe siècle et certaines autres au IIe siècle av. J.-C. Il s'agit d'un rite, ou d'un acte, de férocité guerrière qui dut être de tous les temps.

L'art rupestre hérita sans doute de cette figuration à une époque où ce motif rituel avait déjà été largement diffusé dans le Midi de la Gaule, sans doute au cours du IIIe et du IIe siècles avant notre ère. C'est à cette date approximative que nous serions tenté de rattacher tout le panneau gravé de la Grotte de Sainte-Eulalie. Le dessin de la tête de l'épingle et celui de la mantille qui habillent la déesse ne seraient que des survivances facilement explicables quand il s'agit de coutumes religieuses qui persistent souvent sans se modifier pendant plusieurs siècles.

Car cette gravure commémore ici une scène rituelle, comme le démontre la tête-trophée. « Dans la tête, pensaient les Gaulois, résidait le génie de l'homme ; en s'emparant de celle du vaincu, écrit A. Grenier[4], ils réduisaient à leur service l'ennemi qu'ils avaient tué », ils tenaient son esprit en esclavage. Aussi conservaient-ils fanatiquement le chef des puissants personnages pour éviter que leur double ne vienne encore les tourmenter. En lui offrant cette tête-trophée, le guerrier d'Ussat vouait l'âme de son ennemi à la déesse protectrice pour conjurer son influence maléfique.

La nudité guerrière est également un rite magique qui semble très ancien, et que n'a pas compris Polybe qui en donne une explication utilitaire[5] : jactance de courage ou encore agilité plus grande au combat. Semblables à leurs frères d'armes figurés nus sur les quelques stèles étrusques de Bologne (IVe siècle), sur les urnes funéraires de Chiusi (IIIe siècle), ou sculptés sur les Arcs de triomphe (Orange), les guerriers d'Ussat (nos 6, 7, fig. 3) sont représentés sans aucun vêtement à la manière des Gésates qui se dévêtaient avant le combat[6].

Ces rapprochements historiques sont encore plus impressionnants à la lecture de Diodore décrivant les coutumes des Gaulois : « Les uns, dit-il, se rasent le visage, d'autres portent une barbe courte. Les plus nobles ne conservent que la moustache qu'ils portent tombante, si bien qu'elle leur cache la bouche et les

(1) ESPÉRANDIEU, *Bas-reliefs*, I, p. 39, no 38.
(2) F. BENOIT, *L'art primitif méditerranéen de la vallée du Rhône*, Paris, 1945, pl. XXII.
(3) MOREL, *Champagne souterraine*, pl. 2, fig. 9 ; DÉCHELETTE, IV, p. 1539.
(4) A. GRENIER, *Les Gaulois*, Paris, 1945, p. 204.
(5) A. GRENIER, *ibid.*, p. 192.
(6) POLYBE, II, 28, 8 ; TITE-LIVE, XXXVIII, 21, 9 ; DENYS D'HALICARNASSE, XIV, 13.

gêne pour manger et boire »[1]. Comme les Gaulois sont en effet les seuls parmi les peuples antiques qui aient porté la moustache, on peut voir dans le personnage n° 6 (fig. 3 et 6) à longue moustache voilant bouche et menton, un chef de tribu guerrière. Ce thème est également en rapport avec l'art statuaire celtique[2]. Enfin une des têtes coupées de Roquepertuse (IVe siècle) porte également les traces d'une moustache peinte en noir.

Pour se protéger des coups de l'adversaire les Gaulois se mettaient à l'abri sous de grands boucliers ovoïdes et rectangulaires en bois munis d'un cadre en fer comme celui trouvé à Huglfing (Bavière), haut de 0m,90, large de 0m,55[3], ou celui recueilli à la Tène mesurant 1m,04 de long sur 0m,11 de large[4]. Leur fabrication soignée nous est révélée par un exemplaire unique exposé au Musée du Caire[5] : sa parfaite conservation dans le sable sec de l'Égypte permet de connaître qu'il était composé de trois couches en bois contreplaqué formant un rectangle de 1m,30 de haut sur 0m,65 de large, enduit d'étoupe de laine. Les deux boucliers figurés à Ussat relèvent d'un type analogue. Celui du personnage n° 6 formé de deux croisillons accolés n'est peut-être que la schématisation des plaquettes de bois superposées ou la vue simplifiée du cadrage des baguettes de bois croisées soutenant une peau tendue. D'après Diodore (V, 30), Tite-Live (VII, 10), Florus (III, 2), Plutarque (*César*, 27) et Lucain (I, 398) les Gaulois les paraient parfois de ciselures d'or, d'argent, de bronze ou de peintures comme on le voit sur le bouclier rectangulaire du guerrier n° 7 orné de motifs géométriques ronds et triangulaires (fig. 7).

Quant au personnage de la fig. 9 situé à proximité, mais en dehors du panneau principal, comme si le graveur avait voulu lui donner une place spéciale, il faut remarquer qu'il tient au bras un bâton recourbé au sommet. Cet objet semble rituel ; il rappelle le *lituus* étrusque et romain dont se servaient les augures pour tracer sur le sol le cercle sacré où ils observaient les auspices[6]. Comme la sculpture romaine représente toujours l'augure par le *lituus* qu'il tient en main, insigne de sa charge, ne faudrait-il pas voir en lui un barde, un devin ou un druide ? Son attitude favoriserait cette interprétation : il écarte les jambes comme le ferait un danseur ; il imite en cela le porteur de la tête-trophée (fig. 3, n° 5 et fig. 5) qui est aussi le seul des trois guerriers à avoir cette posture. Lorsque leur armée était rangée en bataille, quelques Gaulois

(1) A. Grenier, *ibid.*, p. 207.
(2) Déchelette, IV, p. 1589. Voir aussi le *Bull. de la Soc. préh. franç.*, n° 3, 1939, p. 152.
(3) J. Naue, *Hugelgräber*, p. 46, 100 et pl. XV. Déchelette, III, p. 719 ; IV, p. 1171.
(4) P. Vouga, *La Tène, 4e rapport..., fouilles de 1910, 1911, Musée Neufchâtelois*, janvier-février 1912, pl. II.
(5) A. Grenier, *ouvr. cité*, p. 197, fig. 31.
(6) Tite-Live, I, 18 ; Cicéron, *De divin.*, I, 17 ; Virgile, *Enéide*, 7, 187 ; Ovide, *Fast.*, 6, 375.

sortaient des rangs et s'avançaient souvent *en dansant* « pour provoquer à des combats singuliers les meilleurs de leurs adversaires ». Cette pratique magique révélée par Denys d'Halicarnasse (XIV, 9) étonnait si fort les Romains que Camille leur disait pour leur rendre confiance : « quel mal peuvent nous faire et leur longue chevelure et leurs yeux féroces et leurs grimaces et même *leurs danses désordonnées...?* »[1]. Les danses rituelles guerrières ont toujours été en pratique dans les civilisations primitives qui pratiquaient les incantations magiques.

C'est peut-être aussi dans cet esprit qu'il faudrait interpréter la présence de quatre yeux sur le visage du guerrier nº 7. Pline rapporte que chez les Tribales et les Illyriens (VII, 2, 8), il y a des individus qui provoquent la mort de ceux qu'ils fascinent par leurs regards courroucés. Il en attribue la cause, d'après Isigone, au fait remarquable qu'ils ont deux pupilles à chaque œil. Cicéron, d'après Pline, croyait également que toutes les femmes qui avaient les pupilles doubles possédaient le mauvais œil. Est-ce pour rappeler ces bruits qui circulaient dans les milieux traditionnels que le graveur a muni ce guerrier de quatre pupilles ou de quatre yeux symbolisant sa puissance destructrice, ou pour évoquer un autre rite analogue dont nous avons perdu le sens ?

Fig. 9. — Grand personnage, très schématisé, jambes écartées, tenant sur le bras gauche un bâton à sommet recourbé.

Nous pensons que ce panneau qui forme un ensemble logique doit commémorer une scène rituelle se rapportant à la guerre : soldat chargé de tête-trophée et chef de tribu invoquent une divinité aux grands yeux. Quelle est cette déesse

(1) A. Grenier, *loc. cit.*, p. 191, 192.

tutélaire ? Héritiers des anciens cultes préhistoriques, les Celtes avaient conservé dans leur panthéon les vieilles croyances chthoniennes. Les tribus établies dans le sud de la Gaule devaient, plus que toutes autres, être imprégnées des antiques traditions issues du bassin méditerranéen. C'est en effet surtout dans ces régions que se répandit au cours du troisième et surtout du second millénaire la dévotion à la Grande Déesse qui a pris naissance dans le monde chaldéen[1].

Les dessins gravés sur le panneau de la grotte Sainte-Eulalie portent en eux-mêmes des traits de ressemblance avec les documents de l'époque celtique qui peuvent avoir conservé certains caractères d'une époque beaucoup plus ancienne.

2° *Grotte du Grand-Père à Ussat-les-Bains (Ariège).*

Sur la rive droite de l'Ariège, en arrière des Thermes d'Ussat-les-Bains donnés à l'Hospice de Pamiers en 1787 par le Baron d'Ornolac, s'ouvrent les deux entrées de la Grotte de Lhermite, célèbre par un dessin préhistorique d'une déesse de la fécondité peinte en jaune datant probablement de l'âge du Bronze[2], que nous avons relevée et étudiée à la suite de notre éminent maître l'abbé Breuil.

A proximité de l'ouverture regardant le village d'Ussat, on voit à flanc de montagne, dominant de 40 à 45 m. le thalweg, une troisième excavation appelée Grotte du Grand-Père. C'est une marmite glaciaire orientée au nord-ouest et située à 525 m. d'altitude. L'ensemble forme une sorte de niche hémisphérique haute d'environ 2m,50, profonde de 4m,50, large de 2m,50, remblayée par des alluvions fluvio-glaciaires. L'abbé Breuil et le comte Bégouen sont venus la visiter en 1934 et y ont reconnu une peinture rouge anthropomorphe datant aussi de l'âge du Bronze, publiée dans le t. IV des *Peintures rupestres schématiques de la Péninsule ibérique* (p. 94-95).

L'abbé Breuil cite en plus de longues lignes méandriques ou zigzaguées, des personnages aux bras étendus, qu'il semble associer à d'autres personnages à tête triangulaire tracés en noir qu'il suppose être de l'époque barbare. Conduit par M. Gadal et aidé de M. Rauzy, nous en avons entrepris l'étude avec l'agrément du Directeur des Antiquités préhistoriques du Languedoc, M. Bégouen. Pendant plusieurs campagnes entreprises de 1942 à 1945 nous

(1) F. M. Bergounioux, A. Glory, *Les Premiers Hommes*, Toulouse, 1945, p. 376.

(2) H. Breuil, *Les peintures rupestres schématiques de la Péninsule ibérique*, Lagny, 1935, IV, p. 94. — A. Glory, *A la découverte des Hommes préhistoriques*, Paris, 1944, p. 153, fig. 31. — F. M. Bergounioux et A. Glory, *Les Premiers Hommes*, Toulouse, 1945, p. 370, fig. 173. A. Glory, J. Sanz Martinez, H. Neukirch, P. Georgeot, *Les peintures de l'âge du métal en France méridionale*, dans *Préhistoire*, tome X, 1948, p. 9, fig. 2.

en avons relevé minutieusement tous les sujets qui offraient un intérêt archéologique.

Comme à la Grotte Sainte-Eulalie les graffiti se présentent sous un aspect extrêmement embrouillé. Ils se superposent et s'enchevêtrent comme si cet endroit avait été particulièrement recherché. Ils commencent à 0m,50 du sol et montent jusqu'à plus de 2 m. en se raréfiant. Les traits aussi finement gravés qu'à la grotte Sainte-Eulalie sont patinés anciennement par une épaisse couche de noir de fumée qui a pénétré la partie superficielle du calcaire. Il semble bien qu'on se trouve en présence d'indices d'un feu rituel allumé au pied des dessins que nous avons divisés en sept groupes :

a) Personnages à jupe plissée ;
b) Personnages en attitude d'orants ;
c) Animaux ;
d) Serpentins et zigzags ;
e) Grilles ;
f) Armes ;
g) Divers.

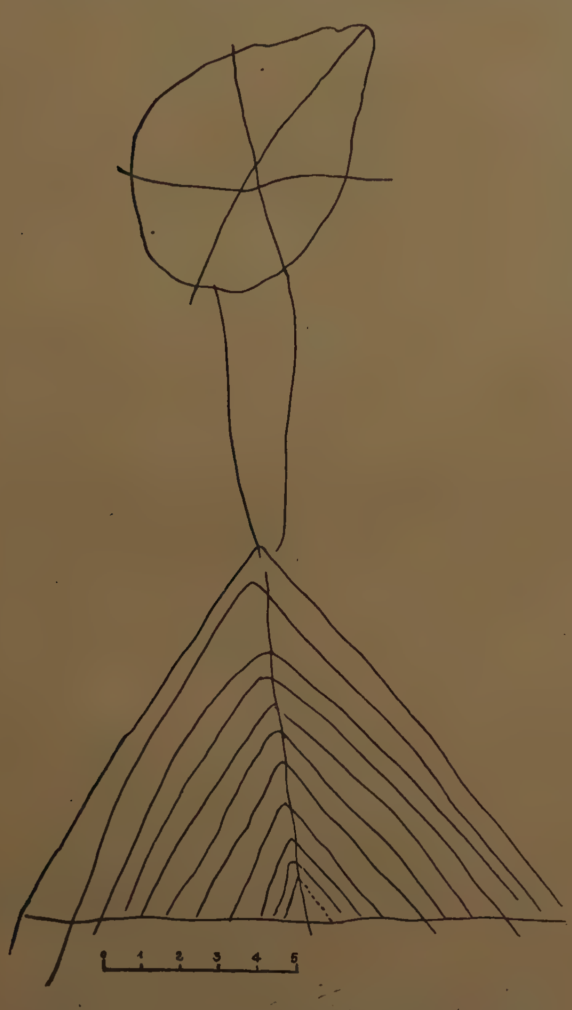


Fig. 10. — Grotte du Grand-Père à Ussat (Ariège). Personnage à tête marquée d'une étoile filiforme, revêtu d'une robe plissée.

a) *Personnages à jupe plissée.* — Au nombre de six, ces étranges schématisations anthropomorphes sont situées à la partie supérieure et au centre de la paroi. Les têtes sans yeux et sans bouche, sauf une, sont couvertes d'une figuration étoilée à six branches linéaires et d'une grille. Elles sont vêtues d'une jupe triangulaire formée par la juxtaposition de chevrons emboîtés sur une ligne axiale.

La première, au cou très allongé, a le visage divisé en six secteurs par des lignes juxtaposées sur la tête. La jupe comprend onze chevrons posés sur une



Fig. 11. — Même personnage que celui de la figure 10, pourvu de bras horizontaux.

base horizontale. Elle mesure 0^{m},23,5 de haut sur 0^{m},14,5 de large (fig. 10).

La seconde, haute de 0^{m},38 offre le même visage rayonnant, barré en plus d'un trait transversal au sommet. Pourvue d'un cou filiforme et de deux petits bras horizontaux sans mains, elle est habillée d'une jupe démesurément longue divisée en treize chevrons de dimension irrégulière (fig. 11).

La troisième a les bras légèrement baissés, un cou filiforme et une énorme tête divisée en vingt compartiments rectangulaires et surchargés de huit serpentins verticaux. La jupe de 8 à 10 chevrons irréguliers repose sur une base horizontale. Elle mesure 0^{m},25,5 de haut sur 0^{m},16,5 de large. La tête a 0^{m},12 sur 0^{m},10 (fig. 12).

La quatrième porte une grosse tête large de 0^{m},85 avec deux yeux surmontés de sourcils, un nez tracé de profil, une petite bouche et sur le front une ligne ondulée (coiffure ?). Deux grandes lignes croisées sur le visage se continuent à droite et à gauche pour encadrer un buste large et trapu sans bras apparents. Elle semble revêtue d'une robe à plis tombants et porte sur la poitrine un objet traversé par dix-huit petites barres. Elle évoque certains

traits caractéristiques de la déesse aux grands yeux de la grotte Sainte-Eulalie : yeux exorbités, apparence de mantille cachant les bras, robe à plis verticaux. Elle mesure 0m,21,5 de haut sur 0m,12 de large (fig. 13).

Les deux dernières ne sont plus indiquées que par deux jupes à chevrons sans tête, ni bras ; hautes de 0m,11 (fig. 14, A). On peut faire entrer dans ce groupe un triangle équilatéral garni à l'intérieur de chevrons inversés (fig. 14, B).

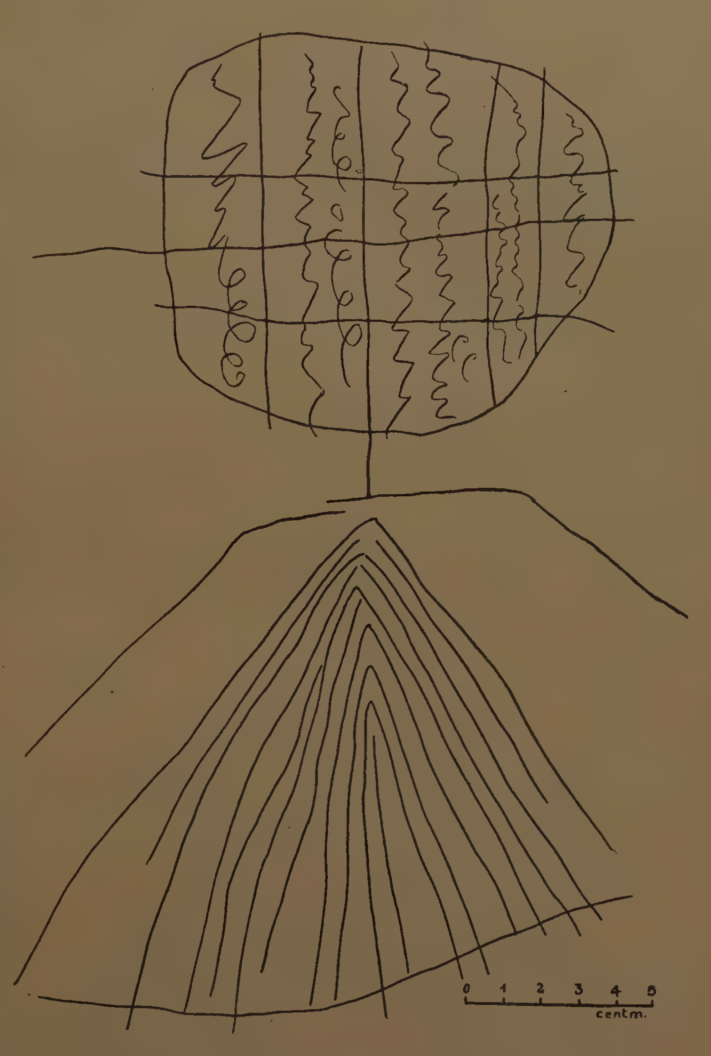


Fig. 12. — Personnage à tête énorme compartimentée, baissant les bras.

b) *Personnages en attitude d'orants.* — Au nombre de quatorze, cinq seulement ont une tête munie de deux petits yeux perlés, d'un nez et d'une bouche.

Le premier au front garni de deux rides porte sur la tête un linge retombant sur le côté gauche. Il étend les bras horizontalement et porte à la base du buste un triangle équilatéral en partie rayé (fig. 15, no 1). Le second à tête piriforme a le front exhaussé par cinq rides et semble coiffé d'une calotte, à moins qu'on veuille y voir la limite d'une chevelure rasée. Il lève les bras à la manière des orants et tient à main droite une sorte d'objet fusiforme emmanché dans une massue de même aspect. Comme sur le précédent le buste seul est indiqué (no 2). Le troisième à tête piriforme lève au ciel des bras à mains ouvertes et possède des pieds dont les doigts s'étagent les uns au-dessus des autres comme les dents d'un râteau (no 3). Le quatrième, au front garni de trois rides, étend les bras et semble

emmailloté (n° 4). Le cinquième à tête triangulaire parsemée de cheveux ne présente à gauche qu'un bras étendu levé vers le ciel (n° 5). Trois autres (n°s 6, 7, 8) rappellent les plaques schisteuses en forme de violon trouvées par Schliemann à Troie[1], survivance de l'époque néolithique.

Un neuvième, sans tête ni pieds, a les deux mains abaissées (fig. 16, n° 9), tandis qu'un dixième n'a que le corps et le bras gauche étendu (n° 10). Le n° 11 ne montre qu'un buste sans bras orné d'un collier surmonté d'une tête composée de trois cercles circonscrits. Les deux plus grands sont traversés par de nombreux traits figurant peut-être les cheveux, à moins qu'il faille y voir des rayons émanant de la tête centrale. On peut également prendre pour des personnages stylisés deux lignes curvilignes se croisant à leur extrémité pour former des têtes piriformes, et certains zigzags se tordant plusieurs fois sur eux-mêmes (n°s 12, 13, 14). Trois jambes isolées se rattachent encore à ce groupe (fig. 17), ainsi que deux yeux encadrant un nez fixé sur un triangle à large base (fig. 16, n° 15).

Fig. 13. — Déesse revêtue d'une mantille et d'une robe à plis horizontaux.

Toutes ces figurines mesurent de $0^{m},04,5$ à $0^{m},09,5$ de hauteur et sont disposées entre et sous les personnages précédents à jupes plissées.

(1) H. Schliemann, *Ilios, ville et pays des Troyens*, Paris, 1885, p. 402-404.

c) *Animaux* — Quatre sont identifiables.

Un quadrupède long de 0m,10, à hautes oreilles bas sur pattes et à queue allongée peut figurer un canidé, chien ou renard (fig. 18, n° 1). Un cerf deux cors, long de 0m,10, à tête triangulaire munie d'une barbiche, a les deux pattes avant soudées sous le poitrail, tandis que les deux pattes arrière sont situées par erreur sous la queue. Les sabots bifides ont été rendus par une petite fourche (fig. 18, n° 2). Une ramure de cerf haute de 0m,04,5 à six andouillers, s'élève obliquement d'une simple ligne dorsale (n° 3). Une grande tête de

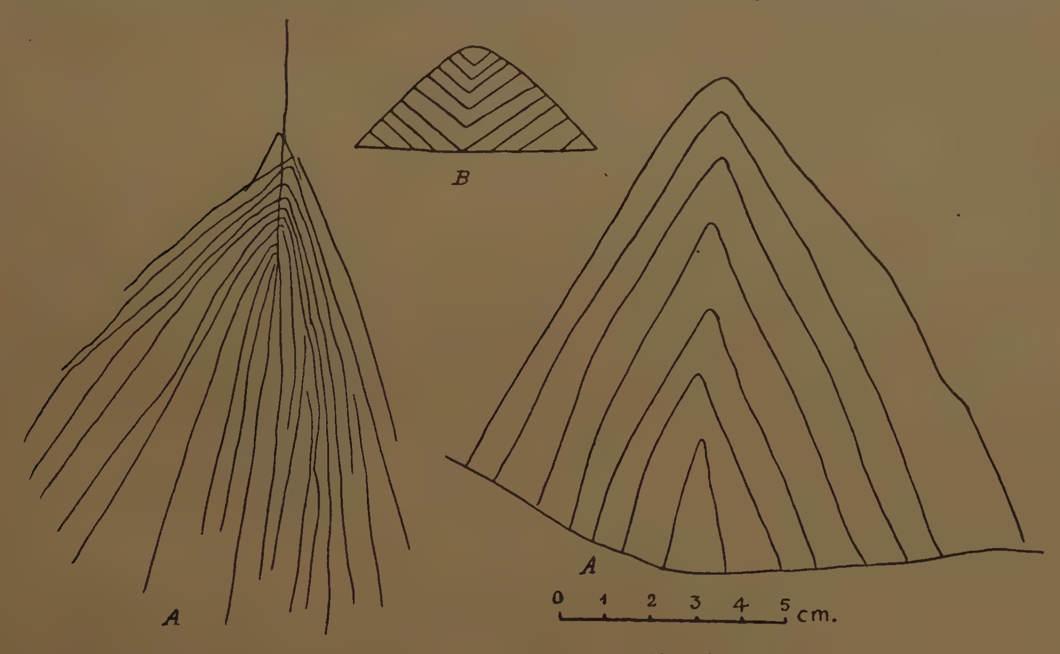


Fig. 14. — Jupes à chevrons sans tête ni bras.

cerf à museau chevalin porte une seule ramure très petite (n° 4). Longueur 0m,06.

On peut également considérer comme animaux schématisés deux petites barres horizontales munies de trois et cinq traits verticaux (pattes) (fig. 18, n° 5 *a*). Un grand animal filiforme, à quatre pattes, semble enfermé dans une maisonnette (n° 5 *b*).

Le style conventionnel et maladroit d'une forme si connue au quaternaire semble commémorer ici une offrande rituelle plutôt qu'indiquer une représentation d'animaux de chasse.

d) *Serpentins et zigzags.* — Toute la paroi est recouverte d'une quantité innombrable de serpentins et de zigzags très finement gravés. Ils sont formés de

lignes brisées, de lignes ondulées, et de volutes enroulées sur elles-mêmes. Généralement verticaux et isolés, on les rencontre parfois réunis par lot de quatre ou cinq. La position oblique est fort rare ; trois seulement sont horizontaux.

Plusieurs groupes de 5 et 6 lignes zigzagantes verticales et obliques



Fig. 15. — Personnages à bras étendus (nos 1-5). Schématisations anthropomorphes (nos 6-8).

sont enfermées dans des cartouches rectangulaires hauts de $0^{m},06$ à $0^{m},10$, comme si on avait voulu les mettre en relief (fig. 19). Il est probable que quelques-uns d'entre eux rappellent une silhouette anthropomorphe dégénérée, mais les autres demeurent bien énigmatiques. Cependant l'un d'eux

est terminé par une tête triangulaire qui paraît bien indiquer un serpent (fig. 20).

e) *Grilles.* — Des lignes parallèles verticales ou obliques sont coupées à angle droit par d'autres lignes formant des grilles à compartiments quadrangulaires. Quelques-unes sont très grandes (0^m,30 à 0^m,40) et d'autres sont plus petites (0^m,07). Les unes ne sont pas délimitées dans un cadre, les autres sont contenues dans des figures géométriques : triangles et trapèzes (fig. 21, n°s 1, 2).

J'ai l'impression que ces dessins doivent avoir un but magique dont la portée m'échappe, car quelques-uns d'entre eux recouvrent complètement certains des personnages décrits précédemment.

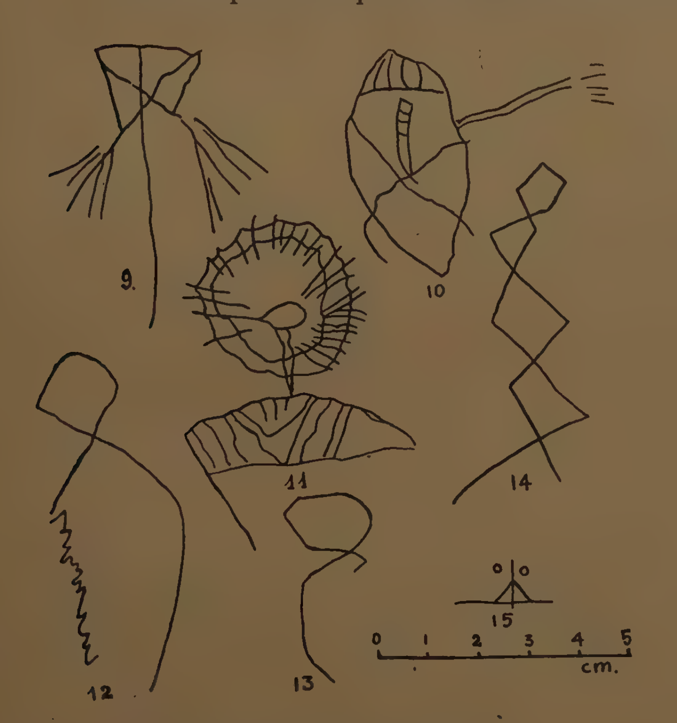


Fig. 16. — Personnages simplifiés.

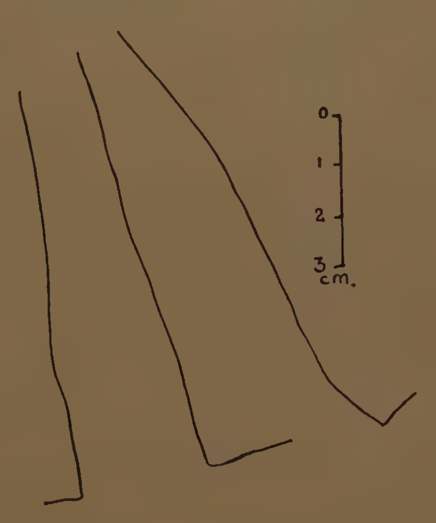


Fig. 17. — Jambes isolées.

f) *Armes.* — Un ovale long de 0^m,13,5 traversé par une ligne axiale, est divisé dans le sens de la largeur par une juxtaposition de traits horizontaux (fig. 22, n° 1). Un cadre à forme quadrangulaire coupé également par une ligne axiale est barré, en son centre, par un croisillon. Aux deux extrémités, deux autres lignes. Hauteur : 0^m,11 (n° 2).

Un autre rectangle haut de 0^m,05,5 est divisé en secteurs triangulaires et losangiques par trois croisillons dont le premier est seul orné (fig. 22, n° 3). Il ressemble beaucoup au dessin du bouclier tenu par le guerrier n° 6 du panneau de la grotte de Sainte-Eulalie. Les deux autres figures précédentes

peuvent être interprétées aussi comme des boucliers formés par des plaquettes en bois juxtaposées.

Les autres armes sont peu nombreuses : une tête de lance foliacée munie de sa hampe, deux arcs à courbure simple entrecroisés, trois personnages filiformes hauts de 0m,06 à 0m,08, tenant chacun à la hauteur des épaules de grands arcs détendus, longs de 0m,07,5 à 0m,09,5 (fig. 22, nos 4 à 6 et fig. 23, nos 1 et 2).

g) *Divers.* — Plusieurs autres signes isolés ne peuvent entrer dans des groupements bien définis : un rectangle limitant une croix et un zigzag (fig. 23,

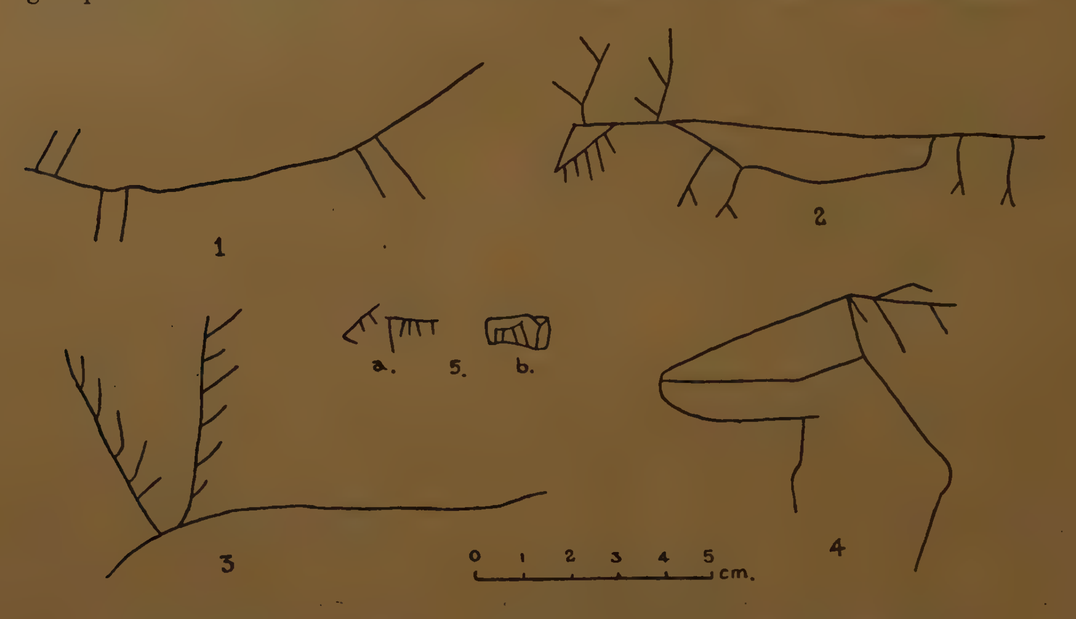


Fig. 18. — Animaux : canidé (no 1) ; cerfs (nos 2-4) ; quadripèdes filiformes (no 5).

no 3) ; un hexagone divisé en triangles et trapèzes (fig. 23, no 5) ; une croix surmontant un globe divisé à l'équateur ; plusieurs pentacles plus ou moins réguliers (fig. 22, no 7 et fig. 23, no 4) ; deux carrés garnis de lignes croisées et réunis entre eux par une barre ; plusieurs triangles traversés par une ligne axiale allongée reposant en pied sur une base transversale (fig. 21, no 4) et enfin quatre lignes d'écriture tracées en trois endroits différents parmi les graffiti (fig. 24).

J'avais pensé, tout d'abord, détacher de cet ensemble un ovale strié renfermant un signe anthropomorphe stylisé que l'on retrouve à la Peña Escrita (Alicante) et à la Sierra de Hornachos, deux demi-disques également striés, une herse triangulaire, deux autres quadrangulaires (fig. 25) semblables à ceux de la Sierra de Almaden et de Buitrés que l'abbé Breuil interprète comme des trai-

neaux[1], et cinq petites croix, pour les reporter à une époque plus ancienne. mais leur patine semblable à celle des autres signes s'oppose à ce déclassement. Ce sont des signes de survivance (fig. 24, nº 5).

Interprétation

Les personnages à jupes plissées et les orants forment bien deux groupes séparés marqués par des attitudes et des costumes spéciaux.

Le graveur a localisé dans les premiers tous les détails qui concourent à

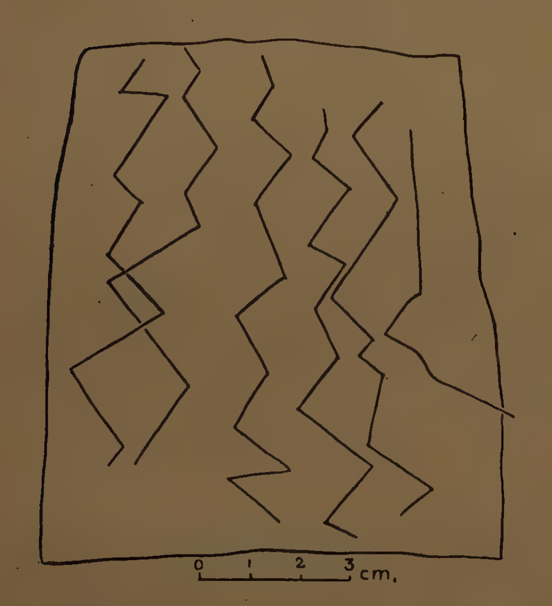


Fig. 19. — Zig-zags dans un cartouche.

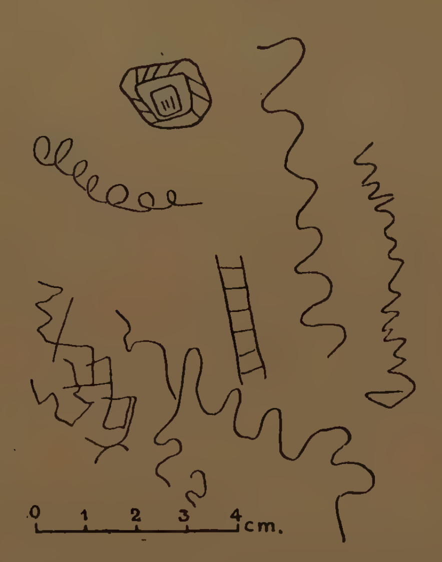


Fig. 20. — Serpentins, volutes, signe scaliforme.

leur donner une attitude mystique ; leur taille démesurée, leur visage symbolique, leurs longues robes à multiples plis obliques, leurs bras baissés ou absents.

Leur costume rituel rappelle singulièrement celui dont se paraient les déesses crétoises et égéennes. Pour assurer à la jupe serrée à la taille un diamètre respectable, dit G. Glotz[2], « on s'avise de la raidir par des cercles horizontaux ; parfois même, plus tard, les bandes brodées de la jupe forment un cône tellement raide et large, qu'il faut se les figurer distendues par des cannes de jonc... de véritables baleines de crinolines ». Les robes minoen-

(1) H. Breuil, *loc. cit.*, II, p. 63, fig. 20.
(2) G. Glotz, *La civilisation égéenne*, Paris, 1937, p. 89.

nes portées par les déesses et les prêtresses sont garnies à partir des hanches de nombreux volants horizontaux et obliques cousus sur le fond de la jupe. Au Minoen récent qui prélude à l'âge du Fer (vers 1200 av. J.-C.) les bandes se terminent en pointe sur le devant de la jupe qui paraît alors se diviser en deux. Ainsi apparaissent habillés les personnages de la fresque de Haghia Triada, des statuettes du trésor de la sacristie de Cnossos[1], les danseuses gravées sur une bague d'or d'Isopata[2]. Ces volants superposés ne pouvaient se rendre en glyptique que par des chevrons emboîtés comme on les voit figurer sur la statuette en ivoire du Musée de Boston[3] et sur la déesse au rocher d'un sceau de Cnosse[4]. Cette merveilleuse civilisation minoenne a été recueillie par la Grèce antique et a dû pénétrer dans les vieilles civilisations celtiques du premier âge du Fer comme en témoigne le style géométrique rectiligne de certaines figurines ornant des vases et des débris provenant de la Gaule orientale et des régions danubiennes. Le personnage du vase d'Œden-

Fig. 21. — Grilles, carrés reliés et triangles montés sur pied.

(1) G. Glotz, *loc. cit.*, p. 286; fig. 43.

(2) *Annual of the British School at Athens*, IX, 59, fig. 37. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art dans l'antiquité*, VI, fig. 426, 11, cité par G. Glotz, *loc. cit.*, p. 287, fig. 44.

(3) G. Glotz, *loc. cit.*, p. 377, fig. 65, 66.

(4) *Annual of the B. S. at Athens*, VII, 29, fig. 9.

burg en Hongrie a des analogies frappantes avec nos déesses du Grand-Père[1] (fig. 26).

Faudrait-il admettre que ces dernières seraient de l'époque de Hallstatt ? Les nombreux tumulus fouillés vers 1883 par le général Pothier dans l'Ariège, la Haute-Garonne, les Hautes et Basses-Pyrénées et les Landes ne s'opposent pas à cette attribution[2]. Mais la déesse n° 4 ressemble trop à celle de Sainte-Eulalie pour que nous n'admettions pas que ce style géométrique ait survécu jusqu'à une époque tardive de l'âge du Fer. L'ensemble des autres graffiti plaident plutôt dans ce sens.

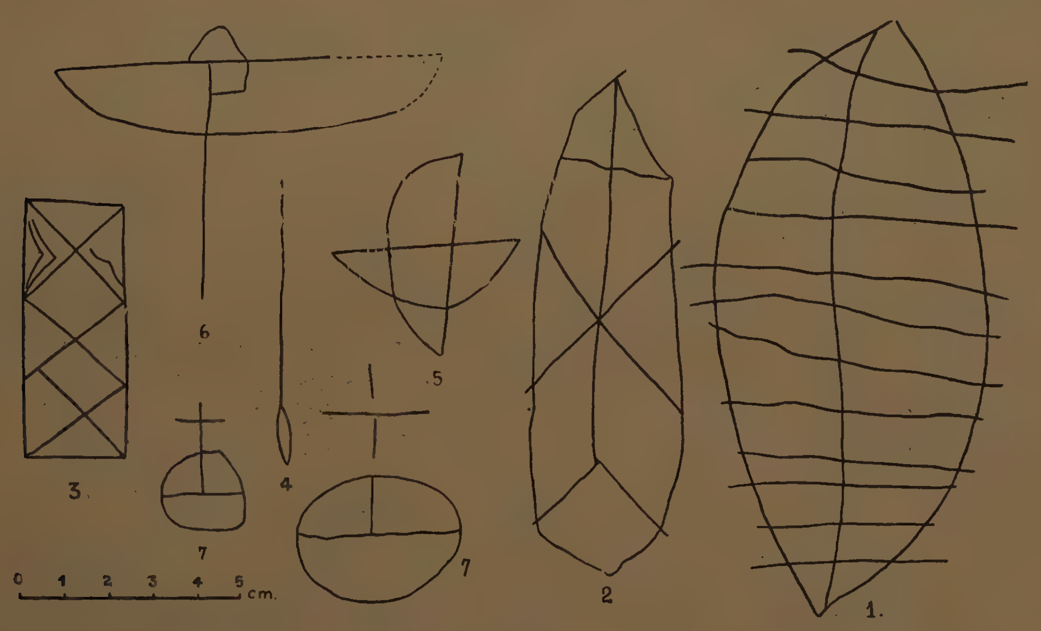


Fig. 22. — Boucliers (nos 1-3) ; lance (n° 4) ; arcs (n° 5) ; archer (n° 6) ; globes crucifères (n° 7).

S'agit-il de prêtresses, de Tutèles, de Proximes, de génies féminins ou de déesses ? Il semble bien que les deux sortes de costumes féminins différencient deux catégories spéciales de personnes. La première comprend la déesse aux grands yeux vêtue d'une robe longue à plis qui incarne tous les privilèges bienfaisants que nous avons accordés à la Grande Mère de Sainte-Eulalie.

La seconde catégorie groupe les figurines à jupe ornée de volants que le graveur a représentées les bras horizontaux ou baissés pour bénir ou du moins

(1) Bella, *Ausgrabungen auf dem Burgstall bei Aedenburg*, dans *Mitth. der anthrop. Gesells. in Wien*, Vienne, 1894, p. 61, fig. 13.
(2) Déchelette, III, p. 663.

pour accueillir favorablement les demandes des orants. Prêtresses, génies tutélaires marqués au visage de l'étoile mystique dont le style à branches filiformes se retrouvera plus tard dans l'art des catacombes[1]? on ne sait, mais du moins peut-on affirmer que leur influence est bienfaisante.

C'est sous ces grands personnages à taille démesurée pour marquer leur puissance que se tiennent les petits personnages figurés nus et suppliants pour indiquer leur infériorité. Il y a dans ce contraste un effet voulu et exigé selon les rites de tous les temps. Les uns et les autres sont recouverts par une épaisse couche de noir de fumée ancienne, indice de cérémonies religieuses.

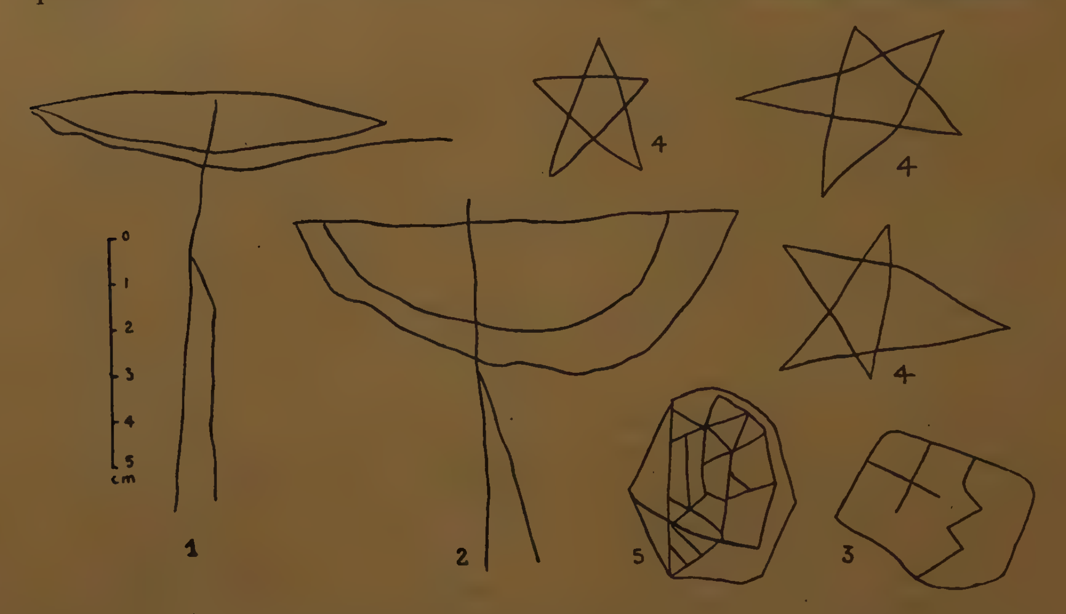


Fig. 23. — Archers (nos 1-2) ; carré crucifère (no 3) ; pentacles (no 4) ; signes géométriques (no 5).

Le silence, les ténèbres, l'isolement, les fumigations d'encens qui attirent la bienveillance des esprits étaient autrefois requis dans les opérations magiques[2]. Les grottes s'y prêtaient tout particulièrement. Aussi peut-on voir dans ces dernières images aux bras levés, des ex-voto de fidèles en prières.

Les hommes schématiques en zigzag, les bustes sans tête, les pieds isolés, les archers filiformes semblent en revanche être des images magiques au même titre que les signes hiéroglyphiques de l'ancienne Égypte privés par l'envoûteur de leurs parties vitales[3].

(1) H. Leclercq, *Dict. d'Arch. chrét. et de Liturgie*, I, col. 2023, f. 579.

(2) F. Lexa, *La magie dans l'Égypte antique*, Paris, 1925, I, p. 105.

(3) P. Lacau, *Suppressions et modifications de signes dans les textes funéraires*, *Zeitschrift für aegypt. Spr. und Altertumsk.*, 51, 1914, p. 1 à 64.

En plus des personnages, les parois contiennent quelques animaux ou leur symbole, massacre de cervidé, tête de cerf, cerf et canidé.

La facture défectueuse du cerf à museau chevalin rappelle singulièrement les images imparfaites de cervidés gravées sur des galets et des amulettes trouvées en 1895 par les abbés Brenha et Rafael Rodrigués à proximité du dolmen de Traz os Montès près d'Alvao en Portugal[1] (fig. 27). Sur une hache votive perforée pour être portée en pendeloque on voit même un archer simplifié qui évoque ceux du Grand-Père. M. Mendès-Corréa n'a pas eu de peine à démontrer que le gisement de ces curieux objets jugés préhistoriques par les uns, inquiétants par les autres[2], était indépendant du dolmen voisin[3]. D'accord avec la presque totalité des archéologues portugais actuels, il pense qu'il date d'environ 500 ans av. J.-C. Cependant Camille Jullian lui assigne une époque très voisine de l'ère chrétienne et des temps romains[4], car les images de cervidés sont d'un emploi très fréquent dans la sorcellerie romaine. Vers 1925, on découvrit à Baarburg, canton de Zug (Suisse), un crâne humain, préparé pour servir de vase à boire et dont le sommet était orné d'un dessin de cervidé. On songea à une gravure magdalénienne[5], mais C. Jullian s'opposa

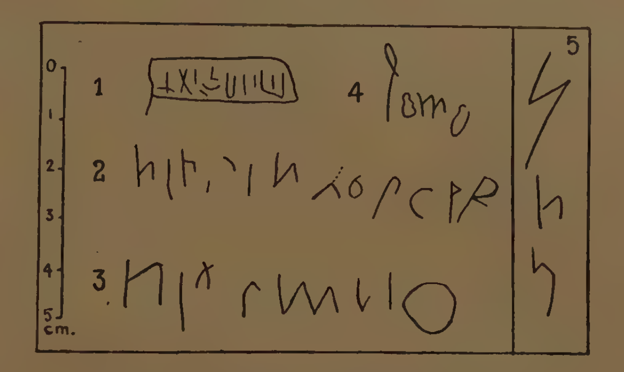
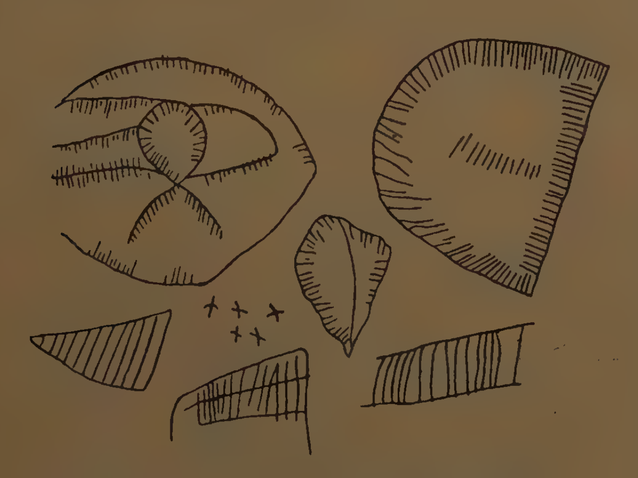


Fig. 24. — Lignes d'écritures (nos 1-3) ; mot isolé (no 4) ; signes isolés (no 5).


Fig. 25. — Signes striés, petites croix et herses triangulaires et quadrangulaires.

(1) *Portugalia*, I, 1899, 1903, p. 271, planche XXXVIII, nos 67 a et 66 b.

(2) Comte Bégouen, *De l'authenticité des objets d'Alvao*, *Bull. de la Soc. préh. franç.*, juillet 1929.

(3) *Glozel e Alvao* dans les *Trabalhos da Socieda de Portuguesa de Antropologia e Etnologia*, 1926, III, fasc., II.

(4) C. Jullian, *Revue des Études anciennes*, XXIX-XXX, 1927-1928, p. 209.

(5) Tatarinoff, *XVIIe Jahresbericht* de la *Société suisse de préhistoire*, p. 21, 23.

à cette attribution, car dans le voisinage immédiat gisaient des briques romaines.

Pline ne signale-t-il pas l'attention particulière que les sorciers accordaient aux biches gravides (XXVIII, 77) ? La ramure de cerf y jouit de privilèges thérapeutiques très étendus. « La cendre de la corne de cerf brûlée au lever de la canicule guérit la pelade du visage, l'hémoptysie, les coliques, les maux de la matrice, etc. ; prise en boisson, la cendre provoque les menstrues, expulse les vers intestinaux. La poudre d'un bois non brûlé est efficace contre les maux de dents ».



Fig. 26. Figure géométrique sur un fragment de vase d'Edenburg (Hongrie), d'après Belle (gr. : 1/3).

Ce motif trois fois répété à Ussat et exprimé plutôt par des dessins symboliques que par des dessins réalistes aurait ainsi une destination sacrée ; notons que le cervidé sur pieds a été rendu par une schématisation linéaire semblable à celle qui figure sur le bloc gallo-romain en forme d'autel trouvé au bois d'Avaux, commune de Tréclin (Côte-d'Or), déposé au musée de Saint-Germain[1]. Son conservateur M. Lantier a attiré tout particulièrement mon attention sur ce point. Dois-je aussi rappeler que le dieu gaulois *Cernunnos* avait le chef couronné d'une ramure de cerf ? Sur le bas-chef de Reims, un cerf et un taureau s'abreuvent à un flot de monnaies que le dieu répand sur le sol. Ces symboles d'Ussat évoquent-ils ce dieu celtique qui procurait santé et fécondité ici-bas, et bonheur dans l'au-delà ?



Fig. 27. — Cerfs gravés sur des amulettes du dolmen de Traz os Montès, d'après *Portugalia*, 1899-1903.

Qu'on examine tous ces graffiti sous leurs divers aspects, nous leur trouvons toujours des rapprochements qui se prolongent jusqu'à la fin de l'âge du Fer. Donnons-en encore quelques témoignages. Le serpent à tête triangulaire d'Ussat évoque un antique culte oriental courant au IIIe et au IIe millénaire chez les peuples sémitiques. Chez les Gaulois, il est représenté soit isolément, soit par

(1) Espérandieu, t. X, *Recueil*, p. 231 ; Musée de Saint-Germain, n° 7633.

paires, à côté ou sur d'autres divinités anthropomorphes qu'il étreint[1]. En Grèce et à Rome le serpent est un génie chthonien qui fait l'union entre le monde des vivants et celui des morts. Les centaines de serpentins qui ornent la grotte du Grand-Père pourraient trouver dans cette tradition une explication plausible.

Les trois boucliers décrits plus haut ont deux formes différentes que nous avons déjà mentionnées dans les exemplaires trouvés en Gaule et en Égypte à l'époque de la Tène chez les Celtes. Des monnaies gauloises portent également ce cadre rectangulaire limitant deux croisillons accolés[2].

En admettant qu'elle soit en fer, la tête de lance foliacée munie de sa hampe rappelle le dessin de celles qui ont été trouvées à la Tène et à Chassemy (Aisne)[3], que les Gaulois employaient avec l'arc comme armes offensives.

Nous ne retiendrons pas le cercle surmonté d'une croix, qui n'offre pas de datation certaine bien que ce signe ait été gravé sur la pierre oscillante de Capmany voisine du dolmen de Barranc à Espolla (Espagne)[4]. Les pentacles présentent le même style que ceux tracés à la grotte de Sainte-Eulalie et ont été incisés vraisemblablement à une époque voisine des temps romains.

Restent à déchiffrer et à dater les quatre lignes d'écriture incluses parmi les graffiti (fig. 24).

La première ligne présente des caractères qui me sont inconnus. Il semble que la deuxième et troisième ligne débutant par le mot *HIC* seraient, comme la quatrième ligne, de la cursive latine, mais n'étant pas un spécialiste en épigraphie, je laisse le soin d'interpréter ces signes à ceux qui ont l'habitude de déchiffrer les écritures anciennes.

M. l'abbé Chabot à qui j'ai soumis également ces textes verrait dans la deuxième et troisième ligne du celtibérien voisin des temps de l'ère chrétienne. La chose ne serait pas impossible si on considère qu'une des pendeloques d'Alvâo représentant un sanglier contient le mot *Aper* écrit en caractères ibériques. Les incertitudes qui entourent ces graffiti se retrouvent également chez les archéologues espagnols et portugais qui n'ont pu donner de date précise au sujet des inscriptions similaires à celles du Grand-Père découvertes en 1895 à Alvâo, vers 1913 à Parada (Galice) et en 1929 à Lerilla (Cuidad Rodrigo, Espagne). Les plaquettes épigraphiques de Lerilla, au nombre de plus de 400, portent en outre des gravures figurant des hommes, des animaux et des instruments

(1) Ch. Renel, *Les religions de la Gaule*, Paris, 1906, p. 244.
(2) Ch. Renel, *ouv. cité*, p. 194, 195 ; fig. 8.
(3) Déchelette, IV, p. 1145, fig. 478.
(4) Dr Luis Péricot y Gurella, *La civilisacion megalithica catalana y la cultura Pyrenaica*, Barcelone, 1925, p. 93. H. Breuil, *loc. cit.*, IV, p. 203, fig. 57.

métalliques. La céramique de ce *castro* est ornée de cygnes stylisés, de symboles solaires et d'autres décors estampés. M. Mendés Correa attribue provisoirement à ces vestiges le deuxième âge du Fer[1].

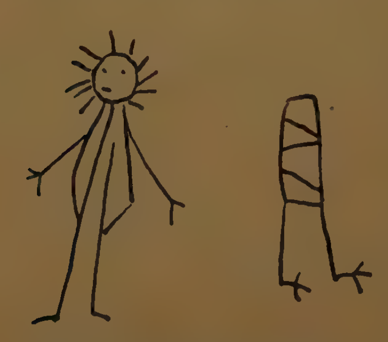


Fig. 28. — Graffiti sur des débris de céramique ibérique d'Ensérune (IIIe-IIe s. av. J.-C.) (Musée d'Ensérune).

Mais le rapprochement le plus décisif, peut-être, sont deux dessins tracés à la pointe métallique, relevés par moi-même au musée d'Ensérune près de Béziers (Hérault), représentant des personnages de style géométrique avec les mêmes mains et les mêmes pieds que ceux qui sont tracés à Ussat (fig. 28). Ces deux graffiti sur un débris de céramique trouvé à Ensérune ont été classés par l'abbé Sigal dans les vitrines du musée avec la poterie du IIIe au IIe siècle av. J.-C.

C'est donc vers cette époque de la fin de l'âge du Fer, peut-être à l'aurore des temps gallo-romains, que convergent plus spécialement la plupart des documents comparatifs que nous avons recueillis pour interpréter les graffiti de ces deux grottes d'Ussat.

Ce résultat inattendu qui nous éloigne de toute attribution à l'époque préhistorique, bien que cet art rupestre en ait gardé des survivances, nous permet de rapporter sensiblement au même âge une série de gravures similaires qui jusqu'alors avaient été diversement appréciées.

3° *Grotte des Églises supérieures d'Ussat-les-Bains (Ariège).*



Fig. 29. — Églises supérieures d'Ussat (Ariège). Archer peint en blanc très effacé (réduction : 1/5).

A l'extrémité nord de la falaise contenant les grottes de Lhermite et du Grand-Père s'ouvre à mi-hauteur un énorme porche situé à 70 m. au-dessus de la vallée donnant accès à la grotte des Églises supérieures. Une petite grotte postée à droite contient un guerrier armé d'un arc peint en blanc très effacé. Son pied gauche touche la pointe d'une étoile à cinq branches. Le style de ce personnage filiforme (fig. 29), ainsi que la présence de petits serpentins et de zigzags gravés à la pointe métallique, nous font classer ces représentations à la même époque que celle de la grotte du Grand-Père.

(1) Mendes Correa, *XVe Congrès Intern. d'Anthropol.*, Paris, 1931, publié en 1933, p. 349.

4° *Grotte du Peyort à Prat (Ariège).*

Entre Prat et Cazavet, à 300 m. environ en amont de la ferme du Peyort, sur la rive droite du ruisseau à régime torrentiel, s'ouvre, à 3 m. au-dessus de son lit habituellement asséché, une entrée basse de caverne où il faut ramper pour y pénétrer.

Une grande salle de 15 m. de large s'étend du nord-ouest au sud-est. A 25 m. au nord de l'entrée, sur un plafond bas et oblique, à 1^{m},25 du sol,



Fig. 30. — Grotte du Peyort (Ariège). Entrelacs énigmatiques.

sont gravés plusieurs signes et deux panneaux d'entrelacs, longs de plus d'un mètre, découverts par N. Casteret en 1933[1] (fig. 30). Sur des croquis que l'inventeur lui avait fournis, « l'historien Camille Jullian était porté à voir dans cette grotte un repaire de sorcier gaulois ou du bas moyen âge »[1].

En 1942, nous découvrions à proximité un cerf et son faon devant un archer, à côté d'un canidé et d'une roue solaire vus déjà par Casteret et que nous faisons remonter à l'époque du Bronze (*Préhistoire*, t. X, 1948, p. 28, fig. 26).

En 1943 et 1944, nous avons relevé le calque fidèle des entrelacs qui semblent bien être une exagération désordonnée de certains lacis inextricables de la

(1) N. Casteret, *En rampant*, p. 50.

grotte du Grand-Père. Des pentacles isolés et une autre étoile disloquée prise dans le dédale des lignes embrouillées confirment bien cette affinité (fig. 31). Malgré nos recherches comparatives nous n'avons pu leur trouver aucune signification plausible.

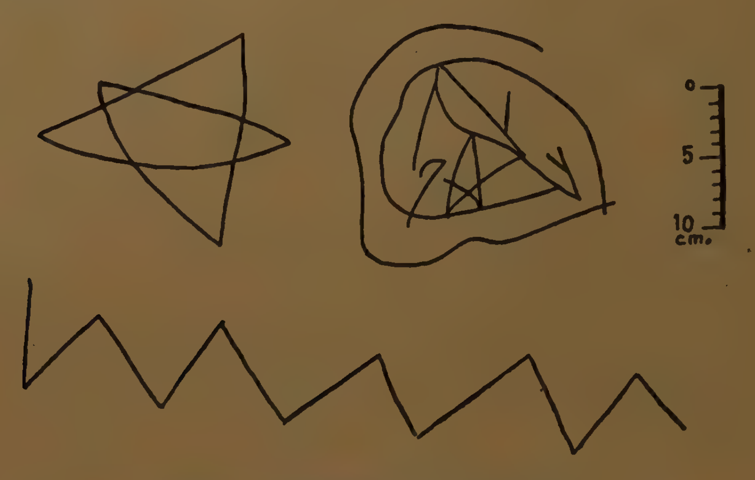


Fig. 31. — Grotte du Peyort (Ariège).
Zigzag ; pentacle isolé ; étoile disloquée entourée d'un cercle.

5° *Grotte de Pichart à Marignac (Haute-Garonne).*

M. Casteret m'a envoyé deux signes gravés, découverts par lui dans la grotte de Pichart située sur la montagne comprise entre Marignac et Saint-Béat. Dans le premier on peut voir un tumulus recouvrant une petite cavité centrale et dans le second un homme schématisé levant les bras au ciel (fig 32).

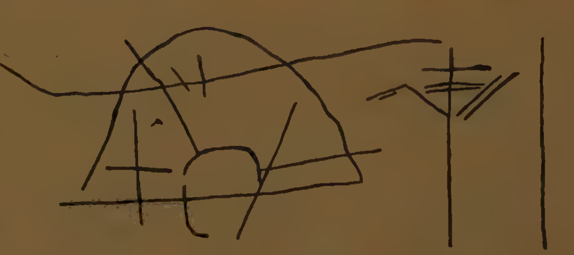


Fig. 32. — Grotte de Pichart à Marignac (Haute-Garonne).
Dessin découvert et relevé par N. Casteret.

6° *Grotte de Vidalette au Mas d'Azil (Ariège).*

A proximité du Mas d'Azil, à 100 m. au-dessus de la route forestière qui mène à Lacoste, M. Vezian et son fils m'ont indiqué trois figures tracées finement à l'ocre rouge à l'entrée de la grotte de Vidalette[1]. Avec eux nous avons relevé deux têtes d'oies ou de cygnes, hautes de $0^{m},23$ et de

(1) Le Dr Cugulières avait autrefois indiqué à M. Vézian une peinture dans ces parages ; peut-être était-ce celle-là.

$0^m,28$, encadrant en opposition un personnage à figure et à corps circulaire haut de $0^m,16$ (fig. 33).

Le tracé rouge brique est recouvert à plusieurs endroits d'une légère exsudation de carbonate de chaux. La tête du personnage reliée au corps par un cou cylindrique rappelle le cou de la première prêtresse du Grand-Père formée par deux lignes parallèles. L'allure générale du sujet, son tracé linéaire ne rentrent pas dans le cadre des peintures de style ibérique.

En revanche l'oie, le cygne ou le canard est un thème souvent remarqué à La Tène. De Gérin-Ricard avait exhumé dans le sanctuaire celtique de Roque-



Fig. 33. — Grotte de Vidalette au Mas d'Azil (Ariège).
Deux têtes d'oie encadrant un personnage peint en rouge.

pertuse une sculpture très grossière en calcaire, haute de $0^m,62$ évoquant l'aspect d'un cygne ou d'un canard qu'il date au IVe siècle av. J.-C.[1]. Un petit canard votif en bronze, long de $0^m,03$, a également été recueilli dans l'oppidum celtique des Montlaures (Aude)[2]. Enfin il n'est pas indifférent de mentionner ici les oiseaux de style étrange gravés à l'intérieur de la cella vide du tumulus de Lisières (Deux-Sèvres)[3]. Si quelques dessins peuvent à la rigueur se placer à

(1) De Gérin-Ricard, *loc. cit.*, pl. III, p. 18.

(2) P. Héléna, *Les Origines de Narbonne*, Toulouse, 1937, p. 222, fig. 139.

(3) B. Souché, *Matériaux pour l'Hist. primit. de l'Homme*, 1879, p. 219 ; 1880, p. 147. — B. Souché, *Bull. Soc. de Statistique, Sciences, Lettres et Art des Deux-Sèvres*, 1879. — H. Breuil et le Comte Bégouen, *Congrès préhistorique de France*, Toulouse-Foix, 1936, p. 487, fig. 9.

l'Énéolithique[1], on ne peut oublier que la profusion de lignes maladroites qui constituent leur plumage s'apparentent au style linéaire des oies de la Vidalette. Souché, sans preuves, affirme que ces oiseaux seraient antérieurs à la construction de la chambre funéraire, mais le dallage de celle-ci était recouvert d'une terre jaunâtre qui est peut-être l'indice d'une époque postérieure différente de celle de l'humus du sous-sol qui semble énéolithique.



Fig. 34. — Tumulus de Lisières à Pamproux (Deux-Sèvres).
Figures anthropomorphes stylisées, d'après Souché.

Leurs pattes à trois doigts rappellent les mains des personnages d'Ussat, et une figure anthropomorphe linéaire de Lisières (fig. 34) ne serait pas déplacée à côté des motifs analogues de la grotte du Grand-Père et d'Ensérune. Rappelons enfin qu'une tête d'oie de même style a été tracée à la pointe sèche sur un fragment de dolium gallo-romain provenant de l'oppidum de Bonpas près de Caumont (Vaucluse)[2] (fig. 35). Le cygne dédié au culte solaire est un thème fréquent à l'âge du Fer. Les légendes que les poètes grecs ont relatées sur Cycnus fils de Sthénélée, roi des Ligures et parent de Phaédon, et sur les cygnes hyperboréens reposent probablement sur quelque réalité cultuelle des peuples du Nord. On ne peut passer sous silence les deux fragments de poterie grisâtre d'un vase cinéraire trouvé par Léon Joulin dans la nécropole Saint-Roch de la Tène III à Toulouse[3], déjà reproduit en photographie, mais jamais relevé et peu connu (Musée des Toulousains de Toulouse) (fig. 36).



Fig. 35. — Oppidum de Caumont (Vaucluse). Tête d'oie gravée sur un fragment de *dolium* gallo-romain, d'après Gagnière.

Les gravures ont été exécutées à la pointe métallique. Un cygne ou une oie incomplet a la tête haute et le cou allongé ; des lignes verticales et horizontales indiquent comme à Lisières un coloris de plumage ; il domine un arrière-train de cervidé, probablement. Un grand bouclier occupe le centre au-dessus d'une

(1) Ct Octobon, *Statues-menhirs, têtes gravées, Revue anthropol.*, octobre-décembre 1931, p. 377, pl. XLVIII, fig. 7, 8, 9.

(2) S. Gagnière, *Rhodania*, 11e année, 1929, p. 195.

(3) L. Joulin, *Les sépultures des âges protohistoriques dans le Sud-Ouest de la France, Revue Archéol.*, janvier-fév., 1912, t. XIX, p. 1.

partie de bois de cerf élaphe qui est identique à celui de la grotte du Grand-Père dont les boucliers ont également le même motif en croix (voir fig. 3, 17, 21).

L'autre fragment présente un cervidé mâle : le fût gauche de la ramure n'a qu'un andouiller et le fût droit deux ; c'est probablement un cerf élaphe. Il est situé sous un signe quadrillé de forme allongée ressemblant à un filet de chasse et regarde de face un animal qui semble bien être un sanglier dont les poils se dressent sur le dos (l'extrémité du museau semble garnie de deux petites défenses). Il est surmonté d'un corps malheureusement acéphale, mais

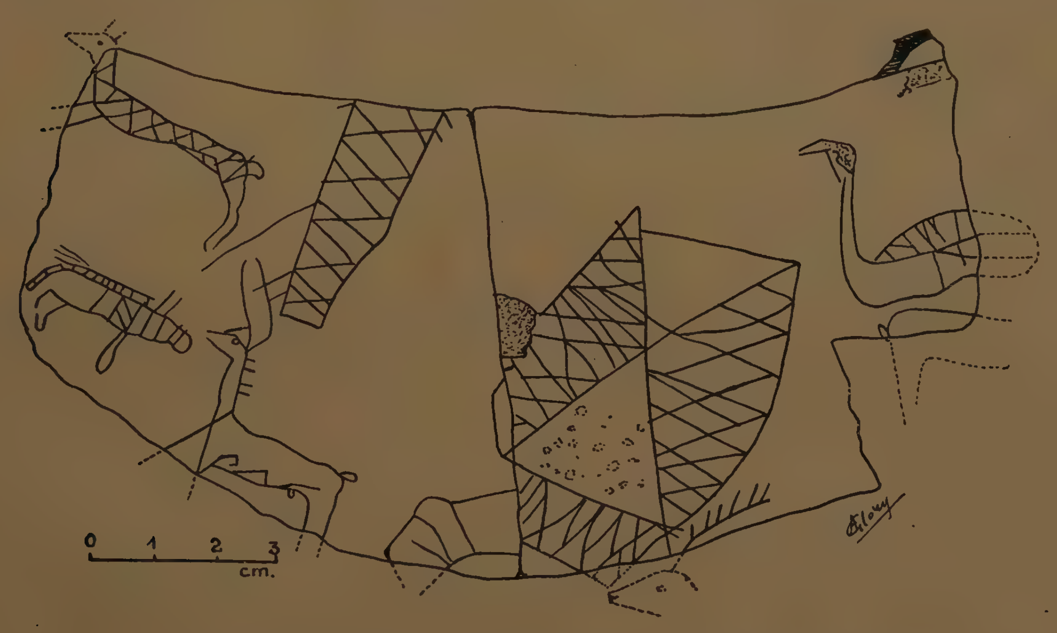


Fig. 36. — Nécropole Saint-Roch à Toulouse. Animaux incisés sur poterie fine gris noir du IIIe ou IIe siècle (fouilles Léon Joulin, Musée des Toulousains de Toulouse).

dont la forme élancée et la petite queue nous font penser à une biche.

La nécropole de Toulouse apparentée à celle de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn) correspond à l'arrivée tardive des Volques-Tectosages et a été placée au IIIe et au IIe siècle av. J.-C.[1]. Comme elle contenait aussi des poteries campaniennes et ibéro-grecques, on peut dire que Tolosa qui contrôlait autrefois le gué de la Garonne était le point de contact entre les civilisations méditerranéenne provençale d'un côté et aquitano-pyrénéenne de l'autre.

(1) R. LIZOP, *Le Comminges et le Couserans avant la domination romaine*, Toulouse, 1931, p. 135, n. 10 ; p. 137, n. 14.

7° *Grotte Baldouin ou grotte des Nuits* (Baume di Niue), *à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône).*

A 3 km. de Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), dans le vallon d'Estienne, bordé par un petit massif isolé des Alpilles, existe la dernière grotte du Midi de la France qui renferme des glyphes analogues à ceux de l'Ariège.

Le Dr Moulard, sur les indications de M. H. Rolland, les a relevés et publiés en partie en 1933[1]. Les fouilles qu'ils y ont faites leur ont livré un important mobilier énéolithique comparable à celui des dolmens espagnols et aveyronnais : têtes de flèche foliacées en silex, perles en tonnelet et à ailettes, céramique à décor pastillé[2].

Le Dr Moulard, d'après ce gisement et aussi d'après la schématisation de certains signes qui ont quelque analogie avec des stylisations humaines de Murcie et d'Andalousie, a daté les 35 gravures du panneau de l'entrée de cette grotte à l'âge du Cuivre[3]. Peuvent appartenir à cette période trois signes en *phi* et une croix profondément incisés par usure et de technique différente de celle des autres signes gravés[4].

Nous nous sommes rendus dans la grotte avec l'agrément de M. H. Rolland et nous en avons relevé et étudié tous les caractères. Nous ne nous attarderons pas sur leur description qui a été faite en son temps par notre savant collègue, le Dr Moulard, si ce n'est pour mentionner la frappante analogie de ces signes avec ceux des grottes de l'Ariège précédemment exposés.

1° On y remarque d'abord quatre personnages. Le premier haut de 0m,09,5 a une tête ronde détaillée par les deux yeux, le nez, la bouche et posée directement sur un manteau triangulaire qui cache les bras et semble d'ailleurs recouvrir la tête. Un globule dessiné sur le ventre est relié à la base du manteau par une ligne verticale. Deux jambes sont munies de deux pieds vus de profil (fig. 37, n° 1).

Le second personnage, haut de 0m,14, est vêtu d'une longue tunique ornée du même signe axial que l'homme au capuchon. Les deux jambes ont des pieds vus de profil, les deux bras ployés sont ramenés sur la poitrine à hauteur du globule comme s'il le montrait. La face plus allongée, ornée des yeux, nez et

(1) J. Moulard, *Les pétroglyphes de la Grotte Baldouin*, dans *Cahiers d'Histoire et d'Archéologie*, Nimes, 1933.

(2) H. Rolland, *Grottes sépulcrales des Alpilles, Bull. de la Soc. préhist.*, 1933, n° 6. E. Leroy, *Ostéologie de la grotte de Baldouin*, dans *Cahier de Pratique médico-chirurgicale*, septembre-octobre 1932.

(3) H. Breuil, *Les peintures rupestres schématiques de la Péninsule ibérique*, 1935, t. IV, p. 96. M. l'abbé Breuil se défend d'avoir assigné une date quelconque à ces gravures ; il a simplement reconnu le remplissage de la grotte classée à l'âge énéolithique.

(4) Le Dr Moulard cite cinq signes en *phi*, mais parmi ceux-ci deux sont des cercles naturels produits par l'érosion autour de coquillages fossiles inclus dans le calcaire.

bouche est entourée de cheveux plus abondants sur les côtés (fig. 37, nº 2). Le sommet du crâne semble porter une petite calotte.

Le troisième personnage n'est qu'ébauché par la silhouette d'une espèce de capuchon, et le quatrième ne comporte plus qu'une simple ligne à sommet recourbé (fig. 37, nº 3).

On retrouve dans cet art conventionnel la même manière de figurer les pieds, la même technique d'incision pour obtenir les yeux et la bouche par l'enlèvement d'un fin éclat triangulaire, et le même procédé de schématisation pour esquisser les silhouettes ébauchées que celui qui a été employé à la grotte du Grand-Père.



Fig. 37. — Grotte Baldouin (B.-du-R.). Homme emmitouflé dans un *cucullus* (nº 1); homme chevelu ramenant les mains à la hauteur du ventre (nº 2) ; stylisations humaines (nº 3).

2º Un cheval à longue queue, long de 0m,06,5, aux oreilles et crinière formées par deux petits traits, domine une jument gravide longue de 0m,05,5, à queue également très longue ; la tête de cette dernière est plus réussie que celle du mâle dont le mufle est trop rectiligne (fig. 38). La gravidité d'une femelle sous un mâle est un symbole de la magie de la fécondité.

3º Comme dans les diverses grottes de l'Ariège, on rencontre les mêmes grilles en damiers sans encadrement, les mêmes lignes brisées zigzagantes horizontales et verticales, les mêmes pentacles aussi maladroitement tracés et d'une grandeur analogue variant entre 0m,03 et 0m,08,5 d'étendue (fig. 39, nºs 1, 2).

Les signes triangulaires sont plus nombreux. Au nombre d'une dizaine, ils sont formés d'un triangle sensiblement équilatéral aux extrémités nettement

anguleuses, traversé du sommet à la base par une bissectrice qui dépasse toutes les figures (fig. 39).

Interprétation

Les cinq pentacles sont comme des fossiles directeurs qui nous permettent d'attribuer les gravures de la grotte de Baldouin à l'aurore des temps gallo-romains.

M. Lantier a appelé particulièrement notre réflexion sur le rapprochement possible de l'homme au capuchon et des télesphores répandus un peu partout en Gaule.

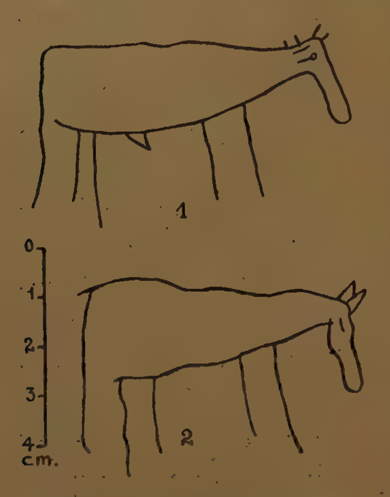


Fig. 38. — Grotte Baldouin (B.-du-R.). Cheval à longue queue dominant une jument gravide.

La statuette en bronze déposée au Musée de Saint-Germain est habillée d'un capuchon mobile. Enlevé, il laisse apercevoir un phallus. Une autre statuette découverte en 1884 à Moulezan et donnée en 1916 au Musée des Antiquités à Nîmes (Maison Carrée) est revêtue également d'un manteau avec capuche qui ne laisse apercevoir que le visage et les pieds[1]. Le télesphore emmitouflé dans son *cucullus* était regardé par les Gaulois comme le *génie de la convalescence*. Est-ce pour cette raison que le second personnage ramène ses mains vers l'extrémité du gland, comme pour attirer l'attention sur les fluides guérisseurs qui s'échappaient naturellement de cet organe ? La liqueur spermatique était un remède souverain contre les piqûres de scorpions[2]. Quant à l'urine de l'homme, ses bienfaits, d'après Pline[3], guérissent d'une vingtaine de maux depuis la stérilité féminine jusqu'aux ulcères de la tête !

Dans cet ordre d'idées, ne pourrait-on pas voir dans le couple d'équidés, étalon et jument de la grotte Baldouin, une allusion imagée aux multiples pratiques des thérapeutistes gallo-romains ? « Le sang des étalons et des cavales ronge le bord des ulcères et les élargit ; il dissipe les tumeurs et les suppurations » (Pline, XXVIII, 41 et 61). Mais Pline rapporte que le sang des cavales

(1) Espérandieu, *Recueil*, IX, p. 148, n° 6806 ; voir aussi S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine, description raisonnée du Musée de Saint-Germain*, Paris, 1894, p. 104, fig. n° 100.
(2) Pline, XXVIII, 13.
(3) Pline, XXVIII, 18.

vierges est inopérant. Anaxilaüs écrit que brûler dans des lampes la liqueur qui s'échappe des cavales ou des ânesses après qu'elles ont été saillies a le pouvoir de faire paraître les assistants monstrueusement affublés de tête de cheval (XXVIII, 49). Enfin, pour ne citer que les textes qui se rapportent à la fécondité, « l'humeur qui s'échappe d'une cavale qui vient d'être couverte, ainsi que les testicules de cheval séchés et pulvérisés pris en boisson ont la même puissance aphrodisiaque que l'écume de la bouche d'un âne recueilli après coït sur un morceau d'étoffe rose » (XXVIII, 80).

Cette caverne dont le nom évoque des réunions nocturnes (grotte des nuits) a dû être le siège de plusieurs pratiques magiques à caractères thérapeutiques.

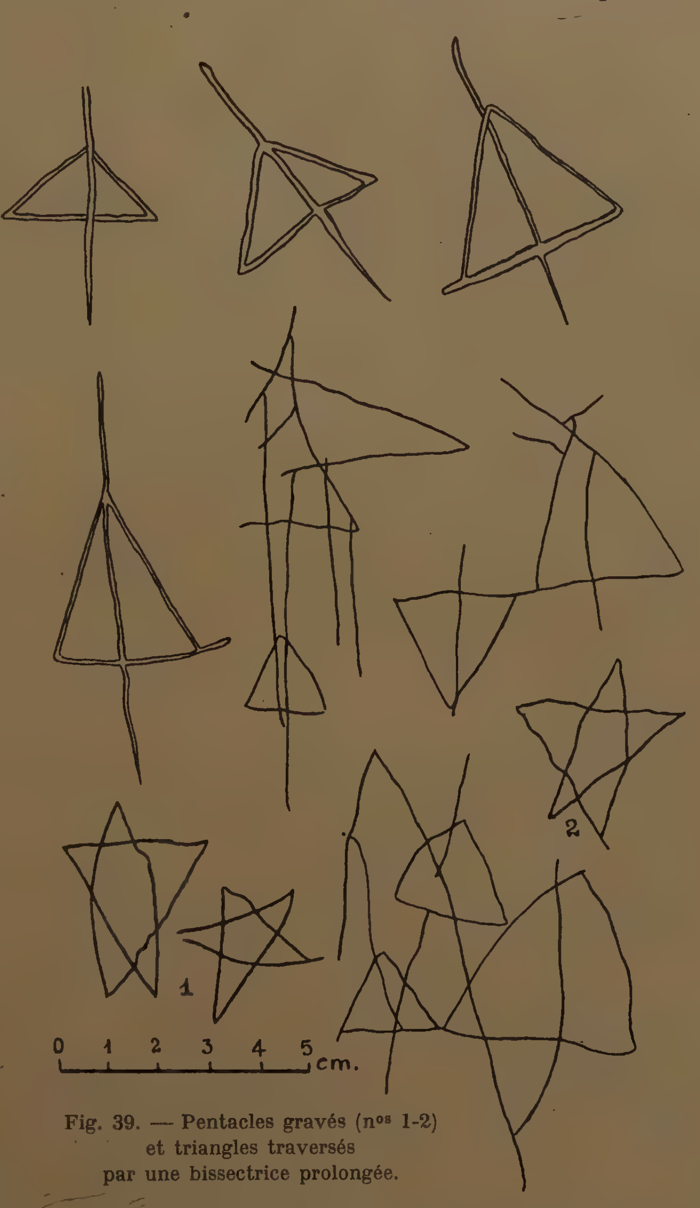


Fig. 39. — Pentacles gravés (nos 1-2) et triangles traversés par une bissectrice prolongée.

Nous ne pouvons que mentionner, sans explications, ce mystérieux grimoire rupestre de grilles, de zigzags, de lignes géométriques entrelacées sur lesquels les textes des anciens sont muets. On peut du moins remarquer que ce refuge est surtout riche en signes triangulaires. Au nombre d'une dizaine, de forme sensiblement équilatérale, ils sont isolés, groupés par deux ou par trois. Le Dr Moulard y verrait des arcs ou des personnages en *phi* stylisés. A Ussat un

triangle semblable est campé sur un support et rappellerait une enseigne militaire. Sa vertu ne peut faire de doute car un autre est anthropomorphisé par deux yeux dont l'effet apotropaïque a déjà été maintes fois signalé (voir fig. 16, nº 15).

Le rôle des combinaisons ternaires est bien connu dans le monde méditerranéen[1]. Que les Celtes aient appris par des traditions hyperboréennes ou orientales que « le nombre impair plaît aux dieux »[2], que pour assurer au « sacrifice magique son efficacité on devait entourer l'image du charme de trois bandeaux de diverses couleurs et le promener trois fois autour de l'autel »[3], on peut le supposer par la présence de ces triangles à côté des gravures dont nous avons montré la signification sacrée.

Ces mêmes signes triangulaires, montés sur support, ont aussi été gravés sur des rochers gréseux de Baulou (Ariège)[4] et ont conservé jusqu'à présent leur singulière efficacité. Pour éloigner la maladie, certains paysans de Gimont dans le Gers les tracent avec le charbon du feu de Saint-Jean sur les portes de leurs étables et de leurs maisons, fidèles en cela au souvenir de leurs ancêtres du Moyen âge qui les ciselaient sur les linteaux du portail de leurs églises comme à Loubens (Ariège), par exemple.

Conclusion

Les divers documents comparatifs que nous avons versés à ce débat à propos de l'âge et de l'interprétation de ces gravures ne sont pas absolument décisifs ; les uns rappellent l'âge du Bronze finissant (tête d'épingle de la déesse de Sainte-Eulalie, costume rituel des prêtresses et de la Grande Déesse) et les autres nous placent nettement à l'époque celtique (tête-trophée) et gallo-romaine (pentacles, télesphores, écriture cursive latine).

Ces anomalies ne doivent pas nous étonner si on fait appel aux survivances maintes fois signalées en archéologie.

C'est ainsi que les Touaregs ont tracé dans le massif chaotique des montagnes de l'Aïr (Afrique du Nord), à une époque que M. de Zeltner ne croit pas antérieure à l'ère chrétienne[5], des figures anthropomorphes réalistes voisinant avec d'autres dessins schématisés. Un explorateur non averti y verrait volontiers

(1) Aristote, *Traité du ciel*, I, 1, 2, trad. Saint Hilaire, p. 3.
(2) Virgile, *Égl.*, VIII, 75.
(3) Déchelette, IV, p. 1530.
(4) J. Vezian, *Revue anthropologique*, Congrès 1924, p. 367.
(5) Fr. de Zeltner, *Les gravures rupestres de l'Aïr*, *Anthropologie*, tome XXIV, nos 2, 3, 1913 ; tiré à part, p. 11, fig. 5.

des représentations ibériques semblables à celles que l'abbé Breuil a relevées dans certaines cavernes de l'Andalousie et qui peuvent se classer à l'Enéolithique. Cette théorie de la survivance des signes à travers les âges historiques est si peu un mythe que les bergers du Couserans et de l'Ariège apposent encore certains signes schématiques d'origine énéolithique avec de la couleur sur la toison de leurs moutons en pacage[1]. Comme il n'y a aucune raison d'admettre que ces gravures de même style ont été faites à des moments très distincts les uns des autres, on peut avec vraisemblance leur assigner un âge qui peut s'étendre de l'époque de la Tène à l'aurore des temps gallo-romains.

Les sujets traités se rapportent aux mœurs des tribus celtiques d'humeur belliqueuse qui occupaient de préférence les hauteurs qu'elles fortifiaient en des camps retranchés, comme l'indiquent les trouvailles archéologiques de M. Vézian à Saint-Jean-de-Verges et de M. Tricoire à Lavelanet (Ariège)[2].



Fig. 40. — Grotte artificielle de Villasabariego (prov. de Léon, Espagne). Gravure sur argile concrétionnée, d'après Sanz Martinez.

Ces guerriers d'Ussat, armés de lances, d'arcs, de masses d'armes et de boucliers ovales et rectangulaires ornés de motifs peints ou ciselés, professaient le culte de la Grande Déesse mère, long vêtue, expression de la fécondité universelle. Ils lui offraient en hommage des trophées de guerre (têtes coupées de leurs ennemis, boucliers) et peut-être des trophées de chasse (cerfs et canidés).

Ils fréquentaient des grottes-sanctuaires peu profondes, généralement à l'entrée, pour y brûler des offrandes (parois longuement calcinées à Sainte-Eulalie, au Grand-Père) et ils se livraient à des gestes rituels de supplications et de prières en élevant leurs mains, la paume étendue vers le ciel. D'autres exécutaient des danses sans doute sous la direction de sorciers qui avaient pour insigne un bâton à sommet recourbé (augures ?). Ils croyaient à la vertu magique du triangle, symbole des combinaisons ternaires, et à celle du pentacle, pour éloigner l'influence des esprits mauvais et réussir dans leurs entreprises guerrières. La présence d'oies ou de canards à la grotte de la Vidalette, au castrum de Lerilla en Espagne et au tumulus de Lisières montrerait une croyance à l'astre solaire.

A ces incantations se rapportant à la guerre et à la chasse ils joignaient d'autres pratiques magiques pour obtenir la santé du corps et la fécondité dans

(1) J. Vezian, *Revue anthrop.*, sept.-décembre, 1924, p. 367.
(2) Les fouilles n'ont pas encore été publiées.

le foyer. Peut-être avaient-ils recours à ces mystérieuses médecines tirées de la poudre des bois de cerf, du sang ou des humeurs de certains animaux comme le cheval selon les idées du temps rapportées par Pline ? On peut l'admettre puisque le couple étalon-jument est associé à la grotte Baldouin à deux personnages phalliques (télesphores) et que la ramure du cerf a été répétée trois fois



Fig. 41. — Carte de l'expansion des gravures schématiques de l'âge du Fer.

à la grotte du Grand-Père. Ces détails supposent une intention médico-magique.

Ils cachaient d'autres croyances sous des signes mystérieux pour nous, faits d'entrelacs compliqués, et les gravaient sur les parois de grottes sacrées en souvenir de commémoraisons cérémonieuses.

Ces pratiques empreintes d'influences méditerranéennes et qui semblent

provenir de la péninsule ibérique (Alvão, Cerro de los Santos, Villasabariego[1] (fig. 40), Parada, Lerilla) se sont répandues dans les Pyrénées centrales depuis Marignac jusqu'à Ussat-les-Bains en passant par Prat et le Mas d'Azil et se sont étendues jusque dans les Deux-Sèvres, les Bouches-du-Rhône et la Drôme[2] (fig. 41) en bifurquant à Toulouse *(Tolosa)*, capitale des *Volcae Tectosages*, où fut trouvée une poterie gravée.

André GLORY.

(1) Voir une figure anthropomorphe analogue gravée sur argile concrétionnée dans la grotte artificielle de Villasabariego (Léon), J. SANZ MARTINEZ, *El arte rupestre en la Provincia de Leon*, Madrid, 1920. — M. l'abbé H. Breuil m'a signalé qu'en 1920 il avait publié des graffiti d'un style plus ou moins analogue dans les provinces de Burgos et de Soria, H. BREUIL, *Miscellanea d'Art rupestre*, extrait du *Boletin de la Real Sociedad española de Historia Natural*, t. XX, 1020, pp. 322 à 333 ; pp. 369 à 376, Madrid, 1920. Voir aussi H. Breuil et H. Obermaier, *L'Anthropologie*, XXIV, 1913.

(2) La publication des gravures de la grotte des Sarrasins à Pommerol (Drôme) paraîtra ultérieurement.

FOUILLES EFFECTUÉES AU « CHATEAU DES CARS »

Commune de Saint-Merd-les-Oussines
(Corrèze)

par MM. Lucien PRIEUR et Franck DELAGE

Les ruines gallo-romaines que nous allons décrire, telles que les ont révélées les fouilles effectuées en 1936-37 et 38, sont situées sur le territoire de la commune de Saint-Merd-les-Oussines, canton de Bugeat, département de la Corrèze (voir la carte)[1].

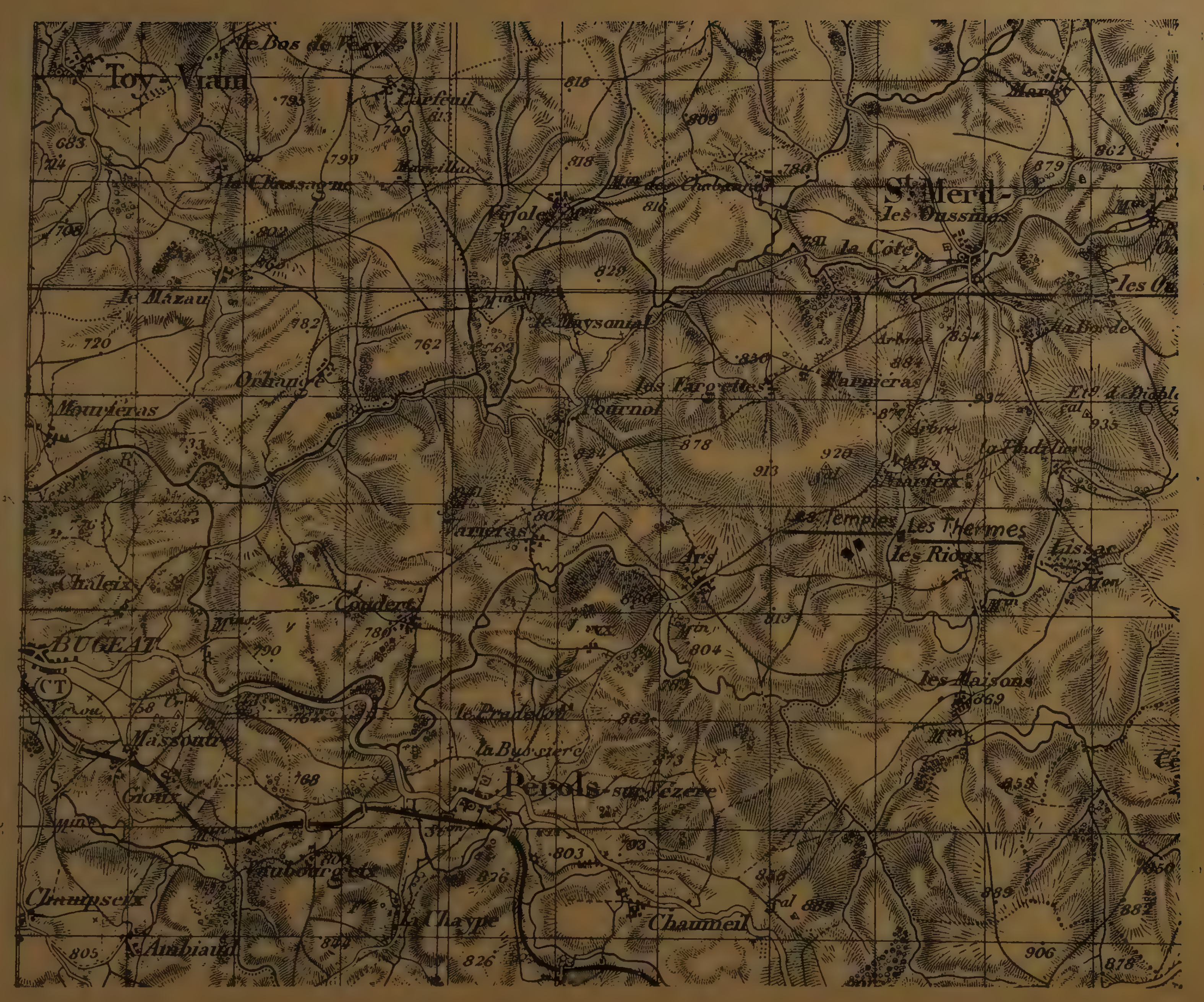
On est là dans la vaste pénéplaine de Millevaches, toute en mamelons arrondis, en longues croupes et en combes humides, sites austères que la bruyère colore en été de larges rougeoiments, piqués des taches dorées des genêts et des ajoncs (fig. 1). De tous côtés naissent des ruisselets, d'où sortiront de nombreux cours d'eau, tels que la Vienne, la Vézère, la Corrèze, la Diège et plusieurs affluents de la Dordogne. Quand on est placé sur le petit plateau qui porte la partie principale des ruines, on est à une altitude voisine de 900 m. Du côté du nord, à 1.500 m. de distance, une grande croupe, barrant la vue, a les cotes de 913 et 920 m. ; son flanc sud, éventré depuis des siècles, montre des carrières d'un beau granit qui ont vraisemblablement été exploitées dès l'époque gallo-romaine[2].

C'est une région peu peuplée, avec des habitations isolées, séparées par de fortes distances, et quelques hameaux ou villages largement espacés ; ici, vers l'ouest, Ars ; au nord, Niarfeix ; à l'est, les Rioux. Pourtant, on a relevé dans toute cette « Montagne » limousine un grand nombre de vestiges de villas rustiques gallo-romaines, prouvant la présence d'une population relativement considérable[3]. Dans cette poussière d'habitats détruits, le groupe des ruines

(1) Une parcelle appartient à la commune de Pérols, section du village d'Ars.

(2) M. Vazeilles a remarqué dans ces carrières, dont l'exploitation persiste, « des blocs de pierre cassés pendant la taille ou représentant des pièces manquées des temps gallo-romains, des meules, des sarcophages et autres éléments d'architecture monumentale » (*Les ruines gallo-romaines des Cars en Haute-Corrèze* dans le journal *L'Auvergnat de Paris*, 20 novembre 1937).

(3) V. Marius VAZEILLES, *Cahiers Archéologiques*, 3e fascicule, 1936 ; — Franck DELAGE, *Le Gallo-romain du Bas-Limousin, Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. LX, 4e livraison, 1938.



Carte de la région du « Château des Cars », commune de Saint-Merd-les-Oussines (Corrèze).

antiques qui ont été dégagées dans le site considéré ici, prend une importance vraiment remarquable[1].

Ces ruines, que la tradition dénomme « le Château des Cars », avaient été signalées à plusieurs reprises par des archéologues corréziens. Il convient de rappeler la communication du chanoine Poulbrière au *Congrès archéologique* de 1890 (session de Limoges et Brive) et une note de M. Vazeilles dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tulle* en 1923. Puis, en 1928, A. Mayeux, architecte en chef des Monuments historiques, présente à la *Société des Antiquaires de*



Fig. 1. — Le paysage des ruines. Les Thermes vus du mamelon où se trouvent les temples.

France une description des ruines avec plusieurs détails précis, et esquisse un projet de restitution du monument[2]. Mais les renseignements apportés ainsi étaient forcément très incomplets, car seule la plus volumineuse partie des ruines émergeait à peine hors de la bruyère (fig. 2). Des érudits de la région en firent alors un examen plus attentif et conclurent que des travaux méthodiques aboutiraient certainement à des résultats très intéressants. Parmi les personnalités du monde savant qui furent alertées, le Directeur de la *Forma Orbis Romani, Gallia*, M. Adrien Blanchet, apporta son concours aux démarches locales ;

(1) V. Note additionnelle I.
(2) *Bulletin Soc. n. Antiq. de France*, 1928, p. 135 (séance du 29 février).

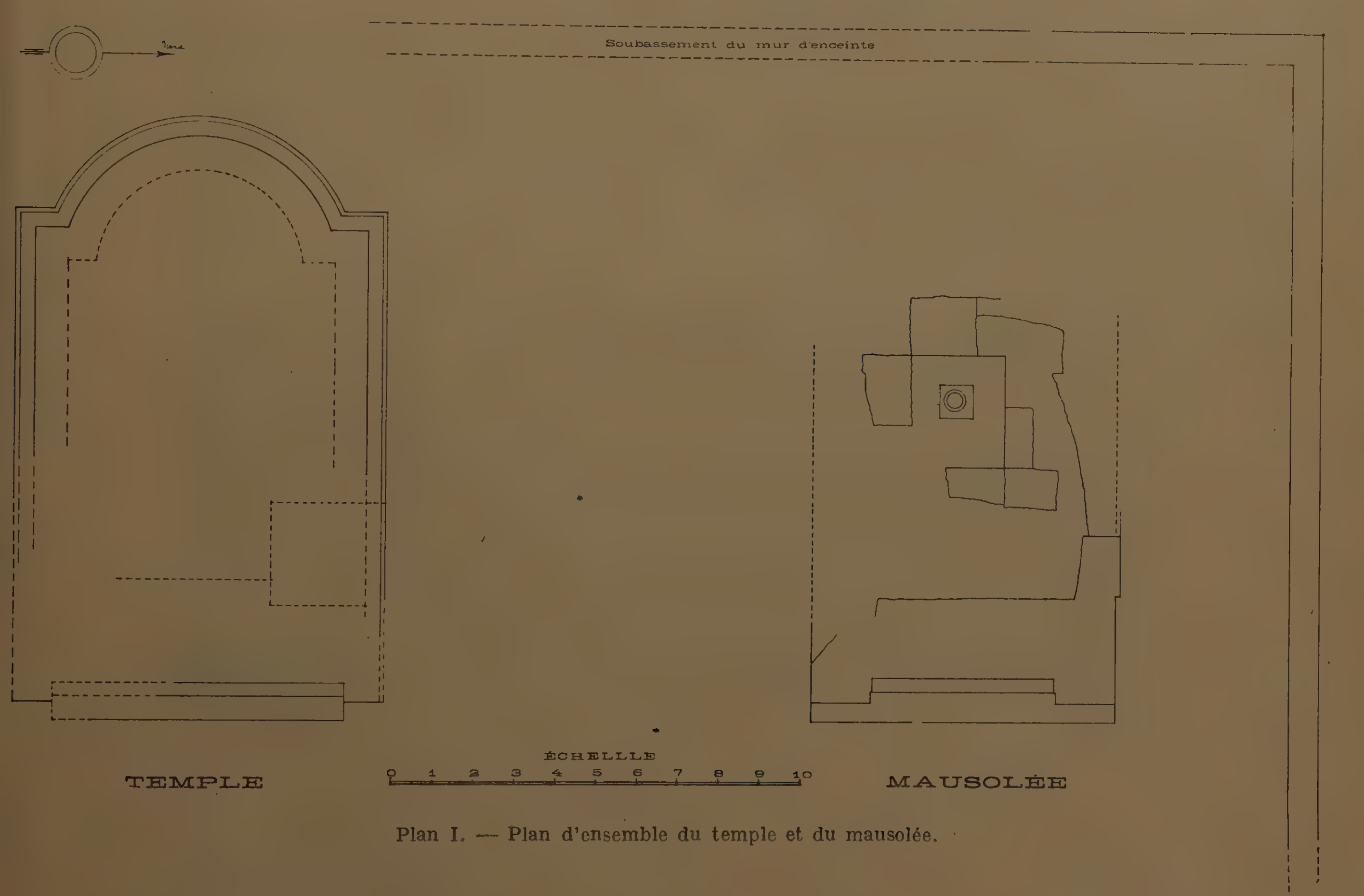


Fig. 2. — Plate-forme du temple avant les fouilles.



Fig. 3. — État des pierres en avant des degrés après le commencement des fouilles et l'enlèvement de la terre et des bruyères.
A noter le socle rectangulaire (base de statue ?) en avant et dans l'axe des degrés.

l'Administration des Beaux-Arts fut saisie de la question, le classement fut prononcé le 11 septembre 1935, et à partir de 1936 des fouilles furent exécutées avec un succès qui dépasse les espoirs. En 1939, une quatrième campagne de fouilles était organisée, quand les tragiques événements que l'on sait rendirent impossibles les travaux, qui, depuis lors, n'ont pas été repris[1].



Plan I. — Plan d'ensemble du temple et du mausolée.

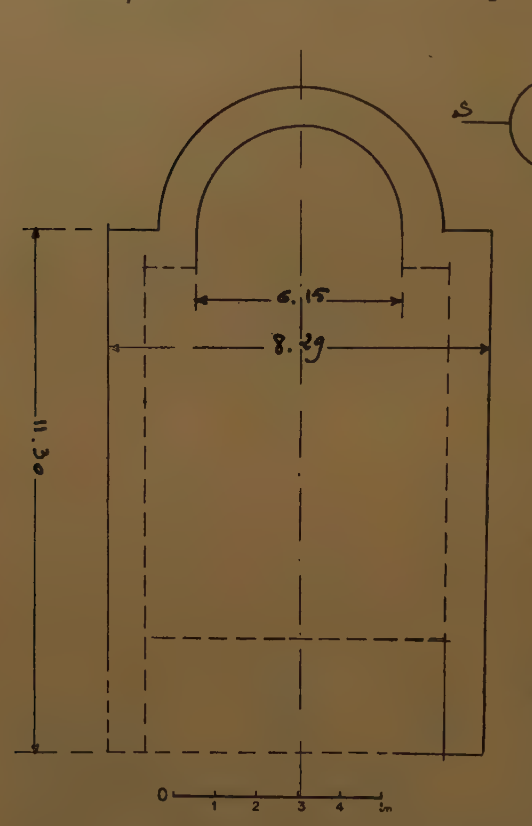
I

La partie principale des ruines des Cars consiste en un monument entièrement construit en granit local, de forme rectangulaire, orienté presque exactement est-ouest, avec entrée à l'est et extrémité occidentale terminée en hémicycle. Donc, cet édifice est de plan basilical (plan I).

(1) Les fouilles étaient placées sous la direction de M. L. Prieur, architecte en chef des Monuments Historiques de la Corrèze, assisté de M. F. Delage, Correspondant régional des Monuments Historiques pour la Corrèze et la Haute-Vienne, et de M. Saule, architecte départemental. Parmi les concours béné-

Les *dimensions* extérieures, y compris le débord d'un escalier comportant trois degrés (fig. 3), sont en longueur de 14m59, et, en largeur, de 8m92 ; intérieurement, la longueur se réduit à 13m68, et la largeur à 7m94. Ce sont des dimensions modestes, mais de proportion assez nette : la longueur n'est pas loin d'être le double de la largeur.

Les *fondations* sont constituées par un amoncellement de blocs bruts, de dimensions diverses, sans mortier, ainsi qu'on a pu en juger par un sondage fait au ras du mur sur la face nord et par un trou qui a été ouvert anciennement dans le *podium* par des gens du pays qui, dit-on, espéraient trouver un trésor. D'après ces données, nous ne croyons pas que l'édifice ait comporté une crypte. Le *podium* est fait de grandes dalles de même pierre, posées très régulièrement, bien nivelées, et qui, malgré le temps et les hommes, ont à peine joué en quelques points.



Plan II. — Plan du soubassement du temple.

Le *soubassement* de l'édifice (plan II), parfaitement conservé, se compose de trois assises en retrait progressif, ayant une hauteur totale de 1m94 ; les blocs formant ces assises sont hauts respectivement de 0m80, 0m70 et 0m44 ; l'assise supérieure offre un profil très oblique, de là résulte un retrait total de 0m17 par rapport au pied du soubassement (fig. 4).

Sur l'assise supérieure, la *base des murs* est constituée par des blocs hauts de 0m42, moulurés d'un fort congé surmonté de deux filets droits ; ces blocs

voles que suscita l'intérêt des fouilles, on doit signaler celui de M. Lucas Shadwell, président de la Société locale « La Sauvegarde du passé », qui collabora aux fouilles avec un zèle très efficace et tout désintéressé. Il est intéressant de noter que, pour les premiers travaux de décapage et de débroussaillement, la population de Bugeat, de Pérols et de Saint-Merd a fourni des équipes de volontaires qui ont rendu de grands services. Les propriétaires du terrain, MM. Mazeaud, ont fait preuve de compréhension et de désintéressement et ont droit à d'élogieux remerciements.

créent encore un retrait de $0^{m}23$ par rapport à la partie supérieure du soubassement. Le retrait total atteignant ainsi $0^{m}70$, la silhouette du monument était bien dégagée. Sur cette base moulurée, *les murs* étaient constitués par des blocs rectangulaires, parfaitement appareillés, hauts en moyenne de $0^{m}70$ et mesurant $1^{m}10$ en longueur et en épaisseur[1]. Un grand nombre d'éléments de ce genre ont été trouvés sur le pourtour de l'édifice, beaucoup intacts, d'autres fragmentés ou dégradés (fig. 5). On a l'impression que les murs ont été démolis systématiquement non sans un certain soin, et que la ruine n'est pas l'effet d'un écroule-



Fig. 4. — Angle S.-E. du temple, montrant les trois assises du *podium*.

ment naturel. Au reste, il est impossible de déterminer la hauteur que les constructeurs avaient donnée à l'édifice ; nous supposerons environ 8 m., d'après les matériaux subsistants.

C'est sur la face est que se trouvait l'*entrée* ; il est logique de supposer qu'elle comportait une colonnade encadrant la porte, mais il n'en reste aucun élément en place. Les fouilles n'ont révélé qu'un très petit nombre de fragments de fûts de colonnes. Nous signalons seulement une base de tambour, moulurée de trois gorges, et un support de colonne plat, d'un diamètre de $0^{m}90$. Plus intéressante

(1) Dans la masse de pierres qui ont été découvertes, nous n'avons aperçu aucun élément de petit, ni même de moyen appareil. Il nous paraît donc que tout l'œuvre était fait de gros blocs.



Fig. 5. — En avant des degrés du temple-basilique.
La pierre arrondie provient probablement d'une partie voisine des degrés.



Fig. 6. — L'abside du temple-basilique, face Ouest.

est une assise (hauteur 0m52, largeur 1m15, longueur 1m38) contenant la base du pilastre gauche de l'entrée. Une assise d'angle, recueillie du côté nord-est, présente un fût dégagé aux trois-quarts, surmonté d'un chapiteau à plusieurs gorges et filets.

Un *escalier* régnait sur toute la longueur de la façade ; il comportait trois marches faisant une hauteur totale de 1m30 ; les degrés ont une hauteur de 0m63 (degré implanté dans le sol) et ensuite de 0m34 ; les marches offrent au pied une largeur d'abord de 0m57, puis de 0m33. En avant de l'escalier gisait un bloc de plan carré et assez fortement chanfreiné, taillé de façon à pouvoir servir de socle soit à une statue, soit plutôt (à cause de sa faible hauteur) à un autel[1] (fig. 5).

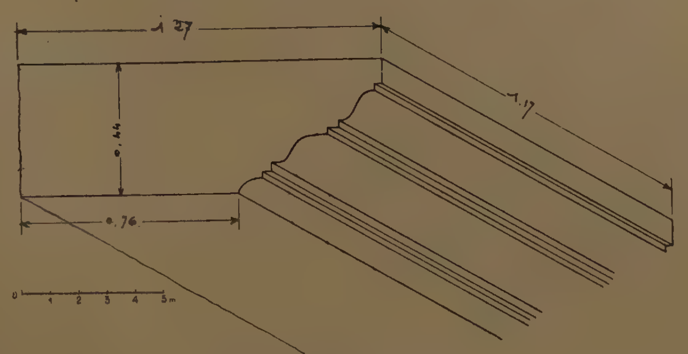


Fig. 7. — Profil de corniche.

A l'extrémité opposée (plein ouest) le monument se termine par une *abside*, dont la profondeur intérieure est de 2m20, et la largeur de 6m32, le retrait par rapport à la largeur de la *cella* étant sur chaque côté de 0m75 (fig. 6). Aucune trace n'indique qu'il ait existé une séparation murale entre la *cella* et l'abside. L'extérieur était certainement, d'après les assises en place, constitué de même façon que les murs latéraux. Il est impossible de savoir si une

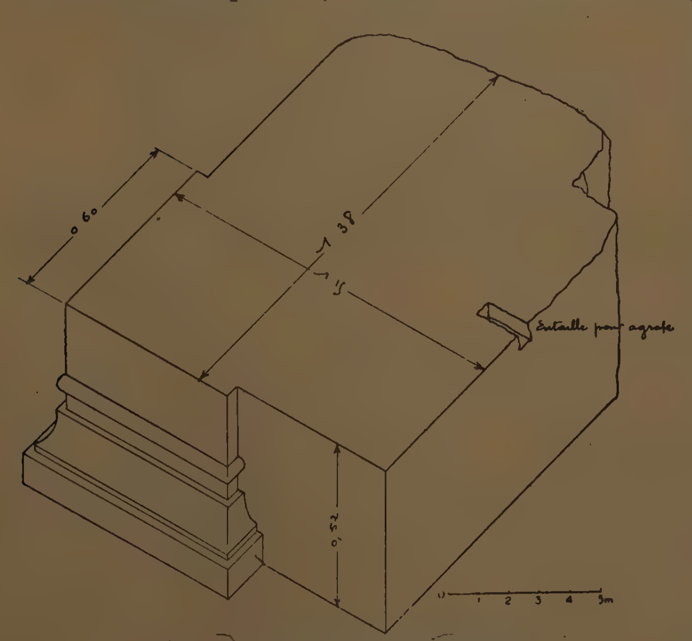


Fig. 8. — Assise d'angle avec pilastre.

(1) Dimensions : côtés : 1 m. 55 de base ; partie médiane : 1 m. 30 ; partie supérieure : 0 m. 91 ; hauteur totale : 0 m. 53.

ouverture était réservée dans la paroi de l'abside pour donner de la lumière.

Nous avons signalé plus haut quelques *éléments architecturaux*, parmi les centaines qui ont été découverts. Il est peu de blocs de quelque importance qui n'aient quelque mouluration (fig. 7, 8, 9).

Mais tout est géométrique, nous n'avons aucune ornementation inspirée de la végétation. Les morceaux les plus caractéristiques sont des fragments de plinthes creusées d'une gorge, des éléments de corniche d'un profil puissant et vraiment monumental, ayant formé sur le haut des murs un débord sensible (au moins 0m55), — de nombreux blocs à moulures ayant les mêmes fortes proportions, — un claveau, haut de 0m45, que nous attribuons à l'entrée de l'édifice, — plusieurs blocs (dont certains fragments) longs de 0m90, épais de 0m36 et hauts de 0m75, dont les deux faces sont ornées d'arcades aveugles (fig. 10), deux par bloc, en léger relief, et qui peuvent avoir constitué une balustrade séparative à l'intérieur, — plusieurs pierres moulurées sur deux faces et formant canal sur la partie supérieure, ce qui peut faire supposer qu'au-dessus de la corniche s'élevait un muret (sorte d'attique?) dont le dessus faisait chéneau pour l'égouttement du toit. Pas de blocs taillés de façon à entrer dans un fronton triangulaire ; on doit donc penser que la partie supérieure était rectiligne.

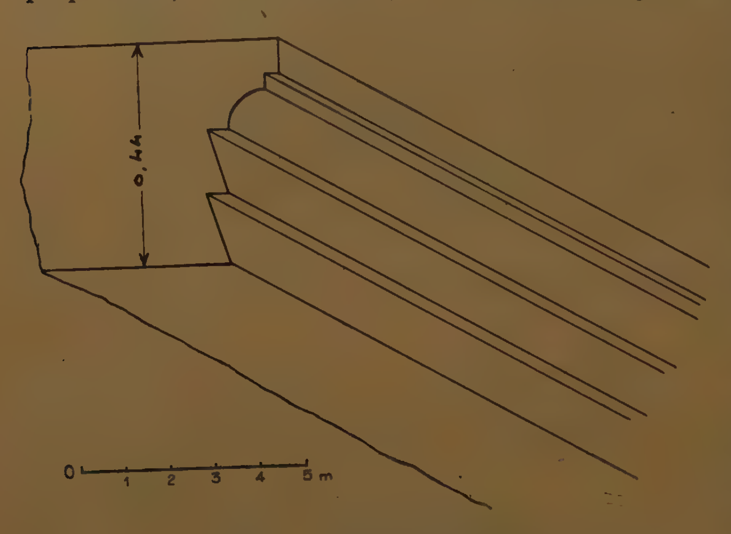


Fig. 9. — Profil d'architrave.

Assurément, tout n'est plus là. On sait que, de tout temps, les habitants des villages voisins ont trouvé dans ces ruines une carrière commode ; pour une maison, une église, une grange, une croix, un ponceau, on a emporté ce qui a plu, ce qu'on a pu charger et charrier. Nous avons pu repérer : un chapiteau d'ante qui sert de socle à la croix d'Ars, à Pérols (fig. 11) ; un élément de frise moulurée ayant le même emploi et un pilastre en forme de colonne engagée ; un élément d'entablement noyé dans le mur d'une ferme aux Rioux, etc. Il n'en subsiste pas moins une quantité impressionnante de décombres intéres-

sants, attestant une main-d'œuvre habile qui, d'ailleurs, s'est maintenue dans la région où abondent les bons carriers et les bons tailleurs de pierre.

Nous nous sommes demandé quelle avait été la *couverture* de l'édifice. Remarquons d'abord qu'il n'a été trouvé qu'un très petit nombre de fragments de *tegulae*, ce qui nous amène à exclure une toiture de tuiles. Rien non plus n'indique une voûte. Par contre, nous avons un certain nombre de grandes dalles plates, rectangulaires, dont un côté a son épaisseur diminuée de façon à former une feuillure ; cela nous a conduit à supposer que la toiture était constituée par

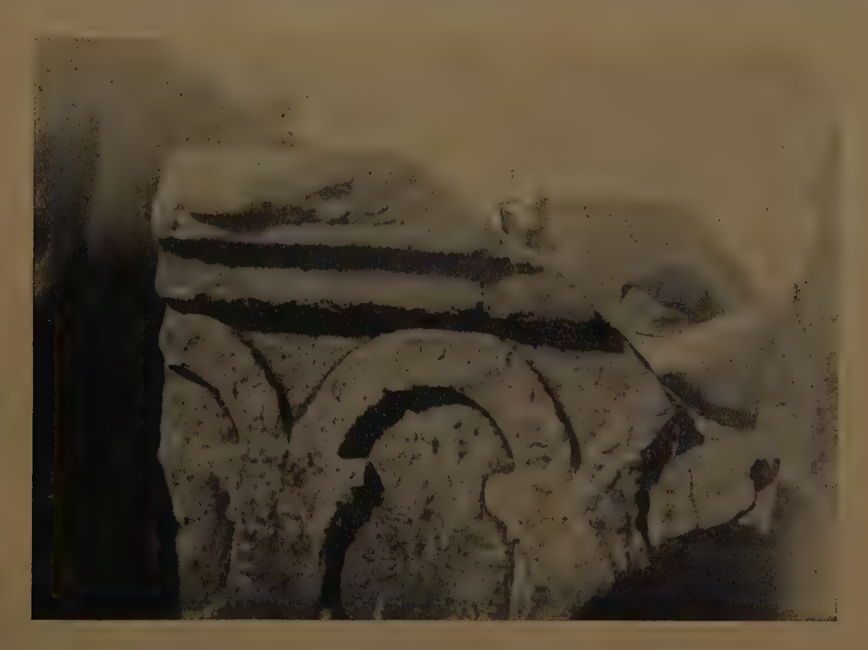


Fig. 10. — Bloc à deux faces ornées d'arcades aveugles.
La partie supérieure est creusée en forme de canal.

ces dalles s'imbriquant par la partie amincie. Parmi les temples du Donon, le bâtiment nº 3 est considéré comme ayant eu une couverture en pierre établie au moyen de dalles à feuillure longues de 1m35[1]. Une telle couverture suppose l'existence d'une charpente en gros bois, qui aurait dû laisser de fortes traces de feu et de calcination, des cendres de charbons, et tel n'est pas le cas[2]. La couverture pose donc un problème technique.

(1) P. Gélis, dans *Les monuments historiques de la France*, 1939, fascicule 2, p. 39-40. Aux Cars, nous avons deux séries de dalles différant par l'épaisseur, dont les moins épaisses ont été trouvées en général près du deuxième bâtiment dont nous parlons plus loin.

(2) On a constaté dans la zone sud une couche de cendres de bois, épaisse de 0 m. 20 à 0 m. 25, sur laquelle étaient couchés une partie des blocs du mur méridional. Ceci ne peut représenter la combustion de l'ensemble d'une forte charpente. On ne trouve pas mention de cendres dans l'article de Gélis.

Enfin, il faut noter que toute la *construction* paraît avoir été exempte de mortier et entièrement posée à joints vifs, élevée à la louve. Beaucoup de blocs montrent les trous destinés à cette opération, ainsi que l'emplacement des crampons unissant les blocs contigus. Sur certains blocs on voit jusqu'à quatre trous de scellement ; quelques-uns sont à double queue d'aronde. Nous avons eu plusieurs fois la preuve que les crampons étaient scellés au plomb. La matière de ces crampons était le fer, et non le bronze d'après l'état de nos trouvailles[1]. Il est probable que les crampons ont été fabriqués sur place ; à quelques mètres de l'angle sud-ouest, le sol était couvert d'une assez forte quantité de scories de fer indiquant un travail de fonte, et, ensuite, de forge. D'autre part, les angles des blocs étaient parfois entaillés de façon à former des encoches, d'autres des tenons pour ajustage par une sorte d'emboîtement. Nous avons remarqué un bloc qui présente ainsi quatre encoches.



Fig. 11. — La croix d'Ars (com. de Pérols) : socle de calvaire constitué par un pilier d'ante provenant des temples.

Toutes nos observations nous font conclure que l'édifice était un *temple* de l'époque gallo-romaine. Précédemment, on avait envisagé

(1) A noter un crampon fait d'une bande de fer forgé, longue de 0 m. 27, épaisse de 0 m. 025, dont les deux bouts sont coudés presque à angle droit. C'est une forme connue (*Perrot-Chipiez*, t. VII, pl. XL, n° VI ; — à La Turbie : N. LAMBOGLIA, *Trofeo di Augusto*, p. 11, fig. 26 ; — etc.).

l'hypothèse d'une basilique chrétienne. Le chanoine Poulbrière faisait en 1890 les remarques suivantes : « Nous avons affaire, ce me semble, ou à une petite église, ou à un baptistère des premiers temps du christianisme en nos contrées » ; il ajoutait qu'il fallait le « faire remonter jusqu'aux temps gallo-romains », avec cette réserve qu'il lui « paraîtrait difficile de ne pas dépasser le VIe siècle dans la détermination de sa date »[1]. En Limousin, et surtout dans la montagne, il ne saurait être question d'édifices chrétiens avant le IVe siècle, et les caractères architecturaux du bâtiment des Cars sont visiblement plus anciens. L'abside évoque maintes curies ou basiliques de la meilleure époque impériale, qui, au lieu d'être simplement des rectangles, se terminaient par un hémicycle à l'opposé de l'entrée ; mais il faudrait alors avoir aux Cars un municipe, une petite ville, comportant des services administratifs et judiciaires et une organisation commerciale ; rien de tel ici, certainement. C'est donc l'idée d'un temple qui s'impose, et cette idée sera renforcée par l'examen d'un deuxième bâtiment retrouvé tout auprès de celui-ci. Un des éléments du grand temple de Berthouville a cette forme basilicale avec abside[2] ; de même, le petit temple de Corbridge. Cependant ce plan n'est point le plus usuel, il est beaucoup plus rare que le simple rectangle. L'abside était probablement destinée à recevoir une statue, comme les niches semi-circulaires au fond des chapelles laraires. Il n'a été trouvé aucun fragment d'inscription ; de très rares monnaies se sont montrées absolument frustes. La datation reste donc aléatoire, mais l'impression générale fait penser au IIe siècle.

A quelle (ou à quelles) divinité ce temple était-il dédié ? Comme il est placé sur un mamelon, dans la région montagneuse, on devrait penser de préférence à Jupiter, ou à Junon, ou encore à Mercure (comme au Puy-de-Dôme). Mais un culte pourrait aussi avoir été consacré à une divinité des Eaux, dans cette région où pullulent les sources mères de nombreuses rivières ; peut-être cette idée sera-t-elle corroborée par le troisième élément de nos découvertes.

II

Un *deuxième bâtiment*, dont quelques faibles vestiges apparaissent dans une excavation creusée par les ramasseurs de pierres utilisables, a été découvert à 12 m. de la face nord du temple, et parallèlement à cette face. Ce bâtiment est aussi construit en grand appareil, mais avec un peu moins de soin dans la

(1) *Congrès archéologique de France*, session de 1890, p. 257.

(2) Cf. R. P. de La Croix, *Le trésor et les substructions gallo-romaines de Berthouville (Eure)*, *Bulletin archéologique du Comité des T. H.*, 1897, fasc. I, p. 71-78. — E. Babelon, *Le trésor d'argenterie de Berthouville près Bernay (Eure)*, Paris, E. Lévy, 1916, p. 29.

taille, semble-t-il, et d'un granit un peu moins fin. Nous estimons cependant, d'après le dispositif de l'ensemble, que ces deux constructions sont contemporaines, ou peu s'en faut, la deuxième étant une annexe de la première (plan I).

Les *dimensions* totales, moins nettes parce que le pavement, fait de dalles de moyenne épaisseur, repose sur le sol au lieu d'être surélevé et a été arraché par places, nous paraissent être de 10^{m}60 en longueur (y compris le perron d'entrée) et de 7^{m}60 en largeur[1], — chiffres nettement inférieurs à ceux du temple.

Le *perron* établi sur toute la longueur de la façade est, composé de trois



Fig. 12. — Mausolée. Les degrés parallèles à ceux du temple.

degrés, comme l'autre, est exactement sur le même alignement (fig. 12). Le rétrécissement de largeur du degré supérieur indique une ouverture de 4^{m}60 pour l'entrée. A 3 m. en avant de ce perron, presque exactement en face de l'entrée, on a trouvé des traces nettes de bois brûlé, avec quelques débris de fer, qui représentent sans doute la porte de l'édifice, arrachée, jetée au dehors et embrasée sur place ; les dimensions étaient d'environ 2 m. sur 1^{m}30. Un certain nombre de clous (fer forgé) étaient alignés sur le sol, accompagnés d'un petit objet en bronze qui semble avoir fait partie d'une serrure.

L'intérieur du bâtiment, dont le sol était sensiblement en contre-bas du

(1) Soit 36 et 26 pieds romains en chiffres ronds.

degré, a apporté une découverte d'un haut intérêt. Au centre du pavement était incluse une dalle creusée d'une cuvette cylindrique (fig. 13) qui présente un sens clair pour ceux qui sont habitués aux coffres cinéraires d'âge gallo-romain, si abondants dans tout le Limousin du Ier au IVe siècle[1] (fig. 14). Le couvercle, fait de roche, taillé en forme de pyramide tronquée et pourvu en dessous d'une feuillure s'adaptant à un bourrelet courant autour de la cupule cinéraire, portait en partie sur le bord du réceptacle et touchait le sol par ailleurs[2]. Il est donc



Fig. 13. — Vue du mausolée, angle N.-O.
On distingue l'urne dont le couvercle est renversé plus loin sur les blocs.

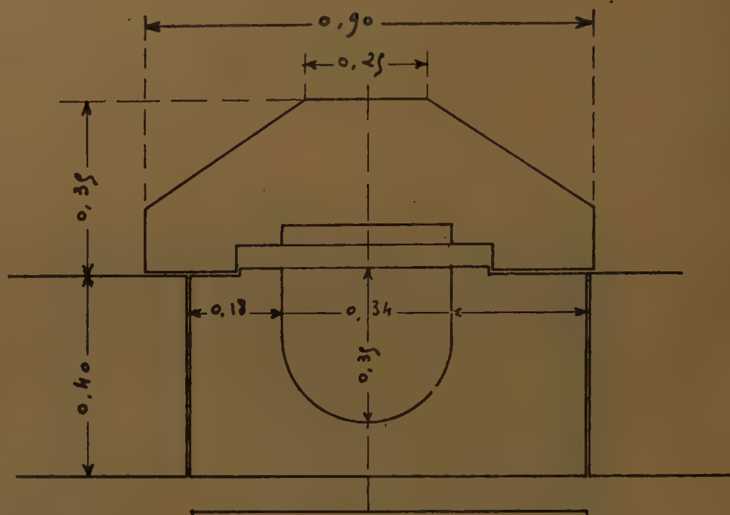
évident que la *sépulture* a été violée et pillée ; la cupule ne contenait plus aucun vestige d'os incinérés ni de cendres. Les résidus de l'incinération avaient dû être enfermés dans une urne en verre bleu clair, dont quelques débris ont été trouvés à quelques mètres au sud-est de l'angle du bâtiment.

Cet édifice était donc l'abri solennel d'une *sépulture* annexée au temple. On ne peut que supposer qu'une tombe placée dans un édifice de construction monumentale devait être consacrée à un personnage éminent, probablement

(1) V. F. Delage, *Les sépultures gallo-romaines en Haute-Vienne et en Corrèze, Cinquième Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes du Centre de la France*, 1938, p. 242-257 (Moulins, 1942).
(2) Les dimensions du coffre et du couvercle sont portées sur les croquis cotés (L. Prieur).

un prêtre de premier rang, peut-être le fondateur du temple. Nous avons là un fait unique dans la région, étant donné que les coffres funéraires ne sont jamais enfermés dans un édifice, étant simplement enfouis dans la terre, sans aucune protection[1].

Dans le déblaiement de ce mausolée (si le mot ne paraît pas excessif), il n'a été découvert aucun objet pouvant préciser la date. Dans la terre, aux abords, il a été recueilli deux monnaies de bronze, dégradées, qui semblent être d'Hadrien et de Marc-Aurèle.



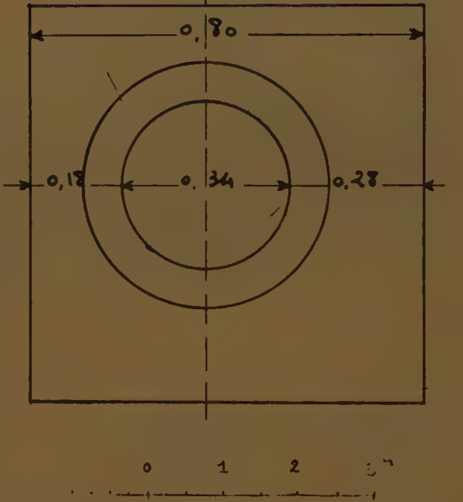


Fig. 14. — Coupe et plan du coffre cinéraire.

Parmi les menus *objets recueillis* aux abords des deux bâtiments, aucun n'est propre à un siècle plutôt qu'à un autre. Nous mentionnerons donc seulement les détails suivants : une hâche en fer à bord inférieur fortement convexe (longueur du bord : 0m17 ; du tranchant : 0m115 ; du talon : 0m07), avec trou d'emmanchement elliptique (0m04 × 0m02 ; poids : 1 kg. 300) ; clous en fer forgé, de section carrée et à tête large (longueur variant de 0m06 à 0m08) ; patte-fiche (longueur 0m12 ; tête large de 0m05) ; ferrement de forme aiguë, se fixant par une patte plate, et qui était attaché à une pièce de bois par trois clous ; un morceau de feuille de plomb percé de clous (doit provenir de la porte) ; un fond de

(1) C'est même d'une façon générale que ce fait nous paraît peu usuel. On ne peut en rapprocher que d'une façon très approximative la sépulture du Donon (à 60 m. du temple n° 1) consistant en une cavité hémisphérique, creusée dans le rocher à 4 m. de profondeur, et fermée par un couvercle qu'une feuillure adaptait au réceptacle. Voir A. Grenier, *Sanctuaires gallo-romains et tombes du héros*, *CRAI*, 1943, p. 360-371 ; 1944, p. 221-229 ; et P. Gélis, v. *supra*, p. 57, n. 1.

creuset conique ; des morceaux de plomb venant de scellements forcés au marteau ; des débris de verre, un col de fiole en verre vert très clair et très mince, haut de $0^{m}07$ et à goulot évasé (diamètre intérieur $0^{m}014$) ; une pierre à aiguiser subcylindrique en grès fin rosé (diamètre : $0^{m}045 \times 0^{m}038$), avec une étoile à 7 rais incisée sur la surface du talon ; un morceau de poterie jaune très fine, avec un bouton plat en léger relief, probablement fragment d'ex-voto ; une moitié de petite fusaïole commune (diamètre : $0^{m}03$) ; rares débris de poteries communes (couleurs noire, grise et brune) ayant subi l'action du feu, et de poteries rouges sans ornements ; des fragments de grosses briques de $0^{m}06$ d'épaisseur, qui peuvent provenir d'un revêtement du sol auprès des bâtiments.

Au total, nous avons la conviction que les bâtiments I et II, temple et mausolée-satellite, font un ensemble cohérent (plan I). Il nous semble même qu'une *enceinte* unique (peut-être seulement un mur bas) entourait le tout. On en a en effet retrouvé le soubassement, large de $0^{m}70$, le long de la face nord du terrain, sur une longueur de 22 m., avec retour en équerre sur la face ouest, où il n'en reste que 9 m. de long. Aucun vestige ne subsiste sur le reste du terrain, mais le périmètre rectangulaire était certainement limité sur les quatre faces par le même moyen ; on peut admettre un développement de 45 m. dans l'axe nord-sud et de 25 m. dans l'axe est-ouest.

III

A 500 m. à l'est, sur le bas d'une pente faisant face au sud-ouest, qui est séparée du mamelon des temples par un vallon où coule un clair et vif ruisselet, une énorme cuve en granit, implantée dans le sol, avait de tout temps attiré l'attention publique et l'intérêt des érudits (fig. 15). On se demandait si elle n'était pas liée à l'existence du « Château des Cars ». On prétendait qu'elle était jadis sur le mamelon et qu'elle avait été traînée jusqu'à son gîte actuel. Les uns y voyaient une cuve baptismale du temps de l'évangélisation, d'autres, une piscine de balnéaire.

Tout autour de cette cuve, dénommée le *bac des Cars*, le moindre coup de pioche extrayait du sol des moellons, des pierrailles, des fragments de tuiles, des débris de poteries. Il nous a donc paru nécessaire de compléter les travaux du « Château » par l'examen du « bac » ; les fouilles ont aussitôt révélé des vestiges gallo-romains qui ont une importance exceptionnelle pour l'archéologie régionale. En dehors des ruines de Tintignac (commune de Naves), on ne connaît dans le département de la Corrèze aucun site gallo-romain égalant en intérêt celui des

Cars. Un ensemble de salles qui ont été déblayées à partir du « bac » représente des *thermes*, d'une étendue considérable au point que nous sommes en présence, estimons-nous, non des bains d'une maison privée, mais d'un établissement public. C'est du moins notre opinion dans l'état actuel des fouilles, qui ont montré que le bâtiment mesurait plus de 30 m. de long sur 17 m. de large (plan III).

Le bac, entièrement dégagé, consiste en une cuve monolithe, creusée dans un énorme bloc de granit (en C du plan). De forme elliptique, cette cuve mesure



Fig. 15. — La cuve dite « Bac des Cars » et le site du plateau de Millevaches.

suivant ses axes 2^{m}75 et 2 m. avec une hauteur de 1^{m}75 ; les parois ont une épaisseur de 0^{m}22 à 0^{m}24 ; un trou de vidange est percé dans le bas de la paroi est, exactement à l'aplomb de la rigole qui contourne les bâtiments. Rien n'a révélé jusqu'ici comment était amenée l'eau qui devait remplir ce grand bassin. Cette cuve est posée au-dessus d'une canalisation en granit[1].

Partant de là, les fouilles ont remis au jour une série de murs de façades et de murs de refends, ayant 0^{m}60 d'épaisseur, assis sur une base de grosses pierres,

(1) Remarquons que le trou de vidange fait face à l'arrivée, et non à la fuite de l'égout. Notons aussi que, là où est posée la cuve, une dénivellation de 0 m. 15 environ a été ménagée dans le radier, pour faire rupture de pente.



Plan III. — Plan d'ensemble des thermes.

construits par assises de petits moellons, soit rectangulaires, soit à terminaison triangulaire ; ces murs gardaient une hauteur moyenne de 1^{m}20 au-dessus du sol d'implantation[1] (fig. 16).

Nous distinguons ainsi un *bâtiment principal*, rectangulaire, dont le grand côté fait face au sud-sud-ouest, avec une *aile* au nord et en retour vers l'ouest (fig. 17). Il apparaît possible qu'une autre aile ait existé au sud, au bout de la galerie A[2]. Le long du grand côté, adossé à l'est, un mur dessine une longue galerie (en A B C du plan) dont l'extrémité sud reste à dégager.

L'ensemble des bâtiments est cerné extérieurement par une rigole taillée dans de longues dalles de granit posées bout à bout, et épousant tous les angles



Fig. 16. — Le « Bac des Cars » et les ruines des Thermes.

rentrants ou saillants formés par la construction (fig. 18). Le développement s'étend sur près de 43 m. La pente est uniformément de 0^{m}02 par mètre. Venant de la colline qui s'élève en arrière des bâtiments, le canal se dirige, en passant sous la cuve, vers le ruisseau qui est à une quinzaine de mètres de la façade ouest et à 3 m. en contre-bas. On a trouvé de distance en distance des couverceaux (granit) posés sur la canalisation, en travers au lieu d'être posés en long ; ces couverceaux discontinus ont l'apparence de ponceaux. A une dizaine de mètres avant d'arriver au ruisseau, les dalles cessent, remplacées sur

(1) L'appareillage des façades n'est pas parfaitement soigné.

(2) La disposition générale à l'ouest et au sud-ouest répond bien au précepte de Vitruve (l. V, pr. X) : « Il faut commencer, pour les bains, par choisir la situation la plus chaude possible, c'est-à-dire celle qui ne regarde pas le septentrion et l'aquilon. *Les étuves chaudes et les tièdes doivent avoir leur jour au couchant d'hiver*; si la nature des lieux apporte quelque empêchement à cela, il faut toujours le prendre *au midi* ».



Fig. 17. — La cuve et la partie N.-O. des Thermes.
Au premier plan, foyer avec son linteau encore en place.



Fig. 18. — La façade des Thermes, face ouest (septembre 1938).
Au premier plan, la rigole contournant l'ensemble des ruines.

les deux côtés de l'égout par des pierres longues placées de champ, sans dalles de fond. Une assez grande partie du sol le long de la façade ouest était pavée de fortes plaques de granit.

Le corps principal D H I J du plan, montre, du côté nord, après la petite salle D, deux cloisonnements E et F, en dalles de granit posées sur champ, qui portent de fortes traces d'éclatement par le feu. Le passage F, particulièrement dégradé, semble avoir servi de foyer (fig. 19), peut-être les logettes E



Fig. 19. — Les bâtiments des Thermes (angle N.-O.). Le foyer avec son entrée.

étaient-elles l'assise de fourneaux ou de chaudières fournissent l'eau chaude aux baigneurs.

Dans l'aile nord-ouest (M N du plan), au point F[1], nous avons aussi un passage de chaleur, ou même un foyer de chauffe ; là aussi les traces de combustion étaient nettes.

Les salles G H I étaient des *hypocaustes*. La première était assurément le *caldarium*, le pavement y était posé sur une *suspensura* faite, selon l'usage du monde gallo-romain, de pilettes entre lesquelles circulait l'air chaud venant de F. Les éléments étaient de fortes briques carrées de $0^{m}24 \times 0^{m}24 \times 0^{m}06$, espacées de $0^{m}62$ à $0^{m}69$ d'axe en axe. En déblayant cette salle, et les suivantes, il a été trouvé quelques restes des peintures décorant les parois internes, seulement du rouge et du blanc, des fragments de stuc, des briques de revêtement, des

morceaux de moulures en grès gris-rosé (roche du Bas-Limousin), de carrelages de pierre blanche très fine (paraissant venir du Périgord)[1].

Dans la partie inférieure du mur séparant les salles G et H sont trois ouvertures qui semblent avoir servi à laisser passer l'air encore chaud, mais attiédi ; la salle H peut donc représenter un *tepidarium*[2]. Une porte ouvrant sur la façade de l'édifice, a été trouvée bouchée par un muret indiquant une modification de l'état premier. A peu de distance de là, le mur était traversé par un trou rempli de suie, sorte de cheminée pour appel d'air, ou pour l'évacuation des gaz chauds circulant sous le pavement des salles. Le déblaiement de H n'a pas donné de pilettes d'hypocaustes ; nous estimons qu'ils ont été enlevés lors d'une réfection du bâtiment. Dans la salle I, où l'on a pu noter quelques indices d'une *suspensura*, peu de choses intéressantes : notons l'emplacement d'une porte sur la façade, et un bronze de Marc-Aurèle. A l'extrémité de ce corps de bâtiment, les petites chambres K et L, avec une issue dans le mur sud, peuvent avoir été des logettes de service ; c'est le seul point où l'on ait trouvé, en quantité appréciable, des fragments de poteries domestiques et de poteries du type de Lezoux, à décor végétal stylisé (fin du IIe siècle ?). On y a trouvé aussi une clochette en fer dont l'extérieur a l'apparence bronzée.

La galerie C B A, dont le mur nord est détruit tout au voisinage de la cuve, paraît être une addition. On remarquera que, si la longueur est presque identique à celle du groupe G H I J K L, la largeur est très inférieure. Les deux divisions principales C et B sont de dimensions sensiblement égales ; pour A on ne peut encore se prononcer. La salle C n'a donné lieu à aucune remarque intéressante, sauf à la jonction de C et B, où nous notons les vestiges de deux bétons superposés, dont l'un *b* grossier, l'autre b^1, à un niveau supérieur, plus fin. Nous avons donc là l'indice certain d'une réfection. D'ailleurs, sur quelques points de C, mais surtout en B, nous avons observé deux couches de cendres à deux niveaux, preuves d'incendies successifs. Dans ces salles, la fouille a donné quelques outils ou ustensiles usuels : une chaîne à petits maillons (serait-ce l'attache d'un chien ?), un fer de cheval, un lingot de plomb, etc. C'est dans B qu'a été faite la seule découverte de *monnaies*, non sans importance, car elle comporte quatorze bronzes, gisant ensemble dans la couche inférieure de cendres ; nous en parlerons plus loin (Note additionnelle III).

Dans la partie B nous trouvons en place une partie des piliers d'une *salle*

(1) Notamment la sorte dite : pierre de Thenon. Exemples de dimensions : 0 m. 30 × 0 m. 26 × 0 m. 0451 — 0 m. 30 × 0 m. 19 × 0 m. 04.

(2) Cf. les « Thermes du Nord » à Saint-Bertrand-de-Comminges, qui comportaient 4 salles hypocaustes dont la troisième, considérée comme *tepidarium*, recevait l'air chaud par l'hypocauste du *caldarium* avec lequel elle communiquait par deux passages.

hypocauste ; le long du mur de la face est, il en subsiste huit ; il devait y en avoir onze, espacés de 0^{m},45 en moyenne ; la longueur de chaque rangée était ainsi voisine de 8 m. Le long du mur de la face ouest, plusieurs piliers sont absents. Tandis que, dans la salle G, la *suspensura* reposait sur les piles de briques, ici les supports sont des blocs de granit, dont la hauteur est inégale, allant de 0^{m}35, à 0^{m}50, larges de 0^{m}30 en moyenne, et taillés grossièrement.

L'emploi de piliers de pierre au lieu de piles de briques est tout à fait exceptionnel, du moins dans le Limousin où il n'avait encore été constaté nulle part. En voyant la constitution lithique du pays et l'abondance des carrières, on comprend que les constructeurs gallo-romains aient trouvé moins commode de faire venir de plus ou moins loin des briques spéciales que de puiser dans les ressources locales qui leur fournissaient en même temps tous blocs utiles, moellons, grand et petit appareil, dalles de pavage, rigoles, égouts, etc. Nous retrouverons de tels piliers dans une autre salle.

Pour terminer l'examen de la portion C B A, notons, entre B et A devant une ouverture qui n'a que 0^{m}55 de large, une grande pierre plate (long. : 1^{m}70) qui porte des traces sensibles d'usure et paraît être un seuil d'entrée.

C'est à l'autre extrémité, donc côté nord de cette galerie, que se trouve la grande cuve. Malheureusement, il a été impossible de reconnaître si elle était en dehors ou en dedans du mur terminant la section C. Il semble que le mur devait buter contre la cuve. Existait-il une communication entre la cuve et la salle ? Aucun trou n'est percé dans la paroi de la cuve sur le côté considéré. L'usage du prétendu « bac » pose donc un problème que nous ne jugeons pas résolu pour le moment.

Au moins faut-il renoncer complètement à la tradition locale selon laquelle le « bac » a appartenu au « Château » et qui précisait même que des gens du pays, ayant entrepris de l'emmener dans une localité plus ou moins éloignée, avaient été contraints, par l'énorme poids et par le terrain difficile, à l'abandonner à un endroit où il s'enfonça dans le sol. Ce n'est pas davantage une piscine chrétienne à ablutions, ni un baptistère par immersion ; il n'y a en ces lieux rien de chrétien. La cuve a sa base au niveau des fondations du bâtiment gallo-romain, et elle porte en partie sur un mur, en partie sur des blocs de calage qui la maintiennent ; elle dépend des thermes. Était-ce une sorte de baignoire pour bain froid à prendre debout ? Cela nous paraît peu plausible. Nous y voyons un réservoir destiné à assurer aux thermes une large provision d'eau, venant sans doute d'une source captée plus haut dans l'est ; elle pouvait se remplir à

l'aide d'une canalisation légère (bois ou plomb) et se vidait par le trou pratiqué à l'aplomb de la rigole en granit[1].

Si nous nous reportons maintenant à l'aile de l'angle nord-ouest, visiblement rajoutée en avant de la façade, la salle M N constitue un *hypocauste* supplémentaire, destiné à remplacer un élément antérieur détruit. L'entrée de chaleur F¹ est surmontée d'un linteau en granit taillé en bâtière (fig. 20), dont la face externe est ornée d'une moulure faisant un triangle allongé, la face interne étant grossièrement taillée[2]. Ce linteau est porté par deux dalles de



Fig. 20. — L'entrée du foyer F¹ avec son linteau taillé en bâtière.

granit verticales. Dans la salle, la *suspensura* est analogue à celle qui a été décrite dans la salle B ; le pavement, fait d'un béton épais *(b²)* de chaux et de briques écrasées, reposait sur des piliers de granit plantés pareillement « en chandelle »[3]. Quatre de ces piliers étaient encore en place, et l'on a pu constater que des plaques de granit étaient interposées entre ces piliers et le béton formant le plancher de la salle de bain. Des amas de cendres et de charbon de bois enterraient ces blocs. Ainsi les thermes des Cars présentent la particularité que,

(1) Le rebord supérieur de la cuve a une entaille à fond courbe qui pourrait avoir servi à soutenir un tuyau amenant l'eau.

(2) Dimensions : longueur 1 m. 25 ; hauteur 0 m. 44 ; largeur 1 m.

(3) Dimensions moyennes : hauteur 0 m. 60 ; largeur 0 m. 30 à 0 m. 33 ; épaisseur 0 m. 13 à 0 m. 20.

sur les trois hypocaustes retrouvés, deux sont portés par des piliers de pierre et un seul par des piliers de briques.

Sur la face ouest de la salle qu'on vient d'examiner, en P, un dispositif de canalisations souterraines, surmontées de dalles perforées dont une est encore en place, correspond à une installation de *latrines* en plein air d'aspect fort classique (fig. 21).

Ajoutons que le déblaiement des abords de la façade a montré sous le dallage, à 0m70 de profondeur, des cendres, des débris de briques, des décombres confus



Fig. 21. — L'avant-corps N.-O. des Thermes avec les latrines sur la rue.

d'où l'on doit conclure à l'existence d'un bâtiment plus ancien qui a été entièrement détruit.

Il est donc évident que les lieux ne sont pas dans leur état primitif. Après une destruction est venue une reconstruction qui a dû comporter non seulement des remaniements, mais aussi quelque addition. On en a la preuve dans plusieurs des détails que nous avons signalés[1]. Dans l'état actuel des fouilles on peut penser, en considérant les monnaies trouvées (v. Note additionnelle III), dont

(1) Outre les ravages des destructeurs anciens, il est bien certain — *a priori*, peut-on dire — que, dans les temps modernes, on a dû venir prendre aux ruines un certain nombre de pierres bonnes à utiliser. Cependant le monceau de terre et d'herbe qui les revêtait montre que ces emprunts avaient cessé depuis assez longtemps, contrairement à ce qui se faisait aux ruines du « Château ».

les plus anciennes sont d'Hadrien (mort en 138), que la fondation des thermes est de la première moitié du IIe siècle, la seconde époque des Antonins. La monnaie la plus récente trouvée dans l'aile nord-ouest, est d'Aurélien († 275) ; aucune n'est postérieure à cet empereur. Doit-on placer à ce moment l'abandon définitif de l'établissement ? Nous ne l'affirmons pas. En général, les ruines du IIIe siècle furent relevées et la vie continua. Toutefois, nous remarquons que les thermes des Fontaines-Salées (près de Vézelay) sont considérés comme ayant été ruinés sans retour par les invasions germaniques de 276-277, qui se produisirent aussitôt après la mort d'Aurélien. Il faut avouer d'ailleurs qu'on est insuffisamment renseigné sur l'étendue de pays parcourue et ravagée par telle ou telle invasion.

Si l'on se fie aux monnaies, en Corrèze, la ruine de Tintignac et d'Ussel se place à la fin du règne de Constantin († 337) ; les monnaies d'Uzerche vont aussi jusqu'à Constantin ; mais à Évaux-les-Bains (Creuse), les plus récentes sont de Constance Chlore (vers 300) ; celles de la Font-Robert (près de Brive) s'arrêtent à Postumus († 268) qui est très près d'Aurélien ; à Limoges, le trésor des 7.000 deniers de l'Usine à Gaz s'arrête aussi à Postumus. L'époque d'Aurélien peut ainsi, pour les thermes du *Bac des Cars*, marquer ou une réfection ou la dernière occupation. En cas de réfection pendant le règne d'Aurélien, c'est dans le cours du IVe siècle, que se placerait la ruine définitive.

Antérieurement, un premier ravage semble bien avoir été infligé à ces thermes. On peut supposer qu'il y a eu une première dévastation pendant la période 244-270, entre le règne de Gordien III et celui d'Aurélien. Ce laps de temps n'est représenté ici par aucune monnaie, et c'est alors que se produisent plusieurs incursions de Germains, de Francs et d'Alamans, à partir de 256, avec crises intenses surtout en 256, 259 et 267[1]. Bref, on peut placer la fondation de ces bâtiments avant le milieu du IIe siècle, une première destruction vers le milieu du IIIe, la réfection au temps d'Aurélien, et peut-être la ruine définitive peu de temps après dans le dernier quart du IIIe siècle. Les thermes des Cars auraient eu ainsi une existence de 150 à 160 ans.

* * *

Les ruines que nous venons de décrire, tant sur le mamelon du « Château » que dans la zone du « Bac », constituent assurément les plus remarquables de toutes les ruines qui, jusqu'ici, ont été étudiées dans la

(1) On pourrait penser aussi aux troubles intérieurs, par exemple : la jacquerie déchaînée par Maternus pendant le règne de Commode, les dévastations qui accompagnèrent la lutte de Septime-Sévère contre Clodius Albinus en 197.

Corrèze[1]. Nous considérons les deux zones comme faisant un tout, liées l'une à l'autre par un rapport étroit. C'est du moins ce que nous espérions pouvoir démontrer par de nouvelles campagnes de fouilles quand les événements de 1939 ont rendu tout travail impossible, alors que la nécessité d'une étude plus complète s'imposait avec évidence.

En ce qui concerne les temples, le décapage du terrain environnant demandait encore quelques efforts, au moins par sondages méthodiques. Il nous semblait aussi utile de rechercher, à l'aide de tranchées volantes, quelque voie d'accès ayant amené aux sanctuaires visiteurs et charrois. Mais le plus intéressant devait être d'inventorier les blocs découverts, de les mesurer, les comparer, les classer selon dimensions et formes et ornementation, afin d'en préciser le rôle probable dans la construction ; puis à l'aide de dessins cotés, d'essayer sur le papier une restitution — plus ou moins fragmentaire — des murs, en attendant une reconstruction qui nous paraissait possible pour certaines parties.

Dans la zone des thermes, il fallait continuer à décaper le terrain de proche en proche entre les ruines et le coteau du nord-est et largement vers le sud et le sud-est (ce qui nécessitait d'obtenir le droit de fouille dans de nouvelles parcelles) ; rechercher la source qui alimentait les bains en eau courante ; consolider les murs mis au jour et des détails tels que piliers d'hypocaustes, foyers et passages de chaleur au nord-ouest, et organiser la présentation dans un petit musée des objets recueillis qui sont actuellement en dépôt chez d'obligeants particuliers.

On pourrait même concevoir mieux encore. Il est possible en effet — et ce serait à la pioche de s'en assurer — que les ruines présentement connues fassent partie d'un ensemble plus considérable[2]. La divinité à laquelle le temple était dédié pourrait être une divinité des eaux : nous sommes, nous l'avons dit plus haut, dans un pays de sources multiples ; pas un vallon qui n'ait son fil d'eau. Si le culte des hauts lieux était cher aux peuples protohistoriques, celui des eaux ne l'était pas moins, en particulier celui des sources mères de rivières, et resta constant dans la civilisation gallo-romaine[3]. Or rien de plus fréquent que de trouver, là où s'élève un sanctuaire, des thermes importants, mais aussi un théâtre, sorte de résumé en trois termes des tendances morales et matérielles de la foule gallo-romaine[4]. Nous nous sommes demandé si quelqu'une

(1) Exception faite de Tintignac (commune de Naves), qui semble avoir été une grosse bourgade.

(2) Il est permis de penser, à ce sujet, que des photographies prises en avion pourraient révéler sur le terrain des traces, reliefs ou creux, que l'œil discerne mal au niveau du sol.

(3) Cf. Blanchet, *L'archéologie gallo-romaine*, *Congrès Arch. de France*, 1934, t. II, tir. à part, p. 41, 42, 48, 64 : « Bien que le culte des sources et des cours d'eau soit général dans le monde antique, il est certain que nul peuple n'a plus satisfait à cette tendance que celui de la Gaule ».

(4) Nous pensons ici à Sanxay (Vienne), à Champlieu (Oise), à Chassenon (Charente), à Drevant (Cher), etc., où sont réunis ces éléments, temple, théâtre, thermes.

des pentes voisines des thermes des Cars ne recélait pas les ruines d'un théâtre édifié pour ajouter les joies des spectacles aux satisfactions des sentiments religieux et aux soins normaux du corps. Nous nous bornerons à cette suggestion qui nous a paru assez fortement concevable pendant les journées que nous avons consacrées à examiner ces lieux d'un charme grave et mélancolique.

L. PRIEUR et F. DELAGE.

NOTE ADDITIONNELLE I

L'explication du terme *Les Cars* a été proposée de plusieurs façons. M. A. Mayeux (*loc. laud.*, p. 153) remonte au « latin *cara*, visage, employé en espagnol avec un sens péjoratif, qui a donné en languedocien *careto*, masque, et *caraulde* = spectre ; *care* veut dire figure, spectre, apparition, fantôme, fée ». Ainsi « le nom de château des Cars voudrait dire château de fantômes ; ce sens paraît tout indiqué par la topographie des lieux : ces marais tourbeux surchauffés l'été par un soleil violent produisent très souvent des gaz carburés d'hydrogène dont l'inflammation spontanée produit les feux follets et en hiver ces brumes spectrales propices aux apparitions. Le souvenir tenace des divinités païennes peut, d'autre part, avoir facilité la désignation de ces ruines comme lieux hantés ». Nous ne cacherons pas que les considérations de M. A. Mayeux, si suggestives soient-elles, sont loin de nous satisfaire : le prétendu mot latin *cara* n'est connu que par un grammairien du VI[e] siècle, Corripus, et nous n'irons point prendre au grec, pour expliquer un vieux terme limousin, le mot κάρα (tête, visage) qui n'a été usité que par des poètes (Homère, Eschyle, Pindare, Sophocle, Hésiode, etc.). On a proposé l'étymologie *quadrivium* (Vazeilles, *loc. laud.*, p. 14 et article précité de l'*Auvergnat de Paris*), carrefour de quatre routes ; mais rien ne montre en ces lieux qu'il y ait eu quatre chemins se croisant ; de plus, le pluriel « des Cars » ne s'explique pas par un carrefour ; enfin, en Limousin, *quadrivium* donne habituellement « queyroi ». Par contre, d'autres lieux sont dénommés *Les Cars*, et, en ce cas, et notamment pour la commune de ce nom en Haute-Vienne, le terme médiéval est *Quadris*, *Cadris*, qui fait penser à des objets de forme carrée, ou cubique, soit des blocs de grand appareil et de taille rectangulaire ; telle est la graphie donnée vers 1100 pour ce village par le Pouillé du diocèse (p. 626). Un texte de 1499 mentionne des « queyrias de taille » à propos d'un pont (*Archives Historiques*, t. VIII, p. 95). Longnon (*Les noms de lieux de la France*, n° 2590, p. 559-560) mentionne *quadraria* = carrière pour extraction de pierre.

NOTE ADDITIONNELLE II

Parmi les objets trouvés, nous signalons : grande abondance de fragments de *tegulae*, mais peu de débris d'*imbrices* ; — les *tegulae* sont de dimensions et d'argiles diverses, notamment une argile jaune clair (paraissant non locale) pour *tegulae* plus minces et plus légères.

Parmi les carreaux en terre cuite, certains ont, aux coins, des encoches en angle droit ; ces carreaux mesurent en général $0^{m}25 \times 0^{m}30$; les côtés des encoches font $0^{m}05$.

Des plaques de dallage ($0^{m}62 \times 0^{m}30 \times 0^{m}07$) portent la trace d'un clou d'agrafe (sur les côtés les plus longs, en général).

Des petites dalles en terre cuite, également pour revêtement intérieur vertical, sont munies sur une face d'un tenon tronconique (haut de $0^{m}06$) destiné à maintenir un vide régulier entre le mur et le carreau pour assurer le passage de l'air chaud.

Des crochets en fer, en forme de T, longs de $0^{m}14$, ont dû servir à maintenir ces revêtements contre les murs ; — des clous de plusieurs dimensions.

Une sorte de socle en granit très fin, de plan carré, mesurant $0^{m}39$ de côté sur $0^{m}07$ d'épaisseur, a un bord mouluré (relief suivi d'une petite gorge), avec un carré gravé sur la partie supérieure. Était-ce une table à jeu ?

La moitié d'un arceau en granit, formant un cintre surbaissé, et taillé aux deux extrémités de façon à être pris dans une construction, peut avoir appartenu à une porte. La longueur totale devait être très voisine de $1^{m}35$; la corde de l'arc est de $0^{m}90$, et la flèche de $0^{m}40$.

Un lingot de plomb, pesant 2 kg. 950, peut-être le reliquat du matériel d'installation d'une tuyauterie — ou simplement du métal utilisé pour les scellements.

Peu de fragments de poteries ; des tessons de vases communs ; — quelques tessons de pâte mince, rouge très pâle, — quelques débris de poteries à décor du genre de Lezoux ; — une bobine en terre cuite, haute de $0^{m}05$, large de $0^{m}06$ avec trou central large de $0^{m}025$. Quelques fragments de plaques de marbres très communs ; — de grès rouge (roche du sud de Brive), de grès grisâtre (bassin de Brive) ; — de calcaire éolithique fin (Périgord).

NOTE ADDITIONNELLE III

Les monnaies romaines trouvées dans les Thermes du Bac des Cars au cours des fouilles de 1938 sont au nombre de 16. Plusieurs sont malheureusement en état très médiocre ; il en est deux sur lesquelles les effigies sont presque complètement effacées et dont les inscriptions ont entièrement disparu.

Cependant, on peut dire que ces seize pièces se répartissent de la façon suivante :

Hadrien	2	
Antonin le Pieux	4	
Faustine I	1	
Lucius Vérus	1	
Un prince de la famille des Antonins	1	
Marc-Aurèle	3	dont une douteuse à cause du mauvais état de la pièce.
Faustine II	1	
Septime Sévère	1	
Gordien III	1	
Aurélien	1	

Quatorze de ces monnaies sont des grands bronzes ; un seul moyen bronze (Marc-Aurèle) ; pas de petits bronzes, pas de denier d'argent ; un bronze saucé à argenture faible (Aurélien).

Ces seize pièces se répartissent sur une série de règnes allant de 117 (début du règne d'Hadrien) à 275 (fin du règne d'Aurélien), mais avec des interruptions dans la série. Dans la série qui va d'Hadrien (117) à Septime-Sévère (mort en 211), il manque Commode (140-192). De la mort de Septime-Sévère (211) à Gordien III (238-244), lacune de 27 ans (Caracalla, Géta, Macrin, Elagabal, Alexandre-Sévère, Maximien). De la mort de Gordien III (244) à Aurélien (270), lacune de 26 ans (Philippe, Décius, Trébonien-Galle, Valérien, Gallien, Postumus). Aucune monnaie postérieure à Aurélien.

Il est difficile d'affirmer que ces lacunes (180 à 192, 211 à 238 et 244 à 270) correspondent à une non-occupation, à une cessation d'usage des Thermes. Cependant, cette supposition est plausible au moins pour la lacune 211 à 238 et la lacune 244 à 270 ; en effet, des traces de réparation, de modification et peut-être d'addition, se montrent en plusieurs points des bâtiments découverts. On peut admettre qu'il y a eu dévastation, abandon temporaire et reprise, au moins pendant la période 244-270 ; c'est alors que se produisirent plusieurs

incursions et invasions de Germains, Francs et Alamans, à partir de 256, avec crises intenses surtout en 256 (Francs), 259 (Alamans de Chrocus), 267 (Francs).

Si l'on considère que les monnaies les plus anciennes sont d'Hadrien, on doit admettre que la fondation de l'établissement thermal est de la première moitié du IIe siècle. Quant à l'abandon définitif des bains, il est encore plus difficile de prétendre le dater dans l'état actuel des découvertes. Il serait très étonnant qu'il se soit produit vers le quatrième quart du IIIe siècle. En général, les ruines de cette époque furent relevées plus ou moins bien et l'anéantissement eut lieu au IVe siècle. Toutefois, nous remarquons que les Thermes des Fontaines-Salées (près de Vézelay) sont considérés comme ayant été ruinés définitivement par les invasions germaniques de 276-277 qui se produisirent aussitôt après la mort d'Aurélien (275), dont la monnaie est la plus récente des pièces recueillies dans les ruines du Bac des Cars. Il faut avouer, d'ailleurs, qu'on est bien mal renseigné sur l'étendue parcourue et ravagée en Gaule par telle ou telle invasion. Si l'on se fie aux monnaies, la ruine de Tintignac et d'Ussel, en Corrèze, est à la fin du règne de Constantin (mort en 337) ; les monnaies d'Uzerche (Corrèze) vont aussi jusqu'à Constantin ; celles de la Font-Robert (Brive) s'arrêtent à Postumus (mort en 268), qui n'est pas loin d'Aurélien. Le trésor de 7.000 deniers de l'Usine à Gaz de Limoges s'arrête aussi à Postumus.

Nous allons maintenant décrire ces monnaies, dans la mesure où leur état le permet :

1° *Hadrien*, mauvais état : tête à droite, très usée ; subsistent seules les lettres... N V S A V G..., rien ne reste visible au revers ;

2° *Hadrien*, tête à droite, très usée ; figure féminine vague au revers ;

3° *Antonin*, état passable. Au droit : ... N V S A G A R M. Au revers, figure féminine assise sur une chaise à dossier, tenant une corne d'abondance du bras gauche ; sous le siège, vestiges d'inscription concernant les honneurs de l'Empereur... P T R... En exergue I M P V C O S III. — Le troisième consulat d'Antonin va de 140 à 144 ;

4° *Antonin*. Au droit : ... N I N V S A V G G A R M... Au revers, figure féminine debout, incomplète. Exergue T R P C...[1] ;

5° *Antonin*. Au droit : ... A N T O N I N V S A V G II... Revers semblable à celui de la monnaie n° 4 ;

6° *Antonin*. Tête à gauche. Légende : ... N I N V S A V G P I V S P P T R C O

(1) Pour les nos 3 et 4, A R M indique le titre d'*Armeniacus* dû aux victoires remportées en Arménie : voir le n° 8 concernant Lucius Vérus.

S I. Au revers : vestiges de figure féminine assise. Cette pièce doit être des quatre premières années du règne ;

7° *Faustine I.* Tête à droite non voilée : D I V A F A V S T I N A. Au revers : figure féminine debout, A U G V S T A ;

8° *Lucius Verus.* État très passable. Tête à droite : L A V R E L V E R V S A-V G A R M E N I A C V S (exergue complet). Au revers, guerrier nu (Mars) marchant à droite, lance en la main droite, trophée porté sur l'épaule gauche au bout d'une perche. De la légende il ne subsiste que I M. Lucius Vérus fut dénommé *Armeniacus* après la campagne de 163, et en même temps Empereur pour la seconde fois. Cette pièce fut donc frappée entre 163 et 168 ;

9° *Pièce Antonine.* Rien de discernable ;

10° *Marc-Aurèle.* Mauvais état. Tête à droite. Au revers, figure féminine assise sur un tabouret en X. Aucune lettre visible ;

11° *Marc-Aurèle.* État passable. Tête à droite : M A N T O N I N... T R X X V I. Au revers, trophée planté, avec un captif assis sur le sol devant le trophée ; G E R M A N I M P (?) V I C O S I. Monnaie frappée après campagne victorieuse contre des Germains ; la victoire sur les Quades est de 174 ; mais à ce moment les monnaies donnent C O S III et non C O S I ;

12° *Marc-Aurèle.* Très mauvais état ; quelques vestiges d'une tête à droite. Rien de visible au revers ;

13° *Faustine II.* Tête à droite, chignon bas : F A V S T I N A A V G V S. Au revers, figure féminine debout, avec corne d'abondance... I T A S *(Felicitas?)* ;

14° *Septime Sévère.* État médiocre, tête à droite, légende pas lisible. Au revers, vestige de figure debout ; de la légende il subsiste seulement S C ;

15° *Gordien III.* État assez bon. Au droit, tête à droite, inscription de frappe massive : I M P G O R D I A N V S P I V S F E L A V G. Au revers, guerrier (?) courant à droite, vestiges de légende... R P V C O S I I P P. Cette pièce est de l'an 242, d'après le chiffre de la puissance tribunitienne ;

16° *Aurélien.* État passable, frappe médiocre ; tête à droite : A V R E L I A N V S A V G ; couronne de fer à pointes. Au revers, figure de guerrier (Dieu Mars ?) tourné à gauche et ayant un pied posé sur un vaincu allongé sur le sol ; quelques lettres apparaissent un peu... I M... S C.

F. D.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES DANS LA RÉGION D'AIX-EN-PROVENCE (BOUCHES-DU-RHONE)

par M. Fernand Benoit

I

Les fouilles d'Entremont en 1946

La haute forteresse d'Entremont[1], à 3 km. au nord d'Aix, dans la vallée de l'Arc, domine un carrefour de grande importance : vers le nord, la riche plaine de la Durance et la voie d'Italie par les Alpes Cottiennes et, vers le sud, l'étang de Berre, prolongement de la voie maritime au cœur de la Provence. Elle est ainsi, à l'intérieur du pays, la clef de la voie de liaison naturelle qui suivait la trouée des vallées de l'Argens et de l'Arc, entre les Maures, la Sainte-Baume, le massif de l'Étoile d'une part et, de l'autre, l'Esterel et la chaîne de Sainte-Victoire. Éloignée de la mer et située sur le glacis de montagnes de faible altitude, Entremont commandait la voie d'Italie en Espagne, qui était à l'époque antique la grande artère de civilisation, dont les légendes grecques attribuaient l'ouverture à Héraclès.

Par elle-même, l'assiette de la ville était inexpugnable : elle occupe un plateau en forme d'éperon triangulaire, d'une élévation moyenne de 365 m. au-dessus de la mer. Défendu au sud-est et au sud-ouest sur ses deux petits côtés, longs de 270 et 220 m., par un escarpement rocheux, il est barré sur

(1) Des travaux de terrassement, faits en mai et juin 1943 par les troupes d'occupation, ont permis de localiser le sanctuaire sur un point du plateau, où ont commencé les fouilles en février 1946 avec le concours de M. Robert Ambard, surveillant du chantier, assistant de la région d'Aix. La statuaire découverte à cette date avait été immédiatement déposée au Musée d'Aix par les soins de la ville, à la demande de la Direction régionale des Antiquités. Elle a été étudiée par MM. R. Lantier dans la *Revue archéologique*, 1943, II, p. 141-151 et dans les *Monuments Piot*, t. 40, 1944, p. 87-106, Ch. Picard dans *Pro Arte*, Genève, décembre 1945, H. Möbius dans *Pariser Zeitung*, 30 décembre 1943, et l'auteur dans *C. R. de l'Acad. des Inscr. et B. L.*, 12 novembre 1943 et l'*Art primitif méditerranéen de la vallée du Rhône*, Paris, Van Oest, 1945. *Recueil* d'Espérandieu, t. XII *(Suppléments, suite)*, par R. Lantier, 1947, nos 7.833 à 7.845.

le grand côté, qui descend en pente douce vers le nord, par un rempart de 380 m. de longueur, formant une saillie en éperon vers le milieu (fig. 1). L'aire occupée par cette ville (plus de 3 hectares et demi), contraste avec



Fig. 2. — Poterie à reliefs hellénistiques avec marque délienne.

l'exiguïté de la plupart des *oppida*, simples refuges, où se rassemblait la population en cas de danger.

Entremont n'est autre en effet que la capitale de la confédération celto-ligure des Salyens, les Σάλυες ou *Saluvii*, à laquelle devait succéder à proximité la première citadelle romaine en Narbonnaise, *Aquae Sextiae Saluviorum*, fondée après la défaite des Salyens en 122 av. J.-C. par C. Sextius Calvinus. C'est la ville, πόλις, ainsi l'appelle Diodore de Sicile[1], où résidaient le roi salyen *Teuto-*

(1) Diodore de Sicile, XXXIV, 23.

malius, dont le nom a été conservé par Tite-Live[1] et les δυνάσται[2] ou *principes* des tribus, qui durent s'enfuir chez les Allobroges, tandis que la citadelle était démantelée et ses habitants vendus à l'encan.

A quelle époque remonte la fondation de cette cité indigène ? Si elle ne nous est connue par les textes, de façon implicite, qu'à l'époque de sa chute, les premiers résultats des fouilles ne permettent pas de lui assigner, pour l'instant, une fondation plus ancienne que le IIIe siècle ; cette date, qui correspond à celle de la statuaire, est donnée par la céramique très homogène recueillie dans le déblaiement des maisons et au pied du rempart : poterie campanienne à palmettes et marguerites, poterie apulienne à bandes peintes, grandes amphores vinaires italiques, poterie à reliefs hellénistiques (type dit « bol de Mégare ») à pâte rose tendre et vernis rouge corallin, mat, dont les motifs se retrouvent sur les vases attribués aux fabricants de Délos des environs de 200 (fig. 2) : bandes avec méandres et entrelacs, zone décorative avec aigles et Éros ailés sur un char, rosace de fond à feuilles allongées et sigle connu jusqu'ici par trois exemplaires de provenance délienne[3]. Cette céramique, importée de Grèce et d'Italie, est mélangée à la poterie indigène de tradition hallstattienne, à décor incisé, parfois ornée de dents de loup (fig. 3) et aux grandes jarres en forme de *pithos*.

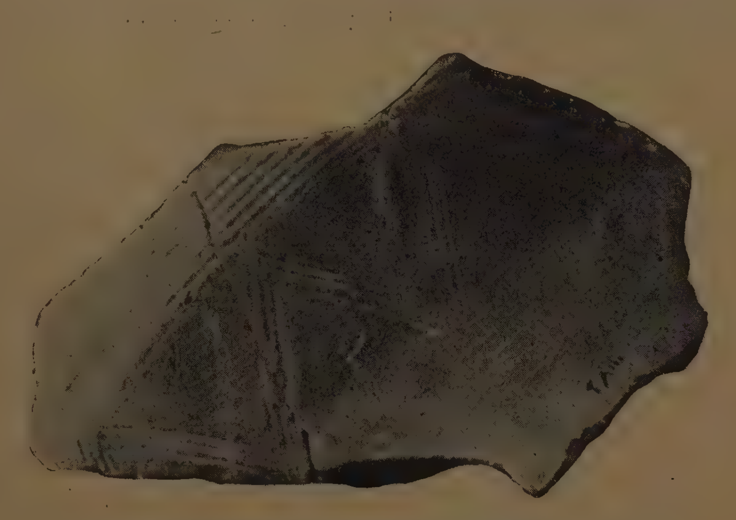


Fig. 3. — Céramique indigène ornée de dents de loup.

Ce sont là des témoignages particulièrement éloquents de la pénétration italo-massaliote dans l'arrière-pays celto-ligure, qui n'était pas encore soumis par les armes. Les relations commerciales avec Marseille, qui précédaient et préparaient la conquête, étaient importantes, ainsi qu'en témoigne la découverte d'un nombreux numéraire, en particulier un trésor de 1435 oboles à la rouelle,

(1) Tite-Live, *Epit.*, LXI.
(2) Appien, *Hist. rom.*, IV, 12.
(3) F. Courby, *Les vases grecs à reliefs*, 1922, p. 379, fig. 76, 4, 9 ; fig. 77, 37 ; fig. 81, 1 et pl. XV, b et p. 394, fig. 83.

avec *M A* dans les rayons[1] et, au revers, tête d'Apollon à gauche : la classification de ces pièces, d'un poids moyen de 0 gr. 60, dans un parfait état de conservation, aura un grand intérêt pour l'étude chronologique de la monnaie de Marseille, en raison du *terminus* de 123 av. J.-C. Certaines sont archaïques ; d'autres, d'émission récente, portent gravée sur la joue la signature ΠΑΡ ou ΠΑϤ, ou ΜΑ, en guise de favoris (fig. 4).

Ainsi, la fondation de cette capitale, située dans l'arrière-pays, est sans doute liée à la création de la confédération des Salyens, qui avait groupé, vers le IVe siècle, les peuplades entre le Rhône et le Var en vue de résister à la poussée de Marseille ; elle coïncide également avec l'époque du peuplement celtique, qui se répand de part et d'autre du Rhône entre le IVe et le IIIe siècle avant notre ère.

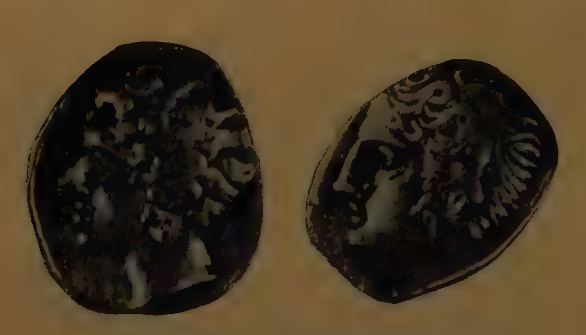


Fig. 4. — Oboles de Marseille, avec légende monétaire sur la joue : ΠΑΡ et ΠΑϤ (considérablement grossies).

L'histoire a conservé le souvenir d'une ville antérieure, la cité des Ségobriges, sans doute quelque *Segobriga*, capitale du roi Nannos qui avait cédé le port de Massalia aux Phocéens ; on doit la chercher, ainsi que l'indiquait C. Jullian, « quelque part, près du rivage ». Elle a disparu sans laisser de trace et devait être assimilée par les Grecs à l'époque où la puissance salyenne faisait d'Entremont sa capitale. Cette dernière eut une brève existence : située loin du rivage, elle ne connut de danger que lorsque l'expansion économique des négociants marseillais fut appuyée par le concours des armes romaines ; sa position au cœur de l'arrière-pays, qui avait été sa force pour résister à la thalassocratie marseillaise, fut sa perte du jour où les légions cherchèrent à mettre la main sur la voie stratégique d'Italie en Espagne, au passage de la vallée de l'Arc. Retourné à l'état sauvage après une brève occupation romaine, lors de la fondation d'Aix, le plateau n'était plus connu au Moyen-Age que par la « tour d'Entremont », *Intermontes*, *Intermundum*, qui a donné son nom à une bastide[2].

(1) Trouvé dans un fond de case de la ville haute, adossée au rempart de séparation des quartiers.

(2) La bastide d'Entremont a conservé la forme du nom, qu'il n'y a aucune raison de changer. On retrouve des noms de formation analogue en Savoie et en Dauphiné. D'autre part, le patronyme Tremont (en *prov.* Couchant) n'est pas inconnu de l'onomastique provençale et aixoise. La tour doit-elle son origine à la famille, dont le nom serait précédé de la particule honorifique *En* (pour *Dominus*, « seigneur ») ou bien, au contraire, celle-ci le doit-elle à la Tour, située au nord d'Aix, d'où vient la « Tramontane » ou *Trans montes?*

C'est en ce site, quasi désert, mais riche d'histoire puisqu'il est l'antique capitale de la Provence, « *in loco ubi dicitur Intermundo* », que le légat de Frédéric II, roi des Romains, chargé d'arbitrer le conflit de la succession du comté entre Raimond Bérenger V, de la maison de Barcelone, et Raimond VI, comte de Toulouse, édictera sa sentence le 18 septembre 1233, et que son successeur Perceval Doria, podestat d'Avignon, dressera l'état des pertes subies au cours de cette guerre par le comte de Provence (15 décembre 1233). La tour d'Entremont n'est plus au XIVe siècle qu'une tour de guet qui est en liaison avec la tour



Fig. 5. — Tour à angles curvilignes de l'enceinte nord, en cours de dégagement.

de César ou *Queyrie*, élevée sur les contreforts de Sainte-Victoire. Tout vestige en a aujourd'hui disparu.

Le rempart. — Sur les deux côtés abrupts de l'éperon, subsistent quelques gros blocs quadrangulaires de l'enceinte, qui s'est écroulée entraînant des quartiers de la falaise. Seule est conservée l'enceinte nord, barrant l'éperon, vers le haut de la déclivité qui se raccordait en pente douce au plateau de Célony. Elle est aujourd'hui presque entièrement couverte par le talus boisé qui marque la limite de l'*oppidum* en bordure des champs cultivés. Au début du XIXe siècle, Mérimée, dont l'attention avait été attirée sur ce site par la découverte toute récente de piliers sculptés qu'il avait attribués sans hésiter aux Salyens (« Je ne

vois qu'eux, écrivait-il, qui aient pu faire si mal »)[1], avait noté l'importance de cette enceinte, « autrefois flanquée de distance en distance de tours carrées, d'un diamètre considérable ». Plusieurs de ces tours, distantes d'une vingtaine de mètres l'une de l'autre, ont pu être dégagées des ruines. En saillie de 5 m. environ sur le rempart et ayant 8 m. de haut, elles ont un profil très particulier (fig. 5), que nous retrouverons dans le plan des habitations et qui est particulier à Entremont : formées de murs rectilignes, elles ont les angles antérieurs arrondis.

La hauteur de ce système de fortification ne peut être évaluée. Certains éléments ont une hauteur conservée de près de 4 m. Aux premières assises du rempart étaient aménagés des orifices de canalisation servant à l'évacuation des eaux du ruissellement des principales rues, qui suivaient la déclivité du plateau.

La ville. — Le plateau est divisé en deux aires, l'une rectangulaire occupant la partie la mieux défendue face au sud-ouest, l'autre en contrebas de 2 m., occupant la pointe du triangle. La délimitation des deux quartiers est marquée par un rempart qui a été reconnu en plusieurs points sous le talus boisé dont les terres sont retenues par des « restanques ». Large de 1^{m},20, il sert de soutènement à des maisons de la « ville haute », dont le plan d'alignement correspond à celui de ce quartier. Cette division bipartite de la ville est intéressante à noter et répond sans doute à une différenciation fonctionnelle de chacun des quartiers d'habitation, puisque le caractère de l'*oppidum* salyen interdit de songer à la juxtaposition d'une colonie massaliote à un habitat indigène : ville haute avec maisons d'habitation aux murs particulièrement soignés, magasins et sanctuaire, et ville basse aux rues dallées délimitant de grands espaces réservés à l'habitat de la tribu.

Le plan de la ville représente le plus ancien exemple d'urbanisme en Gaule. Les sondages de prospection, faits dans les diverses parcelles, ont en effet permis de reconnaître un plan d'alignement avec maisons bordées de rues, places et voies d'accès. L'amoncellement de quartiers de pierre et de fragments de « jarres » soulevés par la charrue, qui encombraient le plateau au début du siècle dernier, la présence même de quelques *bories* rustiques ou cabanons de pierre sèche, voûtés en coupoles, « en forme de ruche ou de pain de sucre »[2] — qui passaient pour des habitations gauloises — avaient donné l'illusion aux premiers historiens d'Aix qu'étaient encore debout, au-dessus du sol, les ruines d'une ville

(1) P. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, 1835, p. 222.

(2) Rouard, *Bas-reliefs gaulois trouvés à Entremont*, dans *Mém. Acad. Aix*, VI, 1845-1851, p. 373. La description est reprise par I. Gilles, *Le pays d'Aix*, p. 2. V. aussi Espérandieu, I, 105 et 108.

antique, qui auraient disparu lors de l'épierrement des champs et de la vente des matériaux pour l'exhaussement de la route de Puyricard, en 1903.

La ville est cependant demeurée dans un état de conservation remarquable, à une profondeur moyenne de 2 m. sous le sol, que n'a fait qu'égratigner l'*araire*. Ce qui frappe tout d'abord, c'est la régularité de son plan d'alignement et, particulièrement dans la parcelle 3408, voisine du sanctuaire, la densité des habitations, disposées de part et d'autre des rues. Les fouilles ne sont pas assez avancées pour qu'il soit permis de définir le type de l'habitat d'Entremont : maison rectangulaire à une ou plusieurs pièces ? à cour ? à étage ? de type hellénistique ou de type gaulois ? Aucune trace de péristyle ou d'escalier ; mais, détail remarquable qui permet d'évoquer des maisons fortifiées, le mur de façade est parfois doublé par un contrefort continu, qui s'arrête au ras de la porte d'entrée et permettait d'en assurer la défense, servant de terrasse fortifiée et de tour (fig. 6). La construction de ce contrefort, appliqué au mur et sans liaison avec lui, rappelle la technique de la fortification des *oppida* de Provence, caractérisés par le *murus duplex*[1].



Fig. 6. — Maison à contrefort et à angle curviligne (ville haute ; parcelle 3408).

L'angle de la maison sur la rue est parfois arrondi par une sorte de pan coupé curviligne dont le tracé se retrouve à l'intérieur, suivant la disposition déjà signalée dans les tours du rempart.

Le sanctuaire. — Le sanctuaire — ainsi appelé à cause de la découverte de la statuaire en ce point de la ville — était situé sur le secteur le plus haut et le mieux défendu du plateau, vers le sommet de l'aire quadrangulaire du sud-ouest (parcelle 3407). On y accédait par un chemin qui suivait la déclivité du plateau et pénétrait dans l'enceinte vers l'angle ouest, où aboutissait la voie salyenne

(1) F. Benoit, *Une forteresse celtique aux Baux : les Bringasses*, dans *Préhistoire*, V, p. 132.

qui gravissait par des rampes « en épingle à cheveux » la pente abrupte de la colline sur le vallon. Il est pavé de grandes dalles de pierre, dans lesquelles les roues des chars ont creusé des ornières (écartement d'axe en axe : $1^{m},35$ à $1^{m},40$), auxquelles fait suite un « caladat » où sont encore visibles les trous des ornières — et aboutissait à une plateforme rocheuse, en partie défoncée par le creusement d'une citerne en mai 1943. Ce pavage en cailloutis remonte à l'époque salyenne ; il a servi à boucher les failles de la plateforme rocheuse. On a signalé un pavage analogue au sanctuaire préromain de Roquepertuse.



Fig. 7. — Plateforme du sanctuaire avec cavités creusées dans le roc.

Cependant le sol de cette partie du plateau a subi une réfection, qui paraît remonter à l'occupation romaine : au-dessus du « caladat » antique existe un empierrage grossier, dans lequel ont été utilisés des fragments de jarres, de meules de basalte, et même de statues, d'une épaisseur de $0^{m},30$. Occupation toute temporaire qui n'a laissé aucune trace de la céramique, Arezzo ou La Graufesenque, ni des *tegulae* toujours présentes dans les sites de la conquête romaine.

Sans doute le chemin aboutissait-il au sanctuaire, d'où proviendraient quelques blocs de pierre quadrangulaire, taillés régulièrement, ayant appartenu à une construction qui se serait élevée au point culminant du plateau. Ce quartier a subi un violent bombardement par catapultes, lors de la prise de la ville en 123, ainsi que permet de le constater la présence sur une aire très étroite, à proximité immédiate du point de découverte de la statuaire, d'une vingtaine de boulets ronds, en pierre et en basalte, analogues à ceux qu'on a trouvés dans les sites détruits par Rome, à Roquepertuse, Constantine, Marseille.

La statuaire a été mise au jour sur un espace d'une centaine de mètres carrés, non loin sans doute de l'emplacement où elle se dressait de part et d'autre du chemin du sanctuaire. Cependant un fragment d'épaule (53) appartenant à une statue de guerrier a été trouvé presque à la surface du sol (— $0^{m},30$), dans la couche de formation moderne, à environ 60 mètres à l'est, et un autre (55) dans les déblais du rempart au sud.

A droite et à gauche du chemin, trois cavités quasi circulaires creusées dans le roc, profondes de $0^m,20$ à $0^m,35$, ayant de $0^m,30$ à $0^m,35$ de diamètre, les deux premières distantes de bord à bord de $1^m,10$ (fig. 7), peuvent difficilement être identifiées avec des trous de poteau. L'emplacement est certainement un lieu de culte, et un lieu de culte funéraire, ainsi que l'atteste la présence d'urnes cinéraires de pierre (fig. 8), imitées des situles de bronze, dont l'une, à la panse effilée, rappelle les loutrophores des peintures de tombes étrusques ou des stèles grecques. On peut penser à des « tombes de héros » selon une conception religieuse du monde hellénique, qui caractérise déjà les grands sanctuaires de la Grèce, dont l'*agora* était « arrosée de la cendre des héros » et que l'on retrouve en Celtique, si l'on adopte l'hypothèse d'A. Grenier, qui identifie les puits de certains sanctuaires avec les reliquaires où seraient conservées les cendres des héros[1].



Fig. 8. — Urne cinéraire en pierre (Inv. 40).

La statuaire a en effet un caractère funéraire. Les héros sont figurés debout, ainsi que le montre la présence de socles avec arrachement des pieds (dont un appartient peut-être à une statue de femme et l'autre, d'enfant) ou accroupis dans la « pose bouddhique ». Ils sont représentés avec leurs armes de guerre, le haut du buste protégé par un pectoral orné d'un *gorgoneion*, décoré de cabochons sertis dans des mailles de métal ou de spirales en S, parfois d'une tête de Gorgone, aux cheveux hirsutes et aux yeux peints, — imitation évidente de l'ornement d'un bouclier de métal gréco-italique ; — ils ont d'ordinaire le ventre nu et les reins protégés par une ceinture ou *perizoma* caractéristique de l'armement défensif archaïque dans les pays italiques, et portent au côté droit, à la mode gauloise, attachée par une boucle au ceinturon, la grande rapière de La Tène II, analogue à celle des cavaliers des piliers déjà découverts dans ce site.

Deux statues au moins étaient figurées assises dans la « pose bouddhique », qui était celle des dieux accroupis de Roquepertuse et de *Marbacum* (Russan), dans la vallée du Gardon. Mais au lieu d'être revêtues comme celles-ci de grandes « chasubles », qui peuvent difficilement être prises pour un vêtement défensif et paraissent avoir une fin rituelle, la statue reconstituée d'Entremont porte l'armure défensive que nous avons déjà notée : le pectoral et la ceinture sont

(1) *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1943, p. 369 et suiv., 1944, p. 221-228.

en peau de bête, marquée par des mouchetures cylindriques régulièrement tracées ; en outre, le ventre est protégé par une cuirasse en peau de bête qui couvre complètement le nu (fig. 9 et 10).

L'un des guerriers était représenté à cheval (fig. 11), distinction que lui valut sans doute son rang élevé dans la hiérarchie sociale, comme en Grèce où ce privilège était réservé aux ἱππεῖς ; le cavalier, le genou replié sur le flanc du cheval, le monte à nu, sans interposition de selle, ni de housse ; la tête de la monture est richement décorée d'un frontal. C'est là un document très précieux



Fig. 9. — Reconstitution, sur le chantier, d'une statue de « guerrier accroupi » (Inv. 1); second torse, avec pectoral et ventre nu (Inv. 2); socle avec pieds (Inv. 9).

pour l'histoire de la statuaire équestre, qui est également représentée dans les sanctuaires ibériques, au Cerro de los Santos et au Llano de la Consolación.

Les travaux de terrassement de 1943 avaient mis au jour quatre têtes, dont deux aux cheveux striés et calamistrés ; l'une, tête de femme (?), portait sur le front, en guise de diadème, une tresse de chevelure allant d'une oreille à l'autre, et l'autre, une tête virile, avait la chevelure arrêtée sur le front et la nuque par une sorte de diadème en forme de boudin, fait d'une tresse filigranée de métal.

Les fouilles de 1946 ont permis de trouver de nouveaux exemplaires de cette statuaire, dont le style est assez différent. On remarque les mêmes caractères

d'un art primitif, très éloigné de l'idéalisme hellénique, dans l'exophtalmie archaïque de l'œil, le dessin triédrique du nez et surtout la facture des oreilles — la partie la plus négligée des statues archaïques — mal placées anatomiquement, aplaties et au lobe exagéré. Les lèvres, marquées par le parallélisme des traits, sans flexion naturelle, ont les extrémités légèrement abaissées, ce qui ajoute à la gravité de l'expression. Ce sont là des caractères qu'avait notés W. Déonna dans l'étude des « Apollons » archaïques[1]. La chevelure diffère de celle des têtes découvertes en 1943, traitée par grandes nappes, rayée de striures parallèles : dans celles-ci, la facture est toute décorative ; elle ne tient pas compte de la direction naturelle des touffes de cheveux ; les boucles sont alignées avec symétrie, par touffes régulières en virgule, qui, dans la nuque de l'une d'entre elles, se transforment en une sorte de broderie « vermiculée » (fig. 12), suivant un système tout artificiel qui est aussi loin du prototype hellénique que de l'imbrication géométrique de certaines têtes du Cerro de los Santos[2].



Fig. 10.
Reconstitution du « guerrier accroupi » (Inv. 1).

Le bas d'une tête de femme, en calcaire tendre, est remarquable par la mollesse grasse des joues, qui contraste avec l'ossature des têtes viriles. Aux oreilles sont attachés deux pendants en forme de rouelles (Inv. 6).

Ce sont là des portraits rendus avec réalisme. L'une des têtes viriles a une pomme d'Adam saillante (fig. 13) et l'autre, un pli de la paupière supérieure qui accuse la convexité du globe de l'œil.

Tout différent apparaît le caractère des « têtes coupées » en ronde bosse. Elles sont remarquables par

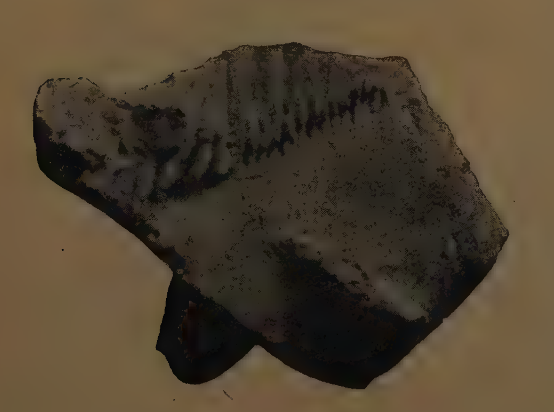


Fig. 11. — Encolure de cheval d'une statue équestre (Inv. 30).

(1) W. Déonna, *Les « Apollons archaïques »*, 1909, p. 96.
(2) P. Paris, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne*, I, fig. 265, 270, 271, 274, 276 et pl. XI, n. 2.

l'absence de regard. Elles ont les yeux vides ou demi fermés, selon le caractère que l'on a relevé dans les statues archaïques « aux yeux clos »[1]. L'une d'elles a les paupières presque jointes, marquées par une double incision parallèle, sur le type des têtes des piliers découverts en 1817 ; une autre a les yeux bridés, le globe comme pincé dans une boutonnière demi fermée (fig. 14) ; les quatre autres ont les yeux vides, exorbités, sans expression et sans regard. On retrouve dans leur facture les mêmes caractères : exophtalmie exagérée dans deux têtes jumelles, aux yeux proéminents, dénués du bourrelet des paupières (fig. 17), ce qui fait supposer que l'artiste a voulu les représenter les



Fig. 12. — Tête d'éphèbe, vue de face et de dos (Inv. 4) : chevelure « vermiculée ».

yeux clos; lèvres marquées par deux traits parallèles, fortement inclinées vers le bas dans l'une, aux yeux mi-clos, qui a le caractère douloureux d'une tête gothique de Christ (fig. 15) ; oreilles d'une négligence excessive, plantées sur le côté sans souci de symétrie.

Si les premières têtes, aux yeux vivants et rehaussés de peinture, appartiennent manifestement à des statues de guerriers, les « têtes coupées » apparaissent comme les « attributs » de ces statues. L'une de ces têtes, qui semble surgir d'un bloc de pierre, est assise sur un socle très bas, à la façon des têtes de la « divinité aux colombes » d'Alésia : elle porte trace, sur le sommet du crâne, d'un arrachement de forme circulaire, qui montre qu'elle avait dû servir de

(1) Cf. W. Déonna, *Les yeux absents ou clos des statues dans la Grèce primitive* dans *Rev. Ét. grecq.*, 1935, p. 223.

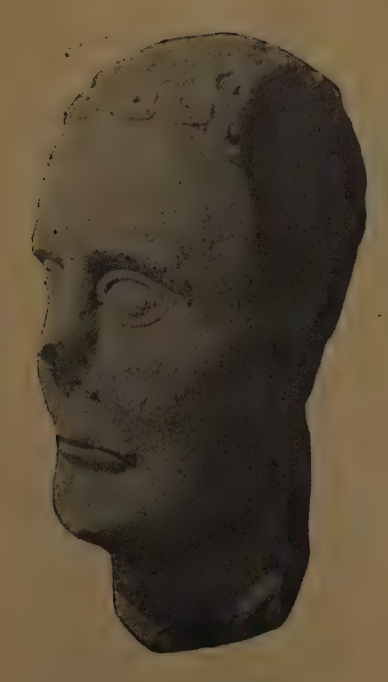


Fig. 13. — Tête virile (Inv. 5).

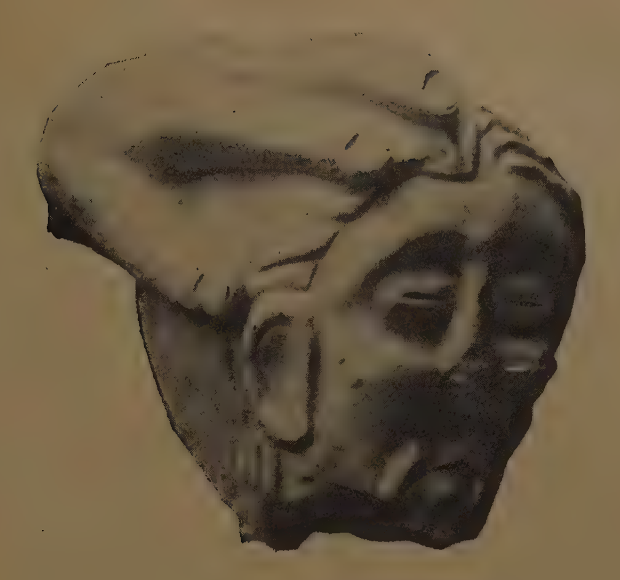


Fig. 15. — « Tête coupée » (Inv. 9).



Fig. 14. — « Tête coupée » aux yeux bridés, avec natte tressée passant entre deux doigts de la main gauche. Vue de face, après reconstitution (la partie droite de la face, non encore sèche, et de couleur noire) et de dessus (Inv. 10).

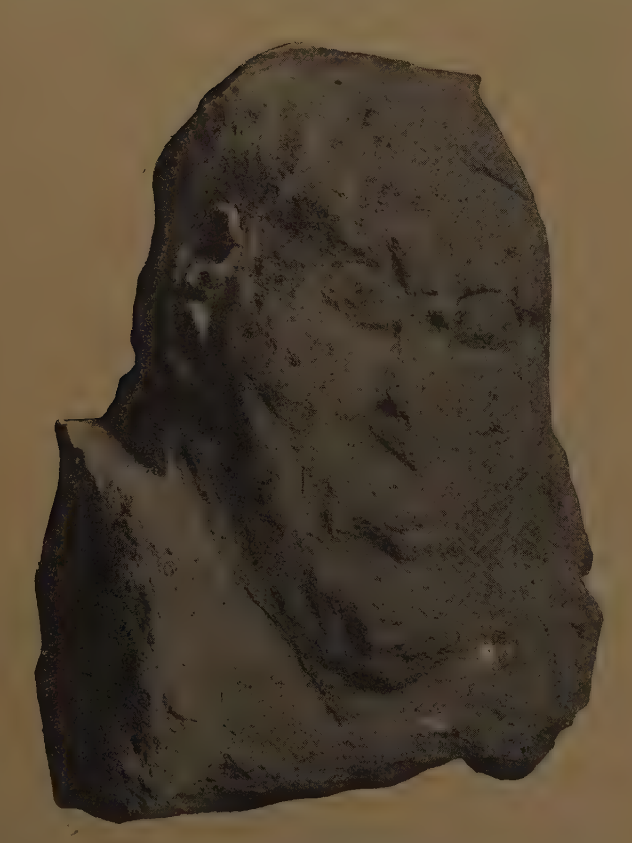


Fig. 16. — Tête coupée sur socle, avec arrachement sur le sommet du crâne (Inv. 52).

support (fig. 16). Cinq autres « têtes coupées » servent de support à une main, quatre fois la main gauche, qui appartient à une statue dont l'attitude nous est donnée par des fragments d'avant-bras au coude replié. Ces dernières têtes étaient encastrées dans un socle : l'une, aux yeux mi-clos, coupée au ras du menton, présente en place du cou une mortaise rectangulaire, encadrée par des nattes qui se retournent sous le menton, ce qui interdit toute autre reconstitution. Deux têtes jumelles, sur lesquelles reposent une main droite (fig. 17) et une main gauche, ont la nuque creusée d'une entaille d'encastrement ; l'une d'elles, complète, se termine par un cou en forme de bouchon cylindrique, évidemment taillé pour être emboîté dans une mortaise circulaire (Inv. 7 et 8).



Fig. 17. — Tête coupée aux yeux clos, avec main droite sur la tête (Inv. 7).

Monument triomphal, dans lequel l'imposition de la main serait un geste de domination et de victoire sur le chef décapité de l'ennemi vaincu, ou sur le représentant de la tribu adverse, ou, au contraire, monument de symbolisme religieux dans lequel ce geste serait un signe d'adoration ou de protection ? On ne peut encore que formuler des hypothèses, en attendant que le développement des fouilles permette de tenter une reconstitution de ces groupes. Mais la filiation de cet art, dont les origines sont à rechercher dans la statuaire gréco-italique, et la situation même d'Entremont à la confluence du monde celto-ligure et de la civilisation méditerranéenne, doivent orienter les recherches vers les prototypes, sinon vers le symbolisme même, du monde gréco-italique.

Fernand BENOIT.

Inventaire des fragments de statuaire découverts à Entremont en 1946
(Dépôt archéologique du Musée d'Aix)[1]

1. Statue de « guerrier accroupi », sans *torques*, le torse entièrement vêtu d'une cuirasse en peau de bête avec pectoral orné d'un grand cercle accosté de deux plus

(1) Tous ces fragments ont été trouvés dans la parcelle 3407, sauf le nº 53, qui provient de la parcelle attenante 3408 et le nº 55 de la partie supérieure de 3405 (rempart).

petits, portant l'épée suspendue au ceinturon et collée à la cuisse droite. Le socle manque. Reconstitution en cinq fragments : deux cuisses, bassin, torse, fragment d'épaule droite. Hauteur : 0^m,70 ; largeur à la base : 0^m,69, au ceinturon : 0^m,39 (fig. 9 et 10).

2. Torse de guerrier portant un pectoral orné du même dessin que le précédent, ventre nu, sans *torques*, en deux fragments (éclat du dos) se rejoignant. Hauteur : 0^m,50 ; aux épaules : 0^m,42 (fig. 9, à droite).

3. Demi-torse de guerrier, orné d'une cuirasse, avec *torques*, coupé dans le sens vertical (partie droite). Hauteur : 0^m,44 ; largeur : 0^m,33, aux épaules : 0^m,19.

4. Tête virile aux cheveux stylisés et « vermiculés » sur la nuque. Hauteur : 0^m,30 (fig. 12).

5. Tête virile aux mèches de cheveux en petites boucles, joue droite brisée anciennement, avec quatre fragments se rejoignant depuis le cou jusqu'à la chevelure. Hauteur : 0^m,33 (fig. 13).

6. Partie inférieure d'une tête de femme, portant des pendants d'oreille, en rouelle, calcaire tendre. Hauteur : 0^m,15 ; largeur : 0^m,16.

7. « *Tête coupée* » avec main droite sur la tête, yeux clos, avec départ de cou cylindrique et traces d'encastrement sur la nuque. Hauteur : 0^m,33 (fig. 17).

8. « Tête coupée » avec main gauche sur la tête, yeux clos (même type que la précédente), ayant le cou cylindrique en forme de bouchon, traces d'encastrement sur la nuque. La face brisée anciennement, verticalement, reconstituée, à l'exception du menton, avec trois fragments jointifs. Hauteur : 0^m,35.

9. « Tête coupée » avec main gauche sur la tête, yeux mi-clos, coins de la bouche tirés vers le bas. A la base, en place du cou, traces d'une mortaise rectangulaire d'encastrement, encadrée à droite par une tresse tombante. Hauteur : 0^m,23 ; largeur : 0^m,19 (fig. 15).

10. « Tête coupée » avec main gauche sur la tête, tenant une natte tressée qui coule le long du poignet, yeux bridés. Face droite coupée verticalement en lamelles délitées se raccordant. Hauteur : 0^m,22 ; longueur depuis le front jusqu'à la cassure de l'avant-bras : 0^m,25 (fig. 14). *Voir les nos 51, 52.*

11. Socle de statue debout, incomplet de la partie arrière, avec deux pieds chaussés de sandales, paraissant appartenir à une statue de femme. Largeur : 0^m,45 ; longueur : 0^m,47 ; hauteur du socle : 0^m,12 à 0^m,14 ; hauteur du pied subsistant : 0^m,10 (fig. 9).

12. Partie de socle de statue debout, avec trace de pied gauche. Largeur : 0^m,17 ; longueur : 0^m,50 ; hauteur : 0^m,13.

13. Partie de socle de statue avec traces de pied droit (la même ?). Largeur : 0^m,30 ; longueur : 0^m,30 ; hauteur : 0^m,10 à 0^m,15.

14. Partie avant de socle de statue (« dieu accroupi » ?) avec traces d'encastrement. Longueur : 0^m,50.

15. Socle de statue, de plus petit modèle, avec base des pieds.

16. Main gauche avec avant-bras orné d'un bracelet à dessins curvilignes et anneau au pouce (cassé), en deux fragments se rejoignant. Longueur : 0^m,27.

17. Avant-bras orné d'un bracelet à dessins curvilignes, arrachement d'une main

posée sur un objet et départ de draperie frangée, en deux fragments se rejoignant. Largeur : $0^{m},32$.

18. Bras droit avec coude, orné d'un bracelet de biceps. Longueur : $0^{m},26$; diamètre supérieur : $0^{m},12$.

19. Bras avec coude. Longueur : $0^{m},20$.

20. Bras droit avec frange de cuirasse. Longueur : $0^{m},20$.

21. Bras droit avec frange de cuirasse et bracelet de biceps (long. : $0^{m},31$) ; partie d'avant-bras ($0^{m},12$) et main droite fermée tenant un objet en forme de baguette plate percée de trous, pour insertion d'un objet de métal. Longueur de la main : $0^{m},155$; hauteur de la baguette : $0^{m},17$ (cf. nº 55).

22. Coude gauche (?). Longueur : $0^{m},23$.

23. Genou droit de statue, replié, appartenant à une statue de « dieu accroupi ». Longueur : $0^{m},30$; hauteur : $0^{m},20$; diamètre cuisse : $0^{m},21$.

24. Fragment de pied chaussé de lanières de cuir, avec arrachement. Longueur : $0^{m},15$; hauteur : $0^{m},18$.

25. Talon avec cou de pied, chaussé de brodequins. Longueur : $0^{m},12$; hauteur : $0^{m},12$.

26. Haut de buste attenant à un bouclier à arête médiane (type de Mondragon), en deux fragments, avec base de cou emboîté dans une cavité circulaire. Hauteur : $0^{m},23$; longueur : $0^{m},24$; épaisseur : $0^{m},14$.

27. Fragment de bouclier (?). Hauteur : $0^{m},10$; largeur : $0^{m},22$; épaisseur : $0^{m},09$.

28. *Fragments de statue équestre* (28 à 36) : jambe droite de cavalier, attenant à partie de flanc de cheval. Hauteur : $0^{m},30$; longueur : $0^{m},28$; épaisseur : $0^{m},12$.

29. Partie de ventre du cheval. Hauteur : $0^{m},24$; longueur $0^{m},40$; épaisseur : $0^{m},18$.

30. Encolure du cheval, avec crinière. Hauteur : $0^{m},27$; longueur : $0^{m},42$; épaisseur : $0^{m},20$ à $0^{m},28$ (fig. 11).

31. Partie du museau du cheval avec mors de bride. Longueur : $0^{m},13$; hauteur : $0^{m},165$; diamètre : $0^{m},14$.

32. Partie du frontal du cheval. Longueur : $0^{m},15$; largeur : $0^{m},15$.

33. Plusieurs fragments de pattes du cheval (jarret, talon).

34. Angle antérieur du socle avec sabot gauche du cheval. Hauteur : $0^{m},18$; largeur : $0^{m},14$; épaisseur : $0^{m},15$.

35. Plusieurs parties du socle, avec arrachement de deux autres sabots.

36. Entre-deux jambes du train arrière du cheval (?). Longueur : $0^{m},26$; largeur : $0^{m},29$; hauteur : $0^{m},16$.

37. Petit fragment avec fourreau d'épée. Longueur : $0^{m},15$; largeur : $0^{m},055$; épaisseur : $0^{m},05$.

38. Fragment décoratif d'une cuirasse (?) avec griffon. Hauteur : $0^{m},18$; largeur : $0^{m},23$; épaisseur : $0^{m},18$.

39. Petit fragment de cuirasse à lambrequins.

40. Urne cinéraire, à panse effilée (type loutrophore), avec départ d'une anse et arrachements. Hauteur : 0^{m},29 ; diamètre supérieur : 0^{m},20 (fig. 8).

41. Autre urne cinéraire de forme plus écrasée. Hauteur : 0^{m},28 ; diamètre : 0^{m},22.

42. Deux fragments de draperie, à larges ondulations plissées se raccordant. Longueur : 0^{m},38 ; hauteur : 0^{m},13.

43. Divers fragments de draperie, d'éclats, plus ou moins informes, appartenant à la statuaire.

44 à 50. Meules, amphores, outils de fer, céramique, monnaies.

51. « *Têle coupée* » dont le front est ceint par une tresse, avec main gauche sur la tête. Les doigts laissaient glisser deux tresses de cheveux ; yeux clos. Hauteur : 0^{m},28.

52. « Tête coupée » sur socle, sans cou, avec arrachement d'un objet circulaire posé sur le sommet du crâne, yeux clos. Hauteur : 0^{m},20 ; largeur du socle : 0^{m},19 ; hauteur : 0^{m},15 (fig. 16).

53. Fragment d'épaule droite de statue cuirassée, avec double frange de cuirasse. Hauteur : 0^{m},30.

54. Haut d'un bras gauche. Hauteur : 0^{m},30.

55. Main droite tenant un objet, avec trou rectangulaire pour encastrement d'une tige de fer. Longueur : 0^{m},15 ; largeur : 0^{m},10 (cf. n° 21).

II

La maison a double péristyle du Jardin de Grassi a Aix-en-Provence [1]

Les vestiges découverts au « Jardin de Grassi » au nord d'Aix, dans le périmètre d'un des quartiers de la cité romaine, appelé au Moyen Age la « Ville des Tours », la plus riche en antiquités, appartiennent à des constructions importantes, étagées selon la pente du terrain, qui va en s'élevant progressivement du sud-ouest vers le nord-est. Ordonnées autour de deux péristyles établis à des niveaux différents selon un même axe, elles appartiennent à la même *villa* (fig. 1), dont l'accès aurait été aménagé en contre-bas, selon les règles de saine voirie. Le passage d'un chemin public (rue des Nations), qui suit le tracé de l'ancienne allée du « Jardin de Grassi »[2] orientée selon le plan général d'*Aquae Sextiae*, parallèlement au *cardo*, n'a pas permis de pousser la fouille en direction de l'ouest jusqu'à la façade présumée de la *villa*.

Le profil des édifices découverts, enfouis sous une profondeur variant de 1 m. à 3 m. selon l'axe est-ouest, présente une dénivellation de $1^{m},20$ environ entre les deux corps de logis de la villa. La retenue des terres supérieures est assurée par un mur (A-B), en mauvais matériaux, auquel est adossé le péristyle de l'étage inférieur. Les appartements, établis à chacun de ces niveaux, s'ordonnent autour de deux cours de dimensions et d'aspect différents, entourées d'un péristyle : la cour du niveau inférieur mesure environ 6 m. sur 7, tandis que celle du niveau supérieur atteint 15 m. sur 18. La première, entièrement dallée, est ornée en son centre d'un bassin rectangulaire, de peu de profondeur ($0^{m},20$), long de $2^{m},70$ sur $2^{m},30$ de largeur, dont la paroi verticale, formée de larges dalles monolithes, est décorée sur toute sa hauteur d'une large moulure, composée de deux doucines superposées reposant sur une plinthe. Ce bassin, qui n'occupe que l'aire centrale de la cour, a toutes les apparences de l'*impluvium*, c'est-à-dire de la partie découverte d'un *atrium*, correspondant à l'ouverture

(1) Je tiens à remercier MM. Jean Irigoin et Robert Ambard qui ont été les assistants bénévoles de ces fouilles (1939-1945) et dont les relevés ont servi à établir le plan de la maison.

(2) L'état ancien des lieux, avant les lotissements qui ont restreint cet enclos, est donné par le plan du Carme Reynaud, daté du 9 janvier 1790 (Bibl. Méjanes, Est. B3), en partie reproduit dans la *Forma Orbis Romani*, V, p. 70, fig. 4. L'emplacement des fouilles se trouve dans la boucle du 3 du point 36, correspondant au plan hors-texte d'Aix.

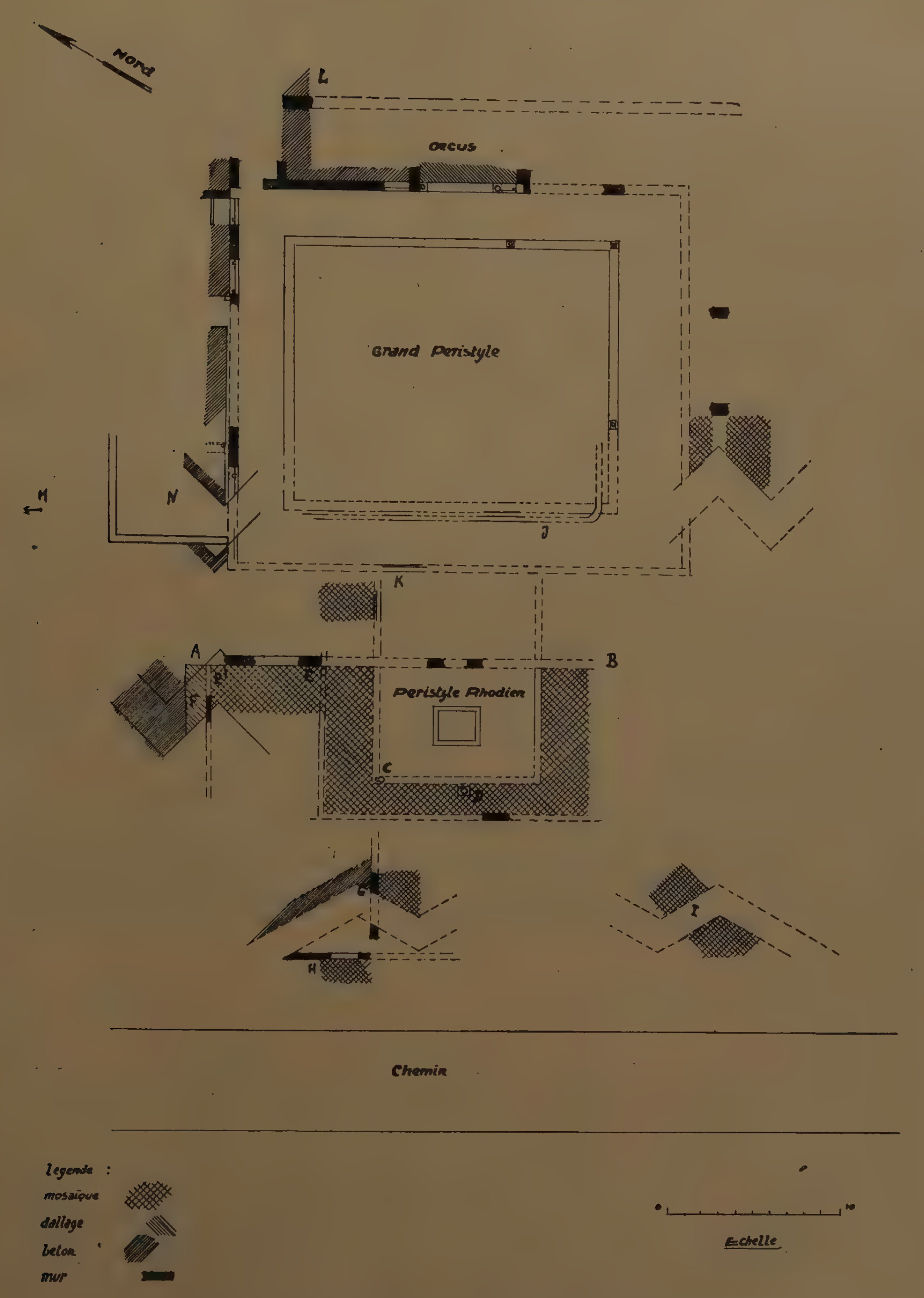


Fig. 1. — Villa romaine du jardin de Grassi à Aix-en-Provence, d'après les relevés de J. Irigoin, R. Ambard et F. Benoit (1940-1945).

rectangulaire du *compluvium*, ménagé au centre d'une salle close[1]. Mais cette cour, entièrement découverte, ne peut être identifiée avec un *atrium*, en raison de son dallage fait pour être exposé à l'air libre et de la disposition même des colonnes qui, au lieu d'entourer l'*impluvium*, sont reportées sur un stylobate qui encadre la cour. Celui-ci a été reconnu sur trois faces, à la distance respective de 1m,90 sur la face ouest, plus étroite, correspondant à l'entrée, et de 2m,34 sur les faces nord et sud. La quatrième face, à l'est, paraît avoir été limitée, en raison de la dénivellation du terrain, par le mur A-B, contre lequel venaient buter les deux portiques latéraux. Une telle cour n'a donc rien de comparable, par sa fonction, avec l'*atrium* romain, qui est la salle centrale de la demeure, mais se rattache à la cour à péristyle, de type hellénistique, sur laquelle ouvraient les appartements.

La seconde cour a un tout autre aspect : le péristyle, régulièrement développé sur les quatre faces comme un promenoir, entourait un espace découvert de plus grande étendue, sans nul doute un jardin, ainsi que permettent de le restituer l'absence de dallage et la présence d'un petit égout qui longe le stylobate occidental. C'est là une cour largement ouverte, qui a toutes les apparences du jardin pompéien, entouré d'un quadruple promenoir couvert ou péristyle.

Le péristyle de la cour inférieure est, nous l'avons dit, dissymétrique, en ce sens qu'il ne se développe que sur trois faces ; cette particularité, commandée par la dénivellation du terrain, n'est pas inconnue à Aix même, dans ce quartier, d'après le relevé des fouilles de Rouard[2], et se rencontre à Délos comme à Pompéi. Mais le stylobate est lui-même de largeur inégale, ce qui implique une dissymétrie architecturale : tandis que sur la face occidentale, correspondant sans doute au portique d'entrée, il a une largeur de 0m,60, il ne présente plus sur les faces latérales qu'une largeur de 0m,46, ce qui laisse supposer qu'il supportait des colonnes de diamètre différent, aucun élargissement n'étant prévu aux emplacements de celles-ci, comme on le voit, à une époque plus ancienne, dans les péristyles de *Glanum*[3] ou à Vaison, à la maison des *Messii*, dont nous parlerons tout à l'heure.

Il ne porte nulle trace d'encastrement ni de trous de scellement, comme il est de rigueur dans les monuments de technique plus soignée. C'est là une particularité que l'on peut observer également dans le grand péristyle du

(1) Cf. E. Saglio, *Dict. Antiq.*, s. v. *atrium* et *cavaedium*, I, p. 530 et 983.

(2) Une disposition semblable est signalée dans l'une des maisons à péristyle fouillées par Rouard en 1842, qui ne comportait un portique que sur deux côtés, ouest et sud : *Rapport sur les fouilles d'antiquités faites à Aix en 1842*, II, 1843, p. 27 et pl. 2 H et 5, fig. 3. Les colonnes de ce péristyle, conservées au Musée, ont une hauteur de 2m,23, de proportions analogues à celles du jardin de Grassi ; l'une d'elles était engagée dans le mur qui limitait le péristyle : H. Gibert, *Musée d'Aix*, nos 314 à 319.

(3) P. de Brun, *Promenade archéol. dans les ruines de Glanum*, 1942, p. 36, fig. 15 et p. 44, fig. 20.

niveau supérieur, dont les bases de colonnes étaient posées sans scellement sur le stylobate ; seules les bases de l'entrée de l'*oecus* comportaient des trous pour le scellement des colonnes.

Eléments d'architecture

L'angle nord-ouest ayant pu être dégagé, il est apparu, en place, ou presque en place (en C), une base de colonne double de modèle singulier : haute de 0^{m},24, à profil de double tore encadrant une scotie, la base offre le plan d'un « pilier composé », à deux colonnes adossées, de diamètre différent (0^{m},490 et 0^{m},245). Le socle, également constitué par deux rectangles adossés, mesure 0^{m},62 de largeur sur le grand côté et 0^{m},37 sur le petit, et a une longueur de 0^{m},78.

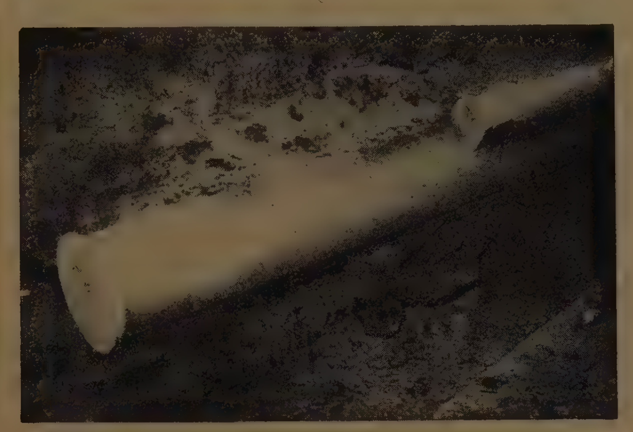


Fig. 2. — Colonne double ; à droite, le stylobate de la cour dallée.

Fig. 3. — La colonne double au moment de sa découverte.

A côté de cette base, a été mise au jour, couchée dans le sens où elle était tombée (fig. 2 et 3) c'est-à-dire ouest-est, la colonne bilobée qui reposait sur cette double base ; en pierre froide, le fût jumelé comprend une colonne montante de 3^{m},87 de hauteur et une colonne basse de 1^{m},95, ce qui donnait à l'ordre, y compris la base et le chapiteau correspondant au diamètre, une hauteur approximative de 4^{m},60 pour la colonne montante et de 2^{m},45 pour la petite.

A l'autre angle du péristyle, est à terre une colonne de mêmes type et dimension, brisée en deux à sa chute, à la jonction des deux fûts, également

tombée parallèlement au stylobate latéral. La présence de tronçons de colonnes de diamètre correspondant et en particulier d'une petite colonne, longue de 2^m,07, d'un diamètre de 0^m,28 et de 0^m,24 (y compris l'astragale), aux sections inférieure et supérieure, permet de penser que l'ordonnance de la colonne basse du fût jumelé était en harmonie avec celle des portiques latéraux dont les colonnes, supportées par des bases de 0^m,16 environ, auraient porté l'entablement à la hauteur correspondante, soit 2^m,45.

Un détail intéressant à noter est l'absence d'astragale à la partie inférieure de la petite colonne jumelée, dont le fût cylindrique reposait directement sur la partie correspondante de la double base. Sans doute l'architecte avait-il cherché à diminuer à la vue la différence de proportion entre la colonne engagée formant l'angle du péristyle et les colonnes des portiques latéraux portées par des bases moins élevées.



Fig. 4.
Chapiteau ionique d'Aix-en-Provence
(Coll. P. Cotte, cliché de l'auteur).

L'ordre supérieur était corinthien et l'ordre inférieur ionique. Au premier appartient peut-être un fragment de plaque de revêtement, orné de feuilles d'acanthe, d'une rangée d'oves et de perles, haut de 0^m,19, qui correspondait à un chapiteau de pilastre corinthien. Il n'a point été retrouvé de chapiteau se rapportant aux colonnes doubles, mais au moins deux exemplaires de chapiteaux ioniques des colonnes indépendantes ont été découverts au cours des travaux de creusement de tranchées de défense passive. Ils sont conservés dans des collections aixoises (fig. 4)[1]. Ce sont des chapiteaux à quatre volutes d'angle, en pierre calcaire, hauts de 0^m,212 et 0^m,222, dont la base de 0^m,21 de diamètre correspond à l'assise des colonnes. A noter sur la tranche supérieure de l'abaque le tracé pour la pose de diagonales rejoignant les cornes du chapiteau, recoupées à leur intersection par une seule droite qui marquait l'axe de la colonnade.

Leur type est intéressant pour l'histoire de la pénétration en Narbonnaise

(1) Le mieux conservé de ces chapiteaux fait partie de la collection de M. Pierre Cotte, qui possède également, avec quelques fragments de poterie, des pesons de plomb pyramidaux et un poignard de fer, long de 0^m,34, provenant de ces fouilles. Le second, recueilli au Pavillon de Grassi, a été déposé par M. J.-P. Coste, professeur au Lycée Mignet, dans le Musée pédagogique de cet établissement. Ils entreront l'un et l'autre au Musée d'Aix. Un troisième (?) chapiteau, sans doute analogue et qualifié de « ravissant chapiteau », avait été signalé par Ed. Aude dans *Le Petit Var*, 13 octobre 1939 et *Le Mémorial d'Aix*, 29 octobre 1939. Il aurait été porté dans le dépôt de matériel de la ville, rue du Grand-Séminaire, d'où il a disparu.

des éléments d'architecture hellénistique à l'époque de la conquête romaine, c'est-à-dire à la fin de la République et au début de l'Empire. Il est issu d'un prototype gréco-asiatique, dont on retrouve le modèle au portique nord ou porche de l'entrée de l'Erechtheion à Athènes[1], à Samos, à Naucratis, à Locres[2]. Ce type de chapiteau, remarquable par la richesse de la décoration qui ne laisse libre aucune surface, est à rapprocher par sa morphologie des chapiteaux toscans, de semblable dimension, qui décoraient une maison à péristyle du même quartier, découverte par Rouard en 1842[3]. L'échine des uns et des autres est soutenue par un gorgerin ou bandeau ornementé, inséré au-dessus de l'astragale.

L'abaque est orné d'une tresse superposée à une rangée de denticules étroitement serrés dont on retrouve des exemples sur des chapiteaux hellénistiques de haute période romaine, à Arles dans la basilique civile[4] et le portique des Cryptoportiques, et à *Glanum* (fig. 5), dans une maison à cour centrale avec portique d'ordre toscan. Incurvé et évidé de façon à dégager les quatre cornes saillantes des volutes, l'abaque est orné en son centre d'une grosse rosace en forte saillie, qui ne se retrouve pas dans les chapiteaux du type hellénique et qui est la marque romaine.

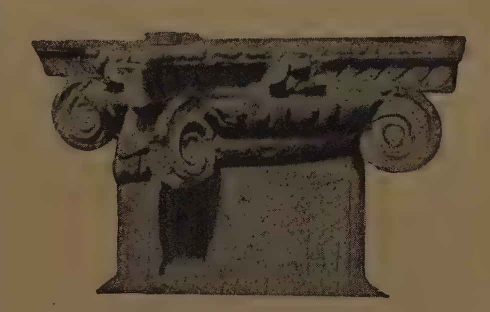


Fig. 5. — Chapiteau ionique de *Glanum* (cliché de l'auteur).

L'échine disparaît sous une couronne d'oves profondément creusées, soulignée par une rangée de perles, qui s'engage sous les volutes. Celles-ci ne sont point accompagnées de palmettes comme dans les chapiteaux déjà cités d'Arles et de *Glanum*, mais l'ornementation de palmettes est reportée sur un bandeau cylindrique ou gorgerin interposé, selon le type de l'Erechtheion, entre l'astragale du fût et l'échine, qui rehausse la proportion du chapiteau. Les palmettes, sèches, comme celles qui décoraient les impostes de la basilique arlésienne[5], sont encadrées de deux tiges de feuillage inclinées, tenant lieu des fleurs d'eau ou lotus qui caractérisent cette ornementation dans l'architecture hellénistique[6]. On rapprochera de ces chapiteaux les fragments d'un chapiteau de marbre, de même

(1) D. S. Robertson, *A Handbook of Greek and Roman Architecture*, pl. V, 1.

(2) J. Durm, *Die Baukunst der Griechen*, p. 307, fig. 286.

(3) Au Musée d'Aix : Rouard, *ouv. cit.*, pl. V, fig. 3 ; A. Gibert, *Musée d'Aix*, nos 314 et 317.

(4) F. Benoit, *La basilique d'Arles* dans *Revue Archéologique*, 1938, I, p. 218, fig. 2 et p. 221, fig. 5.

(5) V. sur cette déformation de la palmette à l'époque romaine, *ibid.*, p. 221 et 222, et fig. 4.

(6) Cf. Th. Wiegand, *Achter Vorlaüfiger Bericht über die von den staatlichen Museen in Milet und Didyma unternommenen Ausgrabungen*, 1924, fig. 6.

type, provenant de la *villa* romaine des Baumelles à Saint-Cyr (improprement appelée *Tauroentum*)[1].

La luxuriance de leur décoration constitue un nouvel exemple de ce goût de la Narbonnaise pour les modèles de la « renaissance néo-asiatique » dont Vitruve s'était fait le propagateur au début de l'Empire[2].

Ils apportent un élément intéressant de datation, qui permet de faire remonter cette construction à une haute époque romaine, par comparaison avec les édifices de la basse vallée du Rhône déjà mentionnés, et sont en quelque sorte la signature de cette influence hellénistique, dont nous retrouverons la marque dans l'architecture de la *villa*.

Péristyle rhodien

La largeur du stylobate occidental, sur lequel est en place la double base, correspond évidemment à l'implantation des colonnes bilobées, dont le grand axe était non point d'équerre avec le « péristyle rhodien », mais dans l'alignement même de celui-ci. Il faut noter en effet que les deux colonnes bilobées, gisant à terre, sont tombées dans la position même où elles étaient placées, la petite colonne adossée étant tournée vers l'intérieur du portique. Cependant cette double base n'est pas exactement en place : mesurant $0^{m},62$ dans le sens de la largeur, elle débordait légèrement du côté du portique l'assise du stylobate, en empiétant sur la mosaïque. Elle dépasse en effet de façon irrégulière le stylobate (fig. 6) du côté opposé au renversement de la colonne et repose sur une légère couche de terre qui s'est infiltrée au-dessous du socle : on doit même supposer que le léger déplacement de celui-ci, au moment de la chute de la colonne, a entraîné son recul de quelques centimètres vers le sud-ouest. Une légère cassure de l'extrémité de la tranche occidentale du stylobate semble correspondre au retrait du socle qu'il faudrait avancer de $0^{m},15$ environ vers le nord. Ainsi la petite colonne serait-elle reportée à sa place primitive dans l'alignement de la colonnade latérale.

Cette forme particulière de la « colonne double » a un grand intérêt architectonique : son prototype est à rechercher dans les cités hellénistiques de l'Asie Mineure, qui ont créé le type du « pilier composé » avec colonnes engagées ou adossées, servant de support à deux entablements distincts, à Clazomènes,

(1) P. Jacobsthal et J. Neuffer, *Gallia Graeca* dans *Préhistoire*, II, 1, 1934, fig. 47 ; E. Duprat, *Tauroentum*, pl. II.
(2) Cf. F. Benoit, *l. c.*, p. 223.

Pergame[1], Aphrodisias[2], Apamée[3], etc., et à Délos même[4]. De tels éléments d'architecture étaient parfaitement appropriés à une construction à étagement, telle que la définit Vitruve, nourri d'exemples empruntés à l'Asie-Mineure, dans sa théorie de la basilique, dont « les colonnes, écrit-il, ont derrière elles des dosserets *(parastaticae)*, qui soutiennent les poutres des plafonds du portique inférieur »[5].

Relevé de R. AMBARD.

Fig. 6. — Double base du portique rhodien de la villa d'Aix-en-Provence.

Le peu d'élévation des colonnes ne permet pas d'envisager l'hypothèse d'un *cenaculum*, ouvert comme une loggia à mi-étage d'un *atrium*, selon un type de construction que l'on trouve à Pompéi et à Herculanum, encore moins celle d'une salle hypostyle avec tribunes latérales, selon le type de la basilique à dosserets que Vitruve avait édifiée à Fanum et dont le meilleur exemple a été retrouvé en Narbonnaise à Arles[6].

L'emplacement même de la double base et la différence d'ordonnance des portiques latéraux et du portique de l'ouest permettent de

(1) J. DURM, *ouv. cit.*, p. 165, fig. 138.
(2) Cf. S. GUYER dans *III Congresso di Arch. cristiana*, 1932, p. 452.
(3) F. MAYENCE, *Les fouilles d'Apamée* dans *L'Antiquité classique*, 1935, pl. XXIV.
(4) Les colonnes à chapiteaux doubles de la maison du *Lac*, placées aux angles des galeries de l'étage : J. CHAMONARD, *Exploration arch. de Délos*, VIII, I, p. 195.
(5) *De Archit.*, V, 1 : « *columnae habentes post se parastaticas... quae sustinent trabes, in quibus invehuntur porticuum contignationes* ». Cf. cette basilique, note *infra*.
(6) Une reconstitution d'après Vitruve a été faite par J. DURM, *Die Baukunst der Römer* (2e éd.), 1905, p. 619, fig. 701. Un édifice analogue a été reconstitué à Arles d'après des éléments appartenant à des colonnes doubles de pierre, d'ordre ionique et corinthien, ayant 1m,40 de diamètre à la base du

conclure à l'existence d'un « péristyle rhodien », péristyle dont la face, regardant le midi selon les prescriptions de Vitruve, devait avoir plus de hauteur que les trois autres[1]. C'était ici la face regardant le levant, dans laquelle était ménagée l'entrée, qui formait un immense portique couvert dominant la petite cour. Une telle disposition, que Vitruve recommande dans sa théorie de la « maison grecque » à double cour, suivait sans doute un usage antique des habitants de Rhodes qui lui avait donné son nom. Elle se rencontre à Délos dans les maisons des *Masques* et du *Trident*[2], de la fin du IIe siècle av. J.-C., mais est adoptée à Palmyre, après Auguste, dans l'ordonnance du portique du sanctuaire de Bel dont la façade d'entrée dominait les trois autres[3], et paraît avoir été courante à Pompéi où le péristyle rhodien interrompt, par un certain déséquilibre baroque, la monotonie des portiques dans l'édifice d'Eumachie[4], la maison des *Amours dorés*[5] et celle des *Noces d'argent*[6]. Elle se répand, avec la conquête romaine, sur les deux rives de la Méditerranée : on la retrouve dans l'ordonnance des *villae* à péristyle, à Vaison comme à Volubilis[7].

La liaison des péristyles de hauteur différente posait un problème qui a été diversement résolu dans ces différents cas. Il était en effet nécessaire de prévoir un support pour recevoir l'épistyle du portique le moins élevé à sa jonction avec le péristyle rhodien : l'absence de soutien était une solution peu heureuse au point de vue architectural, ainsi que le montre l'exemple de la maison des *Amours dorés*, dans laquelle l'architrave vient buter dans le haut de la colonne montante, sans interposition de support.

Deux types de support avaient donc été prévus : la console faisant queue,

tore, dans le sens de la plus grande largeur (colonnes de 0m,90 et 0m,70 de diamètre), alors que le diamètre de la colonne double d'Aix est de 0m,78. Voy. sur l'édifice arlésien, F. BENOIT, *La « basilique » d'Arles* dans *Rev. Arch.*, 1938, I, p. 216 sq. Les fouilles faites à Fano n'ont pas donné de résultats suffisamment nets pour une reconstitution : R. di LÜTTICHAU, *La basilica di Vitruvio in Fano e i suoi ruderi*, Fano, 1934.

(1) *De Archit.*, VI, 7 : « *Una, quae ad meridiem spectat, excelsioribus columnis constituitur; id autem peristylium, quod unam altiorem habet porticum, rhodiacum appellatur* ».

(2) J. CHAMONARD, *ouv. cit.*, p. 139 et fig. 63 à 65. L'auteur étudie des éléments d'architecture analogues provenant des ruines de deux autres maisons, l'une contiguë, la maison des *Masques* (XIV, 1932 et *Bull. Corr. Hell.*, 1933, p. 114) et l'autre à l'ouest de l'établissement des Poseidoniastes de Berytos, et signale deux exemples de consoles au Musée de Sparte. Cf. G. LEROUX, *Les origines de l'édifice hypostyle*, p. 239 et R. VALLOIS, *L'Architecture hellénique et hellénistique à Délos*, 1944, p. 384.

(3) Cf. R. DUSSAUD, P. DESCHAMPS, H. SEYRIG, *La Syrie antique et médiévale*, pl. 40 à 42.

(4) A. MAU, *Pompeji in Leben und Kunst*, 1908, p. 106, fig. 51 et p. 112.

(5) CAGNAT et CHAPOT, *Man. d'archéologie romaine*, I, p. 287, fig. 150 ; et A. MAIURI, *Pompei*, éd. Alpina, p. 88.

(6) A. MAU, *ouv. cit.*, p. 267 et 316 à 319, fig. 164 ; A. MAIURI, *Pompei* (*Itinerari dei Musei e Mon. d'Italia*), p. 51 et pl. XXXI, fig. 57.

(7) R. THOUVENOT, *Antiquités romaines*, *Publ. du Service des Antiquités du Maroc*, 7, 1945, p. 117 et 133.

à une hauteur convenable, dans la colonne montante, ou la colonne adossée partant de la base même de celle-ci, selon un mode qui survivra dans l'architecture médiévale.

C'est le premier mode qui avait été adopté à Délos, dans la maison du *Trident*. Une console, décorée de doubles protomés de lion et de taureau, faisait saillie sur la colonne d'angle du péristyle rhodien, à la façon des consoles de Palmyre, de Djérasch, de Pompeïopolis[1], etc., destinées à supporter des statues. L'architrave des portiques latéraux venait buter contre les colonnes d'angle, dont les consoles étaient disposées d'équerre avec le péristyle rhodien, leur face la mieux travaillée regardant la cour. Par contre, à Aix, comme dans certaines maisons de Pompéi, le support est fourni par un « dosseret » ou petite colonne adossée à la colonne montante, selon un exemple dont le lointain prototype se retrouve à Louqsor, à la chapelle de Touthmosis III, dans la cour de Ramsès II[2]. Les architectes de la maison des *Noces d'argent* et du portique d'Eumachie avaient prévu une double colonne dans le premier cas et dans le second un pilier flanqué de deux colonnes engagées d'inégal diamètre, disposées en équerre. Mais tandis qu'à Pompéi, la petite colonne du portique latéral était placée, comme les consoles de Délos, d'équerre avec le portique surélevé, à Aix, ainsi que nous l'avons dit, elle semble avoir été placée dans l'axe de celui-ci : l'épistyle du portique le moins élevé, au lieu de rompre le galbe de la colonne montante, en venant buter contre celle-ci, lui était donc adossée, du côté intérieur de la galerie, de façon à dégager entièrement le portique rhodien sur sa façade. Sans doute faut-il y voir une disposition qu'avaient rejetée les architectes de Délos et de Pompéi, mais que nous allons retrouver à Vaison, à une époque un peu plus tardive qu'à Aix, dans la maison des *Messii* (fig. 7), où ont été employées les deux solutions, en raison de la dissymétrie du portique rhodien, qui est réduit à la moitié d'une galerie.

Le type du « pilier composé » n'était pas inconnu de la Gaule romaine[3]. La découverte, dans les régions du nord-est, de colonnes jumelées, de diamètre différent, en particulier à Alzey près de Mayence[4], à Trèves et à Metz[5], paraît indiquer l'existence de portiques de hauteur inégale, dont le type se serait répandu en Gaule avec l'introduction du péristyle, à l'époque romaine.

Parfois même, le décrochement de l'entablement ne portait que sur une

(1) Cf. J. Chamonard, *ouv. cit.*, p. 142, n. 3.
(2) *Ibid.*, p. 142.
(3) Cf. le dessin de pilastres avec colonne engagée ou adossée à Isernore (Jura), Langres, Saintes, donné par Mme Durand-Lefebvre, *Art gallo-romain et sculpture romane, Recherche sur les formes*, p. 54.
(4) Behn, dans *Mainzer Zeitschrift*, XXIV-XXV, 1929-30, p. 89 et pl. XIX.
(5) Aux Musées lapidaires de ces deux villes.

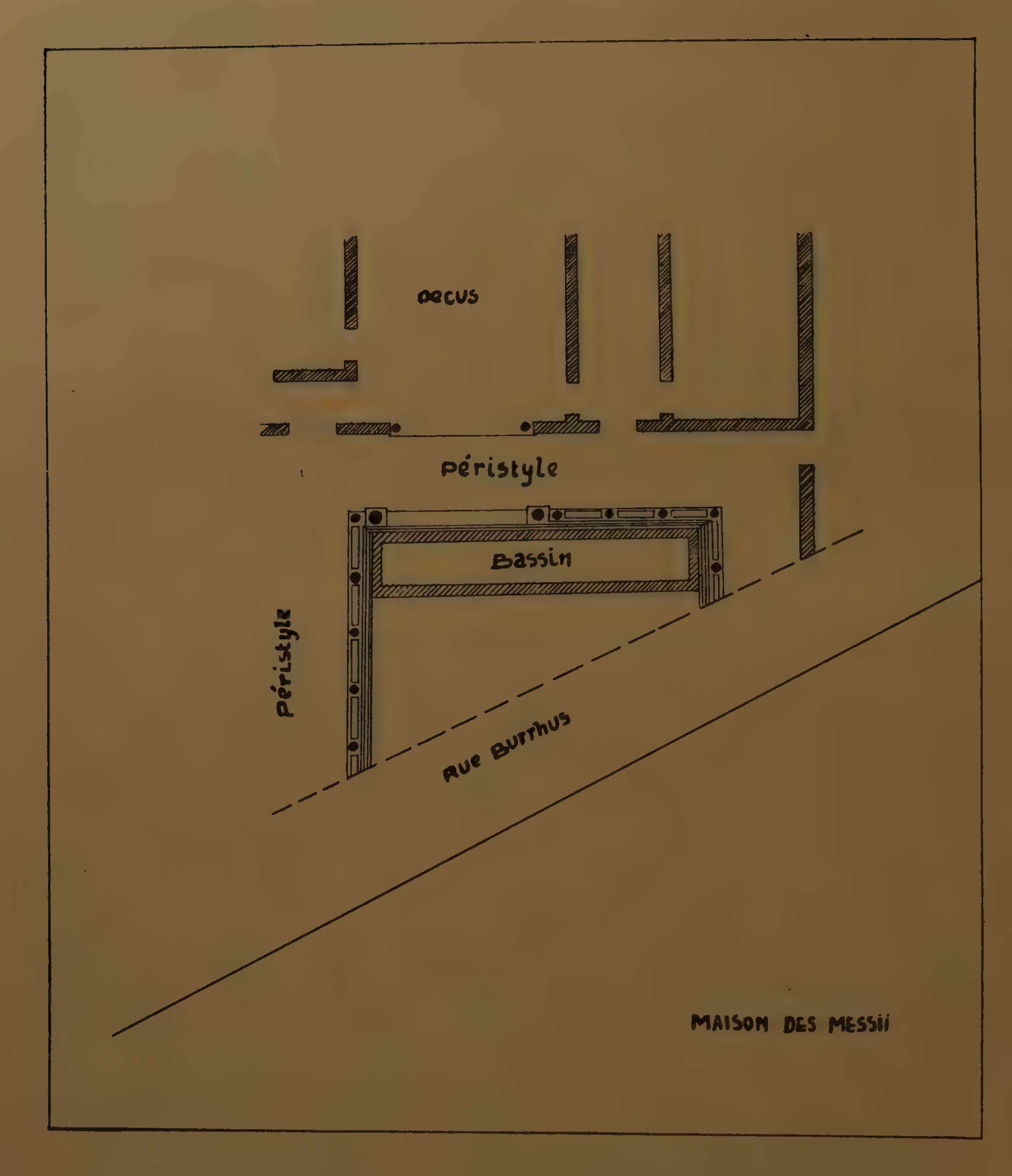


Fig. 7. — Portique rhodien de la maison des *Messii* à Vaison, d'après les relevés de J. Sautel.

partie du portique, dont l'ordonnance était interrompue de façon « baroque » ; à Vaison, dans la maison des *Messii*[1], la surélévation du péristyle rhodien était en effet réduite à une section seulement de l'une des galeries, regardant vers le sud. Les deux colonnes montantes avaient été reportées à l'extrémité du portique ; elles étaient doublées par deux colonnes indépendantes, juxtaposées, de modèle plus petit, qui recevaient l'architrave des colonnades moins élevées. Ces deux hautes colonnes formaient une sorte d'entrée monumentale de l'*oecus*, peut-être surmontée d'un fronton, qui dominait l'ordonnance de la cour[2]. La jonction des deux péristyles était donc conçue différemment sur les deux côtés du « portique » rhodien : tandis que l'épistyle du portique inférieur venait buter, du côté de l'est, comme à Pompéi, contre la colonne montante, du côté opposé l'épistyle de la galerie occidentale était adossé à la colonne montante, celle-ci formant l'angle nord-est de la cour. Comme à Aix, le galbe des colonnes montantes du portique rhodien était entièrement dégagé sur la façade, en raison de la disposition spéciale de celui-ci dans la galerie.

Restitution de la maison

La première cour donnait accès, au nord, à une grande salle pavée d'une mosaïque à fond noir, ornée d'emblèmes à motifs géométriques inscrits dans des carrés à fond blanc ; l'un de ceux-ci, de 0^{m},60 de côté (en E), en très mauvais état, comportait un hexagone dont les écoinçons étaient remplis par quatre motifs alternativement en forme d'ancre et de trident ; un autre motif, dont l'angle s'orne de deux tiges croisées à feuille cordiforme (E') est accolé à la paroi qui limite la salle au nord. Sur le mur est, est encore en place une plinthe de marbre vert, appliquée au mur A-B.

Cette salle est limitrophe d'une autre pièce, dont elle n'est séparée que par une mince cloison de mortier de 0^{m},10 d'épaisseur, qui repose sur le dallage même de cette pièce, en légère surélévation sur le sol de la salle précédente. Ce dallage (F) paraît avoir formé un chemin sur les bords de la pièce, le milieu de celle-ci, sans doute orné primitivement d'une mosaïque, ayant été grossièrement restauré, à basse époque ; il est recouvert d'un béton incrusté de fragments de marbre et de débris d'amphores ; le « chemin » reconnu sur le côté occidental, entre deux bordures de dalles de pierre polie, a une largeur de 1^{m},29 ;

(1) J. Sautel, *Vaison dans l'antiquité*, I, 1927, p. 295 et *Rec. Docum.*, pl. CII et plan rectifié dans *Supplément*, I, 1941, p. 11.

(2) C'est l'une des hypothèses proposées par J. Chamonard pour la restitution du portique rhodien de la maison du *Trident*, rejetée par lui en raison des dimensions respectives des colonnes, *ouv. cit.*, p. 149.

il comprend de grandes plaques d'ardoise insérées entre des plaquettes rectangulaires de marbre blanc.

Dans la galerie ouest du péristyle, git sur le sol la margelle d'un puits, rectangulaire, sans nulle mouluration (en D), ouvrant sans doute dans une citerne qui aurait recueilli l'eau des toitures. Cette galerie, pavée de mosaïque blanche, était limitrophe d'une grande salle, à mosaïque à fond blanc, flanquée du côté nord par une salle plus petite, dont le mur épais de 0^{m},60, en mauvaise maçonnerie, était revêtu d'un enduit stuqué sur les deux faces. Le sol bétonné de cette pièce, coupée par le creusement d'une tranchée de la défense passive, se raccorde au mur (G) par une moulure en quart-de-rond analogue à celle que l'on rencontre habituellement dans les celliers et réservoirs, et qui avait pour fin d'éviter l'encrassement des angles. Cette salle, — une dépendance à usage domestique, — était elle-même bordée du côté de l'ouest par une série de pièces, peut-être des *tabernae*, qui ne pouvaient prendre jour que sur une autre cour à l'ouest des précédentes ou sur une rue, en façade de la maison. L'une de ces salles a été reconnue au nord (H); son pavement, suivi sur 2^{m},50 de longueur, est fait d'une mosaïque de gros cubes noirs, à bordure blanche, parsemée de fleurs blanches, très rudimentaires, formées de gros cubes juxtaposés. A l'ouest, la salle s'engage sous le chemin public. La cloison qui la limite à l'est, haute encore de 0^{m},90, est faite d'un simple mur de mortier de chaux, recouvert d'enduit sur les deux faces, épais seulement de 0^{m},15 environ, qui repose directement sur la mosaïque.

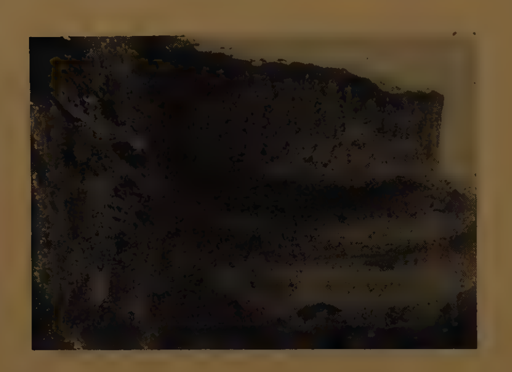


Fig. 8. — Base de colonne (hauteur du tronçon : 0 m. 65 ; diamètre à la base : 1 m. 05 ; diamètre de la colonne : 0 m. 80).

Vers le sud, à une dizaine de mètres de l'axe de la cour à péristyle rhodien, est apparente dans la section de la tranchée de la défense passive, une mosaïque blanche à bordure noire (I), à 1^{m},60 sous le sol. A quelques mètres plus au sud, une base de colonne en pierre, cannelée, de 0^{m},80 de diamètre, qui n'est pas en place, indique la proximité d'un autre édifice de grande proportion, peut-être un péristyle (fig. 8).

Cette maison n'avait pas d'étage *(cenaculum)*, ainsi que le montrent la fragilité des cloisons et des murs et la différence de hauteur des portiques. Elle se développait donc en surface, vers l'est, par la juxtaposition d'un arrière-corps de logis, dont les appartements, également spacieux et décorés, s'ordonnaient

autour d'un jardin encadré de quatre promenoirs couverts, de 3 m. environ de largeur. La colonnade reposait sur de larges stylobates, formés de grandes dalles de 0m,58 de largeur, sur lesquelles étaient encore en place trois bases de colonnes dépourvues de toute trace de scellement. Les stylobates étaient établis sur des massifs de maçonnerie ou stéréobates, de 0m,75 environ de hauteur, en petit appareil régulier, qu'a mis au jour le creusement de la tranchée. Une canalisation bâtie (J), de section rectangulaire, de 0m,28 de hauteur sur autant de largeur, couverte de « lauses » ou petites dalles, servait à l'évacuation des eaux ; elle était adossée à la face externe du stéréobate occidental et pénétrait à l'intérieur de la cour dans l'angle sud-ouest par un angle arrondi (fig. 9).

Les sondages n'ont pas encore permis de retrouver la communication entre les deux corps de logis, dont l'espace intermédiaire, au centre, paraît avoir été occupé par une grande pièce ayant les dimensions de la cour du péristyle rhodien. Le sol en est recouvert par un béton qui devait supporter une mosaïque. On y accédait du grand péristyle par un seuil (K), de 0m,58 de largeur, mutilé par les travaux de terrassement de la tranchée, dont ne sont apparents que des fragments avec butoir et crapaudine. Cette salle centrale communiquait au nord avec une pièce pavée d'une mosaïque blanche, avec double encadrement noir.



Fig. 9. — Angle N.-O. du stylobate du grand péristyle avec son mur de fondation. A gauche, section d'une canalisation.

Les salles ordonnées sur les autres faces de la cour ont conservé des restes de leur pavement : au sud, mosaïque blanche ; au nord, deux pavements en béton, dont l'incrustation de plaques de marbre et d'ardoise a disparu. Ils dessinaient, l'un, des rectangles de 0m,30 sur 0m,16 environ et l'autre, des losanges régulièrement recoupés en hexagones de 0m,13 de côté (N). Les pavements paraissent avoir subi de grossières réfections, le béton ayant conservé l'incrustation de quelques fragments de marbre ou d'ardoises, disposés sans symétrie et à des niveaux différents. Le dallage à dessin hexagonal, malheureusement coupé par une tranchée, appartient à une salle qui mesurait 6m,75 de longueur ; le mur O, avec fragment de plinthe en marbre gris, a été retrouvé ; il était bordé d'une moulure de marbre, de 0m,03 de largeur, de couleur jaune à veines rouges. Son seuil d'entrée, large de 0m,52, avec butoir et crapaudine rectangulaire de 0m,10 sur 0m,08, coupé par la tranchée, est conservé sur 1m,55 de longueur.

Au centre de l'aile orientale, l'entrée d'une grande salle qui correspond à

l'*oecus*, comportait une triple porte, avec deux colonnes centrales, encadrées par deux pilastres carrés, dont les bases sont conservées en place. C'est une disposition qui rappelle celle des maisons hellénistiques de Délos (maison du *Dionysos*, des *Dauphins* et du *Diadumène*), dont l'*oecus* s'ouvrait par une triple porte[1].

Le dallage, très soigné, qui rappelle celui de l'une des salles du premier péristyle, est fait de plaques de marbre alternant avec des plaques d'ardoise, selon un dessin entrecroisé de très beau style. La *villa* est limitée du côté de l'est (L) par un mur très épais ($1^{m},60$) en petit appareil régulier, enduit de stuc jaune, au pied duquel a été retrouvé le sol bétonné, à $2^{m},80$ sous le niveau actuel.



Fig. 10. — Vasque rectangulaire en pierre.

A l'est paraissent appartenir à la même maison des pièces, dont le sol n'est plus apparent, avec dépotoir (M), formé de grandes dalles de champ. La tranchée de défense passive a mis au jour des fragments de colonne et une vasque rectangulaire (fig. 10), à jet d'eau, ornée d'une simple moulu-ration de peu de relief (larg. : $1^{m},04$; long. : $0^{m},88$; épais. : $0^{m},24$), dont la partie centrale ($0^{m},31 \times 0^{m},27$) porte la trace de l'encastrement d'un motif, qui soutenait le jet d'eau (M).

Evolution de la maison gréco-romaine

Vers l'ouest, il n'a pas été possible de retrouver la façade du premier corps de logis, qui s'engage sous le chemin public. L'espace situé à l'ouest du péristyle rhodien renfermait-il un *atrium* à la romaine, c'est-à-dire une salle couverte éclairée seulement par une ouverture rectangulaire percée dans la toiture, avec le *vestibulum* donnant accès à cette partie centrale de la maison, dont les deux péristyles n'auraient constitué qu'un développement annexe ? Ou au contraire — ce qui est plus vraisemblable —, doit-on supposer que cette maison, essentiellement composée de deux cours à péristyle d'inégale importance, ne comportait pas d'*atrium?*

(1) J. Chamonard, *ouv. cit.*, p. 172 ; P. Lavedan, *Dict. illustré de la Mythologie et des Antiquités*, fig. 444 et 445.

Quoiqu'incomplète, la fouille paraît avoir retrouvé les parties essentielles de l'habitation. Le plan en est singulier. Il s'écarte, du moins en apparence, de celui de la *villa* classique, comportant *atrium* et péristyle, le premier servant de salle de réception, le second réservé à la vie de famille selon le type de la maison gréco-romaine de Pompéi, qui était une combinaison de l'*atrium* et du péristyle hellénistique. Un tel type d'habitation paraît en effet exceptionnel au-delà des Alpes, où il n'est reconnaissable que dans les grandes *villae*, du type de celles de Vaison[1], élevées, à une époque sensiblement postérieure à celle-ci, au cours du Ier siècle, à l'imitation des luxueuses maisons romaines.

L'*atrium* romain répond à un type de construction essentiellement italique, extrêmement rare sinon inconnu en Gaule, où les exemples proposés n'ont aucune des caractéristiques essentielles de cette salle[2], dans laquelle le *cavum aedium*, ou partie à l'air libre, forme un puits de lumière exigu. L'*atrium* romain, issu de la salle commune, où se réunit la famille et qui est le centre de la maison, paraît en effet n'être parvenu au-delà des Alpes que sous une forme évoluée, qui avait subi en Italie même l'influence du goût hellénique pour les portiques, encore tout nouveau à l'époque d'Horace[3]. L'*atrium* y joue le rôle d'une cour à l'air libre *(cohors)* ; il apparaît non point sous sa forme toscane, c'est-à-dire comme une salle dont l'ouverture supérieure est soutenue par quatre poutres reposant sur les murs, mais sous la forme tardive de l'*atrium* tétrastyle ou de l'*atrium* corinthien, *atrium* dont le *compluvium*, selon la nomenclature de Vitruve, est encadré par quatre colonnes ou par un portique de plus de deux colonnes de côté.

Ce genre d'*atrium* se confond avec un péristyle[4] et répond à la conception de la cour centrale, qui paraît avoir été une innovation introduite en Gaule par la civilisation latine[5] et dont on peut suivre la diffusion dans les provinces romaines de la Méditerranée.

(1) Des deux *villae* dégagées dont le plan soit complet, l'une, la maison des *Messii*, paraît avoir eu un *atrium* toscan sans colonnes, reconnaissable à son *impluvium* (J. SAUTEL, *Vaison dans l'antiquité*, 1927, I, p. 299 et *Supplément*, I, 1941, Plans, II) et l'autre, la maison du *Buste en argent*, particulièrement importante, comportait deux péristyles avec bassin, un *atrium* « corinthien » de douze colonnes, dont l'*impluvium* est limité par le stylobate; à l'instar d'une cour à péristyle (J. SAUTEL, *Vaison*, 1941, p. 94 et 100 et Plans, V). Le plan irrégulier du stylobate d'une maison incomplètement dégagée, dite « maison à *atrium* » (J. SAUTEL, *Vaison...*, 1941, I, p. 121 et Plans, V ; *Rec. doc.*, pl. LXXVI), ne peut convenir qu'à une cour à péristyle, en raison du dessin trapézoïdal de l'*impluvium*.

(2) C'est ainsi que la cour d'entrée ou « *atrium* » de la *villa rustica* de Saint-Ulrich, près Sarrebourg, du début du IIIe siècle, mesurant 13 m. sur 12, est longée par deux étroits couloirs, *fauces* ou *andrones*, qui n'ont aucune raison d'être dans un tel plan de maison : A. GRENIER, *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatrices*, 1906, p. 145 à 153 et pl. 10. La même observation doit être faite pour la maison du *Parc aux chevaux* de Bibracte, ordonnée autour d'une cour, d'après le relevé de Bulliot.

(3) *Od.*, II, 15.

(4) Cf. les observations de P. GUSMAN, *Pompei*, p. 300 à 308.

(5) Cf. A. GRENIER, *ouv. cit.*, p. 87.

La cour bordée ou non de péristyle, est, en effet, à l'époque hellénistique, la partie centrale de la maison, unique source d'air et de lumière où prennent jour les pièces closes vers l'intérieur. C'est le plan que nous font connaître les fouilles de Délos, de Théra, de Priène, de Pergame, d'Olbia, de Sélinonte. Bordée ou non de colonnade, cette cour se retrouve, à la fin de la République, à *Glanum*, dans les maisons ordonnées autour d'un des sanctuaires les plus importants de la basse vallée du Rhône, consacré à Dispater, c'est-à-dire dans une région où s'est affirmée l'emprise romaine dès la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère par la fondation du *castellum* d'Aix et l'occupation de Marius.

Une de ces maisons, portant la signature romaine, peut être datée par un graffite de 96 avant notre ère[1] ; les appartements sont disposés autour d'une cour spacieuse, de 11 m. sur 9m,50, bordée de pièces sur deux côtés, mais dépourvue de péristyle, qui ne peut être identifiée avec un *atrium* toscan ; l'*impluvium* est constitué par le sol même de la cour, bétonné, au fond de laquelle, au nord, s'ouvre, par un large seuil dépourvu de feuillure, une grande pièce rectangulaire pavée de mosaïque, qui correspond à l'exèdre des maisons déliennes à cour dépourvue de péristyle[2].

D'autres maisons, à *Glanum*, groupées dans l'enceinte du sanctuaire dont elles constituaient sans doute les dépendances, et de quelques années antérieures à la première, ont leur cour pourvue d'un péristyle. Le *cavaedium*, parfois très exigu, à la façon d'un *atrium* tétrastyle, est bordé de portiques qui se développent sur les quatre faces ; dans l'une de ces maisons, le péristyle, particulièrement important si on le compare à ceux de Délos, comporte douze colonnes, à chapiteaux toscans et bases à double tore égal, qui encadrent un *impluvium* rectangulaire, recouvrant une citerne dallée à parois bétonnées[3].

Un tel plan est général à l'époque romaine sur le pourtour de la Méditerranée.

(1) Je remercie M. H. Rolland des renseignements qu'il m'a donnés sur cette maison, qu'il a publiée depuis : *Fouilles de Glanum* (Suppl. à *Gallia*), 1946, la maison de *Sulla*, p. 118 ss.

(2) J. Chamonard a noté que l'*exedra*, grande salle dépourvue de porte, se rencontrait à Délos surtout dans les habitations à cour découverte, au fond de laquelle elle formait un abri : *Exploration arch. de Délos*, VIII, I, p. 119, fig. 37 et p. 176.

(3) La reconstitution, peut-être inexacte, de la colonnade laisserait croire que la face ouest comportait des colonnes à fûts cannelés et chapiteaux ioniques à quatre volutes, d'un type assez voisin de ceux d'Arles, mentionnés *supra*, tandis que les trois autres faces sont d'ordre toscan, avec bases à double tore égal. La galerie occidentale donnait accès à l'*oecus*, ouvrant entre deux piliers d'ante cannelés, à chapiteau corinthien, de hauteur incertaine, peut-être plus élevés que le péristyle, ce qui ferait supposer l'existence d'un portique rhodien ; voy. les photos dans P. de Brun, *Promenade archéolog. dans les ruines de Glanum*, 1942, p. 53 et fig. 20 et 31. M. H. Rolland qui rétablira la disposition ancienne de cette maison, a étudié une autre habitation, intéressante par le type de ses chapiteaux d'ordre dorique (*La maison hellénistique de Glanon*, 1932). L'extension de la fouille, en 1944, a mis au jour le mur méridional de la maison, que son appareil avec grands chaînages de pierre, dressés verticalement, rattache à un type de construction courant à l'époque romaine en Espagne et en Afrique du Nord. Cf. *supra*, n. 1.

On le rencontre à *Ernaginum* (Saint-Gabriel)[1], non loin de *Glanum*, dans le site de la ville romaine qui avait succédé à l'*oppidum* gallo-grec. En Afrique du Nord, l'*atrium*, parfois rafraîchi par un bassin ou une fontaine, joue le rôle d'une véritable cour à péristyle, à Timgad[2], à Althiburos[3], à Saint-Leu[4], à Volubilis[5] ; et, en Espagne, le même plan se retrouve à Bélo et Italica en Bétique[6], à Ampurias[7], à Numance[8], où il apparaît avec la conquête romaine.

C'est là une innovation, autant sociale qu'architecturale, qui pénètre en Gaule et jusqu'en Rhénanie, où la maison à « cour centrale »[9] se substitue à la chaumière rustique. Celle-ci groupait sous le même toit la pièce d'habitation unique pour la famille et l'étable avec le grenier. Celle-là va donner son modèle à la grande ferme ordonnée autour d'une cour. C'est sans doute sur ce type qu'était construite l'habitation du *castellum* de Jublains[10], dont les autres ailes ouvraient sur une grande cour de 7m,70 de longueur sur 7m,40 de largeur, dépourvue de tout support. A Bibracte, la maison à cour, sans colonnade, introduite au lendemain de la conquête, coexiste avec la chaumière, dont la toiture est soutenue par des poteaux de bois[11], selon une tradition primitive que l'on retrouve non seulement dans les fermes du nord-est de la Gaule[12], mais à Ensé-

(1) Les fouilles de M. J. Maureau (1944-45), en contre-bas et au nord-ouest de la chapelle, ont mis au jour les restes d'une maison à péristyle, de haute époque romaine ; en place, une base de colonne, à double tore égal, de profil très soigné, donne un intéressant point de comparaison pour la datation de cet élément d'architecture, qui se retrouve non seulement dans les maisons à cour centrale de *Glanum* (v. note *supra*), mais encore à Ensérune, à Ampurias, à Barcelone.

(2) A. Ballu, *Les ruines de Timgad*, p. 222 ; Cagnat et Ballu, *Timgad*, p. 321.

(3) A. Merlin, *Forum et maisons d'Althiburos*, 1913, p. 38 à 45.

(4) St. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 15.

(5) R. Thouvenot, *Antiquités romaines, l. c.*, p. 152.

(6) Thouvenot, *Essai sur la province romaine de Bétique*, p. 539 et fig. 77.

(7) Cf. Puig y Cadafalch, A. de Falguera, J. Goday, *L'Arquitectura romànica a Catalunya*, p. 139.

(8) Ad. Schulten, *Die Stadt Numancia*, fig. 69.

(9) Le plan de la *villa rustica* à cour centrale, sans péristyle, paraît avoir été le plus commun : on le retrouve dans la vallée de la Garonne, à Chiragan (A. Grenier, *Manuel d'archéol. gallo-romaine*, II, p. 833-834), à Sana (L. Joulin, *Les établissements gallo-romains de la plaine de Martres Tolosanes*, 1902, p. 380) et dans les fermes du nord-est, étudiées par A. Grenier et dont la cour paraît avoir été dépourvue de péristyle, à Betting, près de Saint-Avold, dans la région de Metz, etc. (*Habitations gauloises*...,p. 79 et 87). Cf. du même : *Dict. Antiq.*, s. v. *villa*, V, p. 878 et *Manuel d'archéol.*, II, p. 829 à 831.

(10) Voy. le plan dans E. Laurain, *Les ruines gallo-romaines de Jublains*, 1928, reproduit par A. Grenier, *Manuel d'archéol.*, I, p. 456 et fig. 147 et 148.

(11) Déchelette, *Les fouilles du Mont Beuvray*, p. 23 et 47 et pl. VI ; A. Grenier, *ouv. cit.*, II, p. 827, fig. 299.

(12) Tel paraît être le plan de la *villa* de Bilsdorf, en Luxembourg belge, dont la toiture de l'aire centrale était soutenue par quatre poteaux, placés à mi-distance des angles d'un bassin et de ceux de la pièce, ce qui permet difficilement d'identifier ce bassin avec un *impluvium;* v. la discussion dans A. Grenier, *Dict. Antiq.*, *l. c.*, p. 878 et *Man. d'archéol.*, II, p. 796, n. 3 et fig. 274.

rune, dans une maison d'époque hellénistique, et à Villepey[1], près de Fréjus, dans une exploitation gallo-romaine.

Dans des *villae* particulièrement importantes, comme le palais du Légat à Xanten[2], les appartements sont ordonnés autour de deux grandes cours à péristyle, dont la disposition ne rappelle en rien la maison gréco-romaine à *atrium* et péristyle, mais apparaît comme le développement ou le dédoublement de la maison à « cour unique ».

La « maison grecque » de Vitruve

Le plan de la maison aixoise est plus complexe et plus proche du modèle italique. Par la dissemblance de ses deux cours à colonnade, il représente un stade évolué de l'habitation gréco-romaine, qu'avait transformée l'influence des modes helléniques. Il correspond à la définition que Vitruve avait donnée d'une habitation à double cour, plus développée en surface qu'en hauteur, sans étage, dont la caractéristique est d'être dépourvue d'*atrium*. C'était là, pour Vitruve, le signe de son « hellénisme », l'*atrium* étant la partie essentielle de la maison romaine. Il lui donne en conséquence le nom de « maison grecque », pour la distinguer de la maison romaine[3].

La description théorique de Vitruve envisage en effet une maison composée de deux corps de logis accolés, ordonnés autour de deux péristyles. Le premier logis, réservé aux femmes *(gynaeconitis)*, communique directement avec la rue par un étroit corridor qui sépare les écuries de la loge du portier. Celui-ci donne accès à une cour bordée de trois portiques, sur laquelle s'ouvre, face à l'entrée,

(1) Dr A. Donnadieu, *Les fouilles des ruines gallo-romaines de Villepey, près Fréjus*, dans *Institut des fouilles de Provence et des Préalpes, Bull. et Mém.*, I, 1926-28 (1930), p. 136 et pl. XIII, reproduite par A. Grenier, *Man.*, II, p. 831, fig. 303. La même disposition a été notée à la station de *Boutae* par Ch. Marteaux et Marc Le Roux, *Les Fins d'Annecy*, 1913, p. 336 et plan, p. 228.

(2) A. Grenier, *Man. d'archéol.*, II, p. 828, fig. 300.

(3) *De Archit.*, VI, 7 : « *De Graecorum aedificiorum eorumque partium dispositione. Atriis Graeci, quia non utuntur, neque aedificant; sed ab janua introeuntibus, itinera faciunt, latitudinibus non spatiosis. Et ex una parte equilia, ex altera parte ostiariis cellas, statimque januae interiores finiuntur. Hic autem locus inter duas januas, graece* θυρωρεῖον *appellatur. Deinde est introitus in peristylium. Id peristylium, in tribus partibus, habet porticus; inque parte quae spectat ad meridiem duas antas, inter se spatio amplo distantes, in quibus trabes invehuntur; et quantum inter antas distat, ex eo dempta tertia, spatium datur introrsus. Hic locus apud nonnullos* prostas, *apud alios* parastas *nominatur. In his locis, introrsus, constituuntur* oeci *magni, in quibus matres familiarum cum lanificis habent sessionem. In prostadis autem, dextra ac sinistra, cubicula sunt conlocata, quorum unum* thalamos, *alterum* amphithalamos *dicitur... Haec pars aedificii* gynaeconitis *appellatur. Conjunguntur autem his domus ampliores, habentes lautiora peristylia... Habent autem eae domus... oecos quadratos: in his oecis fiunt virilia convivia; non enim fuerat institutum matres familiarum, eorum moribus, accumbere. Haec autem peristylia domus* andronitides *dicuntur, quod in his viri, sine interpellationibus mulierum, versantur* » (d'après l'éd. d'A. Choisy, *Vitruve*, II, p. 313 à 315).

le *prostadium* ou antichambre de l'*oecus*, salle réservée au travail des femmes, flanquée de la chambre conjugale, le *thalamos* et l'*antithalamos*. Le *prostadium* est largement ouvert par une baie dont le linteau repose sur deux antes.

L'autre corps de logis, plus grand, dont les quatre péristyles encadrent une cour, est réservé aux hommes : c'est l'*andronitis*. Il comprend des salles de festin pour les hommes *(triclinia cyzicena)*, une bibliothèque, une pinacothèque et des appartements pour les étrangers.

Cette description dénote, dans le détail du plan comme dans la nomenclature, un étrange souci d'archaïsme. Ainsi que l'a remarqué G. Leroux, elle juxtapose deux types d'habitation d'origine et de date différentes[1] ; d'une part, le *megaron* homérique[2], flanqué du *thalamos* et de l'*amphithalamos*, appelé *oecus* et précédé de la *prostas*, ouvrant largement par un porche *in antis* sur une cour, telle que nous le montre la survivance, à l'époque hellénistique, de la maison de Priène[3], et d'autre part, la maison à cour hellénistique, très évoluée, à péristyle, qui avait la faveur des riches Romains depuis la fin des guerres puniques.

Une telle division en deux corps de logis, le premier réservé aux femmes, le second aux hommes, ne répond en rien aux exigences de la vie privée hellénique, dont les maisons, ordonnées autour d'une cour unique, n'ont pas une aussi nette dualité d'affectation[4]. Cette différenciation sociologique de la « maison grecque » ne vient-elle pas d'une maladroite transposition archéologique de la maison gréco-romaine, de type « pompéien » ? Le goût de la restitution archéologique n'est pas pour nous étonner chez Vitruve, dont les « recettes » dénotent une singulière passion d'antiquaire pour les modèles d'architecture hellénique[5].

C'était le goût de l'époque[6] : déjà sous Varron[7] on sacrifiait à la mode hellénique, en affublant d'un nom grec toutes les pièces de la maison.

Le plan de Vitruve répond en effet à celui de l'habitation composite qui s'était substitué à la maison romaine à *atrium* et avait juxtaposé à cette partie centrale du logis le péristyle hellénistique. Mais sa description de la « maison grecque », dont on rechercherait en vain le modèle dans les villes hellénistiques

(1) G. Leroux, *Les origines de l'édifice hypostyle*, 1913, p. 199 et 237.

(2) Cf. P. Monceaux, *Dict. Antiq.*, s. v. *domus*, III, p. 338, fig. 2495, et L. Rouch, *Une demeure royale à l'époque homérique : le palais d'Ulysse à Ithaque*, dans *Rev. Ét. anc.*, I, 1899, p. 89.

(3) Maison dite à *prostas* ou à *megaron* : G. Leroux, *ouv. cit.*, fig. 61. Cf. P. Lavedan, *Dict. illustré de la Mythol.*, p. 487, fig. 448.

(4) Cf. les observations de P. Paris, *Fouilles de Délos*, dans *Bull. Corr. Hell.*, 1884, p. 485 ; J. Chamonard, *ouv. cit.*, p. 124 et 168 ; P. Lavedan, *ouv. cit.*, s. v. *Habitation*, p. 487.

(5) R. Demangel, *La frise ionique*, p. 344. Cf. F. Benoit, *La basilique d'Arles*, p. 223 et n. 3.

(6) Si le traité de Vitruve n'a pu être terminé que sous Vespasien (Mortet, dans *Rev. archéol.*, 1902, II, p. 56), il est incontestable qu'il se rapporte à un état de l'art datant du début de l'Empire, ainsi que l'a montré A. Choisy, *Vitruve*, I, p. 369.

(7) *De Re Rustica*, *Praef.*

d'Asie Mineure ou de Grèce, et même à Délos[1], représente un stade très avancé de la vie sociale romaine, qui ne saurait être antérieur au début de l'Empire. La salle, mal éclairée et peu aérée, formant la première division du logis, l'*atrium*, s'était élargie et avait emprunté au péristyle hellénique le luxe des colonnades.

N'est-ce pas un tel plan que la théorie vitruvienne avait adapté au schéma idéal d'une maison grecque, en affectant naïvement chacune de ses parties à la *gynaeconitis* et à l'*andronitis ?* Cette bipartition était conforme à l'idée que l'on se faisait à Rome de la vie des Grecs de l'Antiquité ; et Cornelius Nepos, employant le terme dont se servira Vitruve, avait déjà noté qu'en Grèce « la femme n'est admise au repas que si l'on est entre parents et qu'elle ne se tient que dans la partie la plus retirée de la maison qu'on appelle *gynaeconitis* »[2].

Sans doute, le corps de logis correspondant à l'*atrium*, renfermé autour d'une cour étroite, plus secret et entouré de dépendances domestiques, convenait-il mieux, selon la conception de Vitruve, à l'habitation des femmes, qui étaient tenues éloignées du corps de logis réservé aux hommes et au logement des hôtes. Si un tel plan, de conception orientale, eût existé en Grèce, l'architecte en eût interverti l'ordonnance, reléguant le gynécée dans la partie la plus reculée de l'habitation[3], pour affecter aux hommes la partie antérieure de celle-ci, ainsi que l'ont rétabli les commentateurs[4].

Le plan de Vitruve, tout imaginaire soit-il, paraît donc répondre à un schéma évolué d'habitation, dont la maison d'Aix nous fournit un exemple. Un tel plan est dans la tradition hellénistique, par son *oecus* à triple porte et son péristyle rhodien, que Vitruve prescrit dans l'ordonnance d'une des cours de la « maison grecque », non moins que par le goût des portiques, qui a transformé l'ordonnance intérieure de l'*atrium* étrusco-latin.

(1) Le seul exemple de maison à deux cours, d'époque hellénistique, la maison de Kerdon, à Délos, du IIIe siècle, n'est pas d'une seule venue, ainsi que l'établit justement R. Vallois (*L'architecture hellénique et hellénistique à Délos*, p. 212). Elle comporte en fait deux habitations, avec entrées distinctes : Jardé dans *Bull. Corr. Hell.*, XXIX, 1905, p. 47 et pl. XI; J. Chamonard, *ouv. cit.*, p. 126. C'est également à un groupe d'habitations que répond l'*insula* de la maison des *Masques*, du IIe siècle (J. Chamonard, dans *Bull. Corr. Hell.*, 1933, p. 98), à laquelle A. Rumpf applique la description de Vitruve (*Jahrb. Arch. Inst.*, 1935).

(2) *Praef.: « neque sedet nisi in interiore parte aedium, quae Gynaeconitis appellatur, quo nemo accedit nisi propinqua cognatione conjunctus ».*

(3) Cf. le modèle de maison de Sélimiyé en Syrie, signalé par M. du Mesnil du Buisson dans *Bull. Soc. Nat. Antiq.*, 1938, p. 93.

(4) Si le plan de l'édition de *Vitruve* de Panckoucke suit à la lettre la description de l'auteur, celui de P. Monceaux (*Dict. Antiq.*, s. v. *domus*, III, p. 348) intervertit l'ordre des corps de logis : il donne la place antérieure à l'*andronitis*, reléguant le gynécée dans l'arrière corps de logis. A. Choisy, qui a vainement tenté de concilier la lettre et l'esprit, juxtapose, dans un plan assez confus, les deux logis en façade sur la rue ; il se borne à isoler le gynécée de la rue par l'interposition d'écuries et reporte le logement des hôtes dans la partie la plus reculée de chacun des corps de logis (*Vitruve*, I, p. 215 et pl. 56, fig. 2 et 57). Les deux parties de ce plan ne font que répéter celui de la maison romaine à *atrium* et péristyle (pl. 58), dont les divisions sont simplement désarticulées.

Est-il une création spontanée à l'actif d'une civilisation « provinciale », qui aurait dédoublé l'ancienne demeure à cour unique, sans avoir subi l'influence de l'évolution qui avait transformé la maison en Italie ? Il ne le semble pas. Le schéma de la nouvelle demeure postule un intermédiaire, qui ne peut être, le texte de Vitruve suffit à le prouver, que la voie d'Italie, où s'était modifiée la vieille maison de Caton, l'*atrium*, dont on se plaisait à tirer le nom de son aspect noir *(ater)* et enfumé, sous l'influence directe des modes helléniques qui avaient introduit dans le sud de l'Italie, dès la fin des guerres puniques, l'usage du péristyle lumineux.

Datation de la villa *et topographie d'*Aquae Sextiae

La datation de cette *villa* a donc un grand intérêt pour l'histoire de l'habitation en Narbonnaise, encore si mal connue. Elle remonte à une haute époque, ainsi que l'attestent le type des chapiteaux ioniques, la technique des dallages, en marqueterie de marbres polychromes *(opus marmoreum sectile)* et d'ardoise[1], et la sobriété des mosaïques à deux couleurs, uniquement ornées de dessins géométriques, analogues aux exemples de pavement de la première époque d'Arles. Mais elle ne saurait remonter au-delà de l'époque impériale, en raison même de son plan, non moins que du luxe et de la variété des marbres (marbre blanc de Carrare, ophite vert, jaune de Sienne, cipolin, porphyre rouge[2] et brèche du Tholonet et peut-être de Brignoles).

Un dépotoir (M), en partie détruit par le creusement d'une tranchée, a produit avec un important matériel de cuisine quelques tessons de céramique jaspée (jaune à marbrures rouges), à relief, de la céramique à glaçure rouge décorée de reliefs de La Graufesenque, des fragments de lampes à bec flanqué de deux volutes en croissant et une lampe de la vallée du Pô, à longue gouttière bordée, caractéristiques des gisements remontant au milieu du Ier siècle en Provence. Quelques monnaies trouvées dans les déblais datent de Faustine l'Ancienne, Postumus et Constantin II.

Il faut signaler la découverte, en 1939, dans les déblais, de fragments de marbre, notamment une tête de statuette, sans doute Vénus, haute de $0^{m},10$ (fig. 11). Les cheveux séparés sur le front par deux bandeaux ondulés, d'un dessin raide et sans souplesse, et retenus par une bandelette, sont massés sur la

(1) L'association de l'ardoise au marbre, dans les pavements de haute époque, a été signalée dans les *villae* de *Trinquetaille* (*FOR*, V, p. 182, 36) et de Vaison (maison des *Messii :* J. Sautel, *Vaison, Rec. Doc., Supplément,* 1942, pl. XXXI).

(2) L'association de ces marbres se retrouve à Lyon dans la décoration du Théâtre (G. Mazenot dans les *Études rhodaniennes,* XVI, 1940-41, p. 169).

nuque par un chignon, suivant un modèle de coiffure hellénique. La tête est légèrement penchée. Le sommet du crâne est coupé et percé à la partie antérieure d'un trou cylindrique qui servait sans doute à maintenir un diadème de métal. On remarque le même percement du lobe des oreilles, qui étaient ornées de boucles de métal. C'est là la copie provinciale d'un modèle d'Aphrodite praxitélienne, dont il est curieux de retrouver des exemplaires assez voisins, appartenant à des statuettes, à Ensérune[1] et à Vaison (fig. 12)[2].

La datation des maisons, qui appartiennent au même quartier et dont la fouille a été faite de 1841 à 1844[3], en particulier dans l'ancien enclos Silvacane, à l'ouest du jardin de Grassi, apporte une intéressante confirmation à la date proposée. Parmi les monnaies, qui s'échelonnent également jusqu'au Bas-Empire, il faut en signaler quelques-unes, en petit nombre il est vrai, attribuées à la colonie grecque de *Massalia* (au type d'Athéna casquée, avec revers à l'aigle et au taureau cornupète de la dernière époque), aux Volques Arécomiques, à Antibes (au nom du triumvir Lépide, 44-42), à la colonie de Nîmes et à Auguste. La céramique de cette époque est également représentée par des fragments d'Arezzo, de l'atelier d'*Ateius*, des vases de La Graufesenque et des lampes, avec marques de *Germanus* et de *Fortis*[4].



Fig. 11. — Statuette en marbre de Vénus (?), trouvée en 1939.

S'il n'est pas possible, d'après les relevés fragmentaires qui ont été faits à cette date, de reconnaître le plan des maisons (en 1790 dans l'enclos Silvacane, en 1809 dans la partie nord du Jardin de Grassi et en 1842 dans l'enclos Reynaud)[5], il faut noter que les pavements sont du même style que ceux de la maison à double péristyle : ils compor-

(1) Tête de Vénus, datant de l'époque romaine, publiée par J. Latreille dans le *Bull. Soc. arch., Béziers*, 1941, p. 15. Pour la tête d'Aix, Espérandieu-Lantier, XII, 1947, n° 7.831.

(2) Tête de Vénus lauréo : J. Sautel, *Les découvertes archéologiques récentes à Vaison-la-Romaine*, dans le Suppl. au *Bull. des Amis de Vaison-la-Romaine*, n° 10, 1933, pl. IV.

(3) Voy. les trois comptes rendus, avec plans, de Rouard, publiés par la Comm. arch. d'Aix : *Rapport sur les fouilles d'antiquités*, Aix, 1841, 1842 [1843] et 1843-44 [1844]. On trouve l'indication topographique des découvertes dans la *FOR*, V, p. 69 à 73 et fig. 4.

(4) *Ibid.*, p. 69 et 71 ; M. Clerc, *Aquae Sextiae*, 1916, p. 440 à 444.

(5) *FOR*, p. 69, 70 (n°s 37, 36 et 38 du plan, fig. 4). Voy. pour cette dernière maison les colonnes et chapiteaux du Musée d'Aix : H. Gibert, *Musée d'Aix*, n°s 314 à 319.

tent, à côté de quelques mosaïques à *emblema*[1] décorés de figures, qui paraissent remonter à une date moins ancienne, une majorité de dallages en marqueterie de marbre polychrome[2], avec mosaïques de cubes blancs à encadrement noir, qui sont d'une haute époque[3].

Une conclusion topographique peut donc être tirée des fouilles de la « Ville des Tours » depuis un siècle. Ce quartier comprenait une « suite continue d'habitations », relativement de même époque, auprès desquelles s'élevaient des monuments publics[4]. Il subsiste de ceux-ci quelques fragments d'architecture[5], ayant appartenu à un arc de triomphe ou à un trophée : entablement comportant une architrave et une frise (haut. : 0m,61 ; long. : 1m,70), cette dernière décorée de cuirasses à lambrequins, poignard, casque à cimier et jugulaires, boucliers à *umbo* circulaire[6] et voussoir (haut. : 0m,87 ; larg. : 0m,54), orné d'un *simpulum*, cerné par une profonde rainure. Les détails de l'ornement comme la technique de la sculpture, cernée selon la mode caractéristique de l'art de la Narbonnaise à l'époque d'Auguste, permettent de faire remonter à la fondation de la colonie cet important édifice qui s'élevait au voisinage de la voie d'Espagne, à la sortie ouest de la ville. Le groupement de ces découvertes constitue un ensemble de faits d'une grande importance



Fig. 12. — Statuette de Vénus avec trous pour boucles d'oreilles et pour diadème, trouvée à Vaison (fouilles J. Sautel 1935-1937).

(1) Mosaïques représentant une *Scène de comédie, le Minotaure, Darès et Entelle, Orphée charmant les animaux, Neptune:* G. Lafaye, *Inventaire des mosaïques*, I, nos 44, 45 (et 48 ?), 47, 55, 57.

(2) En particulier Lafaye, *ouv. cit.*, 51, 54, 56.

(3) Rouard, *ouv. cit.*, I, p. 11 à 13 ; II, p. 8 et 9, et pl. 3.

(4) Les fouilles de Rouard, en 1841, ont également mis au jour des hypocaustes, dont la surface paraît dépasser celle d'un simple balnéaire de *villa* et qui appartiendraient peut-être à des thermes du IIe siècle : Rouard, *ouv. cit.*, I, p. 13 et pl. 1 et 2 ; *FOR*, p. 71. Il faut également signaler deux grands chapiteaux corinthiens de 0m,80 de hauteur, l'un trouvé en 1843 (H. Gibert, *Musée d'Aix*, no 320) et l'autre exhumé récemment (*FOR*, p. 71).

(5) H. Gibert, *ouv. cit.*, nos 322 et 324 ; Espérandieu, I, 100 et 101.

(6) L'armement est fort voisin de celui des trophées d'Avignon et d'Orange. Il peut être daté de l'époque d'Auguste par le type du poignard, à lame courte et plus fortement spatulée que celui d'Avignon, dont P. Couissin a noté l'intérêt, *Les armes romaines*, p. 303.

pour la topographie de la colonie *Julia Augusta Aquae Sextiae*, qui représente un accroissement considérable de l'enceinte primitive du *castellum*, fondé en 122 av. J.-C. par le consul C. Sextius Calvinus.

Si l'on remarque, en effet, que ce quartier d'habitation est limité à l'ouest par l'important cimetière de la voie d'Arles ou d'Espagne, qu'illustrera, à l'époque chrétienne, la présence des reliques de saint Mitre[1], patron et martyr, tout au moins légendaire, de la communauté, et qu'il est voisin de l'amphithéâtre[2] qui ne peut être situé qu'à la périphérie de la colonie, on est amené à conclure que la « Ville des Tours », l'un des trois quartiers de la cité, fait partie intégrante de celle-ci dès la fondation de la colonie et ne peut être considérée comme un faubourg qui se serait progressivement étendu au voisinage des Thermes, comme le suppose M. Clerc. Elle sera abandonnée au Bas-Empire, lorsque la ville romaine, se contractant, réduira son enceinte à celle du *castrum*, qui occupait vraisemblablement les deux autres quartiers de la ville, appelés au Moyen Age le « Bourg Saint-Sauveur » (ancien *castellum*, dans la partie haute de la ville) et la « Ville comtale », au sud de celui-ci[3].

Limitée au sud par une porte monumentale, dont les deux tours, rasées à la fin du XVIIIe siècle, marquaient l'entrée de la voie d'Italie bordée de tombes, la colonie, qui englobait également en contrebas du *castellum*, à l'ouest, les sources thermales, avait un périmètre approchant de 4.000 m., en rapport avec l'étendue des grandes cités augustéennes de la Gaule, Nîmes, Vienne, Autun[4] (6.000 m. environ), et des colonies d'Arles et de Fréjus, dont la première fondée par César, dépassait 3.000 m., non compris son faubourg de Trinquetaille, et la seconde, créée après Actium, dépassait 3.500 m.

Ainsi la colonie d'Aix, la première en date des fondations romaines de la Narbonnaise, avait une importance en relation avec la puissance politique qu'elle avait héritée de la capitale des Salyens, Entremont, des ruines de laquelle l'avait créée C. Sextius Calvinus.

Fernand BENOIT.

(1) E. DUPRAT a très bien montré la fonction « suburbaine » du cimetière de l'ouest, dans son *Histoire des légendes saintes de Provence* (*Mém. de l'Inst. Hist. de Provence*, 1941, p. 171 et sq.).

(2) Voy. les textes rassemblés par J. POURRIÈRE, *Recherches sur la première cathédrale d'Aix-en-Provence*, 1939, p. 121, n. 56.

(3) Je renvoie pour la topographie d'Aix et de ses quartiers à la *FOR*, p. 66 à 73 et aux conclusions de J. R. PALANQUE, *Sur l'emplacement de la cathédrale d'Aix-en-Provence* dans *Rev. Hist. de l'Église de France*, 1941, p. 31-32.

(4) Cf. A. GRENIER, *Manuel d'archéol. gallo-romaine*, I, p. 314 sq.

PROUES DE NAVIRES DE PARIS

par M. Paul-Marie DUVAL

Par un rare privilège, il existe en France une grande salle romaine dont les voûtes sont intactes : c'est, au cœur du Musée de Cluny à Paris, la salle centrale du « Palais des Thermes ». Ces voûtes retombaient sur des consoles en forme de proues de navires[1]. Ensemble doublement exceptionnel : les voûtes antiques encore en place sont si peu nombreuses que les consoles qui supportaient leur poids sont pour nous une rareté ; les consoles en proues de navires sont, semble-t-il, uniques dans l'art antique.

L'étude de ces pierres sculptées, jusqu'ici négligées, permet de comprendre comment les architectes romains assuraient le soutien de leurs voûtes ; leur présence à Paris nous invite à rechercher la place et le rôle que tiennent dans le legs artistique de Lutèce les décorations inspirées par l'élément liquide.

(1) Une seule avait jusqu'à présent retenu l'attention des archéologues : Prosper JOLLOIS, *Mémoire sur les antiquités romaines et gallo-romaines de Paris, Mém. prés. par div. sav. à l'Acad. royale des Inscrip. et B. L.*, 2e série (Antiquités de la France), t. I, 1843, p. 172 et pl. XXIII. — Albert LENOIR, *Statistique Monumentale de Paris, Atlas*, t. I, 1867, pl.IV ; *Explication des planches (Coll. de doc. inédits sur l'Hist. de France)*, 1867, p. 7-8. — Émile ESPÉRANDIEU, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, t. IV, nº 3204 (photogr. du moulage de la console *a* ; mesures inexactes), t. IX, 1925, p. 341. — F. G. de PACHTÈRE, *Paris à l'époque gallo-romaine* (t. I de l'*Hist. gén. de Paris*), 1912, p. 86, n. 3, fig. 36. — Camille JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. IV, 1914, p. 393, n. 5 ; t. V, 1920, p. 165 ; *La console du Musée de Cluny, Rev. ét. anc.*, XVI, 1914, p. 215-216 ; *Le Paris des Romains* (Coll. « Pour connaître Paris », Hachette), 1924, p. 18 ; *Au seuil de notre Histoire*, I, 1930, 11e leçon du cours au Collège de France (1905-1906), p. 243, n. 1-2.

C'est en 1946 que des échafaudages dressés pour l'entretien des voûtes m'ont permis d'étudier les consoles à loisir, d'en faire exécuter des photographies et des relevés géométraux, et de poser à nouveau le problème de leur interprétation : P.-M. DUVAL, *Les proues de navires du « Palais des Thermes » de Paris, Comptes rendus de l'Acad. des Inscrip. et B. L.*, 1946, p. 209-217, fig. 1-2 ; l'étude de la console *g* est postérieure à cette communication où je ne signalais que quatre consoles conservées.

Que M. de Montrémy, conservateur du Musée de Cluny, Mlle Élisa Maillard, assistante au Musée, et M. J. Trouvelot, architecte en chef des Monuments historiques, à qui je dois d'avoir pu établir cette documentation, veuillent bien trouver ici mes vifs remerciements. Les dessins des fig. 5, 7, 10, 11, 13 et 15 sont dus à MM. Renard et Mastorakis, architectes en chef des Monuments historiques.

* * *

La salle centrale du « Palais des Thermes » est rectangulaire, orientée sud-est-nord-ouest dans le sens de la longueur ; flanquée d'une piscine sur son côté nord, construite sur caves et située dans la moitié nord de l'édifice, elle ne peut être qu'un *frigidarium*. Quatre voûtes la recouvrent : voûte d'arête au centre, flanquée de deux berceaux à l'est et à l'ouest, un berceau perpendiculaire à ces derniers couvrant la piscine (fig. 1). Les consoles, taillées dans un calcaire assez grossier, situées à mi-hauteur (7^{m},20) de la salle (13^{m},85), se répartissent ainsi : quatre d'entre elles (**a**, **b**, **c**, **d**) soutiennent les retombées de la voûte d'arête à leur jonction avec celles des berceaux latéraux ; les quatre autres (**e**, **f**, **g**, **h**), placées dans les angles, soutiennent les retombées extrêmes de ces berceaux. **a** et **b**, situées aux angles de la salle et de la piscine, sont plus longues que les autres, et leur long côté visible est sculpté aussi bien que leur face ; des autres, engagées sur trois de leurs côtés dans le mur, seule la face est sculptée et faite pour être vue (fig. 2)[1].

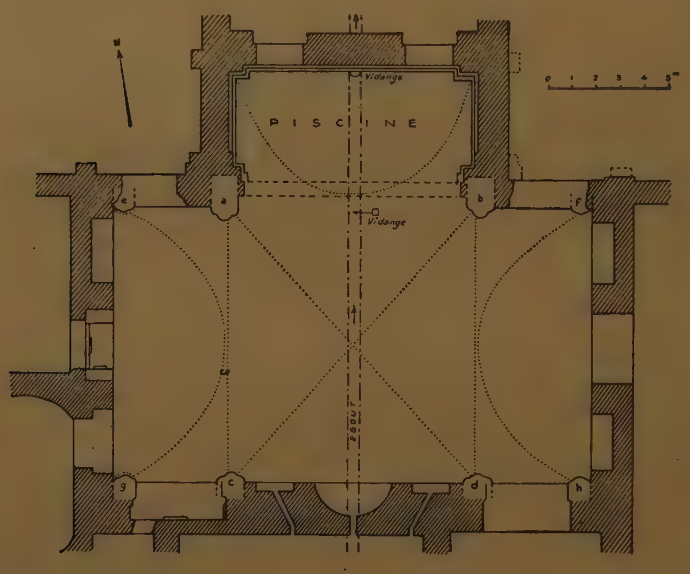


Fig. 1. — La grande salle du « Palais des Thermes » et l'emplacement des consoles **a** - **h**.

(1) L'iconographie du « Palais des Thermes » est riche d'œuvres originales depuis la Renaissance jusqu'à la création du Musée de Cluny (1844) : aussi longtemps que le monument fut une ruine laissée dans un pittoresque abandon. Une quarantaine d'œuvres d'art, souvent recopiées, ont été consacrées à la grande salle, mais rares sont celles qui reproduisent les consoles. Avant le XIXe siècle, celles-ci sont généralement escamotées ou remplacées par de simples blocs moulurés. Seul Hubert Robert a daigné les reproduire, en les restituant complètement, sur sa toile aujourd'hui au Musée Carnavalet (cf. E. Dacier, *Le Tonnelier du Palais des Thermes*, *Soc. d'icon. parisienne*, 3e année, 1910, Paris, 1911, p. 65-68, pl. XXXVII, qui date la toile des années 1780-1790). Sur sa toile ronde du Musée de Dijon (« Écurie dans les ruines d'un ancien édifice. », Catal., n° 457, cf. Jullian, *Le Paris des Romains*, frontispice) comme sur la sanguine du Musée de Valence qui en est l'esquisse (« Vue des Thermes de Julien à Rome » [*sic*], cf. Dacier, *o. c.*, pl. XXXVIII), la console **a** est représentée de façon informe. — Une gravure de Née, d'après J.-B.-F. Genillion, « Vue des restes du Palais des Thermes », dans le *Voyage pittoresque de la France*, t. III, Paris, 1787, pl. n° 56 (cf. Jullian, *op. cit.*, pl. XI, dont la légende est intervertie

Les quatre consoles centrales sont les plus larges : **a** : 1m,18 ; **b** : 1m,20 ; **c** et **d** : il n'en reste rien, sauf la queue de **c** enfoncée dans le mur, mais les encastrements sont bien conservés sur leurs bords et ont une largeur d'environ 1m,20. Les quatre autres, **e**, **g** et **h** (conservées), **f** (à en juger par l'encastrement), avaient une largeur de 0m,90. **a** et **b** sont plus saillantes que les consoles d'angles : 0m,50 contre 0m,35 en **h** ; il est vraisemblable que **c** et **d** étaient également plus saillantes, et que **e**, **f**, **g** ne l'étaient pas plus que **h**. La distribution des pierres était donc rationnelle au point de vue architectonique, leurs dimensions étant calculées en fonction du poids à supporter. Aussi bien, ce n'est point de chapiteaux qu'il s'agit, mais de consoles engagées dans le mur, ou corbeaux. Au point de vue esthétique, la position

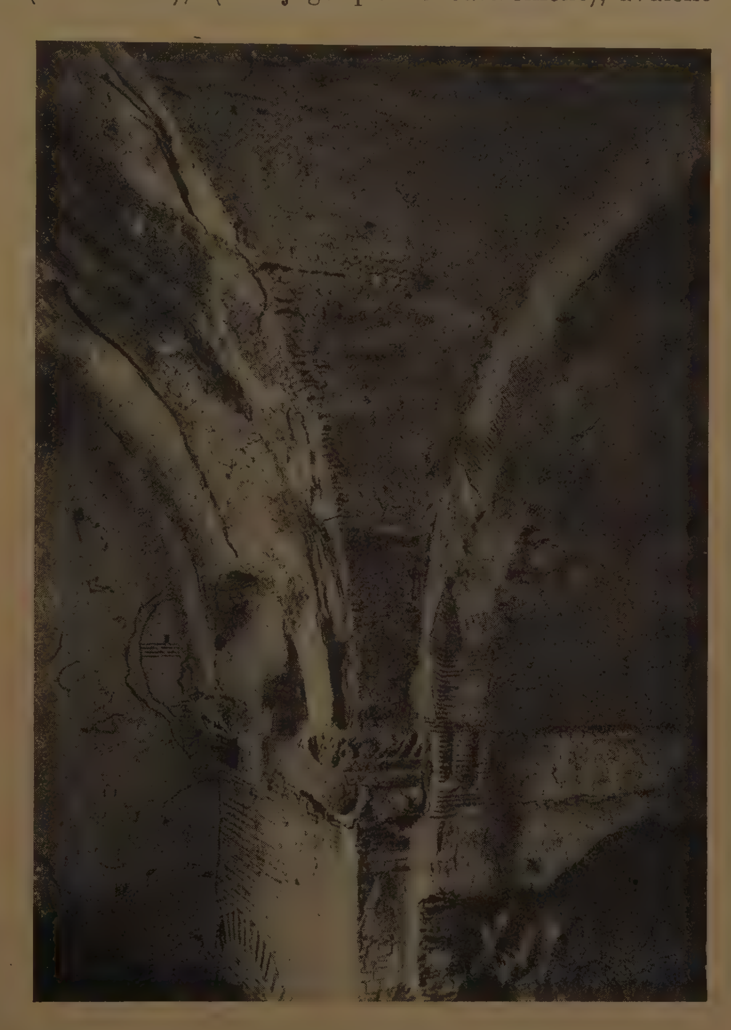


Fig. 2. — Situation des consoles : **a** (1er plan), **e** (2e plan à gauche).

avec celle de la pl. XIV ; l'aquarelle originale de Genillion est au Cabinet des Estampes, coll. Destailleur, *Dessins originaux sur Paris*, vol. VI, n° 121, p. 134, n° 1266 du Catal. de la Collection), représentant le mur sud de la grande salle, montre qu'à cette date les consoles **c** et **d** avaient déjà disparu. — Les œuvres du XIXe siècle montrent la console **a** dans son état actuel. La pl. XXIII de Jollois, *o. c.*, donne face et profil, très inexactement ; de même la pl. IV de Lenoir. *o. c.* Un dessin à vue assez exact est l'œuvre de l'architecte C. J. Bernard, *Les Thermes de Lutèce, Magasin Pittoresque*, LXXXII, 1914, p. 179-180. La seule œuvre d'art qui reproduise fidèlement les consoles **a**, **b**, **c** est une toile du Musée des Beaux-Arts de Poitiers due à J.-M.-Auguste Leroux (1901) représentant le mur nord et la piscine. Je remercie M. Charles Picard et M. M. Sandoz, conservateur des Musées de Poitiers, qui nous l'ont fait connaître.

des consoles d'angles était maladroite : les murs latéraux empêchaient le regard d'atteindre le bord sculpté qu'ils touchaient à son départ.

a, **b**, **e**, **g**, **h**, seules conservées, représentent des proues de navires. Comme elles sont situées, les trois premières sur le mur nord, les deux dernières sur le mur sud, il serait invraisemblable que les trois autres — deux au sud, une au nord — n'aient pas eu la même forme. On peut donc affirmer que la décoration était homogène.

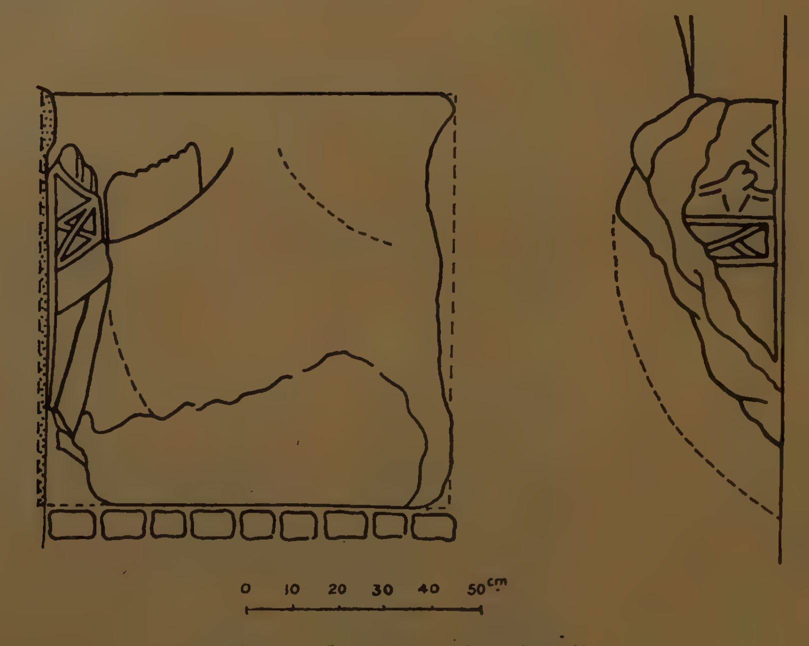


Fig. 3. — La console **e**, face et profil.

g est la plus mutilée. Mesurant 0m,90 au carré, elle est arasée, pour sa moitié gauche, au nu du mur. Sa moitié droite, fortement érodée, porte encore le profil d'une proue ventrue, qui n'est plus visible d'en bas.

e est aussi très mutilée (fig. 3). De mêmes dimensions que **g**, elle présente des traces de sculpture dans la moitié gauche et sur le bord de droite. A gauche : une rame en relief, cassée à son extrémité inférieure, s'écartant obliquement de la coque ; au-dessus, une préceinte très saillante surmontée d'un bastingage à croisillon sur lequel, à bord, est posé un objet indéterminé. La courbe concave de la coque montant vers le sommet de la proue, nettement visible, est surmontée d'un objet massif et renflé, tronqué à sa partie supérieure. — Sur le bord droit de la pierre, fait pour être vu de côté, on voit : au milieu de sa hauteur, un bastingage à croisillon en partie tronqué, surmontant l'amorce d'une préceinte ; au-dessus, un objet impossible à définir.

h est moins dégradée (fig. 4). De mêmes dimensions, elle fait sur le mur une saillie de 0m,35. Sur sa face, le contour de la proue, large et ventrue, pointue à la base, est

très net. A gauche, une rame en relief, tronquée à la base, se détache de la coque comme en **e** ; la préceinte a disparu, mais le profil du bastingage existe encore, surmonté d'un objet arrondi qui a tout l'air d'un bouclier. A droite, la face interne d'une rame oblique en relief, la préceinte et le bastingage sont encore visibles. Un objet arrondi reposait sur le bastingage. La partie supérieure de la proue, avec ses deux courbes concaves, est conservée : le sommet, cassé vers le haut, porte deux trous carrés superposés, profonds de 1 à 3 cm., destinés au scellement d'un ornement de métal. Sur le flanc droit se voient les restes d'un torse humain en relief avec la tête et les bras ; sur le flanc gauche,

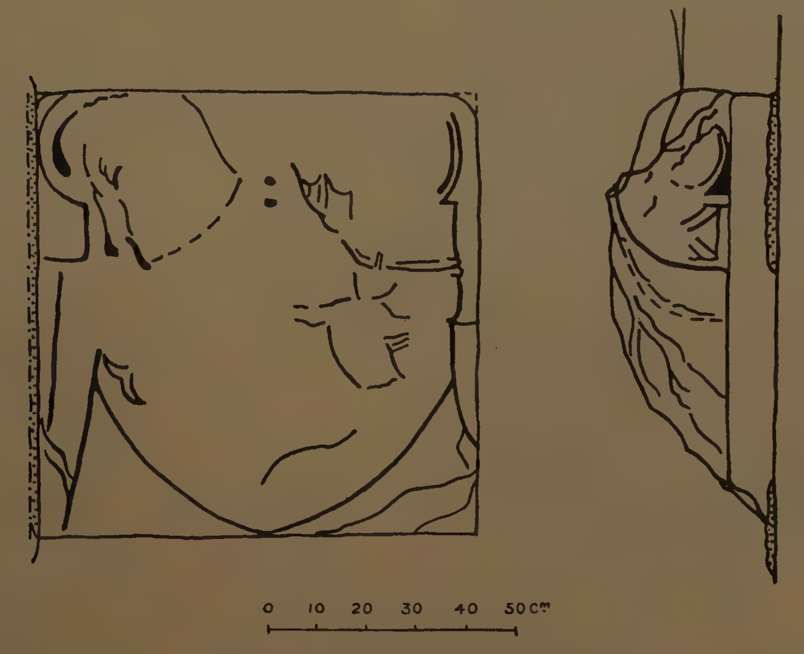


Fig. 4. — La console h, face et profil.

une queue de poisson : il devait y avoir un triton de chaque côté. Sur le bord droit, vu de côté, on retrouve la rame de droite, l'amorce de la préceinte, du bastingage avec croisillon, et de l'objet qui surmontait celui-ci et qui, de face, se présente bien comme un bouclier rond.

a est la mieux conservée, et la mieux connue. Mais toutes les descriptions qui en ont été données (cf. *supra*, p. 123, n. 1), sont vagues et incomplètes. Souvent dessinée, à vue, depuis le XIXe siècle, elle a fait l'objet, en 1906, sur l'initiative de Camille Jullian, d'un moulage qui se trouve au Musée des Antiquités Nationales à Saint-Germain-en-Laye : c'est une photographie de ce moulage qu'a reproduite Espérandieu dans son *Recueil*. Mesurant, de face, 1m,18 de large sur 0m,92 de haut, elle a une longueur en queue de 1m,87, sculptée sur 1m,12 (fig. 5). Le relief de la proue fait une saillie de 0m,50 sur le mur, et la pierre n'est engagée dans celui-ci que sur les quatre cinquièmes de sa largeur, le dernier cinquième se trouvant en porte-à-faux vers l'intérieur de la piscine. Un pilastre

en briques prolongé par un doubleau également en briques collé à la voûte à la jonction de l'arête centrale et du berceau de la piscine pallie à cette maladresse : masquant en partie la queue de la pierre au delà de la sculpture latérale, il présente à cet endroit la forme d'un grossier triglyphe destiné probablement à recevoir un placage décoratif. L'extrémité de la queue est elle-même masquée par une banquette de maçonnerie reposant sur un arc, qui occupe le panneau ouest de la piscine à la base du berceau (fig. 2).

La face (fig. 6-7) a la forme d'une proue ventrue analogue aux précédentes et décorée de deux tritons, un sur chaque flanc : ils tiennent, l'un de la main droite, l'autre de la main gauche, une rame dont le manche repose sur la saignée du coude ; l'un de la main gauche, l'autre de la main droite, une longue trompe dont ils soufflent. Au sommet de la proue, dans un évidement rectangulaire de la pierre, est un petit trou carré profond de 2 cm. et destiné au scellement d'un objet de métal qui devait descendre au-dessous de ce trou, la pierre étant aplatie et noircie en cet endroit suivant une ligne verticale. A gauche et à droite de la coque se voient deux rames obliques en relief, beaucoup plus minces que celles des consoles précédentes. Sur la pierre, au nu du mur entre ces rames et la coque, on devine le profil de deux poissons en faible relief. Au-dessus des rames sont les préceintes et les bastingages. Le bord de gauche, vu de côté, montre nettement le premier croisillon du bastingage et au-dessus, à bord, un objet incliné de forme indéterminée ainsi qu'un casque vide vu de face avec son panache (fig. 8). De face, on voit à bord, de chaque côté, deux objets massifs qui ressemblent, surtout à gauche, à des cuirasses.

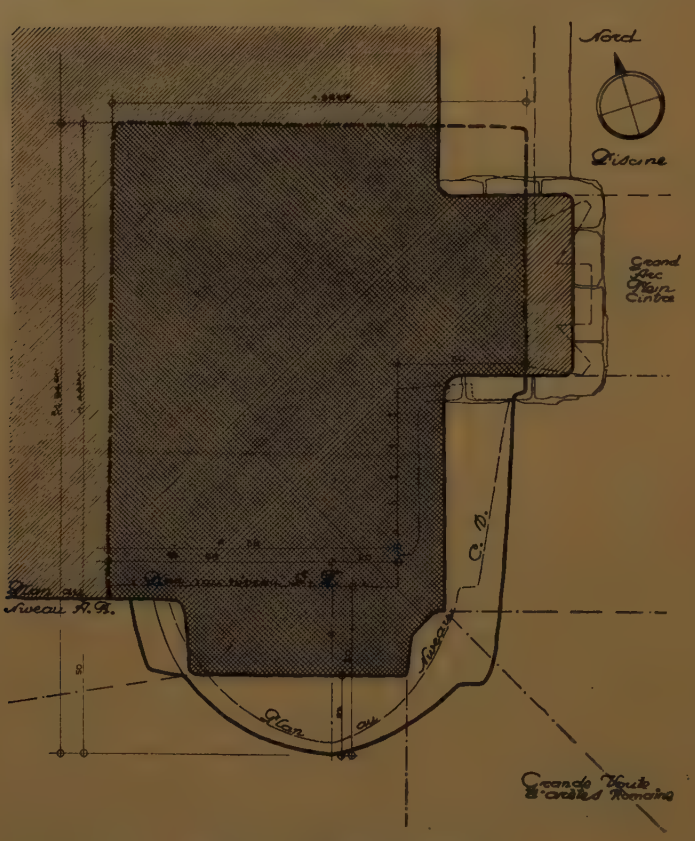


Fig. 5. — Plan de la console **a**.

Le côté droit (fig. 9-10) comporte la préceinte et le bastingage à quatre croisillons. Au-dessous, quatre rames inclinées vers l'arrière, figurées par des incisions rectilignes et, en relief, un gros poisson nageant à côté du navire et dans le sens de sa marche, la queue remontant en volutes pour s'épanouir à hauteur de la préceinte et du bastingage, débor-

dant légèrement à son extrémité sur le méplat vertical qui limite à droite la sculpture. Au-dessus du bastingage on voit, de droite à gauche : deux paquets ficelés de lances ou de javelots inclinés vers l'arrière, — deux objets lisses et allongés (boucliers ? jambières ?) également inclinés vers l'arrière, dont le second se termine vers le haut par deux anneaux, — un bouclier rond vu de face, — un casque vide vu de face avec son panache. *Là ou tant d'autres avaient vu des ballots de marchandises ou un mélange d'armes et de ballots*[1], *il faut voir, avec Jullian et Espérandieu, uniquement des armes à bord de ce vaisseau.*

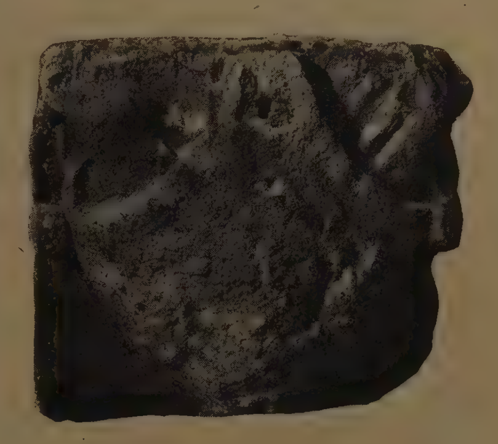


Fig. 6. — Face de la console **a**.

b, à peine moins bien conservée que la précédente, n'avait pourtant jamais été regardée de près. Placée de la même façon, elle a, de face, sensiblement les mêmes dimensions : largeur, $1^{m},20$; hauteur $0^{m},92$; en queue, elle est moins longue : $1^{m},72$, dont $0^{m},98$ occupé par la sculpture (fig. 11). Sur la face, la partie sculptée a été diminuée en hauteur par un évidement occupant toute la largeur destiné à recevoir la retombée de la voûte, ce qui réduit la hauteur visible et sculptée à $0^{m},77$.

La proue est donc, de face, plus évasée que la précédente (fig. 12-13). Elle porte au sommet deux trous de scellement dont l'un contient au fond des restes de métal. Les traces de deux tritons semblables à ceux de **a** se distinguent encore, surtout à droite, soit qu'il subsiste quelques fragments du relief, soit que l'arasement de celui-ci ait laissé sur la pierre les traces de son contour, traces qu'accuse la différence de couleur des parties arasées (blanc-gris) et du reste de la coque (jaune-rosé). A la différence de la coque **a**, celle-ci montre à sa base les trois ou quatre lattes inférieures de la carène, en léger relief. La moitié gauche de la sculpture

Fig. 7. — Face de la console **a**.

(1) Jollois, *o. c., l. c.* : « le vaisseau paraît chargé d'armes et de marchandises ». — Lenoir, *o. c., l. c.* : « Ces navires sont chargés d'armes et de marchandises ». — Jullian, *Rev. ét. anc., l. c.; Au seuil de notre Histoire, l. c.*

n'existe plus; à droite, on voit la rame oblique et mince en relief, et les restes de la préceinte et du bastingage. Entre la rame et la coque, la pierre au nu du mur est lisse. A bord, on ne distingue plus, à droite, qu'un objet massif qui a la forme d'une cuirasse. Le bord droit, vu de côté, montre la rame en relief, la préceinte, le bastingage avec l'amorce d'un croisillon, et, au-dessus du bastingage, les restes d'un objet indéterminé, ressemblant à celui qui occupe la même position en **a**.

Le long côté gauche se présente comme en **a** (fig. 14-15). Au-dessous de la préceinte et du bastingage dont on voit encore trois croisillons, sont les rames dirigées vers l'arrière. Mais, tandis qu'en **a** elles étaient au nombre de quatre et figurées en creux, ici on en compte neuf dont sept au moins sont en relief et deux peut-être (de chaque côté de la gueule du poisson) en creux : peut-être faut-il voir là la représentation maladroite de deux rangs de rames superposés. Le poisson est analogue au précédent. A bord, de gauche à droite, on voit : deux paquets ficelés de lances ou de javelots placés comme en **a**, puis un objet massif dont seule subsiste la partie inférieure, après quoi la sculpture n'existe plus.



Fig. 8. — Côté gauche de la console **a**.

Des proues de navires chargées d'armes : quelle sorte de navires? Et quelles armes ?

Jullian l'avait déjà brièvement indiqué : malgré les armes, il ne s'agit point de galères mais de navires de charge[1]. Un navire de guerre ne se conçoit pas sans éperon ; c'en est l'élément essentiel, celui qu'on détache comme dépouille (soit sur les colonnes rostrales, soit sur les reliefs triomphaux : voir l'arc d'Orange), celui qu'on schématise jusqu'à la caricature sur les monnaies. Si l'on connaît — quoiqu'on en ait dit — des voiliers et des barques de commerce à avant pointu[2], on ne connaît pas de navires de guerre

(1) *Rev. ét. anc., l. c.*

(2) Sur de nombreux documents, les navires de commerce ou de pêche, barques ou voiliers, ont à l'avant une quille saillante et pointue, qui diffère de l'éperon des galères par l'absence de l'armature métallique, arme offensive toujours plaquée sur la quille en bois. — *Voiliers :* les exemples sont nombreux, notamment sur les monnaies (par ex. E. Muret, *Cat. des monnaies gauloises de la B. N.*, nos 8611, 8613 (Atrébates) ; bronze de Commode, *Diction. des Antiq.*, art. *navis*, fig. 5291, Cohen, III, 1883, no 635, p. 314; et sur les mosaïques : citons le voilier narbonnais de la *schola* d'Ostie, *Not. Scav.*, 1916, p. 327, fig. 5 et Grenier, *Manuel d'arch. gallo-rom.*, VI[2], p. 532, fig. 170 ; le *ponto* de la mosaïque d'*Althiburus*, Gauckler, *Mon. Piot*, XII, 1905, pl. IX-X et p. 142, fig. 22, et Grenier, *o. c.*, p. 597, fig. 196 (pour d'autres navires de cette mosaïque, Gauckler place à tort la quille saillante à l'arrière où elle n'a que faire, et la publication doit être reprise intégralement) ; le voilier chargé d'amphores de Tébessa, Grenier, *o. c.*, p. 604, fig. 201. Sur les bas-reliefs gallo-romains : le voilier au repos sur lequel deux hommes embarquent des ballots d'amphores (?), au Musée de Narbonne, Espérandieu, *o. c.*, t. I, no 685. — Barques à rames : la barque de pêche d'une fresque étrusque de Corneto, La Roërie, *Navires et Marins, De la*

sans rostre. Or, le profil et l'état de la pierre interdisent ici de supposer la présence primitive d'un éperon : les proues sont arrondies et ventrues, ce sont bien des proues de navires marchands. Ajoutons que les tritons qui ornent les flancs constituent un parti décoratif habituel aux navires de commerce, non aux galères : dans l'Antiquité comme de nos jours, les flancs des navires de guerre étaient nus ; ils portaient comme toute décoration, à l'avant, l'œil ou le poisson, tandis que les coques des voiliers de commerce étaient décorées de toutes sortes de sujets mythologiques.

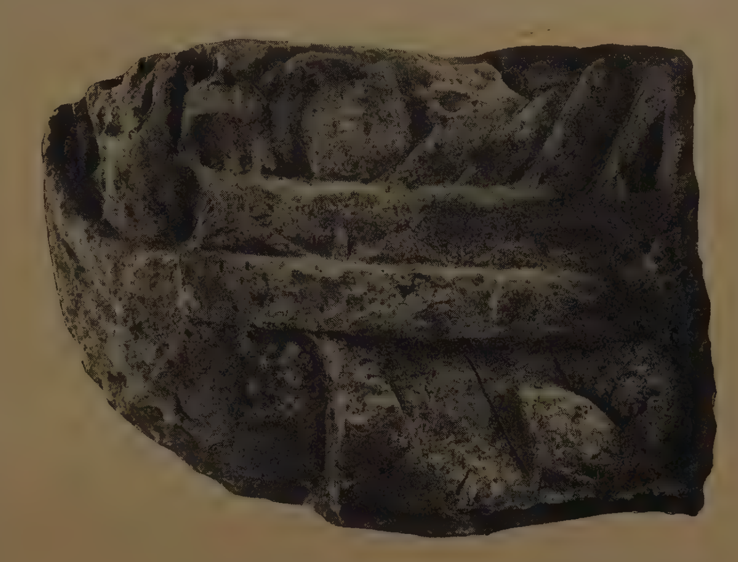


Fig. 9. — Long côté de la console **a**.

Voiliers ou barques ? Le caractère partiel de la représentation ne permet pas d'en décider ; cependant la présence des rames — bien qu'il existe des voiliers pourvus de rames nombreuses, et des barques pourvues d'un mât de



Fig. 10. — Long côté de la console **a**.

rame à l'hélice, t. I, p. 55 ; les barques de pêche de la mosaïque de Sousse, GAUCKLER, *Musée de Sousse,* pl. VIII et pl. IX, 2. La barque de l'autel de Marseille dite par erreur « arrivée de Lazare », mal publiée par ESPÉRANDIEU, *o. c.*, t. I, nº 53, a en réalité une quille très saillante en forme de tête de dauphin à l'avant, Fernand BENOIT, *L'Autel de la place de Lenche à Marseille, Mém. Inst. Hist. Provence,* XXI, 1946, p. 59-75, fig. p. 66 ; mais c'est peut-être un navire de guerre.

secours — indique qu'il peut s'agir de barques. Mâtés ou non, ce sont des vaisseaux marchands à la coque relevée et arrondie aux deux bouts, et, puisque les rames sont figurées et non le mât, nous sommes en droit de songer plutôt à ces grosses barques fluviales dont on a, en Gaule, plusieurs représentations, et où le mât n'existe pas, ou n'est qu'accessoire[1].

Quant aux armes, elles sont figurées sans proportions réelles (le casque, par exemple, a la même dimension que le bouclier, fig. 9-10), comme sur une frise, le sculpteur ayant tiré parti de la bande restée libre entre le bastingage ou la proue et la limite supérieure de la pierre. Elles se présentent de façon décorative, comme sur les bandeaux des mausolées ou des arcs gallo-romains, dont on peut voir tant de morceaux, par exemple, à Arles ou à Narbonne. Ce sont des armes romaines courantes, toutes défensives sauf les javelots. On n'y peut reconnaître aucun caractère gaulois, et il est inutile de s'arrêter à l'indication d'Espéran-

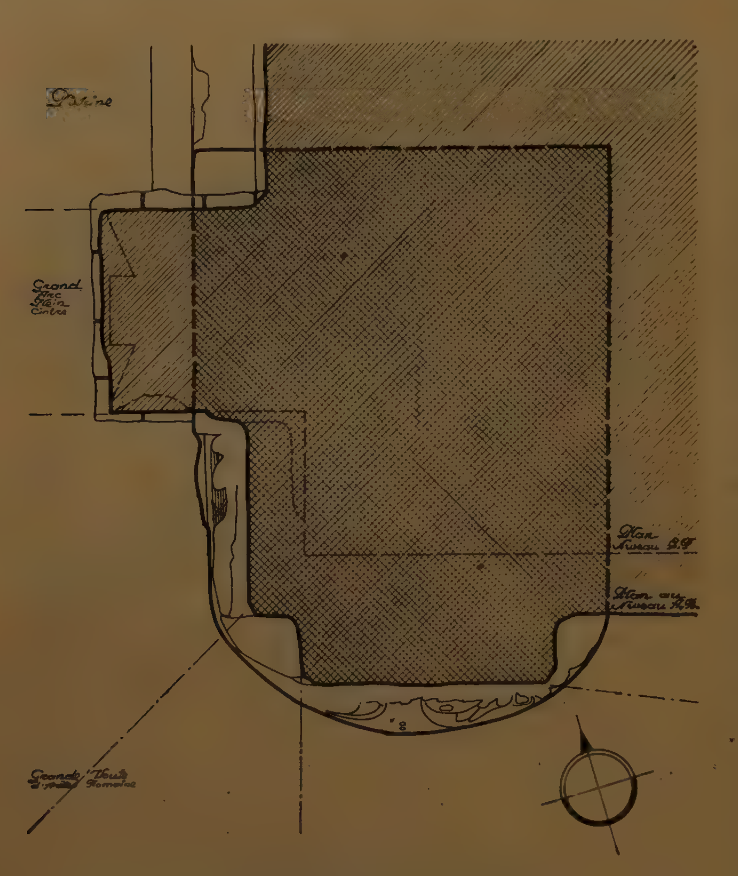


Fig. 11. — Plan de la console **b**.

(1) La forme du navire de commerce, mâté ou non, est en effet, couramment relevée aux deux bouts. Voiliers : c'est la forme de la *corbita* de la mosaïque d'*Althiburus*, Gauckler, *o. c.*, p. 132, fig. 8 et Grenier, *o. c.*, p. 588, fig. 190. Monnaies gauloises : E. Muret, *o. c.*, nos 8743, 8744 (de Latour, *Atlas de monnaies gauloises*, pl. XXXV, Ménapes), 9445 (*ibid.*, pl. XXXIX, Boïens). Bas-reliefs : à Narbonne, Espérandieu, *o. c.*, nos 678, 686, 687, 690. — Barques : barques hâlées du soubassement du mausolée d'Igel, *ibid.*, n° 5268, et du bas-relief de Cabrières d'Aigues (Musée d'Avignon), *ibid.*, n° 6699 ; barque de la stèle de Blussus à Mayence, *ibid.*, n° 5815 ; barque inédite de l'autel de Glaukias au Musée Borély (*ibid.*, n° 80) ; barque dite d'Ulysse du bas-relief de Carlsruhe, Espérandieu, *Recueil... de la Germanie*, n° 344.

dieu et de Jullian supposant, à bord de ces navires, des trompettes gauloises[1].

Ni la forme du navire, ni celle des armes ne peuvent donner une indication chronologique dans les limites de l'Empire romain. Mais le style des sculptures, large et puissant, non sans délicatesse dans le modelé des tritons et des casques, ne saurait dater du Bas-Empire. D'ailleurs, le mode de construction de l'édifice auquel elles appartiennent, où la proportion de la brique est faible par rapport à celle du petit appareil de moellons, et où les portes des sous-sols sont construites de façon puissante en pierres de taille à bossages, est certainement antérieur au Bas-Empire : aussi bien, on admet aujourd'hui avec de Pachtère que la ville de la rive gauche était détruite à la fin du IIIe siècle[2]. Le monument et ses sculptures sont probablement du IIIe siècle, peut-être du IIe.

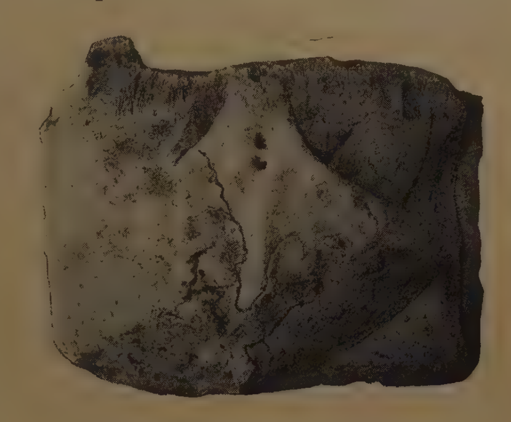


Fig. 12. — Face de la console **b**.



Fig. 13. — Face de la console **b**.

L'interprétation de ces barques chargées d'armes est d'autant plus ardue que des consoles de cette forme ne se trouvent nulle part ailleurs dans l'architecture antique. Le fait est curieux, car la forme du navire convient particulièrement bien à cette fonction : un ovale

(1) Espérandieu, n° 3204. De même Jullian, *Rev. ét. anc.*, *l. c.*, qui parle, en outre, de haches, et distingue un faisceau de *lances* et un faisceau de *javelots*, en ajoutant d'ailleurs : « on peut hésiter sur chacune de ces attributions » : c'est dire trop, et trop peu.

(2) De Pachtère, *o. c.*, p. xxiv, 117, 170. Des gradins des Arènes ont été remployés dans les fondations de l'enceinte de la Cité au Bas-Empire, *ibid.*, p. 80, 142, 146, n. 2.

tronqué par le haut et pointu à la base est, au point de vue architectonique comme au point de vue esthétique, tout à fait adéquat au soutien d'une retombée de voûte ; ce sera la forme ordinaire des culots supportant la base des ogives dans l'architecture médiévale. Mais l'explication est insuffisante. On pourrait aussi penser que les armes ne sont qu'un poncif et un bouche-trou : l'artiste chargé de représenter un navire aurait, pour « faire beau » et aussi pour utiliser toute la surface à sculpter, ajouté la panoplie en s'inspirant des cartons faits pour les monuments publics décorés — en ces siècles de fer, les armes régnaient dans l'art comme dans la vie. Ce sont là explications paresseuses : il en est pour tout problème.

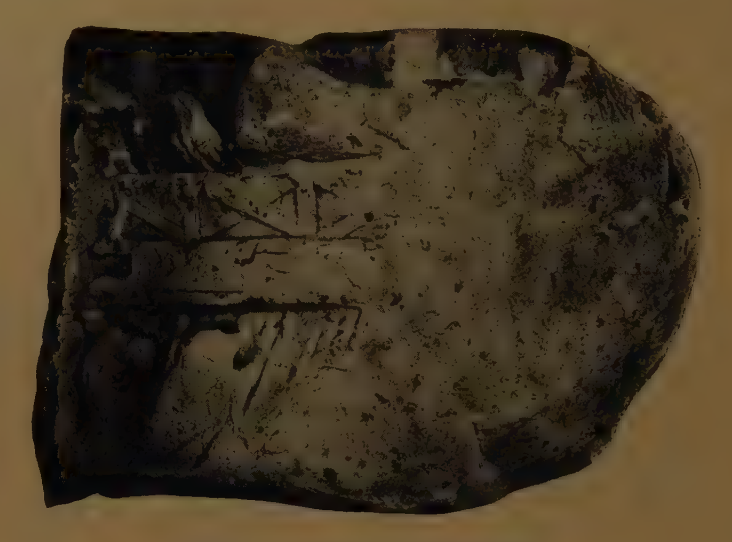


Fig. 14. — Long côté de la console **b**.

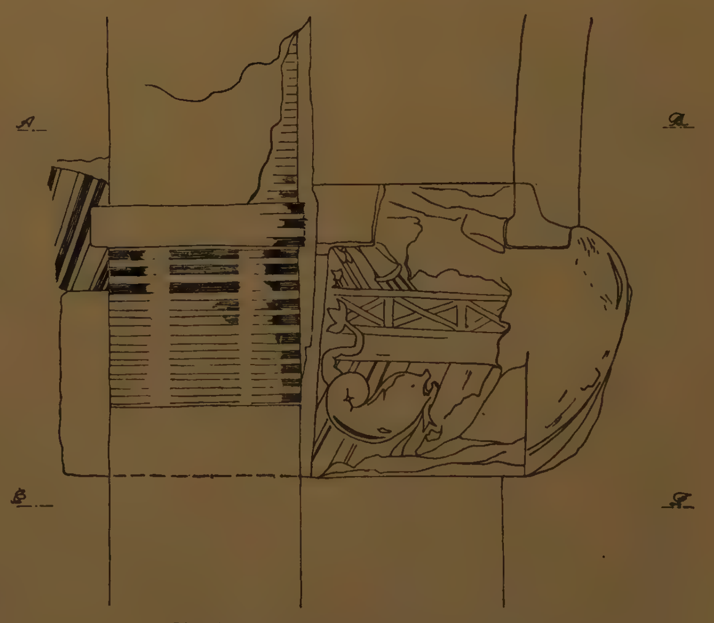


Fig. 15. — Long côté de la console **b**.

Si, les rejetant, nous cherchons au sujet choisi un caractère symbolique, plusieurs possibilités se présentent :

1° Symbole cosmique : ces sujets nautiques feraient partie d'une décoration dont les autres parties seraient également, dans d'autres salles, des symboles des éléments, — la terre, l'air, le feu. Les armes seraient

un signe de domination sur l'empire des ondes. — Cette hypothèse séduisante nous paraîtra fragile jusqu'à nouvel ordre : on ne connaît pas de décoration d'ensemble à l'échelle du monde dans un édifice romain ; une telle décoration conférerait au monument un caractère impérial que rien n'autorise, et conviendrait mal à une salle de bains ;

2° Symbole thermal : décoration de nature aquatique. — Soit : mais les armes, alors, n'ont plus aucun sens ;

3° Symbole triomphal : commémoration par une série de trophées d'une victoire navale. — Cette hypothèse, à laquelle Jullian avait songé sans s'y arrêter[1], est, tout d'abord, sans soutien historique : on cherche en vain la victoire navale qui, au IIe ou au IIIe siècle, aurait pu être commémorée de façon si éclatante à Lutèce. De plus, il serait étrange qu'on n'eût pas choisi le type des navires de guerre pour un trophée ; on peut répondre que, sur les grands fleuves de la Gaule, les barques fluviales ont fini par être incorporées aux flottilles militaires ; le fait s'est certainement produit au Bas-Empire, il aurait pu se produire auparavant. Mais il est une objection plus forte : un trophée est un ensemble sculptural qui réclame une place d'honneur. Ni la fonction utilitaire de consoles, ni leur situation à plus de 7 m. de haut, ni surtout le cadre d'une salle de bains, ne lui conviennent[2] ;

4° Emblème militaire administratif : la salle de bains serait annexée à la résidence officielle du chef d'une flotte fluviale ; ou encore, la présence à Lutèce de ce personnage important aurait pu donner assez de lustre à la ville pour qu'on la rappelât dans la décoration d'un édifice public. — Rien de tel n'est attesté à Lutèce avant la fin du IVe siècle au plus tôt. C'est seulement à cette époque que Paris est le lieu de résidence du préfet de la flottille de la Seine, la *Classis Anderetianorum*[3]. Il ne semble pas qu'on soit en droit de postuler l'existence au IIIe ou au IIe siècle d'une telle flottille (qui est une institution typique du Bas-Empire, destinée à défendre le cours des fleuves et leurs points de passage prin-

(1) *Rev. ét. anc., l. c.*

(2) Cette fonction, ce cadre seraient même indécents. Les représentations commémoratives de victoires navales sont toujours en bonne place : la colonne rostrale de Duilius (Musée du Capitole) s'élevait sur le Forum ; les dépouilles navales figurent en quatre panneaux sur l'arc d'Orange, deux sur chacune des faces principales ; le trophée naval de Saint-Bertrand-de-Comminges, constitué d'un avant à éperon avec figure de proue féminine, s'élevait au centre d'un groupe sculpté, cf. G.-Ch. PICARD, *Trophées d'Auguste à St.-B. de C., Mém. Soc. Arch. du Midi de la Fr.*, XXI, 1947. Les statues de Victoires sur base en forme de proues occupaient elles aussi, par nature, des places d'honneur : sur ces bases, cf. l'étude de J. MARCADÉ, *Sur une base lindienne en forme de proue, Rev. arch.*, 1946, p. 147-152, qui se demande si le goût pour les proues décoratives ne remonterait pas au bûcher élevé par Alexandre pour Héphaïstion à Babylone, et que nous connaissons par Diodore de Sicile, XVII, 115, 2 : autour du soubassement, 240 proues, or sur rouge, surmontées de statues d'archers et d'hoplites.

(3) *Not. Dign., Occ.*, XLII, 23.

cipaux contre les Barbares), puisque la première vague vraiment puissante des invasions qui a dû détruire le quartier de la rive gauche de Lutèce date de la fin du IIIe siècle. Le « Palais des Thermes » est un monument de l'époque de la prospérité, non des troubles et de la décadence. Il faudrait, pour pouvoir l'attribuer à l'époque de la création de la flottille, faire remonter celle-ci au moins jusqu'au début du règne de Dioclétien, et admettre que le monument, dont le mode de construction ne saurait être postérieur au IIIe siècle, a été détruit presque au lendemain de sa construction : double postulat ;

5° Emblème professionnel : le monument est lié à l'activité d'une corporation ayant trait au commerce fluvial et, plus précisément, au transport des armes. — Deux réalités historiques sont ici en jeu : la corporation des Nautes Parisiens, et les fabriques d'armes du Nord et de l'Est de la Gaule.

Les nautes fixés à Lutèce étaient assez riches pour y faire construire un édifice de l'importance du « Palais des Thermes ». Jullian, sous l'influence du livre de de Pachtère qui rejetait l'hypothèse des thermes, a songé tout d'abord à une *schola*[1]. Mais cette identification ne se soutient que si la salle *centrale*, décorée aux emblèmes de la navigation, peut être la salle *principale* d'une *schola :* or, la présence de la piscine oblige à y voir une salle de bains publics, les dimensions dépassant de beaucoup celles d'un bain privé, voire corporatif. Aussi Jullian, revenant sur son opinion, se rangea-t-il plus tard à l'hypothèse des thermes[2], mais sans abandonner l'idée d'un lien avec la corporation des nautes[3]. C'est ce lien que notre meilleure connaissance des consoles doit nous permettre de préciser.

Faut-il s'en tenir à l'idée de Jullian, émise à une époque où il mûrissait sa première hypothèse d'une *schola :* les nautes auraient, dans cet édifice, perpétué le souvenir de leur commerce principal, dont l'objet aurait été les armes fabriquées en Gaule[4] ? Dans l'état actuel de nos connaissances, cette hypothèse

(1) *Hist. de la Gaule*, IV (1914), p. 393, n. 5 : « Il n'est pas impossible que l'édifice... ait servi de *schola* ou maison corporative aux *Nautae Parisiaci*. Ce qui me l'a fait supposer, c'est la présence, dans ce qui est évidemment la plus grande salle de l'édifice, de consoles sculptées figurant des avants de navires chargés de faisceaux d'armes, cuirasses, casques, etc. ; et ce pourrait être l'emblème des nautes. — Car les corporations possédaient leurs emblèmes, leurs armes parlantes (Rostowtzew, *Bleitesserae*, p. 96-97) : c'est ainsi que les utriculaires de Cavaillon (*C. I. L.*, XII, 136) représentaient une outre sur leurs jetons ou tessères (Babelon et Blanchet, *Bronzes*, n° 2315) et que les *scapharii* d'Espagne avaient un navire de charge entre autres emblèmes (*C. I. L.*, II, 1168-1169) ».

(2) *O. c.*, VI (1920), p. 415, n. 1 : « Je dois avouer que les dimensions et les dispositions architecturales et le grand conduit souterrain me paraissent convenir plus à des thermes qu'à tout autre type de monument connu ». — Dans *Le Paris des Romains* (1924), ce sont des thermes qu'il décrira.

(3) C'est le dernier état de sa pensée sur cette question : *Au seuil de notre Histoire*, I (1930), p. 243, n. 1, où il corrige l'opinion professée en 1905-1906 au Collège de France (11e leçon du cours).

(4) *Rev. ét. anc.*, XVI (1914), p. 216 : « cet avant de navire ne serait-il pas l'image des bateaux de charge qui, pour le compte de l'État, transportaient les armes fabriquées pour l'armée par les établissements libres ou publics ? Et alors, pourquoi ne point penser ici aux nautes de Paris ? ». — Aux fabriques d'armes pense, lui aussi, M. A. Piganiol, *Comptes rendus Acad. Inscript.*, 1946, p. 208.

pourrait se formuler ainsi : à un moment que nous ignorons, avant le Bas-Empire, les nautes parisiens ont passé avec l'État un contrat leur assurant le transport des armes ; ce contrat leur valant un surcroît de bénéfices, ils ont alors fait construire à Lutèce, tout près de la Seine, des thermes publics dont quelques salles étaient peut-être réservées à leurs bureaux, et ont rappelé dans la décoration du *frigidarium* central le caractère de leur activité nouvelle. Il reste que : des fabriques d'armes relativement proches du réseau fluvial contrôlé par les nautes parisiens ne sont pas attestées avant la fin du IVe siècle au plus tôt[1], qu'il est douteux que les nautes aient travaillé pour l'État au IIIe siècle, et encore plus incertain que le transport des armes ait été l'objet principal de leur activité.

Aussi croyons-nous d'une autre nature le lien qui unit le « Palais des Thermes » aux nautes parisiens. Dans ces barques fluviales et dans ces armes, nous verrions volontiers une composition flatteuse pour la vanité des riches armateurs qui, socialement parlant, étaient certainement les « rois du pays ». Ils étaient assez puissants pour afficher leur générosité sous forme d'emblèmes dans un édifice que leur prospérité pouvait offrir à la cité. Il entrait dans leurs usages de se faire représenter armés de pied en cap, comme on les voit sur l'autel dédié au Ier siècle à Tibère et à Jupiter trouvé dans la Cité en 1711 : et ce costume avantageux exprimait d'ailleurs une réalité, car, bien qu'ils fussent une force civile, les nautes assuraient sans doute eux-mêmes la protection de leurs convois[2]. Dans ces conditions, il paraît naturel qu'ils aient volontiers rappelé dans leur emblème ce rôle para-militaire qui comportait une part de dévouement civique.

De toutes celles que nous avons examinées, la dernière hypothèse nous paraît la plus chargée de réalité. Les fouilles en cours, si elles nous livrent son plan complet, préciseront peut-être la destination du « Palais des Thermes » : nous savons déjà que la salle décorée de consoles est un *frigidarium* de thermes publics. Que ces thermes publics soient indépendants ou annexés à des locaux

(1) Jullian cite bien une fabrique d'armes chez les Éduens sous les Sévères, à Brève, *Rev. ét. anc.*, *l. c.*, p. 216, n. 2, d'après *C. I. L.*, 2828, et indique que le monument de Cluny lui paraît « contemporain ou voisin des Sévères ». Mais cela suffit-il à soutenir une hypothèse aussi précise ? Les autres fabriques d'armes nous sont connues seulement par la *Notitia Dignitatum*, en plein Bas-Empire : *Occ. IX*, 35, *Suessonensis...*; 36, *Remensis spatharia*; 39, *Ambianensis spatharia et scutaria*.

(2) J. Toutain, *Le monument des Nautes Parisiens et le commerce fluvial sur la Seine au Ier siècle de l'ère chrétienne, Mém. Soc. du « Vieil Argenteuil »*, Bull. n° 13, 1941, 7 p., approuvé par R. Lantier, *Rev. arch.*, 1945, p. 159-160 et par A. Grenier, *Rev. ét. anc.*, 1942, p. 130. Tandis que Jullian voyait dans la tenue militaire des nautes un costume religieux archaïque (avec De Pachtère, *Rev. ét. anc.*, 1907 (p. 263 *ss.*) ou l'indice de quelque rôle officiel (*ibid.*, 1914, p. 216, n. 3), M. Toutain estime que les bateliers parisiens étant responsables de leur chargement envers leurs clients, et la Gaule indépendante ni la Gaule romaine n'ayant connu de police d'État, « il est tout naturel qu'ils fussent armés pour se défendre contre toute tentative de vol ».

corporatifs ou autres, ils s'élèvent dans la ville des nautes, et tout près du fleuve sillonné par leurs barques. Cet argument *local* se renforce du fait que l'édifice est le seul monument antique connu décoré de consoles en proues de navires, et qui plus est : de navires marchands. Quelle que soit la nature du lien qui pouvait unir les nautes au « Palais des Thermes », ce lien doit donc être maintenu. Aussi bien, il s'impose invinciblement à l'esprit dans la salle du Musée de Cluny, où les proues de navires semblent veiller sur l'autel des nautes en armes.

*
* *

Le sol de Paris a livré plusieurs sculptures ornées de sujets « aquatiques », vestiges de monuments dont ils attestent l'existence et la date approximative.

Le morceau le plus médiocre (Espérandieu, n° 3182) est un bloc de frise en pierre qui, après avoir appartenu au Musée Carnavalet, est aujourd'hui égaré (ancien inventaire de la collection lapidaire, n° 195). Trouvé en 1906 au Marché aux Fleurs (fouilles du Métropolitain), où passait l'enceinte du Bas-Empire, dans laquelle il était probablement remployé, il avait dû appartenir à un monument situé en un autre point de la ville. — Un lion marin se dirige vers la droite. Le style raide, le relief plat, la sculpture peu fouillée, indiquent une époque tardive : seconde moitié du IIIe siècle, au plus tôt.

Un autre bloc de pierre (Espérandieu, n° 3160), au Musée Carnavalet (anc. invent. n° 101, nouvel invent. n° AP 69), provient des fouilles pratiquées à la Caserne de la Cité au siècle dernier. — Sculpté en fort relief, un personnage barbu, nu, est assis sur la queue recourbée d'un monstre marin dont l'avant a disparu ; la queue d'un autre monstre s'amorce à gauche. Le style est puissant, mais sans finesse ; la sculpture a du mouvement ; elle évoque les productions du IIe siècle.

Publié par Espérandieu (n° 3162) sans provenance, un petit fragment de frise en pierre de Saint-Leu au Musée Carnavalet (anc. invent. n° 81, nouvel invent. n° AP 6) a été trouvé au cimetière Saint-Marcel, remployé comme couvercle d'un sarcophage d'enfant des IVe-Ve siècles. Une femme nue dont la main droite semble tenir l'extrémité d'un voile est assise sur un cheval marin nageant parmi des plantes. Sur le bord inférieur, fait pour être vu d'en bas, s'étale un décor floral. A droite, un arbre sert de cadre à la scène. Le style est élégant, le mouvement est bon, et la silhouette de la Néréide bien campée. Le relief, assez sec, ne manque pas de vigueur : ces qualités permettent d'attribuer l'œuvre au IIe siècle ; elle ne serait pas déplacée à la fin du Ier.

Des bas-reliefs de ce genre sont courants dans tout le monde romain, et notamment en Gaule où ils ornaient des monuments de destinations différentes : arcs de triomphe (Orange, Besançon : Espérandieu nos 260, 5270), théâtres (Lillebonne : *ibid.*, nos 3089, 3126, Champlieu : n° 3822), temples (Champlieu : nos 3814, 3818, 3821, 3823, 3826-2832, 3838), thermes (Sens : n° 2856, fig. 14 et 16), sarcophages (Athis-Mons : n° 7175), etc... Et l'on en trouve dans bien des villes qui n'ont point de rapport avec la navigation. — Les deux sculptures de

Paris que nous attribuons au IIe siècle ont-elles appartenu au « Palais des Thermes »? La chose n'est pas impossible pour le n° 3162, bien que le style paraisse plus ancien, en tout cas plus raffiné que celui des consoles. Pour le n° 3160, la provenance semble interdire cette attribution. Quant au n° 3182, dont la provenance réelle est inconnue, son style est nettement inférieur à celui des consoles. On ne peut donc rattacher à coup sûr aucun de ces documents au « Palais des Thermes ».

Encore moins, à la navigation parisienne. Par contre, à cette activité peuvent se rapporter deux autres pièces du Musée Carnavalet.

La première est une base de colonne en pierre trouvée en 1848 dans la cour de la Sainte-Chapelle, près du quai des Orfèvres (anc. invent. n° 45, nouvel invent. n° AT 85). Cette base à deux tores, petite (diam. 0m,50, haut. 0m,38), est creusée, sur un seul côté, d'un sillon oblique profond qui doit être dû au frottement d'amarres, cordes ou câbles[1]. Cette base a pu appartenir à une installation portuaire de l'île.

La seconde pièce est une petite proue de navire d'une singulière qualité, trouvée vers 1862 dans l'ancienne cour des Comptes, au sud-ouest de la Sainte-Chapelle. Égarée depuis, retrouvée par Mme Durand-Lefebvre en 1941, elle est aujourd'hui le joyau de la collection lapidaire du Musée. Sa description par Read[2] a été reproduite par Espérandieu (n° 3161). Mme Durand-Lefebvre, qui publiera une étude approfondie de la pierre dans le *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, a bien voulu nous autoriser à faire état de ses conclusions, auxquelles, après examen du document, nous souscrivons entièrement.

La proue est taillée dans une pierre blanche ressemblant à du marbre à s'y méprendre, et dont on trouve l'analogue à Bourré (Oise). Il s'agit d'un bloc architectonique (haut. 0m,22, long. 0m,32, larg. 0m,25) dont la queue est cassée, mais qui était fait pour être engagé dans une paroi, car l'objet ne peut reposer sur la quille aiguë du navire. Au sommet, un trou de scellement carré nous indique que la proue supportait un autre élément, colonnette, petit pilastre ou statuette. La proue est trop petite pour supporter la retombée d'une voûte : ce n'est donc point une console. C'est plutôt un ornement, fixé au mur d'un monument dont la nature est impossible à définir, et qui se trouvait sur l'emplacement du plus ancien palais de l'île, dont il faisait peut-être partie.

A la base de la proue, qui est assez peu ventrue, une cassure ovale dont les bords constituent un départ de relief nous invitent à restituer un éperon. Une mince préceinte double est surmontée d'un bastingage à croisillons de chaque côté. Les deux flancs sont décorés de sujets identiques, qui ne sont pas inhérents au navire, mais représentent une scène indépendante : sur les flots ondulés vogue un centaure de mer (torse humain, train de cheval avant, queue recourbée de monstre marin, tête barbue à longs cheveux, portant des cornes, peut-être des pinces de homard), le bras droit levé main ouverte, la main gauche tenant un objet plat et rond, probablement une patère. Sur sa croupe est assise une femme, de dos, dont la main gauche levée au-dessus de la tête tient un voile qui retombe le long de son côté gauche et, laissant le dos découvert, passe sous elle

(1) Papiers Vacquer, t. XLIV, fol. 171 v°, à la Biblioth. des Trav. hist. de la Ville de Paris. Albert Lenoir, *Mém. Soc. Antiq. de France*, 1846, p. 331. Voir p. 142, *addenda*.

(2) *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, 1869, p. 71.

pour venir recouvrir les genoux. Le couple est classique : une Neréide, ou Amphitrite, et Océan. Il est précédé d'un Amour qui tient de sa main gauche l'*umbella* et, les jambes élégamment croisées, la tête tournée vers Océan, guide sa marche : on le retrouve en tête du cortège d'Amphitrite sur des documents du Ier siècle. Il ne vole point, parachutiste avant la lettre, à l'aide de l'*umbella* : il la porte solennellement, comme les petits pages porte-parasols si chers à l'Orient[1].

D'après les caractères de la sculpture (absence de trépan, excellente qualité du style, coiffure de la Néréide), Mme Durand-Lefebvre propose avec raison de dater cette pièce de choix de la fin du Ier siècle ou du début du IIe. Nul doute que, au contraire des reliefs précédents, cette proue de navire, unique, elle aussi, en son genre, ait, comme les consoles du « Palais des Thermes », quelque rapport avec la navigation parisienne[2].

* * *

Dûment attestée à l'époque romaine, l'activité de la navigation fluviale dans la région de Paris était certainement antérieure à la Conquête : on sait que pendant la campagne des Gaules, Labiénus put s'emparer d'une flottille gauloise importante groupée sur la Marne et la Seine entre Meaux et Melun, et notamment à Lutèce[3]. D'autre part, si les nautes étaient organisés sous Tibère

(1) Pour les comparaisons, nous renvoyons à l'étude de Mme Durand-Lefebvre : notamment, on trouve l'Amour à l'*umbella* sur les plaques de terre cuite de la *Porta Pia* à Rome (cortège d'Amphitrite), H. von Rohden, *Die antiken Terracotten*, p. 29 ; G. Pietro Campana, *Antiche opere in plastica*, pl. X, p. 52. — Signalons que, sans l'*umbella*, il soutient le voile de la déesse portée par un Océan-triton barbu sur un sarcophage trouvé à Athis-Mons (Seine-et-Oise), Espérandieu, n° 7175. Le centaure de mer est représenté sur le monument du port à Milet (époque d'Auguste), *Milet*, I, 6, 1922, p. 61, fig. 73 ; p. 70, fig. 86. Le couple est fréquent sur les mosaïques, notamment en Tunisie, et à Antioche (*Antioch-on-the-Orontes*, II, *The excavations 1933-1936*, Princeton, 1938, pl. 23, n° 33 c).

(2) On peut imaginer un monument du type du Monument du Port à Milet, dont le soubassement était flanqué de deux proues de navires de guerre, *Milet*, I, 6, 1922, p. 63, fig. 76-78 ; p. 70, fig. 86. — Les proues de navires n'ont pas disparu de la décoration parisienne, car leur multiplication a été favorisée par l'adoption de la nef des « marchands de l'eau » comme emblème de la cité : c'est ainsi que les réverbères principaux de la place de la Concorde sont des colonnes rostrales dont les proues portent dans un médaillon l'effigie de la nef médiévale ; ceux de la place de l'Opéra sont du même type, mais d'un modèle un peu différent, sans la nef. On ne saurait, à l'heure actuelle, établir historiquement une filiation directe entre les « marchands de l'eau », dont nous connaissons l'emblème seulement depuis le XIIe siècle, et les nautes antiques. Ils se confondent pourtant dans la tradition, car on ne peut attribuer qu'à la proximité de la voie fluviale, artère vitale de Paris, les proues sculptées qui ornent les guichets du Louvre face au Pont Royal, et celles qui flanquent la base des quatre pilastres surmontés de chevaux ailés du Pont Alexandre III : à raison de trois par pilastre, ce sont des proues de navires marchands chargées de fruits de terre et de mer, de fleurs et de feuillages, ornées de figures humaines ; l'une d'elles (pilastre sud-ouest) est chargée d'armes antiques : glaives, boucliers, haches, posées pêle-mêle avec une enseigne portant les lettres RF ! S'agit-il d'une imitation des proues de Cluny ? ou simplement d'une composition pseudo-antique pour laquelle on peut admettre l'hypothèse du « poncif » (armes sur un bateau marchand) que nous avons écartée à propos des sculptures antiques ?

(3) Cés., *De b. gall.*, V, 5, 2 ; VII, 58, 4 ; VII, 60, 4.

comme l'atteste la dédicace de l'autel de la Cité, leur corporation devait avoir déjà un long passé derrière elle, et C. Jullian et de Pachtère ont insisté avec raison sur l'aspect archaïque de leur costume[1].

De cette existence de la navigation parisienne aux temps de l'indépendance, nous croyons trouver la première preuve matérielle sur une monnaie d'or des *Parisii* découverte au Pont Louis-Philippe et dont l'avers porte une tête d'homme sous laquelle est figuré un objet qui n'a jamais été défini[2] (fig. 16). Cet objet allongé dans le sens horizontal, renflé et dont l'extrémité recourbée fait pendant à une mèche de la chevelure, nous paraît trop important pour être un simple ornement décoratif : le schématisme est en effet ici peu poussé, et l'objet garde une forme nettement caractérisée. Cette forme n'est point celle d'un poignard, ni d'une épée ; d'un joug, non plus ; d'un collier, moins encore. Sa volute et sa courbe inférieure interdisent d'y voir un socle ou un monument supportant la tête. Par contre, elle convient parfaitement à une barque aux extrémités relevées, dont une seule est ici complètement visible.



Fig. 16. — Monnaies des *Parisii* à gauche, des Namnètes au milieu, de Cléopâtre à droite.

Notre opinion est confirmée par l'existence de navires en même place sur d'autres monnaies. Tout d'abord, des monnaies gauloises, frappées par d'autres peuples navigateurs, les Namnètes de l'Océan ou les Andécaves de la basse Loire : sur l'une d'elles, on voit, sous la tête d'Ogmios, un objet où Hucher a reconnu le profil d'un navire aux extrémités anguleuses, orné d'une figure de proue animale (fig. 16)[3]. En second lieu, une monnaie d'Antoine et Cléopâtre

(1) *Rev. ét. anc.*, 1907, p. 263 ss.

(2) E. Muret, *Catal. des monnaies gauloises de la B. N.*, n° 7796 (1 gr. 67) ; voir aussi le n° 7798 ; toutes deux dessinées dans de Latour, *Atlas de monnaies gauloises*, pl. XXXI.

(3) E. Hucher, *L'art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles*, I, 1868, p. 11, pl. 35, 1 : pièce de la collection Hucher, où la figure de proue est parfaitement visible ; autre exemplaire dans Muret, *o. c.*, n° 6728 = de Latour, *o. c.*, pl. XXI, où la figure de proue, comme sur notre fig. 16 *b*, est effacée; Hucher, *o. c.*, II, 1873, p. 93, fig. 148 (autre exemplaire). Nous ne suivons pas Hucher quand il voit dans ce navire un symbole solaire ou funéraire, ni quand il interprète sur d'autres monnaies un objet en forme de joug ou de mors comme une dégénérescence du navire (II, fig. 149, 150, p. 95), ni quand il reconnaît un navire sur d'autres monnaies des Namnètes (I, pl. 93, 2).

nous apprend que l'habitude de représenter un navire sous une effigie humaine existait aussi chez les Romains : sous la tête de Cléopâtre, on voit une petite proue, incorporée à la légende (fig. 16)[1]. Le symbole est ici parfaitement clair : il évoque la puissance navale.

Si l'on nous accorde cette interprétation de leur monnaie, on tiendra pour certain que les *Parisii* ont eu, bien avant la conquête romaine, le commerce fluvial pour activité essentielle.

*
* *

Ainsi s'affirme, tout au long de son histoire, le rôle de Lutèce, port fluvial. Dès l'époque gauloise, l'île de la Seine est le centre d'un peuple de navigateurs commerçants qui adopte le navire pour emblème de ses monnaies : l'existence d'un groupement professionnel est, dès ce moment, hautement vraisemblable. Au lendemain de la conquête, la corporation des nautes, favorisée par les nouveaux maîtres, est en plein essor. A la fin de ce premier siècle de vie romaine, un monument relatif à la navigation, que décore une proue de navire, s'élève dans l'île dont la ville commence à sortir pour s'étaler sur la rive gauche. Là se construit, un ou deux siècles plus tard, tout près du fleuve, un vaste monument public, dû sans doute à la corporation d'armateurs qui domine la vie de la cité, et dont la décoration célèbre le commerce fluvial. Après les invasions, la ville, diminuée, rentre dans son île : mais, fortifiée, elle doit encore à sa position d'être le port d'attache de la flottille de la Seine, où les navires marchands qui firent sa fortune sont peut-être enrôlés... La nature avait dicté ce destin : Lutèce, dès ses débuts, avant même de devenir un nœud de routes romaines, fut le port central de la Gaule du nord ; elle le resta durant toute l'Antiquité.

Paul-Marie Duval.

(1) Cohen, I, 1859, p. 37, nº 1, argent, frappée en Asie ; au revers, à gauche de la tête d'Antoine, une tiare.

ADDENDA

P. 139, n. 1 : la base de colonne est reproduite dans F. Hoffbauer, *Paris à travers les âges*, I, fasc. 1, 1882, *Lutèce* (par Albert Lenoir), fig. 16, p. 13.

P. 141, l. 25 : *note* : le décor en dents de scie de la coque se retrouve sur les barques des miroirs préhelléniques de Syros, J.-N. Svoronos, *Journ. intern. d'arch. num.*, XVI, 1914, fig. 7, p. 97 ; et, avec les points intercalés, sur la galère d'une monnaie de Carausius, *Num. Chronicle*, XVII, 1937, fig. 1-2, p. 306-307.

NOTES ET INFORMATIONS

NOTES

MARQUES D'AMPHORES TROUVÉES AU CAYLA DE MAILHAC (AUDE)[1]

Cette note n'a pour objet que de mettre à la disposition des archéologues quelques documents inédits.

Nos amphores se divisent en trois grandes catégories : série 1 ; série 2 ; série 3.

Série 1 : Amphores grecques

1 *a)* Pâte jaunâtre, claire, parsemée de mica doré, assez tendre. Nous en avons de nombreux fragments, mais ne pouvons pas encore préciser le galbe des amphores. Fonds en « bobine », parois minces, bourrelet du rebord très souvent creux. Niveau II (VIe siècle, début V^{e} av. J.-C.).



Fig. 1. — Amphore grecque de la série 1.

1 *b)* Même pâte ; paillettes de mica doré souvent très grosses. Argile moins bien épurée et parois beaucoup plus épaisses que dans 1 *a*. Bourrelet du rebord plein (fig. 1).

Les cols sont souvent estampillés, soit en relief dans un cachet creux (fig. 3, n°s 1, 2, 4) soit simplement en creux (fig. 2, n°s 3, 5, 6).

Un col porte, sur une face, un graffite (fig. 2, n° 7), et sur l'autre, trois traits parallèles et verticaux, sur toute la hauteur du col, également gravés après cuisson.

Nous trouvons de nombreux tessons de ces amphores dans les niveaux III et IV (en gros du Ve au IIe siècle av. J.-C.).

Série 2 : Amphores dites « puniques » ou « catalanes »

Elles sont caractérisées par l'absence de col, remplacé par un bourrelet plus ou moins saillant, le corps cylindrique et les deux petites anses en oreilles. Les parois sont très minces, la pâte claire, jaunâtre ou rosée, et bien cuite. Ces amphores, très nombreuses, feront l'objet d'une étude particulière.

Une seule d'entre elles (fig. 3) porte une marque gravée avant cuisson sur la panse, un peu au-dessous d'une anse (fig. 2, n° 8). Jusqu'à présent, nous en trouvons les tessons seulement dans les niveaux III et IV.

(1) Voir l'article de M. H. Martin-Granel dans *Gallia*, III, 1944, p. 1-24. Cette classification est provisoire et sera modifiée sur quelques points.

Série 3 : Amphores dites « italiques »

Elles sont abondantes et variées, mais en général trop incomplètes ou fragmentaires pour qu'on puisse en reconstituer la forme avec certitude. Beaucoup d'entre elles semblent avoir des formes identiques au nº 1 de Dressel, ou très voisines.

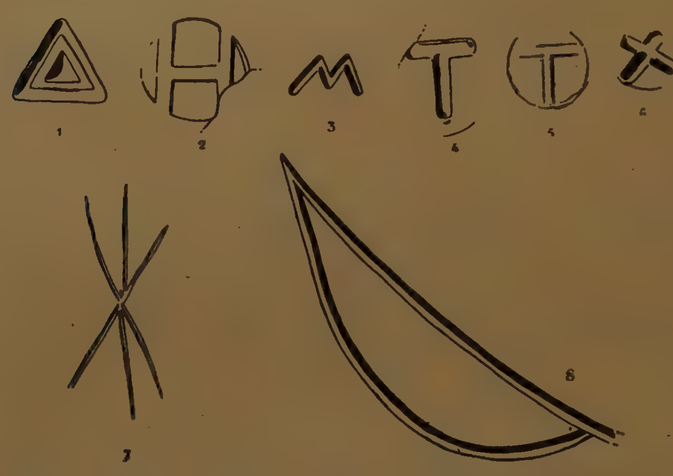


Fig. 2. — Marques d'amphores grecques ou ibériques (réduction : 1/2).

Les marques y sont nombreuses (fig. 4) :

1. AC. Poterie rouge et fine, un peu rugueuse et assez tendre. Sur un col.

2. AI (ou L) F (ou E) X (?) A? Par suite d'un pli dans l'argile, la première lettre est seule certaine. Poterie comme 1. Sur une épaule bien marquée, à angle droit.

3. BEHN (ou M). Poterie rougeâtre, rugueuse, dure et mal épurée. Sur la base d'une anse plate.

4. CC. Poterie rouge-brunâtre, rugueuse, très dure. Sur la base d'une anse plate, épaule bien marquée.

5. DAMA. Poterie très fine, tendre, rouge pâle aux cassures, jaune clair en surface. Sur une anse ronde assez légère.

6. DF (ou E) MF (ou E) N. Poterie jaunâtre, claire, très fine, dure, un peu lustrée.

7. ? ERMA. Poterie jaunâtre, claire, bien cuite. Sur un col, non loin de l'attache d'une anse plate.

8. FV (liés) PH (liés). Poterie rouge, fine, assez tendre ; parois minces. Sur un col.

9. KI. Poterie claire, rouge-brun, jaunâtre en surface, très dure. Sur la base d'une anse plate.

10. L.Q.S. (*L*[*uci*] *Q*[*uinti*] S). Voir Déchelette-Grenier, *Manuel*, tome VI 2, p. 631, 5. Argile jaunâtre un peu rugueuse, bien cuite, parsemée de minuscules parcelles noires brillantes. Sur une anse ronde et massive.

11. LV. Poterie blanchâtre très tendre. Sur un col.

12. ? MET x. Poterie rougeâtre rugueuse assez bien cuite. Ces lettres sont gravées après cuisson sur un morceau de col.

13. ? MSAL (A?) NI. Poterie brun-rougeâtre dure.

14. Ǝꟼ (PE rétrograde ?). Poterie rougeâtre, jaune clair en surface, un peu rugueuse, bien cuite. Mêmes paillettes que 10. Sur la base d'une anse plate.



Fig. 3. — Amphore dite punique de la série 2.

15. PHI. Poterie rougeâtre, fine, dure. Sur un col.

16. P (?) HILC (ou O). Poterie rougeâtre, fine, assez tendre. Sur un col.

17. SVC (?) E (?) SS. Poterie jaunâtre

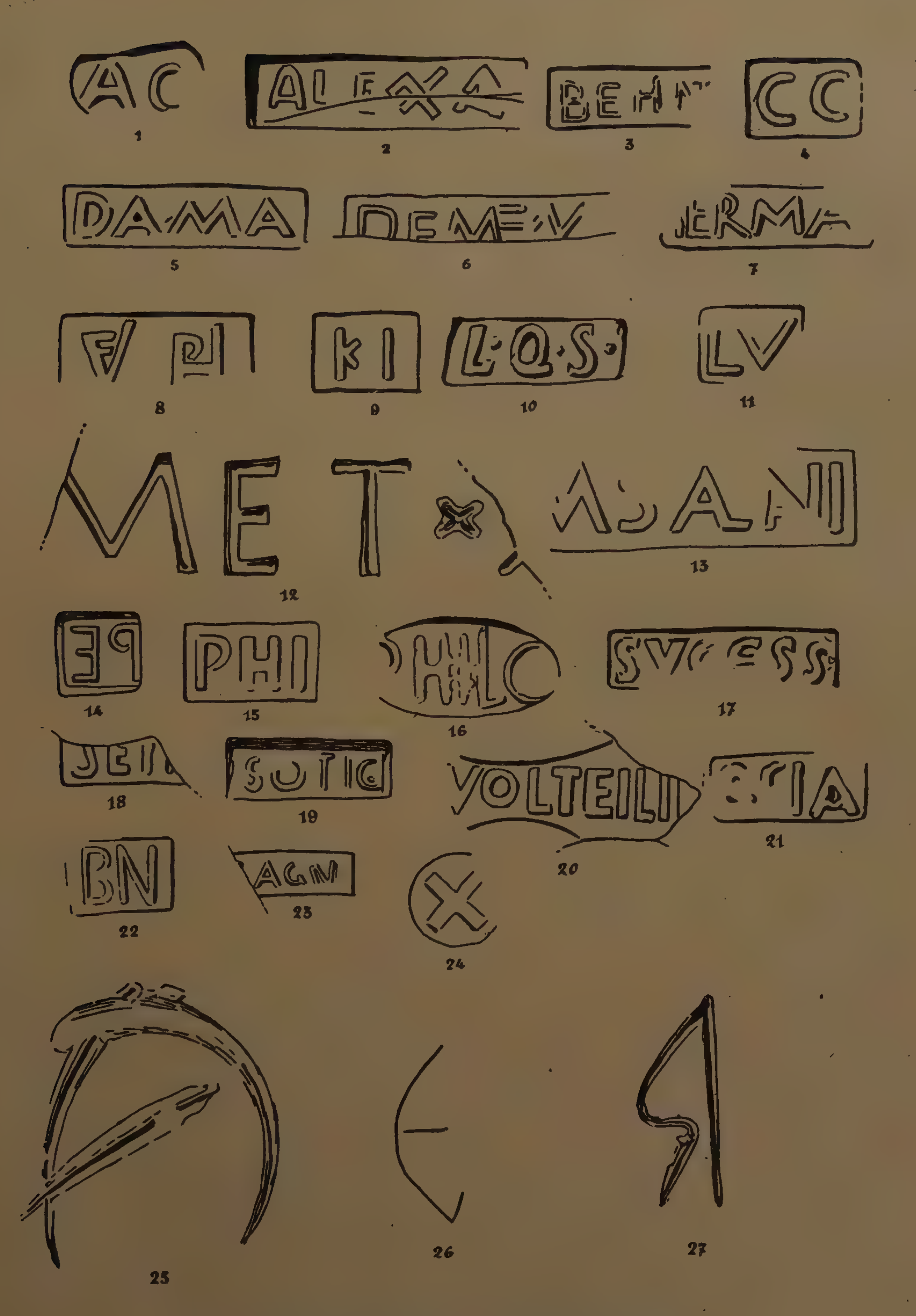


Fig. 4. — Marques d'amphores italiques (réduction : 1/6).

rugueuse, assez tendre. Sur une grande anse ronde.

18. SE ?. Poterie rougeâtre fine, assez dure, paillettes de mica doré.

19. SOTIC. Poterie rougeâtre, jaunâtre en surface, dure. Sur un col.

20. ? VOLTEILI. Même poterie que 18.

21. S (?) C (?) IA. Poterie, fine, dure.

22. B (ou P) N. Poterie rougeâtre assez tendre. Mêmes paillettes que 10 et 14. Sur la base d'une anse plate.

23. ? AGN. Même poterie que 18 et 20. Sur un col.

24. X, dans un cachet rond. Cette marque est peut-être grecque (cf. fig. 2, nº 6). Argile claire, assez mal épurée, parsemée de fines paillettes de mica doré, bien cuite, rosée à la cassure, jaune clair à l'intérieur. Sur un petit fragment de col.

25. A, tracé avant cuisson sur la panse d'une amphore. Argile rougeâtre rugueuse et bien cuite.

26. E (?). Légèrement gravé après cuisson un peu au-dessous d'une épaule bien marquée, à angle droit. Même argile que 25. Ce tesson porte encore à l'intérieur quelques plaques d'un enduit noirâtre et craquelé (poix ou tartre).

27. R (?) rétrograde tracé avant cuisson sur la pointe d'une amphore (forme 7 de Dressel). Parois minces, terre très dure et rugueuse, brunâtre à la cassure, jaune clair à l'intérieur.

Les tessons de ces amphores se rencontrent dans les niveaux V et VI (en gros, fin IIe siècle av. J.-C., IIe après).

Odette et Jean TAFFANEL.

LA STATION ANTIQUE DE *LERO* A L'ILE SAINTE-MARGUERITE (ALPES-MARITIMES)

Les itinéraires maritimes antiques indiquent aux îles de Lérins, en face de Cannes, la station de *Lero* (fig. 1). Une inscription conservée au couvent de Saint-Honorat y mentionne un collège des « utriculaires »[1]. Dans le cloître de ce couvent, on a rassemblé de nombreux fragments romains : statuaire, éléments d'architecture, sarcophages et inscriptions. A la base de la face orientale du donjon on voit également quelques lettres d'une grande inscription romaine.

On pourrait cependant se demander si ces fragments n'ont pas été apportés d'ailleurs. Mais une grande statue de



Fig. 1. — L'île Sainte-Marguerite et l'île Saint-Honorat (îles de Lérins).

Priape, découverte en 1937 par des moines qui cultivaient une vigne, prouve que l'île Saint-Honorat a bien été habitée par les Romains. En effet, les religieux qui occupent cette île depuis le ve siècle n'y auraient pas apporté une statue de ce type.

Ces données étaient les seules que nous possédions jusqu'en 1937. Elles ne constituaient que des souvenirs de la station

(1) Trouvée dans l'île de Lérins, aujourd'hui au couvent de Saint-Honorat. *CIL*, XII, 187 : *Collegis utricular(iorum), C. Iulius Catullinus don(o) pos(uit).*

disparue, dont l'emplacement lui-même était oublié.

Pour le retrouver, je ne pouvais donc pas partir de renseignements matériels ; mais en revanche les lois de la nature et du climat local n'ayant pas changé, il était évident que, pour choisir leur emplacement, les constructeurs antiques avaient dû en tenir compte. Posé ainsi, le problème cessait d'être de l'archéologie et ne relevait plus que du bon sens : y avait-il plusieurs endroits pro-



Fig. 2. — L'île Sainte-Marguerite.
Le port antique et les vestiges romains.

pres à établir un port et, s'il y en avait plusieurs, quel serait le meilleur?

Ayant fait le tour de l'île Saint-Honorat en barque, je constatai qu'elle était entourée de tous côtés de récifs fort dangereux, que des courants violents rendaient encore plus redoutables. Malgré un appontement en béton créé récemment au sud de cette île, dans le détroit qui la sépare de sa voisine, il y a des jours où il est impossible d'aborder.

J'entrepris alors de faire le tour de l'île Sainte-Marguerite et je constatai qu'il y avait un endroit et un seul où un port était possible. Il est situé au nord-ouest de l'île (fig. 2). On y trouve une grève, dans une anse abritée de tous les vents, précisément à l'endroit où l'on a établi les appontements modernes qui servent aux pêcheurs et aux touristes. Un simple coup d'œil me fit voir, parmi les galets du rivage, de nombreux fragments de poteries communes, de dolia, d'amphores grecques et romaines et de tuiles à rebords : il est surprenant, vu les innombrables personnes qui sont passées en cet endroit, que nul ne les ait remarqués.

Au delà du rivage, se trouve un étang aux eaux dormantes assez vastes. Était-ce un élément de l'ancien port ensablé? Un simple coup de filet de pêcheurs opéré sur ma demande dans cet étang ramena une quantité de fragments d'amphores grecques et romaines. Enfin un sondage opéré sur la grève entre la mer et l'étang rencontra le Môle.

L'emplacement de la station antique était ainsi retrouvé avec précision.

Les raisons du choix de cet emplacement sont nombreuses. Tout d'abord la situation de cette île, entre le cap d'Antibes qui l'abrite du vent d'est et l'Esterel qui coupe le mistral, en fait le point où se produisent les sautes de ces vents contraires et où une escale s'impose aux voiliers. Quant au grand vent du large, l'anse en est protégée par l'île elle-même.

Établie dans cette île au lieu d'être sur la côte, la station était plus facile à défendre. Et elle n'était distante de cette côte que de moins d'un kilomètre, ce qui permettait d'y atteindre facilement. Les utriculaires se trouvaient tout spécialement qualifiés pour ce trafic, grâce à leurs radeaux d'outres au faible tirant d'eau, pouvant porter de grosses charges et ne redoutant pas le choc des écueils.

D'ailleurs on sait que, jusqu'à l'époque d'Auguste, la voie côtière n'existait pas

encore, et qu'il ne se trouvait à son futur emplacement qu'une piste historique peu sûre. Presque tout le trafic se faisait donc par mer, entre les comptoirs où s'opéraient les échanges des productions du pays contre les marchandises importées. La route côtière fut d'ailleurs bien négligée par la suite, puisque l'enquête ordonnée par Napoléon Ier et publiée récemment nous apprend qu'au début du XIXe siècle il n'y avait plus aucune route carrossable.

La valeur de cette station est attestée dans l'histoire par tous les assauts successifs qu'elle subit et par les maîtres nombreux qui se la disputèrent. La divinité locale *Lero* remonte sans aucun doute aux pirates ligures. Les Grecs de Marseille puis les Romains pratiquèrent certainement cette escale. Puis ce furent les Barbares, Normands, Maures et autres, puis les Espagnols au XVIe siècle. C'est même là qu'en 1543 la flotte de Soliman II-le-Grand séjourna, lorsqu'elle fit sa jonction avec la flotte française pour lutter contre Charles-Quint. L'endroit s'appelait alors le Port des Galères. En 1544 Jérôme Maurand, prêtre d'Antibes, parle des « très belles antiquités » qui se dressaient encore sur le rivage et qu'il a vues. Elles n'étaient donc pas encore détruites. Mais on édifia alors de nouvelles constructions : d'abord les fortins espagnols et la forteresse bâtie par Vauban où fut emprisonné le célèbre Masque de Fer ; et à l'extrême pointe nord-ouest, la pointe de Batéguier, une tour ronde commandant les rivages de l'ouest et du nord. Pour ces constructions comme pour le couvent de Saint-Honorat, les ruines antiques servirent de carrière de pierre.

Ayant repéré la station, je fis un examen rapide de ses environs immédiats. Au bord de la mer, au sud, sous une épaisse couche d'algues, je reconnus l'angle d'une salle romaine avec hypocaustes. Sous la tour du nord-ouest qui date peut-être du XVIe siècle, je remarquai une construction beaucoup plus ancienne et plus large, circulaire comme elle, qui pourrait être la base d'un ancien phare.

Au delà de cette tour, le long du rivage en direction nord-sud, je notai un immense mur difficile à dater. Puis, une série de murs romains en chicanes (fig. 3) avec lits de briques, qui s'enfoncent dans la mer peu profonde en cet endroit, et qui constituaient peut-être une pêcherie ou une réserve (fig. 4). Un canal s'en détache et pénètre dans les terres. Il semble se diriger vers un bas-fond dont le radier rocheux a pu être utilisé pour une ancienne saline. Enfin, à l'est du port, je pus voir de nombreux restes de

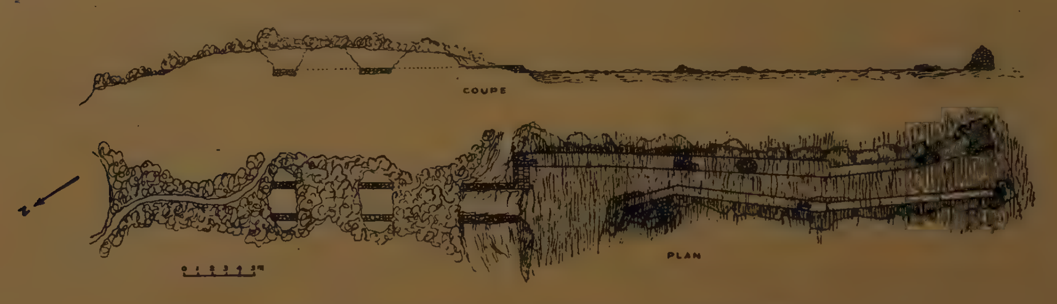


Fig. 3. — L'île Sainte-Marguerite. La chicane de Portègue, coupe et plan.

murs à fleur de sol ou noyés dans les massifs de lentisques.

Il est aussi à noter que les bâtiments des Eaux et Forêts sont orientés comme les murs antiques et vraisemblablement établis sur eux.

L'ensemble mesurait au moins 700 m. de l'est à l'ouest.

le mur du môle, épais de 1 m., sur une longueur de plus de 170 m., renforcé du côté de la mer par des contreforts espacés de 5m,50. Je n'ai pu constater dans cette première recherche si un second mur doublait le premier, mais j'ai retrouvé la passe d'entrée qui n'est qu'ensablée.

Les sondages furent continués par la



Fig. 4. — L'île Sainte-Marguerite. Vue d'ensemble de la pêcherie romaine.

salle à hypocaustes A située à l'extrémité du môle, et qui appartient à des thermes (fig. 5). Des thermes situés au voisinage même de la mer ne sont pas sans exemple : à *Olbia-Pomponiana* près d'Hyères on en voit un établissement qui s'avance dans les flots. Et à Fréjus, au bord du port, existaient de très vastes thermes dont il nous reste la « porte dorée » et dont les fouilles de Texier ont révélé d'autres éléments.

Ces constatations étant faites, il devenait facile d'entreprendre des sondages pour les amplifier. Je pus les commencer, avec l'aide de M. L. Le Bel, architecte des Monuments historiques des Alpes-Maritimes et de M. Dor de la Souchère, conservateur du Musée d'Antibes, qui rivalisèrent de dévouement et d'ardeur dans cette entreprise.

Tout d'abord une série de sondages entre la mer et l'étang permit de repérer

Malheureusement la construction des fortifications de Sainte-Marguerite et du couvent de Saint-Honorat, comme je l'ai dit plus haut, a fait raser les murs romains qu'on a exploités comme carrière, et cela d'autant plus qu'il n'existe pas de bonne pierre dans l'île et qu'il est fort onéreux d'en amener de la côte.

Tous ces murs sont en petit appareil et les intérieurs conservent en partie leurs enduits.

Dans les déblais on a recueilli une quantité considérable de fragments de tuiles et de jarres brisées, de poteries campaniennes noires lustrées, de poteries samiennes, beaucoup de grands clous en fer et un morceau d'inscription sur une plaque de marbre blanc mesurant $0^m,09$ de longueur, $0^m,05$ de hauteur et $0^m,02$ d'épaisseur. Les lettres sont larges, profondes, d'un bon tracé, bien gravées avec des empattements bien marqués. Elles sont de très bonne époque. J'ai cru lire :



Fig. 5. — L'île Sainte-Marguerite. Ruines des thermes antiques.

A R A [m]
[f] E C I T

Huit salles ont été dégagées, A, B, C, D, E, F, G, H. Les dimensions extrêmes de ce premier groupe de constructions atteignent 32 m. sur 41. On y voit d'abord une salle sur hypocaustes A avec l'entrée de son chauffage, salle malheureusement rongée par la mer. Il est difficile de préciser la destination de chacune de ces salles. Cependant on reconnaît la fondation d'un portique F large de 2 m. et long de 27.

Au sud de ces constructions s'étend

un grand mur, de l'est à l'ouest, de 18 m. de long, et qui semble s'y rattacher. Plus au sud encore, apparaissent d'autres murs jusqu'à la maison forestière où se voit un seuil en marbre blanc de 1m,58 sur 0m,35 et 0m,25 indiquant une construction plus luxueuse (fig. 6).

Une deuxième campagne de fouilles a permis de compléter les fouilles précédentes au sud des thermes. Elle a porté sur un périmètre qui mesure 26 m. du nord au sud et 15 m. de l'ouest à l'est. De plus, au nord un vaste mur qui s'en détache vers l'ouest a été suivi sur 42 m. Il se dirige vers le môle.

Il faut remarquer que ce deuxième groupe de constructions est orienté aux points cardinaux alors que les thermes ne le sont pas. La raison n'en est pas connue. Il est à signaler que le mur nord est à contreforts, comme le môle, et sans doute de même époque.

Ce mur nord a été dégagé en premier. Il atteint à son point le plus haut 2m,40 au-dessus du sol romain. Sa masse est en blocage ; ses parements en petit appareil de moellons soignés sur des joints saillants et tirés au fer. Il mesure 0m,50 d'épaisseur. Il s'appuie à l'angle nord-est sur une pile de 1m,20 de côté d'où se poursuit vers l'est un mur de 0m,45. A 0m,75 de cette pile d'angle un autre mur de 0m,45 se détache vers le nord. Dans son ensemble ce mur nord constitue la façade des constructions décrites ci-après. Il atteint 39m,90 de long, avec six piles intermédiaires saillantes de 0m,60, larges de 0m,92 et dont l'écartement moyen est de 4m,40 sauf entre la cinquième et la sixième où cet écartement atteint 7m,20.

A 3m,87 de la quatrième pile, un mur de 0m,48 vient se raccorder de biais avec ce mur nord, écornant l'angle nord-est du cinquième pilier. Ce mur, beaucoup moins bien fait et vraisemblablement moins ancien, forme le raccord avec les constructions portuaires décrites plus haut (thermes et annexes) qui seraient donc moins anciennes.

La travée entre la cinquième et la sixième pile, plus large que les autres, porte la marque d'une réfection très grossière. On ne peut donc deviner son état primitif, ni la raison de sa plus grande largeur, porte ou autre. Toutefois, dans cette partie, on voit un égout de 0m,33 de large et 0m,48 de profondeur, dont le radier est en tuiles à rebords, la couverture en lauzes vertes, et dont la pente s'abaisse vers le nord-ouest.

Enfin le massif correspondant à une pile d'angle se rattache à angle presque droit avec un mur sans parements long de 3m,25 se raccordant lui-même sous un angle de plus de 90 degrés avec le mur du môle en direction sud-est-nord-ouest.

Passons maintenant au mur est qui est de mêmes dimensions et de même construction que le mur nord mais sans piles. Au bout de 12 m. de longueur, sa fondation, assez grossière, remonte. A 13m,72 de la pile d'angle, on rencontre un mur de refend parallèle au mur nord qui délimite un premier rectangle mesurant 13m,72 sur 8m,93 dont le sol romain apparaît bien de niveau.

Au delà de ce mur de refend, le mur est continue, mais en blocage et sans parements. Comme le sol des salles se relève en cet endroit, on peut penser que ce mur grossier n'est en réalité qu'une fondation.

Au sud du mur est, les constructions sont à peu près carrées et divisées en quatre salles sensiblement égales : N, O, P, Q, dont le sol est, comme je viens de le dire, à un niveau plus élevé que celui de la salle au nord du refend.

La première, O, s'ouvre à l'est par un seuil en grès, gris violet, de 2m,89 de



Fig. 6. — L'île Sainte-Marguerite. Plan des parties fouillées.

longueur, entaillé d'une rainure profonde servant, suivant l'usage, à engager la fermeture. Ce seuil est très usé du côté de l'intérieur et en revanche presque intact du côté de l'extérieur. Comme la rainure des volets montre que c'est bien un seuil, il faut supposer que le dallage extérieur était de niveau avec le seuil et que le dallage intérieur était légèrement en contrebas. Cette salle O mesure, du sud au nord, $4^{m},07$. Un nouveau mur de refend la sépare de la salle suivante Q qui mesure $3^{m},20$ du sud au nord et dont l'ouverture vers l'est occupe toute cette largeur. Mais le seuil a disparu et il n'est resté que son emplacement sur un épais lit de chaux.

Le mur est atteint ainsi dans sa partie dégagée (25 m. de long). Il se continue ensuite vers le sud.

Nous en arrivons alors au mur ouest placé à $9^{m},12$ du mur est à la hauteur de la troisième pile du mur nord qui mesure comme lui $0^{m},45$ d'épaisseur et présente la même construction. Sur sa face ouest s'allonge sur une longueur de $10^{m},70$ une construction R large de $1^{m},50$ dont le sol, en forte pente vers l'ouest, est à $1^{m},30$ plus haut que celui des salles I, J, K, L, placées à l'est. Ce sol est garni d'un béton de chaux et brique pilée et le pied des murs est renforcé d'un quart de cylindre de $0^{m},18$ en même matière. Les murs sont enduits de même. C'est très probablement une citerne.

Les fouilles y ont mis au jour un bloc de grès violacé circulaire, haut de $0^{m},42$, atteignant $0^{m},50$ de diamètre et qui, selon toute vraisemblance, est une base de colonne à deux tores séparés par un cavet, placée là sur une tuile à une fin qu'on ne peut deviner.

A l'angle nord-ouest de cette citerne supposée apparaissent des bases de construction d'un autre type avec mélange de moellons et de briques. Mais elles n'ont pas encore été dégagées.

Au sud de la citerne, le mur ouest continue. Comme pour le mur est il prend la forme d'une fondation, ce qui confirme que le sol se relevait en ce point.

J'en arrive à la description des murs de refend.

L'ensemble du quadrilatère dégagé par les fouilles est divisé, comme je l'ai dit plus haut, par un mur de refend à $13^{m},72$ du mur nord. Dans cette première partie, la largeur entre le mur est et le mur ouest est de $9^{m},12$. Au sud de ce refend, l'espace libre mesure du nord au sud $7^{m},79$ et de l'est à l'ouest $8^{m},90$. Mais, comme on est au niveau des fondations qui forment empattement, cette largeur devait être au-dessus de ces fondations de $9^{m},12$ également.

La première division en effet a son sol sensiblement plus bas que celui de la seconde : la différence est de $0^{m},90$ environ.

Cette première division est recoupée par quatre murs de refend, tous parallèles au mur nord.

Le premier, à $1^{m},97$ du mur nord, épais de $0^{m},90$, n'est conservé que dans sa partie occidentale. Contre sa paroi sud s'adosse dans la salle J une masse de moellons circulaire de 2 m. de diamètre dont le dessus est enduit au mortier. Contre sa paroi nord se trouve la salle I.

Le deuxième à $3^{m},03$ du précédent va du mur ouest au mur est sans être lié avec eux aux points où il les atteint. Il a $0^{m},65$ d'épaisseur et est aussi en blocage peu soigné. Adossés à sa paroi sud dans la salle K, sont cinq socles de $0^{m},92$ de saillie et de $0^{m},89$ de largeur moyenne. L'un d'eux est plus important ; $2^{m},38$ de long et 1 m. de saillie. Celui du milieu porte encore un bloc de grès avec trois ressauts qui sont peut-être des marches.

Le troisième mur de refend, épais de 0m,80, est à 2 m. environ du précédent. Des empattements confus s'adossent dans la salle L à sa paroi sud et on y trouve également des gros blocs de grès violacé entaillés en forme de marches.

Le quatrième mur de refend se compose en réalité de deux tronçons affrontés. Deux murettes perpendiculaires, larges de 0m,55, divisent l'espace en trois réduits M, vraisemblablement trois caves, vu le nombre des jarres qu'on y a retrouvées. Les largeurs de ces caves, de l'est à l'ouest sont respectivement 3m,45, 3m,25, 1m,41 sur une longueur moyenne nord-sud de 2m,70 env.

Nous arrivons ainsi au cinquième mur qui est le grand refend signalé plus haut, à 13m,72 du mur nord.

Au sud de ce mur où la fouille s'arrête, on voit le départ d'un mur de 0m,65 perpendiculaire qui divise la largeur générale en deux salles nord-ouest à peu près égales. La salle orientale O s'ouvre dans le mur est par un vaste seuil large de 3 m., en grès. A la suite de ces deux salles deux autres semblables P, Q, paraissent, divisant ainsi en croix l'espace situé au sud du cinquième refend. Mais comme le sol remonte de plus en plus on n'a retrouvé que l'amorce des fondations.

Il est impossible, vu l'état actuel des fouilles qui sont inachevées et vu aussi la ruine presque complète des constructions, d'en deviner la destination. Toutefois on a l'impression qu'il s'agit de locaux utilitaires et non d'habitations et que tous ces massifs, divers de forme et de grosseur, servaient de support à une machinerie.

Ces découvertes ne doivent être considérées que comme le début d'une fouille beaucoup plus vaste, dont il est impossible de prévoir les résultats. J'ai dit plus haut que j'avais repéré des constructions antiques sur 700 m. de long et les espaces fouillés ne mesurent dans le même sens que 32 m. et 13 m. respectivement. Cela suffit pour montrer ce qu'il reste à faire.

Objets trouvés pendant la deuxième campagne des fouilles

Les trouvailles sont peu nombreuses et sans valeur. Les locaux étaient évidemment pauvres.

Céramique. — Tuiles plates à rebords.
Tuiles de recouvrement.
Petites briques carrées.
Grandes briques rectangulaires.
Briques circulaires pour les colonnes.
Jarres du type I (Dressel, *CIL*, XV, pl. II) datant du dernier siècle de la République.

Les tuiles à rebords sont employées à des usages très variés en dehors des couvertures : piliers d'hypocaustes, radiers de canalisation, etc.

Pierre. — Une base de colonne à profil d'un seul tore dit toscan. Sa plinthe a 0m,60 de diamètre et la circonférence de la colonne est de 1m,40.

Conclusion

Telles sont actuellement nos connaissances sur les restes de la station navale de *Lero*.

M. de la Souchère s'est demandé si ces installations portuaires ne s'accompagnaient pas également d'installations de pêche, de pisciculture, et de traitement des poissons. L'étang aurait servi de vivier, les murs pénétrant dans la mer à l'ouest de pêcheries, et l'adduction d'eau de mer dans la saline de récolte de sel pour le poisson. Cette hypothèse ingénieuse n'est pas à écarter car nous savons que les Romains, grands

amateurs de poissons et de coquillages, avaient de nombreuses installations de ce genre au bord de la mer, soit artificielles, soit naturelles et aménagées.

Jules Formigé.

FOUILLES A MARSEILLE DANS LE QUARTIER DU VIEUX PORT (PREMIERS SONDAGES)

Au cours de l'occupation de Marseille, l'armée allemande a procédé à la démolition du vieux quartier étagé sur la rive septentrionale du port, entre la mer et la courbe de niveau suivie par la rue Caisserie. Le déblaiement des décombres, entrepris peu après par la municipalité, offrait une occasion unique, avant la reconstruction prochaine, pour explorer le sol de Marseille à l'emplacement de la cité antique. Des sondages archéologiques ont été effectués[1] de juin à octobre 1945 ; il s'agissait d'essayer de définir la limite nord du Lacydon et de rechercher, sur ce bord, des vestiges de la colonie grecque.

Trois tranchées ont été ouvertes (fig. 1).

Premier sondage. — A l'endroit où l'ancienne rue « Bernard

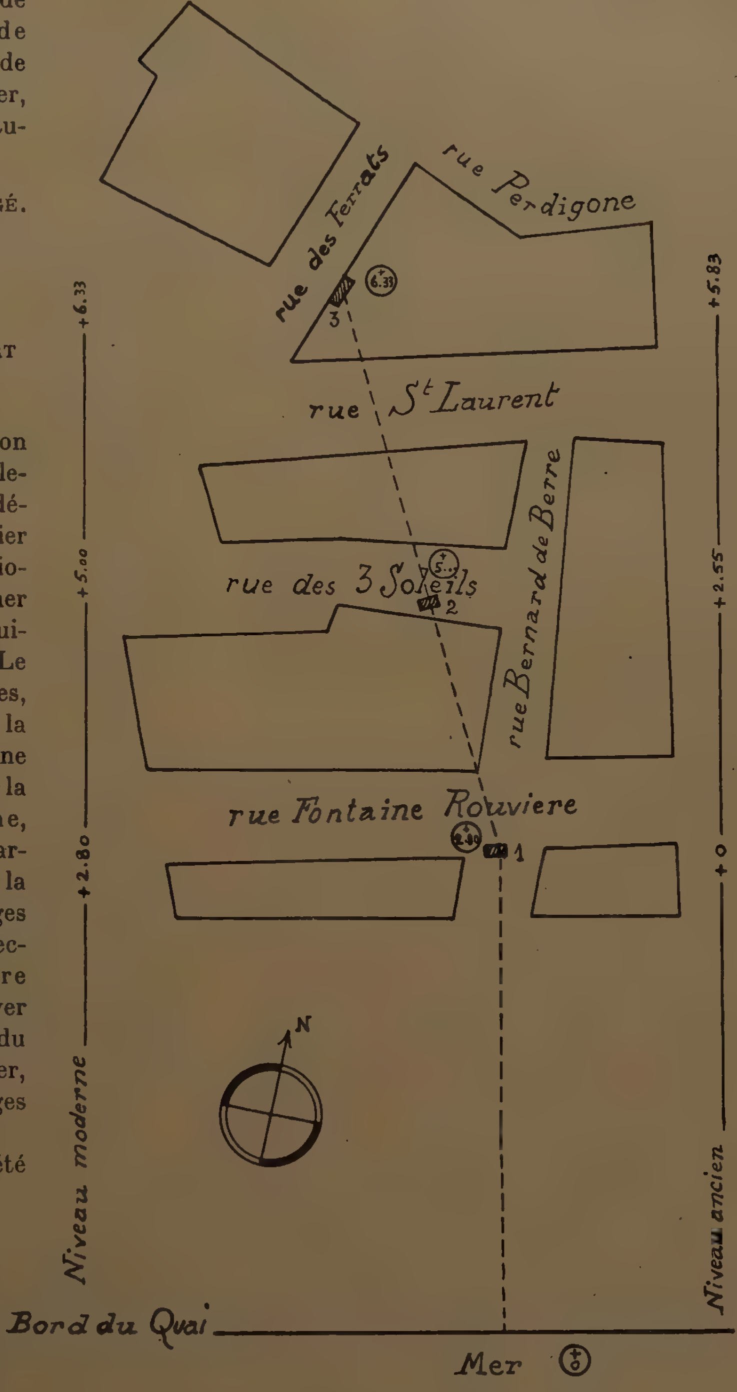


Fig. 1. — Emplacement des sondages.

(1) Cette mission m'a été confiée par lettre ministérielle du 23 mars 1945.

de Berre » rencontrait la rue « Fontaine-Rouvière », à 63 m. du bord du quai et à la cote de niveau $2^{m},80$, le terrain traversé est un remblai sans matériel archéologique. La fouille poussée à 3 m. de profondeur a été arrêtée à la rencontre de l'eau. Elle confirme l'hypothèse d'un comblement partiel du port le long de la rive nord[1].

Deuxième sondage. — Effectué à 40 m. nord-ouest du premier, en bordure de l'ancienne rue des « Trois-Soleils », à la cote d'altitude de 5 m., la fouille est descendue à $2^{m},45$ de profondeur jusqu'à la rencontre du sol naturel. Après avoir traversé des remblais récents ($0^{m},65$) et suivi la fondation d'un mur sans intérêt ($0^{m},42$), elle a atteint une couche humide, mélangée de terre et de cailloux, contenant quelques débris de céramique et recouvrant le *substratum* composé de sable et d'argile jaune. Le matériel archéologique appartient à une période relativement basse (fragments de bols et plats en céramique grise dite wisigothique, bord de dolium, lèvre et pointes d'amphore[2], *tegulae* en argile rouge foncé)[3].

De l'examen de ce sondage, il résulte que la plage naturelle bordant le port se trouvait en ce point à la cote $+2^{m},55$; la limite du Lacydon est à chercher dans les 40 mètres qui séparent les deux fouilles, la première de celles-ci n'ayant pas encore atteint le sol ferme à $-0^{m},20$, mais au contraire rencontré les infiltrations de la mer[4].

Troisième sondage. — Celui-ci a été ouvert à 87 m. du premier, sur la ligne nord-ouest prolongeant le point choisi pour le second, à l'emplacement de l'ancienne rue des « Ferrats ». L'endroit retenait l'attention pour trois raisons :

1° il se trouvait au pied de la croupe s'élevant vers l'église Saint-Laurent (alt. +24 mètres) et, de ce fait, était propice à l'établissement d'un habitat abrité du vent dominant (N) ;

2° placé sous une dénivellation prononcée, il y avait des chances que les vestiges de cet habitat aient été de bonne heure recouverts par des remblais descendant de la hauteur ;

3° situé sous la chaussée d'une rue sans égout, le sol ne devait pas avoir subi les remaniements multiples dus, ailleurs, aux reconstructions successives.

De plus, le déblaiement superficiel, opéré à la pelle mécanique par l'entreprise municipale, avait laissé là une coupe nette du terrain, montrant, sous la couche de décombres récents :

Radier sous goudronnage......	$0^{m},25$
Hérisson de pierres sous chaussée.	$0^{m},25$
Remblais divers avec déchets de bois........................	$0^{m},75$
Légère couche de cendre........	
Remblais avec, à la base, fragments de blocs du poudingue naturel (éboulements ?).........	1^{m}
Total...............	$2^{m},25$

(1) Entre les pentes de Saint-Laurent et la mer, les archives signalent au moyen âge de nombreux jardins (renseignement dû à M. B. Roberty) ; le sol aurait donc été là moins remanié que dans la haute ville.

(2) Les formes sont celles qui ont été retrouvées dans les fouilles de Saint-Blaise au niveau paléochrétien.

(3) Épaisseur de la tuile $0^{m},025$, hauteur du rebord $0^{m},012$, largeur du rebord $0^{m},03$. Ces dimensions s'écartent de celles des *tegulae* de l'époque impériale en terre jaune rosée.

(4) Ce comblement d'environ 3 m. concorde avec l'opinion du professeur G. Denizot du Laboratoire de Géologie de la Faculté des Sciences de Montpellier, et avec celle exprimée par E. Duprat : *Notes sur le Lacydon*, Marseille, 1936, p. 20 (Extr. du t. XIV des *Bouches-du-Rhône*).

Au pied de cette coupe verticale, le terrain disparaissait à nouveau dans des décombres récents amenés par les travaux de déblaiement mécanique et comblant le fond de cave d'un immeuble construit en bordure de la rue des « Ferrats ».



Fig. 2. — Fond de cave, rue des Ferrats et couche archéologique sous-jacente.

Le dégagement entrepris a mis au jour les dernières assises du mur de cette cave (fig. 2) et des éléments de pavage signalant nettement le niveau inférieur de ce sous-sol.

Au-dessous du pavage, situé à la cote $+5^{m},83$ au-dessus du niveau de la mer, la fouille a rencontré un terrain noir et humide où, avec des cendres, se trouvaient mélangés :

des fragments de pierre taillée, dont un légèrement incurvé décoré de perles et pirouettes ;

des débris de revêtement de marbre blanc, l'un portant la lettre M, seul reste d'une inscription gravée ;

des déchets de cuisine, os brisés ou calcinés (mouton), coquilles marines (pecten glaber, huîtres)[1] ;

de gros tessons provenant d'amphores, tuiles à rebord, nombreuses anses de vases communs ;

de très nombreux tessons de poteries ménagères.

Le premier fragment caractéristique recueilli appartenait à une lampe chrétienne où l'on distingue encore une portion du chrisme. Les trouvailles se sont ensuite multipliées, constituées par des débris de vases de toutes formes où j'ai reconnu les types variés déjà rencontrés dans la couche paléochrétienne des fouilles de Saint-Blaise, avec association de la céramique grise, dite wisigothique, très largement représentée, et de la céramique rouge, de type nord-africain.

Les tessons ornés, provenant de plats, bols, coupes, etc., sont au nombre de cent douze ; les différents décors relevés comprennent :

pour la *poterie grise :* cerf[2], lièvre[3],

(1) Ces deux espèces de coquillages figurent en quantité considérable dans les déchets de cuisine de l'époque paléochrétienne de Saint-Blaise, témoignant d'un changement dans les habitudes culinaires avec la période grecque du même habitat, où la moule était alors presque exclusivement consommée.

(2) Ce motif n'avait pas encore été signalé en Provence ; il est bien connu à Bordeaux, cf. J. Béraud-Sudreau, *Céramique gallo-romaine à emblèmes chrétiens provenant de Burdigala* (*Bull. arch. du Comité*, 1938-1940, p. 535-560, fig. 3, 4, 6, 7.)

(3) Se retrouve, à Saint-Blaise, sur la céramique rouge.

pampres, palmette, rouelle, signe pédiforme, signe en ∾, cercle pointé, triangle, chevron, arc, grille, ondulation, entrelacs, pointe de flèche, guillochage ;

pour la *poterie rouge :* chrisme (?), signe cordiforme, décor floral tracé à l'ébauchoir[1], tête de lion en relief (déversoir), imitation des terrines à mufle léonin du IVe siècle[2].

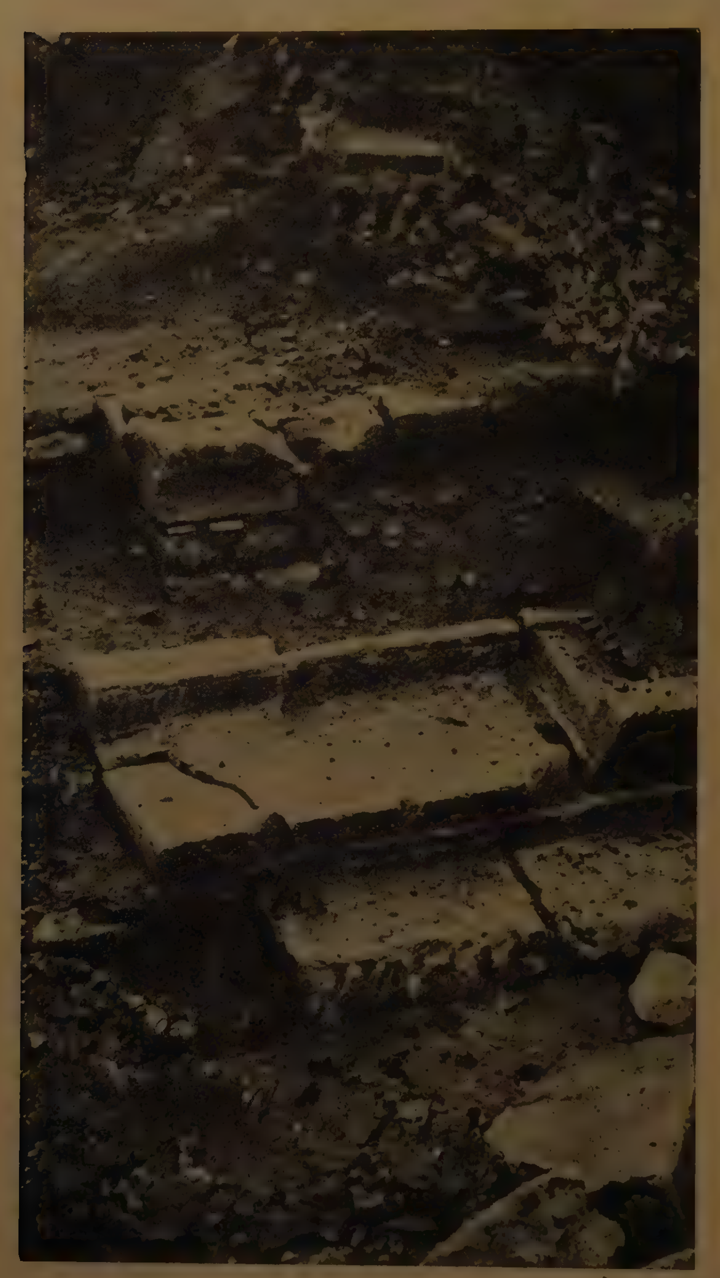


Fig. 3. — Gradins en hémicycle, découverts sous la couche archéologique constituée par un dépotoir à poteries paléochrétiennes.

La composition de cette couche archéologique, bien homogène[3], sa position déclive au bas des pentes de la croupe Saint-Laurent, signalent un dépotoir d'époque mérovingienne.

Noyés dans l'épaisseur de cet amas de déchets, deux blocs de pierre en provenance des carrières de la Couronne (calcaire rosé) attiraient l'attention : l'un très mutilé, l'autre engagé sous le mur de la cave, pourvu, sur le devant, d'une mouluration en *congé* et, sur deux de ses côtés, d'une couronne réservée d'anathyrose

(1) La technique décorative de cette céramique ne me paraît pas avoir encore été signalée; le dessin lissé est figuré par un tracé brillant se détachant sur le fond mat de l'argile rouge. J'ai rencontré cette poterie à Saint-Blaise et à Glanum.

(2) G. Chenet, *La Céramique gallo-romaine d'Argonne du IVe siècle*, Mâcon, 1941, pl. XVI, 330; p. 78, 79; fig. 27, 28.

(3) A signaler cependant au cours de la fouille : une anse de coupe attique, un pied de coupe ionienne et un tesson de vase sigillé rouge (La Graufesenque).

indiquant des faces latérales jointives, d'une technique ancienne et soignée. Cette pierre annonçait la présence, à proximité, de substructions en grand appareil que les fouilles, continuées en profondeur, ont atteintes à 0m,75 au-dessous du pavage de la cave.

C'est une construction en blocs similaires, assemblés à joints vifs, sans mortier, constituée par une série de gradins desservis par un escalier intermédiaire (fig. 3). Trois rangées subsistent seulement, mais l'emplacement d'une quatrième se trouve visible dans la coupe de la tranchée, le terrassement primitif ayant gardé la trace des pierres qui le revêtaient, la couleur jaune de ce terrain primitif tranchant nettement sur le remblai postérieur beaucoup plus sombre. C'est un sable de plage, sur lequel est fondé le monument et où se rencontrent des coquilles marines[1] et quelques rares fragments de terre-cuite roulés par la mer; un tesson provient d'une amphore en argile micacée. Ces débris témoignent vraisemblablement d'un apport artificiel de ce sable jaune reposant lui-même sur du sable à grains plus gros, mêlé de cailloux roulés, composition des poudingues naturels qui constituent une partie du *substratum* des reliefs de Marseille.

Le plan de l'ensemble est incurvé (fig. 4) ; il appartient à un dispositif circulaire ou en hémicycle dont le diamètre mesure environ 28 m., le rayon pouvant être approximativement calculé d'après les faibles éléments demeurés en place (2m,85 de développement avec une flèche de 0m,075).

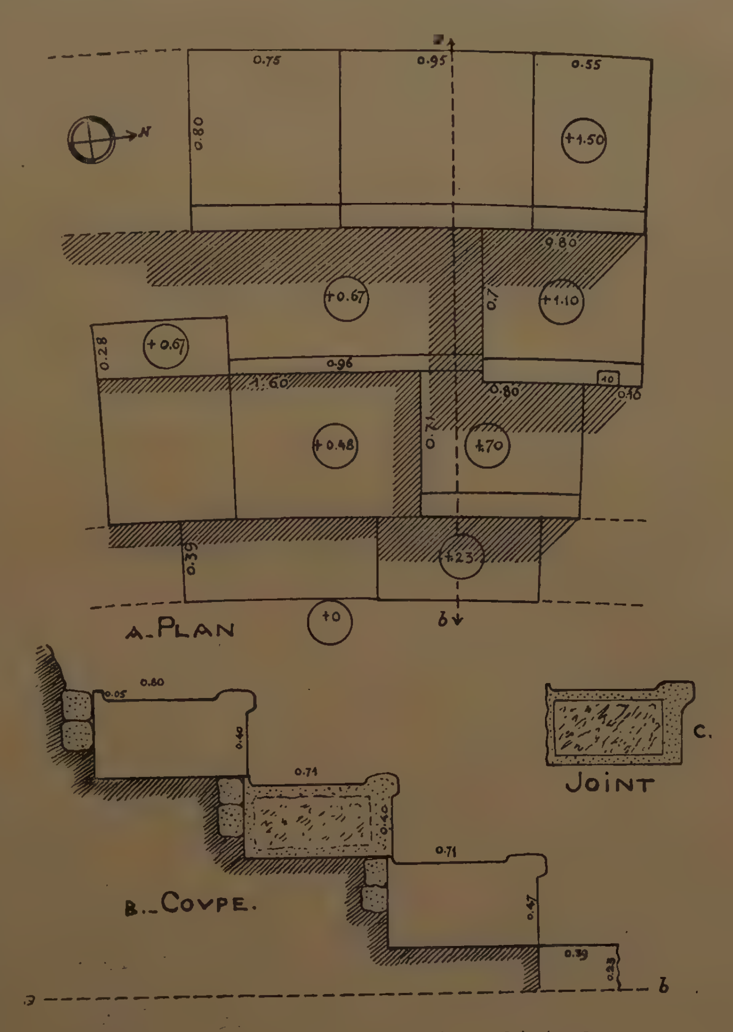


Fig. 4. — Plan et coupe des gradins en hémicycle.

(1) Espèces vivantes ou ayant vécu avant les travaux portuaires : *Ostrea edulis, Ostrea Stentina, Cardium edule, loripes lacteus, trochus magus, Ceritnium vulgatum,* classification du Professeur Denizot.

La pierre a été ravalée à l'aide du marteau taillant dont les traces sont restées visibles. Les gradins ont un profil particulier qui les différencie du type habituellement rectiligne en usage dans les salles de spectacle de la Narbonnaise. Le bord supérieur est saillant et forme, le long de la rangée, un bourrelet continu dépassant de 0m,03 le plat du siège et débordant en forme de *congé* la face antérieure de 0m,05 (+ —) ; disposition qui se retrouve, entre autres lieux, sur les gradins du théâtre de Delphes. Ces sièges sont hauts de 0m,40 à 0m,47 ; leur profondeur oscille entre 0m,71 et 0m,80 ; dans le fond, la pierre incurvée amorce le départ du gradin supérieur qui prend appui à la fois sur l'assise inférieure et sur une rangée de moellons établie en arrière. L'escalier intermédiaire était constitué par des marches d'environ 0m,20 à 0m,25, c'est-à-dire d'une demi-hauteur de gradin.

Les vestiges remis au jour appartiennent à la partie inférieure de l'édifice, la construction se terminant au pied du premier gradin par une rangée de dalles étroites (0m,39) et relativement peu épaisses (0m,23), qui ont pu servir de passage, et non de siège. Il est à noter que le dépotoir qui couvrait ces ruines descendait encore verticalement en avant de ces dalles, comblant, en cet endroit, une dénivellation brusque du sol primitif. La construction se trouvait adossée à la croupe Saint-Laurent.

En raison de la diversité des édifices renfermant un hémicycle à gradins, il n'est pas encore possible, par suite de l'état limité de la fouille, de définir la nature du monument découvert : cirque, théâtre, odéon ou même peut-être stade, édifice dont la présence à Marseille est attestée par une inscription [T]O ΣΤΑΔΙΟ[N][1] et auquel conviendrait parfaitement un hémicycle de 28 m. de diamètre[2], la piste s'allongeant parallèlement à la mer et terminée à l'ouest par quelques rangées de gradins[3] aménagés sur la pente de la colline.

Il serait imprudent d'insister davantage ; les fouilles[4] apporteront vraisemblablement elles-mêmes une solution à ce problème ; il suffit, à présent, de signaler une découverte qui, pour la première fois, restitue à la lumière les restes d'un monument antique à Marseille.

Henri Rolland.

(1) M. Clerc, *Massalia*, Marseille, t. II, 1929, p. 279, fig. 12. — *CIG*, t. XIV, 2466. — Cf. *Form. orb. Rom.*, t. V, p. 22. Cette inscription a été réutilisée comme plaque pour l'inscription d'un tombeau chrétien. Le remploi à cette époque est à rapprocher de l'état de ruine où se trouvaient alors les gradins, comme l'atteste la présence du dépotoir.

(2) A Delphes la σφένδονη a une largeur de 25m,65.

(3) A Delphes : six gradins coupés par trois escaliers.

(4) Les fouilles de *Glanum* et celles de Saint-Blaise réclamant de plus en plus toute mon activité, j'ai dû renoncer à poursuivre moi-même celles de l'hémicycle découvert à Marseille ; elles sont reprises par M. F. Benoit dont l'habileté et la compétence sauront tirer de mes premiers sondages tout le fruit scientifique désirable.

INFORMATIONS

Antiquités Préhistoriques

IIIe circonscription

M. Paul Wernert, directeur

Forêt de Brumath (Bas-Rhin). — Deux nouveaux *tumuli* ont été fouillés en 1946 dans la forêt de Brumath par le Dr Ulrich et par moi.



Fig. 1. — Plan du tumulus 29.

Dans le *tumulus* 29, — l'un des plus grands d'Alsace, puisqu'il ne mesure pas moins de 3 m. de hauteur et que son diamètre est de 30 m. —, une tranchée a été ouverte suivant le grand axe sud-nord. A 6 m. à l'ouest de cet axe, une sépulture à incinération sans mobilier a été mise au jour à 0m,30 environ du niveau du sol actuel ; d'après ce niveau même, elle semble secondaire. Dans la partie méridionale du *tumulus*, et à 4 m. du bord intérieur un certain nombre de tessons du type hallstattien avaient déjà été recueillis et quelques dépôts de charbon de bois, épars, un ~~peu~~ au-dessus du sol naturel, ont été remarqués. Dans la moitié septentrionale, à partir de 1m,80 au nord du centre, des traces nombreuses et caractéristiques indiquent un feu rituel, énorme brasier s'étendant sans doute sur plus de 20 m. de longueur et de 5 m. de largeur ; son emplacement est couvert au centre d'une épaisse couche de cendres et de charbon, mêlée de sable rouge et, par places, de tessons isolés et parfois groupés (fig. 1). Les traces de feu semblent se poursuivre dans la partie orientale du *tumulus* non encore exploré. Le seul objet rencontré au cours des recherches a été un bracelet en lignite, qui s'est effrité en menus morceaux lors de sa découverte. La fouille partielle de ce *tumulus* a du moins permis de constater que l'érection du tertre avait été précédée de l'allumage d'un feu rituel, dont les charbons et les cendres avaient été ensuite éparpillés sur le terrain, et que le bracelet avait dû être déposé en offrande à la suite de cette opération.

Le *tumulus* 31 (fig. 2), exploré ensuite (20 m. de diamètre et 1 m. de hauteur) contenait deux sépultures de la fin du Hallstatt. La première, située au sud-est, ne contenait que deux anneaux de jambes ; au voisinage de l'un d'eux, l'oxydation du bronze avait assuré la conservation de fragments osseux, imprégnés de sels métalliques et ayant appartenu à l'articulation de la

jambe. La position de ces fragments d'os et de l'anneau a permis de constater qu'à l'époque du Hallstatt, ces anneaux n'étaient pas portés, comme on l'avait soutenu, à la cheville, mais au-dessous du genou, à la naissance du mollet. Dans la seconde sépulture, une grande épingle

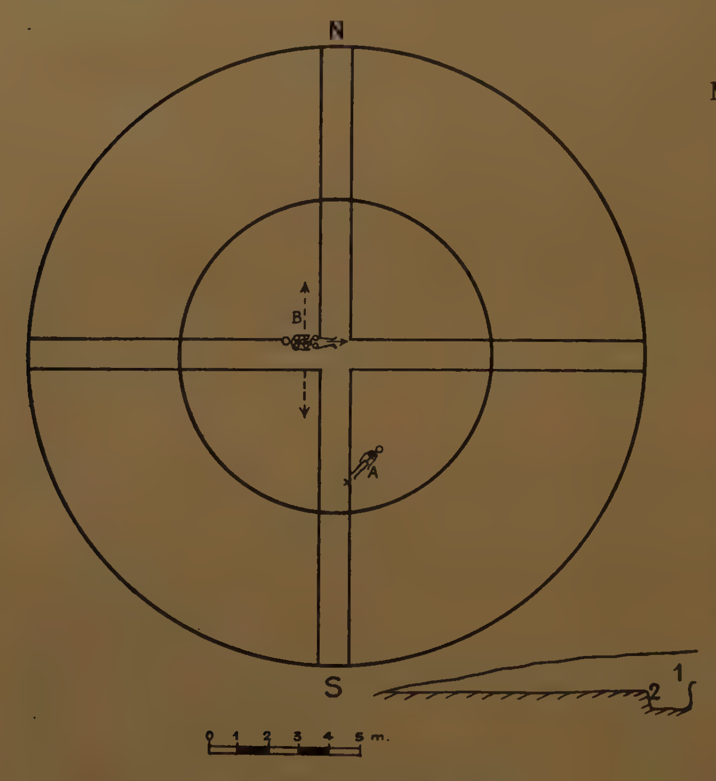


Fig. 2. — Plan du tumulus 31.

de l'âge du Bronze se trouvait à $0^m,50$ au sud de l'épaule gauche du squelette, dont la place était marquée par une fibule ; elle était exactement orientée dans le même sens que le corps. La présence de l'épingle dans une tombe hallstatienne, au-dessus de laquelle elle avait été intentionnellement placée, en guise de talisman, est significative et mérite d'être rapprochée d'autres faits analogues. La sépulture proprement dite contenait trois fibules à timbales, placées respectivement aux deux épaules et au milieu de la poitrine, deux armilles et deux anneaux de jambes, trouvés les uns et les autres dans la position qu'ils occupaient au moment de l'inhumation du mort.

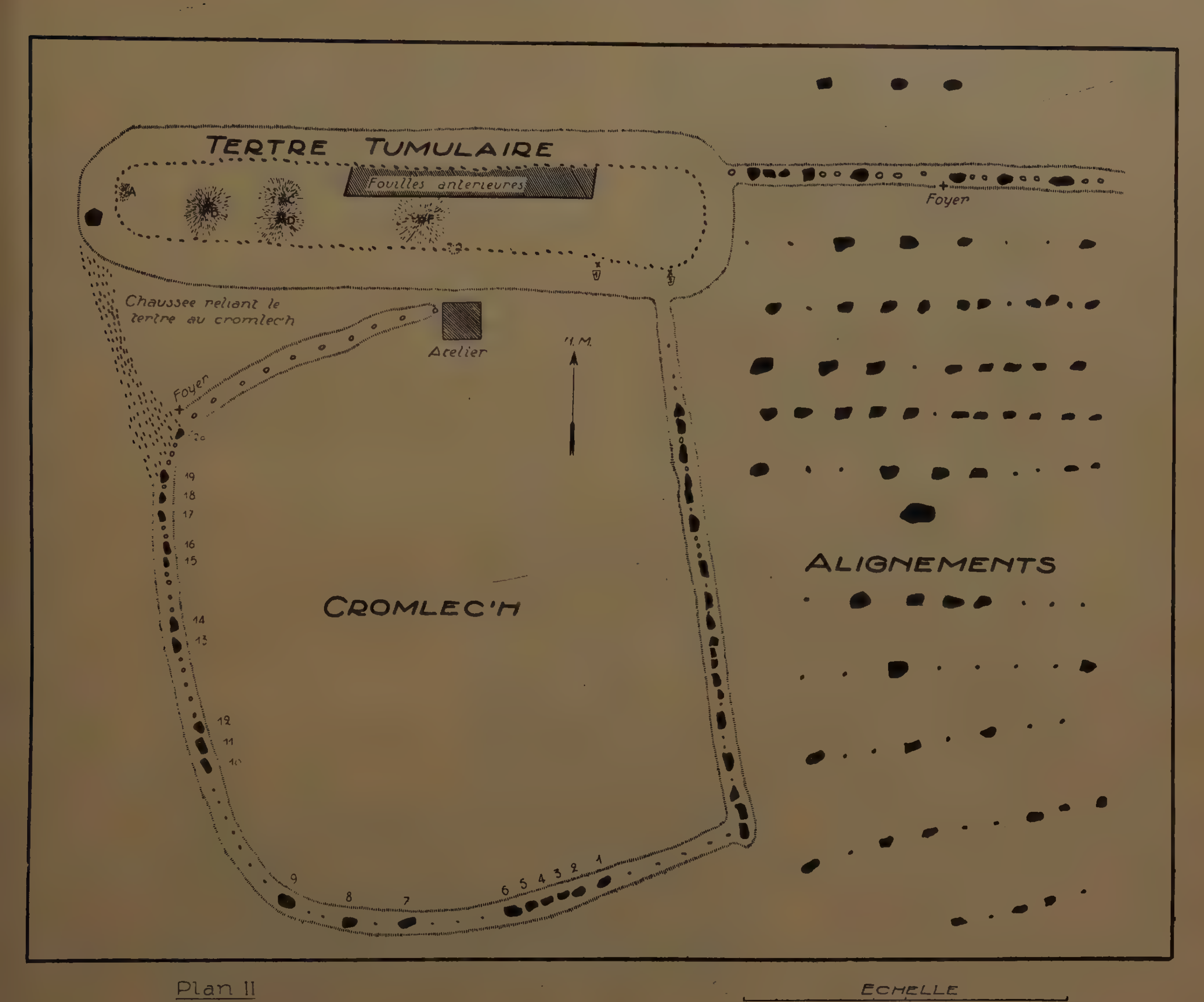
J.-J. Hatt.

IVe circonscription

M. Yves Milon, directeur

Le tertre tumulaire de Kerlescan, commune de Carnac (Morbihan). — Long de 98 m., large de 15 m., entouré d'une enceinte rectangulaire formée de petits blocs, ce tertre se trouve à 270 m. d'altitude sur un plateau rocheux au nord du cromlech des alignements de Kerlescan (fig. 1). Au nord et à 20 m. de ce tertre, se trouve un second cromlech de 284 m. de diamètre, le plus important qui soit connu et dont il reste encore 43 menhirs visibles : 7 étaient debout et les 36 autres qui étaient couchés ont été relevés en 1930 par Z. Le Rouzic. A l'est et à 200 m. environ de ce même tertre, s'élève un tumulus allongé entouré d'une enceinte rectangulaire formée de gros blocs, véritables menhirs et contenant une allée couverte sous galerie, dont l'entrée était fermée par une pierre échancrée, du type de certains dolmens de Seine-et-Oise.

Bouleversé jadis par plusieurs fouilleurs, ce tertre était traversé dans le sens de la longueur par une tranchée. En 1926, au cours de la restauration de ce monu-



LÉGENDE

Les hachures représentent le talus formé par l'écroulement des pierres qui obstruaient les interstices entre les menhirs du cromlec'h

o Pierres de calage des menhirs détruits

. Emplacements probables de certains autres menhirs non vérifiés et où se trouvent encore des débris

A.B.C.D Coffres découverts en 1926

F Foyer central surmonté d'un coffre

Vases n° 1 et x

Fig. 1. — Plan du tertre tumulaire, des alignements et d'un des cromlechs de Kerlescan.



Fig. 2. — Foyer central du 5e coffre.

ment, Le Rouzic découvrit les restes de quatre coffres, dont l'un était incomplet et qui renfermaient des fragments de poterie avec quelques éclats de silex et une petite hache en fibrolite à deux tranchants. Un cinquième coffre avait été remarqué, mais ne fut pas fouillé. Quinze ans plus tard, en 1941, pendant l'occupation, des savants allemands vinrent visiter la région, Carnac les « intéressant » tout particulièrement comme centre d'études. Le professeur Walburg, de Brême, pria M. Jacq, conservateur du Musée de Carnac, de l'accompagner dans ses recherches qui durèrent deux mois.

Malgré les précautions prises par l'archéologue français, qui avait fait aux ouvriers du chantier les recommandations utiles, trois pièces furent distraites par l'archéologue allemand au cours de cette première campagne.

En juillet 1942, le cinquième coffre, placé exactement au centre du tertre, fut dégagé : long de $1^{m},70$, large de $0^{m},60$, haut de $0^{m},80$, construit en petit appareil, entouré d'un cercle de 2 m. de diamètre fait de petites pierres posées à plat, ce coffre (fig. 2), au centre duquel une pierre haute de $0^{m},72$ se trouvait debout, ne contenait aucun objet. Après le dégagement de l'intérieur de ce cercle, apparut un second cercle de pierres débordant légèrement le premier vers l'ouest et également formé de petites pierres posées à plat et encastrées dans la glaise. Parmi celles-ci on ramassa un fragment de meule et un polissoir en granit. L'intérieur de ce foyer, composé d'une couche de $0^{m},10$ de charbon de bois, restitua des glands carbonisés, quel-



Fig. 3. — Le 2e foyer et ses petits menhirs ; au fond, près de la ferme, quelques menhirs du cromlech.

ques fragments de poterie assez grossière et plusieurs éclats de silex ; aux alentours, plusieurs fragments de poterie, dont six rebords de vases en terre brune, trois boutons ou oreillettes de vases, dont l'une percée horizontalement, deux lames taillées en pointe, dont l'une finement retouchée d'un seul côté et un gros racloir.

La poursuite de la fouille au sud-est et à 2m,50 du foyer central mit au jour un deuxième foyer de 1m,50 de diamètre, délimité par quatre pierres longues qui reposaient au fond du tertre (fig. 3). Ce foyer contenait comme le précédent du charbon de bois, des glands calcinés, quelques débris de poterie grossière et des éclats de silex formant une couche de 0m,08 à 0m,10 d'épaisseur. Les alentours procurèrent une quantité de débris de poterie, dont un petit fragment en terre brune semblant avoir appartenu à une panse de petit vase et divers outils en silex.

L'enlèvement de toutes les pierres recouvrant cette deuxième partie du tertre mit au jour une plateforme de 40 m. de long (fig. 4), composée de terre jaune, allant jusqu'à l'extrémité est et sur laquelle on distingue fort bien, à intervalles irréguliers, l'emplacement d'une quinzaine de foyers, où M. Jacq recueillit après les grandes pluies d'hiver de nombreux débris de poterie, dont deux grosses anses de vases percées d'un trou de suspension, des éclats de silex, de quartz et de quartzite noyés dans la glaise et des fragments d'ossements calcinés.

Le creusement de deux tranchées sur la pente sud du tertre, l'une au centre, l'autre à 10 m. plus loin, à l'est, permit d'observer l'endroit où les constructeurs énéolithiques, à l'aide de leviers et de coins enfoncés dans les fissures de ces poches, avaient dû s'ingénier à décoller les petits blocs de pierres formant la crête des plateaux granitiques et avaient nivelé le sol par une couche de terre jaunâtre épaisse de 0m,08 à 0m,10 (fig. 5). Un énorme percuteur en quartzite, long de 0m,20 et pesant 5 kilos, découvert entre deux roches, avait très bien pu servir à cet usage.



Fig. 4. — La plateforme dégagée ; au premier plan, les menhirs d'alignement ; au fond, le menhir indicateur du tertre ; à sa gauche, le dernier menhir du cromlech encore en place.

Dans la partie ouest du galgal, les pierres posées les unes sur les autres en quatre couches superposées passent par-dessus l'enceinte et contournent les coffres pour les recouvrir ; à l'est, les pierres partent de la base du tertre et, passant également par-dessus l'enceinte quadrilatère, vont se rejoindre au centre du monument, formant une sorte de toit

qui recouvre tous les foyers d'incinération.

Les objets découverts sur le haut du tertre et parmi les pierres de couverture comprennent des débris de poterie, de silex, de quartz et de quartzite ; la céramique (fig. 6) rappelait celle qui a été découverte au Camp de Lizo (commune de Carnac) ainsi que celle qui provient du cromlech de Er-Lannic (commune d'Arzon). L'outillage lithique recueilli parmi les pierres de recouvrement se composait de haches en diorite émoussée et en quartz rouge, de lames diverses, de grattoirs, etc.



Fig. 5. — La roche d'où ont été extraits les matériaux ayant servi à la construction du tertre.

Situé à l'ouest des alignements et au sud du tertre tumulaire, se trouve, encastré dans un talus de 8 m. de large, un cromlech dont les derniers menhirs sont reliés au menhir indicateur du tertre par une petite éminence de terre et de pierres, longue de 24 m. et large d'environ 6 m.

Après le dégagement total du talus, les fouilles mirent au jour une allée de petites pierres posées à plat, formant une sorte de chaussée reliant le tertre au cromlech. A la jonction de celui-ci et de l'allée, se trouvait un grand foyer contenant du charbon, des cendres et quelques débris de poterie grossière, mais l'allée n'a procuré aucun indice de pierres de calage, témoins incontestables de l'emplacement d'un menhir. Après avoir jalonné la courbe semblant former le cromlech, les fouilleurs mirent au jour dans un autre petit talus bien nivelé les restes et les pierres de calage de plusieurs de ces menhirs disparus, donnant à ce cromlech une forme semi-circulaire et non carrée, comme on avait pu le croire jadis[1]. Marquant

(1) *L'Anthropologie*, 1898, p. 437.



Fig. 6. — Vases découverts sur le haut du tertre.

le dernier emplacement du menhir qui ferme cette courbe, les pierres de calage se trouvent placées face à la partie centrale du tertre tumulaire et à sa base, de sorte qu'à la deuxième partie de celuici se trouve une large ouverture d'environ 35 m.

Tous les menhirs qui faisaient partie de ce cromlech étaient primitivement accolés les uns aux autres et les interstices laissés par la difformité des blocs étaient jadis obstrués par de petites pierres sèches, aujourd'hui écroulées et formant le talus où sont encastrés ces menhirs.

Au milieu de ces pierres roulées et mêlées à de la terre noire, on recueillit de la poterie médiévale et un petit grelot en bronze contenant une petite bille en fer. Il est donc possible que ces menhirs, débités en partie dès le Moyen Age, aient servi de matériaux pour la construction de châteaux où de chapelles des environs. Près de l'emplacement du 23e menhir, fut mise au jour une hache plate en cuivre (0m,10 de longueur) qui fut emportée par un des archéologues allemands ; entre le 18e et 19e, on découvrit les fragments d'un vase en terre brune, dont l'un percé horizontalement, est muni d'une oreillette, et entre le 14e et 15e, un petit tranchet microlithique également subtilisé par un Allemand. La fouille procura également, à l'emplacement d'autres menhirs, des lames, pointes et grattoirs en silex, ainsi que des débris de poterie, plusieurs percuteurs en quartz, et un fragment de meule en granit. Interrompues en 1943, les recherches cessèrent complètement en 1944.

* * *

Le tumulus mégalithique de Beg an Dorchenn en Plomeur (Finistère). — Le site de Beg an Dorchenn (Pointe du Coussin, improprement traduit en « Torche » par les cartographes) est classique en ethnographie préhistorique, avec ses gisements de tous âges. En dépit des déprédations causées par les fortifications allemandes, nos fouilles de 1946 nous ont fourni des précisions stratigraphiques résumées sur les coupes jointes, et publiées ailleurs[1], et surtout permis d'explorer le tumulus qui a valu à la presqu'île son nom de « coussin » (fig. 1).

Le rocher dit « le Moine » en forme un menhir indicateur naturel. Le diamètre du tertre devait être de 40 m. environ à l'origine, mais en réalité il s'agit d'un tumulus partiel, surajouté à une éminence naturelle, à un monadnock dômé. La granulite affleure presque au sommet des pentes du versant septentrional, et la fouille a montré que la surface rocheuse est assez irrégulière. Cette éminence est complétée par un galgal plus ou moins épais arrondissant ses formes, mais en réalité ce galgal est formé de deux couches superposées. Le roc est d'abord partout recouvert d'une pellicule de cendres sableuses noires, allant de quelques centimètres à plusieurs décimètres dans les creux et fentes. Contenant quelques éclats de silex, cette couche représente un résidu des kjökkenmöddinger qui devaient à l'origine recouvrir la plus grande partie de la presqu'île.

La couche inférieure de galgal, formée de blocs et galets emballés dans du sable rapporté, épaisse de 0m,5 à 1 m., avec de nombreux éclats de silex sales parce que recouverts d'un enduit brun-noir comme ceux des kjökkenmöddinger d'où ils proviennent par lessivage pluvial et remaniement, contenait quelques percuteurs bipolaires, de rares tessons de poterie grossière. Cette couche déborde

(1) Giot (P.-R.) et Guilcher (A.) : *C. R. somm. Soc. Géol. Fr.*, 1946, n°-13, pp. 256-258, erratum n° 15, p. 320. — *Bull. Soc. Préhis. Fr.*, 1947, t. 44, pp. 116-121.

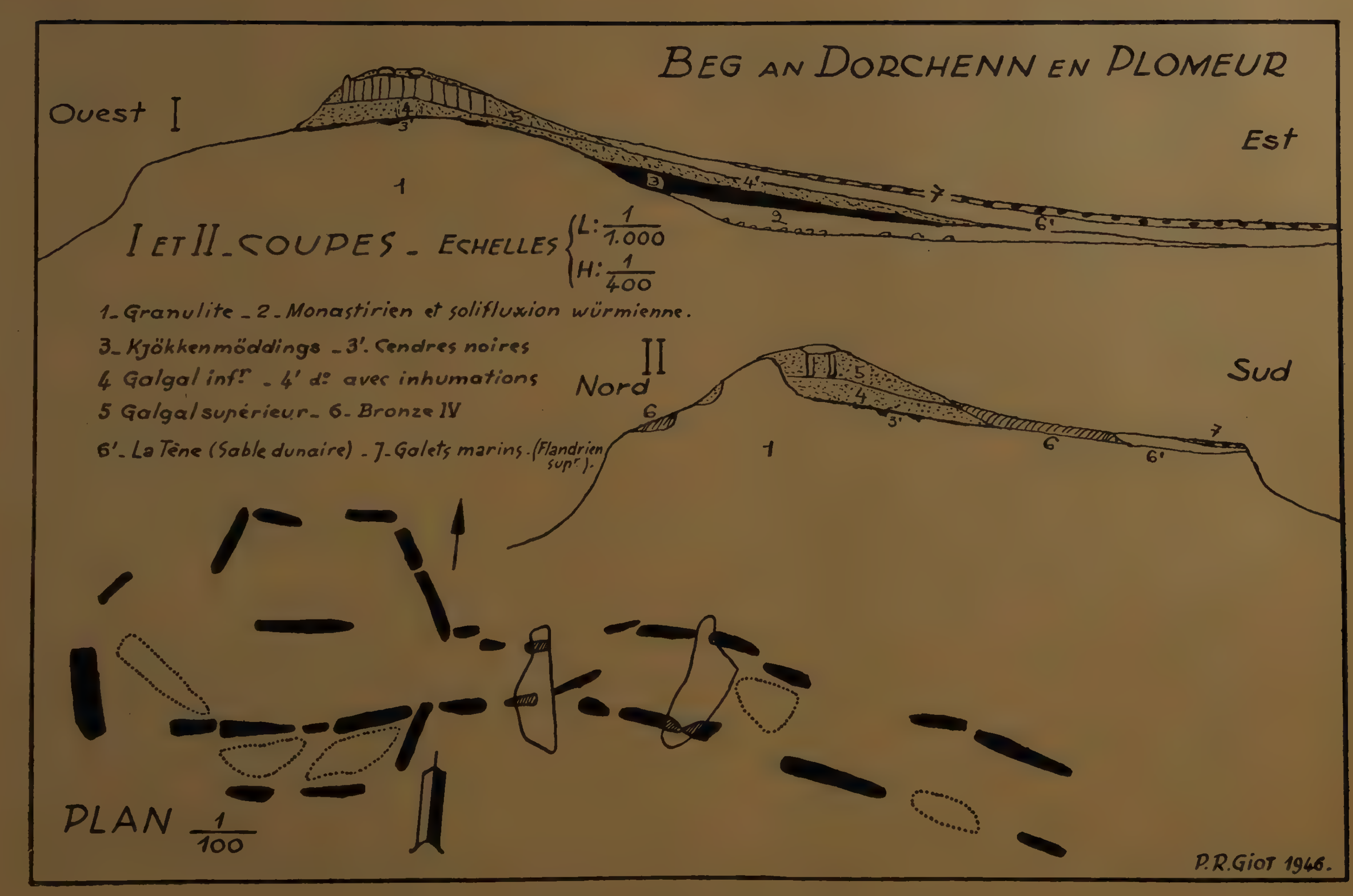


Fig. 1. — Coupes et plan du tumulus de Beg an Dorchenn en Plomeur.

assez largement les limites du tertre, tout particulièrement à l'est où elle va recouvrir le gisement principal des débris de cuisine. Dans cet endroit nous avons trouvé, à la base, et même partiellement inhumés dans le substratum, deux squelettes, couchés sur le dos mais quelque peu repliés et écrasés par les blocs les recouvrant, la tête au nord, sans tombe ni mobilier à part quelques tessons.

Le deuxième galgal existe sur le sommet seulement, et forme le tumulus proprement dit, contenant le monument mégalithique. Épais de 1 à 1m,5, il est formé des mêmes éléments que le précédent. Les éclats de silex sont propres, ils viennent de la même source, mais ont été longtemps lavés en surface. Nombreux tessons de poterie variée, parfois ornés d'un décor incisé, à rangées de triangles à champ hachuré.

Ce galgal contient un monument mégalithique de grand style, mais dont les dalles de support, au lieu de reposer jusque sur le rocher, comme de coutume, ne dépassent pas le niveau de séparation des deux galgals (dont la trace est quelquefois accusée par plus de sable), de sorte que le monument est un peu comme en suspension dans des terrains non consolidés. Antérieurement à notre fouille de novembre 1946, on voyait les extrémités de quelques supports, dessinant une chambre à l'ouest, et un fragment d'allée à l'est, le tout d'apparence chétive, alors que c'étaient de grandes dalles de près de 2 m. de haut. La longueur totale du monument est de 18 m. environ, il comporte une inflexion en son milieu, la partie occidentale étant orientée à 81° environ, l'orientale à 102°. Nous avons affaire à deux édifices distincts et juxtaposés.

Le premier monument est celui de l'ouest, en l'espèce un dolmen à galerie à deux chambres latérales, de type tout à fait classique, carnacéen et méridional. La galerie est rétrécie par rapport à la chambre centrale, les chambres latérales sont trapézoïdales (celle du sud est celle que l'on devinait). Les sommets de tous les supports sont dans un plan horizontal.

Le deuxième monument est une allée couverte droite, de type normal dans les régions septentrionales. Au départ, les derniers supports de la galerie du dolmen ont été légèrement déviés. Cette allée de construction postérieure se trouve en dehors du sommet du tertre, les hauts des supports sont en pente, définissant un plan incliné.

Il reste deux tables en place, l'une sur chaque monument élémentaire, près de leur jonction. Les deux tables de la chambre sud sont tombées dedans. Peu de supports manquent, il en reste 35, dont 3 étaient affaissés. Sauf aux deux extrémités, où la pente voisine facilitait l'écoulement des terres, l'intérieur du monument était garni. Mais seule, sur presque toute la longueur, la moitié inférieure du remplissage était vierge. Elle comportait deux fractions, correspondant aux deux phases de construction, très différentes, et confirmant la notion de deux monuments distincts.

Le dolmen à galerie était principalement garni de gravillon de grain très uniforme, contenant des intercalations nombreuses et complexes, masses d'argile crue noire ou amas de cendres. Dans la galerie et la chambre centrale, séparant ce niveau du galgal inférieur, un dallage incomplet de pierres plates de petites dimensions. Au-dessus du gravillon, partout un remplissage de sable terreux et de blocs rocheux complétait le terrain vierge. Dans tout cela étaient dispersées de nombreuses pièces d'ossements humains, fragmentés et dissociés, ne représentant au total que de faibles portions de chaque

squelette. Dans la chambre centrale et la galerie, des fragments d'au moins trois individus, de nombreux éclats de silex, 11 centimètres de fil d'or natif de 6/10e, des tessons de poterie « dolménique » variée, épaisse, noire ou brune, sans décor, quelques-uns à anses imperforées (oreillettes), et la plus grande partie d'un petit vase apode noir. Dans la chambre nord, des fragments osseux de trois ou quatre individus, absence de poterie, mais très nombreux et fins éclats de silex blond (Grand-Pressigny), un beau couteau de 147 mm. en ce silex blond, et dans un frontal cinq grains d'enfilage : une perle discoïde en callaïs (la première trouvée en Finistère) de 8^{mm},5 de diamètre, et quatre perles en schiste de 4 mm. de diamètre. Bref, nous avons là un mobilier pas très riche, mais qui date bien notre édifice du plein chalcolithique, et confirme ses affinités méridionales. Les ossements proviennent d'adultes en général.

L'allée couverte, par contre, était emplie uniformément de sable et de blocs, avec quelques débris de poterie épaisse et grossière, sans mobilier véritable. Les ossements n'étaient pas dissociés, et les individus à peu près complets. Au pied du deuxième support nord à partir de l'entrée, cependant, se trouvait un crâne isolé, renversé. Dans le fond, entre les deux tables, deux individus, celui à l'est, en moins bon état, tous les os entassés, non en connexion. L'autre, tête et tronc reliés, nord-sud, le crâne en très bon état, les membres manifestement non en connexion avec le tronc, entassés dessous et dessus. Adultes et masculins.

Il y a identité anthropologique entre les hommes de l'allée couverte et ceux inhumés normalement à l'est du tumulus (race des Baumes-Chaudes typique). Aussi croyons-nous que ces derniers représentent un cimetière du premier degré, où les cadavres devaient se décharner naturellement (et vite, dans ce milieu sableux très perméable), avant d'être transportés dans l'allée-couverte-ossuaire. Ce transport devait avoir lieu lorsque les ligaments tenaient encore, de sorte que l'on laissait les membres plus ou moins entiers. Pareille association d'un cimetière à inhumations sans mobilier et de tumuli, se retrouve sur le plateau du Rosmeur (Pors-Carn) en Penmarc'h. Quant à la dispersion des os dans le dolmen à galerie, elle peut s'expliquer de deux manières : soit que les constructeurs de l'allée aient pillé le dolmen, mais sans le réutiliser, soit que les rites funéraires fussent différents par suite de conceptions religieuses différentes, et que le transport à l'ossuaire ait eu lieu après complète décomposition des parties molles. Les hommes du dolmen à galerie n'auraient pas attaché la même importance à la « personnalité » des défunts, que les bâtisseurs de l'allée couverte tâchaient de respecter. Les ossements ont été conservés, en tout cas, parce que les conditions physico-chimiques (sable calcaire) le permettaient, ce qui a lieu très rarement en Bretagne.

L'intérêt tout à fait exceptionnel de ce monument composite, tant par l'architecture, les rites funéraires, que par l'anthropologie, est évident, ainsi que son importance pour la chronologie et la délimitation des zones d'influence des différents faciès de civilisation en Bretagne.

P.-R. Giot.

V^e circonscription

M. Etienne Patte, directeur

Harpon plat en bois de renne de La Madeleine. — Ce très beau harpon, comme un lot de silex et d'os travaillés

de La Madeleine, a fait partie jusqu'en 1918 de la collection de l'abbé Müller à Chantilly ; il y était déjà plus de douze ans auparavant ; sa trouvaille date d'une époque où l'on fouillait aux Eyzies par correspondance ; nous ignorons ainsi tout des conditions stratigraphiques de la trouvaille ; mais il s'agit d'une pièce en bois de renne et sa forme indique indubitablement un niveau très élevé du Magdalénien (fig. 1). Il mesure $121^{mm} \times 25^{mm},5$; il est légèrement arqué, une des faces est formée par la surface naturelle du bois. Si l'on adopte la classification de l'abbé Breuil, on attribuera cette pièce au Magdalénien VI, niveau où se rencontrent des harpons à deux rangées de barbelures d'abord longues et couchées puis larges et anguleuses.

Fig. 1.
Harpon plat
de La Madeleine.

Ce harpon mérite d'être comparé à d'autres ; il y a en effet intérêt à serrer de près le passage des types magdaléniens aux types aziliens ; ce passage est d'ailleurs assez facile à suivre : d'une part, il existe des harpons en bois de cerf élaphe (fig. 2) dès la fin du magdalénien[1] ; d'autre part, il y a des harpons plats de style bien azilien en bois de renne, donc magdaléniens (fig. 3) ainsi que l'abbé Breuil l'a signalé[2] ; cependant Obermaier écrivait[3] à cette époque que l'on ne saurait pas indiquer quel est le type le plus ancien parmi les formes aziliennes qui, on le sait, sont soit à 1, soit 2 rangs de barbelures, et à perforation soit ronde soit ovale ; comme nous le verrons, Piette avait pourtant donné quelques aperçus sur cette question.



Fig. 2. — Harpon plat en bois de cerf; assise élapho-tôrandienne du Mas d'Azil (d'après Piette).



Fig. 3. — Harpon plat du Mas d'Azil; assise à galets coloriés (d'après Piette).

Le harpon de La Madeleine se distingue de certains types aziliens par des caractères importants. Cartailhac et

(1) Piette, *Études d'ethnographie préhistorique : Le Mas d'Azil, L'Anthropologie*, 1895, p. 276.

(2) H. Breuil, *Quelques trouvailles d'objets aziliens inédits du Sud-Ouest de la France, A. F. A. S.*, 1925, p. 490, fig.

(3) Obermaier, *El Hombre fosil*, Madrid, 1925, p. 381.

Boule[1] ont figuré un harpon azilien de la grotte de Reilhac (Lot), qui a fourni à la fois du magdalénien et de l'azilien, ce harpon a la même longueur que le nôtre et présente une certaine ressemblance par ses proportions et son allure générale, mais les barbelures y sont alternantes, non opposées ; et, en particulier, le côté supérieur de la première barbelure se prolonge jusqu'à la pointe. De plus, les barbelures n'ont plus cette forme récurrente et élégante qui caractérise encore notre harpon de La Madeleine. Nous trouvons sur les deux harpons une base pour emmanchement sub-losangique mais, comme il convient, moins régulière sur le harpon azilien.

Les mêmes différences séparent le harpon de La Madeleine d'un exemplaire un peu plus grand et, d'ailleurs, perforé, provenant de Laugerie-Basse et conservé au Musée de Périgueux[2].

L'abbé Breuil[3] a figuré un autre harpon de Reilhac, il est azilien aussi et rappelle celui de La Madeleine par la position des barbelures et par sa base sub-losangique ; mais comme sur le premier et comme sur le harpon (azilien?) du Musée de Périgueux, le côté d'une des barbelures antérieures se continue en ligne droite jusqu'à la pointe ; ceci paraît assez spécial aux formes aziliennes et caractéristique de celles-ci et de leurs ancêtres immédiats.

Comme autres exemples de harpons plats, de type azilien et à la fois droits, symétriques, ou réguliers, et présentant quelque intérêt particulier, nous en trouvons un de Thorigné-en-Charnie[4] à pointe malheureusement inconnue, trois harpons de Laugerie-Basse, franchement aziliens de forme[5], des harpons du Mas d'Azil[6], un de la Cueva Morin, province de Santander[7]. Ces divers spécimens ont parfois leur base sub-losangique, ils se distinguent de ceux du Magdalénien par le rapport entre pointe et barbelures que nous avons déjà signalé pour les formes aziliennes.

G. et A. de Mortillet[8] enseignaient que les harpons plats étaient toujours en bois d'élaphe et que leur base était généralement en losange ; le harpon plat du magdalénien de La Madeleine démontre que ces affirmations ne sont que relatives ; des exemples publiés par l'abbé Breuil l'avaient d'ailleurs indiqué déjà. Il faut, en particulier, remarquer le harpon aplati venant de la Grotte des Forges de Bruniquel[5], sa base est franchement sub-losangique, ses barbelures peu nombreuses sont disposées symétriquement ; cette grotte, sur la stratigraphie de laquelle les données sont malheureusement très vagues, n'a pas, à ma connaissance, fourni d'objets aziliens (mais on y a trouvé des pointes fourchues comme dans le Magdalénien V (Breuil) de Laugerie-Basse) ; d'après Cartailhac, les diverses couches auraient appartenu au même niveau.

Un harpon plat probablement azilien a été signalé de La Madeleine, mais aucun harpon du modèle que je signale aujourd'hui n'a été figuré dans la monographie de Capitan et Peyrony[9], sur

(1) CARTAILHAC et BOULE, *La grotte de Reilhac*, Lyon, 1889, fig. 40.

(2) Il est figuré par Breuil *in A. F. A. S.*, 1924, p. 373, fig. 2.

(3) *C. I. A.* Genève, 1912.

(4) BREUIL, *l'Anthropologie*, 1931, p. 321.

(5) BREUIL, *A. F. A. S.*, 1924, fig. 3 et 1925, fig. 1 et *C. I. A.*, Genève, 1912, fig. 36.

(6) PIETTE, *l'Anthropologie*, 1895, fig. 20, 23, 24.

(7) OBERMAIER, *El Hombre fosil*, 1925, fig. 167.

(8) G. et A. MORTILLET, *La préhistoire*, Paris, 1890, p. 204.

(9) Dr CAPITAN et D. PEYRONY, *La Madeleine. Son gisement, son industrie, ses œuvres d'art*, Paris, 1928.

ce gisement, cependant, une pièce de cette station est décrite dans les *Reliquiae aquitanicae* de Lartet et Christy (Pl. B., XXIX, cf. p. 178) ; c'est une mauvaise ébauche, peut-être rejetée parce que trop imparfaite et qui, hors de son aplatissement, ne montre de typique que sa base sub-losangique à côtés concaves rappelant ceux visibles sur notre harpon (cette pièce a été refigurée et qualifiée de harpon azilien par l'abbé Breuil, 1924, fig. 3)[1].

Notre harpon plat de La Madeleine, comme d'autres pièces magdaléniennes publiées par Breuil, semble confirmer les vues de Piette (1895, p. 290 sq.) ; d'après lui, les premiers harpons plats sont ceux à deux rangs de barbelures du Magdalénien supérieur (élapho-tarandien du Mas d'Azil) ; puis, presque aussitôt, aurait été inventé, à l'époque de cette même assise, le type monobarbelé aplati[2].

E. P.

Haches à bords droits du Bocage et de la Gatine. — La première de ces haches vient des Essarts (Vendée) ; elle a été trouvée par M. Bouancheau, cantonnier, vers 1905, en arrachant des souches dans le domaine du bois de la Brosse (entre Les Essarts et la Belle-entrée, à peine à 2 km. des Essarts), à 150 m. de la route nationale du côté de la métairie Bonin ; elle était seule (fig. 1).

Des découvertes de haches de bronze avaient déjà été faites près des Essarts ; l'abbé Breuil[3] a figuré une hache plate à tranches très curieusement ornées de chevrons, trouvée à Roidon, commune de Sainte-Florente, dans un pot de terre avec douze autres haches à bords droits et huit à talon ; je pense qu'il s'agit de Rouadon (ou Rouadan) de la carte au 1/80.000e, hameau situé à 5km,500 est-nord-est de la découverte des Essarts. En outre, Marsille[4] a signalé la découverte de nombreuses haches à bords droits au



Fig. 1. — Hache des Essarts.

hameau de La Bonnière. commune de Mouchamps, c'est-à-dire à 11 km. est-nord-est de la découverte des Essarts[5].

(1) Cartailhac, l'*Anthropologie*, 1903, p. 301, fig. 71 et Breuil, *A. F. A. S.*, 1924, fig. 2.

(2) Les harpons plats en bois de renne, figurés par Breuil, sont à deux rangs de barbelures.

(3) Breuil, *Haches ornées de l'Ouest de la France, A. F. A. S., Congrès de Montauban*, 1902, p. 931, fig. 1.

(4) Marsille, *Les dépôts de l'âge du bronze dans le Morbihan*. Extr. *Bull. Soc. polymathique du Morbihan*, Vannes, 1913, p. 1. *La Cachette de bronze de la Bonnière, commune de Mouchamps (Vendée), L'h. préhist.*, 1914, p. 43. Frère René, *La sépulture de Bois-Jolin et la cachette de bronze de Roidon, près des Essarts*, Extr. de la *Revue du Bas-Poitou*, Vannes, 1902.

(5) Ces localités correspondent au point marqué sur la carte de Margaret Dunlop. *L'Anthropologie*, 1938, p. 485.

Marcel Baudouin[1] a insisté en 1930 sur l'abondance des haches à bords droits en Vendée où 338 spécimens[2] étaient alors connus (contre 31 dans le Finistère, 10 dans le Morbihan, 30 en Maine-et-Loire). Cette richesse s'accorde avec l'hypothèse d'une *route allant vers le nord à partir de la Gironde*, si riche en haches à bords droits, et traversant



Fig. 2.
Hache de Saint-Aubin-de-Baubigné.

la Vendée, route dont le tracé hypothétique dessiné par Margaret Dunlop[3] passerait justement par Mouchamps.

La seconde hache a été brièvement signalée par l'abbé Th. Gabard[4] en même temps que divers objets de bronze trouvés à Saint-Aubin-de-Baubigné en particulier dans les champs de Breuil vers 1895 (fig. 2). Grâce à la complaisance de M. Gaidon, je peux aujourd'hui en donner un dessin. De cette région de la Gâtine, je ne connais signalées[5] que deux haches à bords droits, l'une trouvée à l'Ossandière, commune de Loublande, à l'extrême nord-ouest du département des Deux-Sèvres et comparée au n° 661 du Musée Préhistorique[6] et qui serait donc à bords droits à peine indiqués ; l'autre trouvée à La Croix-Blanche de Montravers (canton de Cerizay) et conservée au Musée Dobrée de Nantes ; ces deux localités situées à peu de distance et à l'est de la Sèvre nantaise sont, l'une au nord-ouest l'autre au sud de Saint-Aubin-de-Baubigné, lieu situé dans le bassin de l'Argenton, affluent du Thouet, mais près de la limite des bassins de la Sèvre.

Mon collègue M. Taboury a bien voulu analyser les haches des Essarts et de Saint-Aubin et a trouvé qu'elles sont en bronze pur, ne contenant que *cuivre* et *étain*. Cette *identité de composition qualitative* vaut la peine d'être signalée.

La hache des Essarts mesure $101^{mm} \times 68^{mm},5$, l'épaisseur est de $9^{mm},5$ au niveau du plat et de 19,5 et 20 au niveau des rebords ; sa patine varie du bleu au vert. Celle de Saint-Aubin mesure 97×44 et est épaisse de 9 mm. (maximum) au niveau du plat, et de 17 et 18 mm. au niveau des rebords ; on remarque sur cette hache que, par suite du martelage,

(1) BAUDOUIN, *L'Origine du Bronze dans l'Ouest de la France, B. Soc. préh. française*, 1930.

(2) Cependant Margaret DUNLOP (*L'Age du bronze en France, l'Anthropol.*, 1938, p. 474) ne signale pour la Vendée que 113 haches, contre 9 dans le Finistère, 7 dans le Morbihan et 12 en Maine-et-Loire ; mais l'ordre de classement reste le même.

(3) *Ib.*, 1939, p. 484 et carte 4.

(4) Abbé Th. GABARD, *Histoire de la paroisse de Saint-Aubin-de-Baubigné* (Deux-Sèvres). Saint-Maixent, Maison de la Bonne Presse de l'Ouest, 1908, p. 8.

(5) GABILLAUD, *L'h. préhistorique*, 1907 (p. 11 du tirage à part).

(6) N° 794 de la 2e édition.

le tranchant, d'ailleurs émoussé, possède une patine différente de la partie simplement moulée. Sur le plat du tranchant de chacune de ces haches se voient de minuscules cupules comme sur une peau grêlée par la petite vérole ; elles s'observent sur les parties érodées comme sur les parties restées parfaitement lisses dans l'ensemble. Quant aux faces externes des rebords elles portent des rayures obliques semblablement orientées sur les deux bords de chacune des deux haches. Ces rayures ne sont pas assimilables aux côtes obliques que l'on voit en particulier sur des haches de Grande-Bretagne, ornements dont l'invention a, d'ailleurs, pu être provoquée par de semblables reliefs ; on doit les attribuer au martelage effectué pour parachever les rebords.

J'ai déjà signalé en 1941 une hache plate vendéenne en cuivre d'une pureté remarquable ; nous trouvons aujourd'hui deux haches à bords droits en bronze d'une pureté non moins remarquable. Bien que séparés l'un de l'autre par les hauteurs de Gâtine, les points de trouvaille des deux haches en bronze ne sont distants que de 45 km. et appartiennent à l'extrémité sud-est du massif armoricain ; les hauteurs de Gâtine avec le Mont Mercure (285 m.) qui les séparent ne sont pas un obstacle insurmontable aux communications.

E. P.

Mise au jour d'une calotte crânienne humaine fossile dans un niveau du Paléolithique ancien de la Grotte de Fontéchevade (Charente).

Situation de la grotte et position de la couche tayacienne dans la grotte

Située sur le territoire de Montbron (Charente), dans une vallée tributaire de celle de la Tardoire, la grotte de Fontéchevade est orientée n. n.-o., s. s.-e. Creusée dans le bajocien, en pleine région karstique, elle s'ouvrait en 1937 au sommet d'un talus à environ 10 m. au-dessus du thalweg (fig. 1) ; à cette époque, lorsque j'y entrepris des recherches, l'ouverture n'avait que 1 m. 75 de hauteur. Des fouilles antérieures y avaient été faites par différents préhistoriens, qui y avaient recueilli des industries allant du Moustérien au Magdalénien et où l'Aurignacien y dominait nettement. D'après les notes de M. Vallade, ces trois niveaux avaient une hauteur d'environ 1 m. 30[1].



Fig. 1. — L'aspect de la grotte en 1937.

(1) Manuscrit Vallade.

Les premières recherches s'étant arrêtées au plancher stalagmitique dans l'intérieur de la grotte et ayant laissé le talus intact, j'entrepris de faire des sondages pour me rendre compte si d'autres niveaux n'existaient pas sous ceux dont il est fait mention plus haut : un sondage profond fut exécuté au pied du talus, un autre à l'entrée de la grotte et un troisième à l'intérieur après le percement de ce plancher stalagmitique épais de 0 m. 90 à 1 m. 10. Ces trois sondages devaient aboutir à la découverte d'une nouvelle couche archéologique, homogène, contenant la même faune et la même industrie. J'arrêtai donc les sondages et décidai de faire une fouille par décapage sur la totalité du talus, ce qui m'amena rapidement à reconnaître la continuité des parois de la grotte dans ce talus (fig. 2).



Fig. 2. — La fouille de la grotte par décapage.

M. l'abbé Henri Breuil, après avoir examiné l'industrie de la nouvelle couche, reconnut qu'elle pouvait être comparée à celles des bas niveaux de la Micoque, qu'il a dénommées *Tayacien*. Formée de sable argilo-sableux rougeâtre, montrant actuellement une épaisseur de 7 m., cette couche se présente dans le talus qu'autrefois devait surplomber la voûte de la grotte et dans l'intérieur de la grotte actuelle, ainsi qu'il suit (fig. 3) :

I. TALUS

Couche A : terre végétale ; épaisseur 0 m. 25 à 0 m. 50 env.

Couche C : sable argileux jaune foncé rougeâtre, mélange ; épaisseur : 0 m. 80 env.

Couche D : plancher stalagmitique ; épaisseur 0 m. 90 à 1 m. 10 env.

Couche E : couche tayacienne à la découverte de la calotte crânienne ; épaisseur 0 m. 70.

II. INTÉRIEUR
DE LA GROTTE ACTUELLE

Couche B : totalité des couches enlevées du moustérien au magdalénien ; épaisseur 1 m. 30.

Couche C : sable jaune foncé grisâtre ; épaisseur 0 m. 50 env.

Couche D : plancher stalagmitique ; épaisseur 0 m. 90.

Couche E : couche tayacienne non fouillée en dehors du sondage.

Habitat, faune, industrie

Dans cette couche, c'est presque toujours localisées par poches ou par foyer que se rencontrent la faune et l'industrie mélangées ; la fréquence de ces poches varie aux différentes profondeurs de la couche et elles se présentent en plus grande quantité à mesure que l'on descend (fig. 4).

En outre, j'ai rencontré, bien délimités, de petits ateliers de taille ne contenant aucune faune et dont on peut raccorder certains éclats aux *nuclei* d'où ils proviennent.

La faune caractérise une province climatique tempérée, chaude et humide ; elle est représentée par les espèces suivantes : Daim sp., Rhinocéros Merckii, Testudo Graeca, Cuon, Sus Crofa, Bos Sp..

Les équidés, les carnassiers et les petits rongeurs, dont l'étude est actuellement en cours, y sont assez abondants. A côté du daim, on trouve également le cerf et le chevreuil, bien que plus rares.

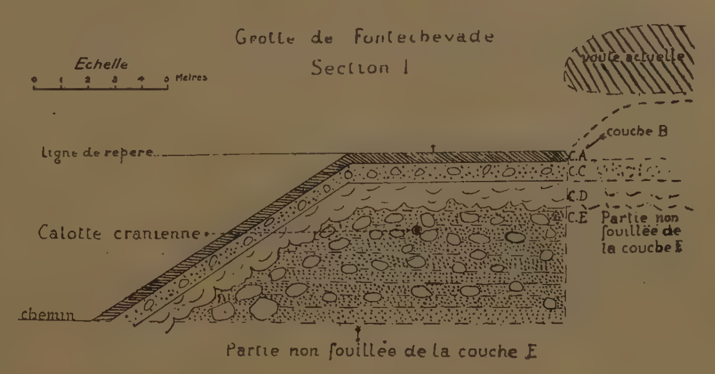


Fig. 3. — La coupe de la grotte.

L'industrie, qui jusqu'à présent comporte un ensemble d'environ 2.500 pièces, est une industrie à éclats, dont les neuf dixièmes offrent un aspect fruste et grossier (fig. 5). Toutes ces pièces ont des arêtes vives n'ayant pas subi d'actions mécaniques ; quelques-unes, sans forme définie, portent des traces d'usage. Parmi celles qui restent, certaines, dans une très faible proportion, présentent un plan de frappe préparé, tandis que d'autres, plus nombreuses, ont un plan de frappe lisse. Le silex et le quartz ont été employés comme matière première. On trouve également de gros galets ayant servi d'outils.

Fig. 4. — L'élargissement actuel de la grotte après les fouilles de 1947.

Découverte de la calotte crânienne humaine

C'est dans une de ces poches, semblable à celle que j'ai précédemment

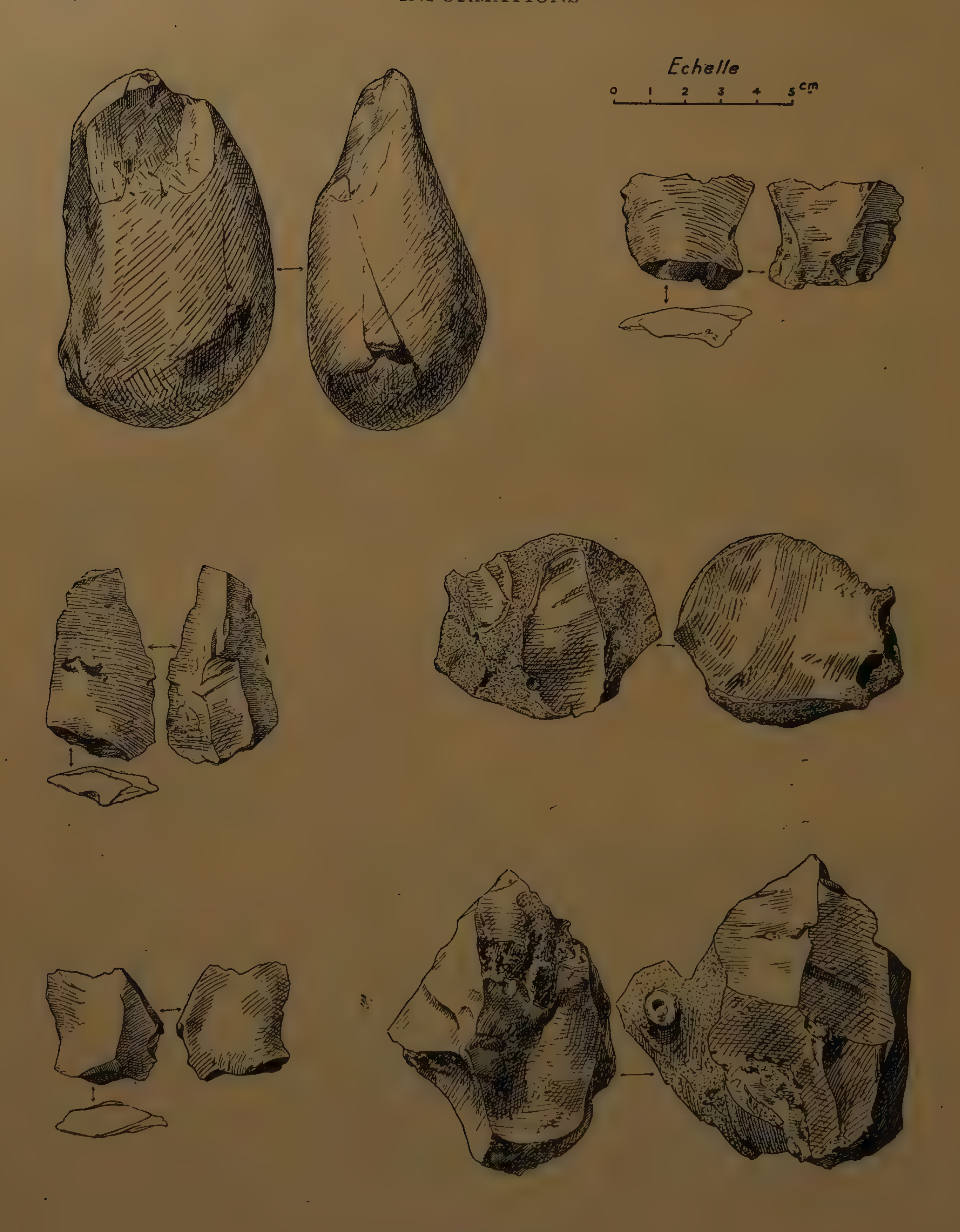


Fig. 5. — L'outillage lithique.

décrite et contenant quelques ossements et dents d'animaux (bœuf, cheval, hyène, daim), des fragments d'os longs indéterminables, dont un portait des traces de morsures, des pièces en silex et en quartz, que j'ai mis au jour le 16 août 1947 une calotte crânienne humaine. Nulle trace de charbon ni de foyer n'a été relevée dans cette poche, mais elle devait probablement se trouver à proximité d'un foyer, car la calotte, un fragment d'os long et peut-être un rognon de silex portent des marques dues à l'action du feu.

Voici les circonstances dans lesquelles a eu lieu cette découverte :

Je me trouvais à 1 m. 40 de la paroi est, à 11 m. de l'entrée de la grotte et à 2 m. 60 de profondeur par rapport à ma ligne de repère, quand je recueillis quelques débris d'os indéterminables et une dent de bœuf. C'est alors qu'apparut un fragment de crâne, et c'était un fragment de crâne humain. Avec précaution, je suis arrivée à dégarnir le bord du frontal. Le crâne était facile à orienter, mais le dégagement s'avérait périlleux, en raison de l'extrême dureté de ce sable argileux et de la présence, contre le crâne, de rognons de silex qui risquaient de le briser. La solution que j'ai choisie a été la suivante : contourner de très loin le crâne, former une espèce de vaste cuvette pour arriver ensuite près de la calotte, pour éviter ainsi de lui faire subir de dangereuses pressions. Quand l'épaisseur de la gangue autour de la calotte a été suffisante pour la protéger et assurer la sécurité du transport, j'ai dégagé un bloc entier et l'ai rapporté au Laboratoire du Peyrat.

La calotte se compose d'une partie importante du frontal, de deux pariétaux, d'une partie du temporal gauche ; parmi les fragments dégagés, se trouve une petite partie de l'occipital. L'épaisseur des os est remarquable. Actuellement cette calotte est en voie de consolidation, puis viendra ensuite la reconstitution.

Il serait prématuré de formuler une opinion au sujet du type humain de Fontéchevade, mais il semble permis de dire que, d'après les premières constatations, elle n'offre pas d'affinités avec l'Homme de Néanderthal.

C'est à M. le Professeur H. V. Vallois, qui a bien voulu accepter de faire l'étude de la calotte crânienne, qu'il appartiendra de dire la place occupée par l'Homme de Fontéchevade dans l'évolution de l'humanité.

Germaine Henri-Martin.

VIe circonscription

M. Guy Gaudron, directeur

Roche Roussat, près de Besse (Puy-de-Dôme). — A 2 km. environ, à vol d'oiseau, de la grotte du Cheix, trouvée en 1938-1939, à l'extrémité sud-sud-ouest du Puy de Roche Roussat, MM. Émile Derest, Jean et Georges Desrut ont découvert, en 1946, au pied d'une falaise haute de 50 m., plusieurs abris qui semblent avoir été occupés à l'époque du Hallstatt et peut-être à une période antérieure. Trois de ces abris ont été fouillés : dans l'un, un petit foyer de $1^m,60$ sur $0^m,75$ a fourni de nombreux fragments de poterie grossière noire et, à $0^m,50$ plus bas, un autre foyer de $4^m,25$ sur 3 m. a procuré une faune abondante (chamois, cerf, sanglier, chat). A 5 m. de ce premier abri, un second contenait un foyer insignifiant, mais, à 1 m. de profondeur, se trouvait, reposant sur quatre grosses pierres de basalte variolaire posées en pointe, un autre foyer de $0^m,20$ d'épaisseur, où furent ramassés un cubitus gauche d'homme, une petite lame en silex de $0^m,019$ sur $0^m,009$. Dans le troisième abri,

situé à 250 m. des deux autres, on a trouvé, à 0m,92 de profondeur, dans un foyer de 1m,40 sur 1m,70 plusieurs fragments de poterie grossière, couleur marron.

La faune découverte dans ces trois abris a été identifiée au début par le Dr Couturier, de Grenoble, puis par M. Vaufrey : elle comprend une mandibule de chamois, deux fragments de bois de cerf élaphe, des ossements de mouton et de sanglier, une demi mandibule de chat, de race plus petite que celui qui a été découvert au Cazoul de Gramat.

VIIe CIRCONSCRIPTION

M. DENIS PEYRONY, DIRECTEUR

Le remplissage des vallées de la Vézère et de la Beune et ses rapports avec les industries préhistoriques. — Depuis plusieurs années, j'observe tous les faits qui sont susceptibles de me permettre de reconstituer le processus du remplissage des vallées de la Vézère et de la Beune. Dans les pages qui vont suivre, je relaterai les principales observations faites.

I. — *Partie de la Vallée de la Vézère située entre le Moustier et les Eyzies*

1° *Gisement du Moustier*

Les fouilles du gisement préhistorique du Moustier (terrasse inférieure) ont révélé l'existence de couches géologiques d'origine fluviatile, alternant avec des niveaux archéologiques. Comme je l'ai déjà dit ailleurs[1], le sol rocheux de l'abri paraît avoir été mis à nu par de grandes crues de la Vézère provoquées par la fonte des neiges et des glaces de l'avant-dernière glaciation. Au fur et à mesure de la décrue, le courant devenant moins fort, il se déposa à cet endroit tranquille une couche de sable siliceux provenant des terrains gréseux et granitiques du Massif central. Puis après une occupation humaine de courte durée, géologiquement parlant, des dépôts de graviers calcaires (éboulis de pente charriés là par de nouvelles crues) et, en eau plus tranquille, 0m,75 de limon.

Cet ensemble paraît s'être formé au cours d'une période chaude ou tout au moins tempérée, ainsi que l'indique la faune, et correspondant vraisemblablement au dernier interglaciaire.

Dans le puissant dépôt humain superposé, on ne remarque pas la moindre trace d'inondation. En revanche la faune recueillie : rhinocéros, tichorhinus et renne peu abondants, associés à des restes de bovidés, d'équidés, de cerfs, etc., dénote un climat froid, attribué à la première partie du dernier glaciaire (Wurmien I). Recouvrant l'ensemble, une couche de sable fluviatile impur de 0m,20 d'épaisseur dans le témoin, paraît avoir été déposée par une inondation de l'interstade Wurmien. Dans la partie fouillée par Hauser, le sable siliceux était plus pur et son épaisseur plus importante[2].

Les dépôts situés au-dessus sont tous d'origine humaine.

A dater de ce moment-là, le niveau des crues postérieures de la Vézère ne paraît plus avoir atteint le gisement.

2° *Gisement Vignaud aux Eyzies*

En 1919, le boulanger Camille Vignaud, dont la maison est située en bordure du

(1) D. PEYRONY, *Le Moustier, ses gisements, ses industries, ses couches géologiques, Revue anthropologique*, 1930.

(2) O. HAUSES, *Le Périgord préhistorique*, imprimerie G. Réjou, place de la Volaille, Le Bugue (Dordogne), 1911, planche hors-texte, n° 5.

chemin de grande communication n° 47, entre le bourg des Eyzies et Cro-Magnon, fit creuser un puits en bordure du dit chemin n° 47, à dix mètres de la boulangerie, en direction nord-ouest. Je suivis

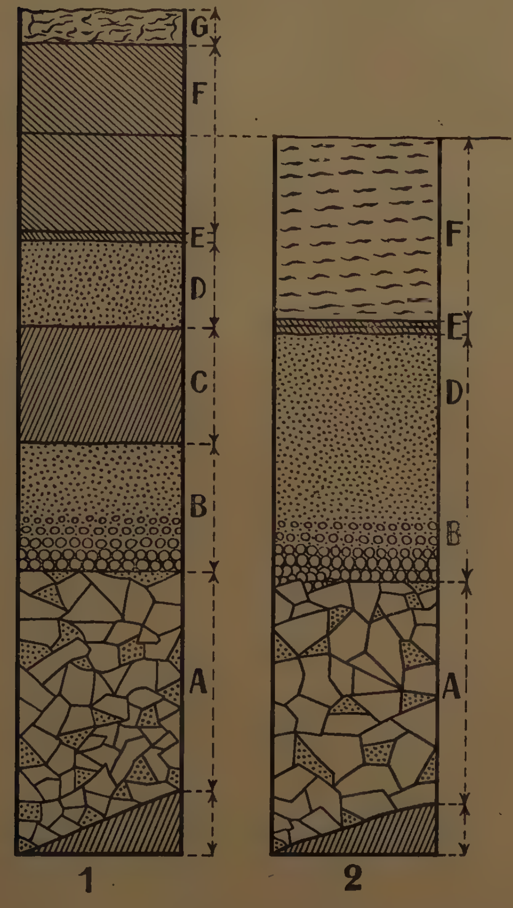


Fig. 1. — N° 1 : coupe du terrain Vignaud; n° 2 : puits creusé en 1919, en bordure du chemin G. C. n° 47, à 20 m. au N.-O. de la boulangerie Vignaud aux Eyzies.

les travaux et relevai la coupe de terrain suivante, de bas en haut (fig. 1, n° 2) :

A) sur le sol rocheux, en pente vers la rivière, reposaient 3^{m},40 d'éboulis calcaires de moyennes et de petites grosseurs, à arêtes vives. Dans les interstices s'était glissé du sable siliceux d'inondations postérieures, mais ne garnissant pas toutes les cavités ;

B) au-dessus venaient 2^{m},80 de dépôts fluviatiles (graviers et sables) dont les gros éléments occupaient la base et diminuaient de grosseur, en remontant dans la couche, pour finir avec des sables fins (D) ;

E) en surface de ce dépôt fluviatile, se trouvait une couche archéologique contenant du Moustérien typique ;

F) le tout recouvert de menus éboulis calcaires et de terre de ruissellement.

En 1941, profitant de l'éboulement du mur de soutènement du terrain Vignaud, classé parmi les Monuments Historiques, mon fils Élie et moi, ouvrîmes une tranchée à 20 m. au nord-ouest du puits précité, à 2^{m},50 de la limite des terrains Veuve Chantal et Vignaud, et à 20 m. environ de la falaise au nord-est.

La coupe que nos travaux ont permis de relever se présentait de haut en bas de la manière suivante (fig. 1, n° 1) :

G) déblais d'anciennes fouilles dans lesquels il a été recueilli, avec des lames, des grattoirs et des burins, la moitié d'une feuille de laurier de grande taille ;

F) au-dessus, un puissant dépôt archéologique, présentant dans toute sa hauteur sensiblement le même aspect, dans lequel on a recueilli des industries attribuables à l'Aurignacien et au Périgordien, avec, à la base, une industrie moustérienne typique *(E)* ;

D) puis venait un mètre de sable fluviatile stérile ;

C) au-dessus duquel se trouvait une couche archéologique de 0^{m},80 d'épaisseur, composée de menus éboulis calcaire et d'argile, recélant, à cet endroit, une industrie moustérienne très pauvre, qui doit être bien plus riche en direction de la falaise ;

B) sous-jacents, les graviers et les sables signalés dans le puits, mais dont il n'a pas été possible de mesurer la puissance à cet endroit, par crainte d'éboulements.

En dehors de la couche d'éboulis de base du gisement Vignaud et de la courte occupation humaine du bas du Moustier, les processus de formation des deux dépôts sont identiques. Aux Eyzies, les éboulis de base se trouvant à côté du grand courant des crues de la Vézère n'ont pas été entraînés comme cela a eu lieu au Moustier. Ce puissant dépôt d'éléments calcaires à arêtes vives, sans traces d'apports de ruissellements, paraît s'être formé au cours d'une très longue période froide, vraisemblablement l'avant-dernière glaciation.

Les graviers et les sables directement superposés correspondent à la terrasse de cinq mètres dont on remarque les restes sur divers points de la vallée, notamment aux cimetières des Eyzies et Tursac.

3° *Abri sous roche du Bout-du-Monde*

Au mois d'août 1945, j'ai fait ouvrir une tranchée dans l'abri sous roche du Bout-du-Monde, près de la ferme des Guignes, commune des Eyzies, à environ 700 m. à vol d'oiseau en aval du gisement classique de La Madeleine et sur la même rive de la Vézère.

Voici la coupe relevée de bas en haut (fig. 2) :

A) sur le sol rocheux repose 1^{m},55 de sable terreux d'inondation auquel sont mêlés quelques éboulis calcaires à arêtes émoussées. Le bas de cette couche étant imprégné d'eau sur une épaisseur de 0^{m},10, le sol rocheux paraît être à peu près au niveau de celui de la rivière. Il y a été recueilli un bois de renne fragmenté ;

B) au-dessus se trouve 0^{m},50 d'éboulis calcaires secs provenant de la désagrégation de la voûte au cours d'un climat froid et sec. Les interstices entre les divers éléments ont été garnis par des sables d'inondations postérieures ;

C) puis se superposait autrefois une couche archéologique de 0^{m},30 d'épaisseur, attribuée au Magdalénien[1] et à l'Azilien ;

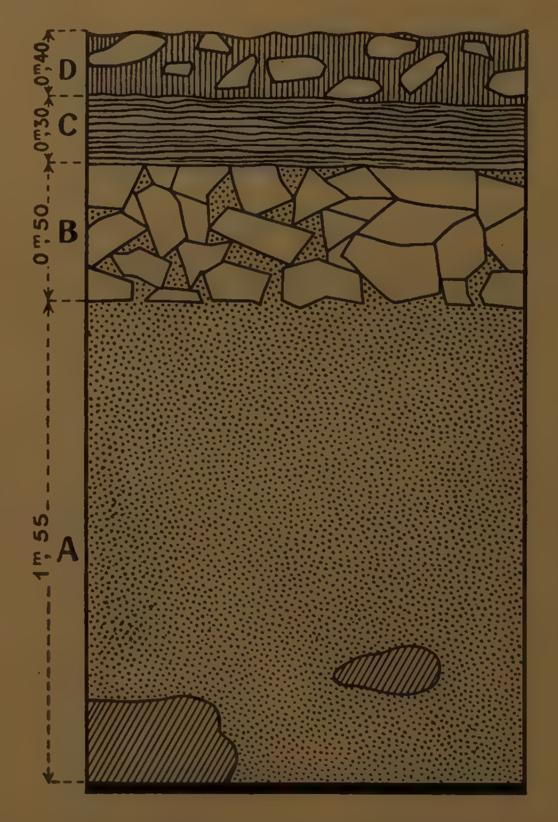


Fig. 2. — Coupe de terrain relevée sous l'abri du Bout-du-Monde, près du hameau de Guignes, commune des Eyzies de Tayac.

D) le tout était surmonté de 0^{m},40 de terre et d'éboulis.

Ici le début du remplissage est plus récent que celui des abris précédents.

(1) Voir plus loin l'étude de l'industrie.

Avec le bois de renne amené par les eaux et qui ne pouvait provenir que d'une période froide (Wurmien I), on doit attribuer le dépôt de base à l'interstade Wurmien, et le niveau d'éboulis secs à la période très froide qui a suivi ; on en retrouve l'équivalent à la base du gisement de Laugerie Haute[1], de l'abri du Poisson à Gorge d'Enfer[2], de Cro-Magnon[3], des abris Pagès et Cellier au Ruth, commune de Tursac, Blanchard et Castanet[4], à Sergeac.

Ces éboulis sont généralement associés à l'industrie des deux premières phases de l'Aurignacien avec une faune glaciale.

II. — *Vallée de la Beune*

Le remplissage de la vallée de la Beune, affluent de la Vézère, a suivi le même rythme que celui de cette dernière jusqu'à la fin du Pléistocène, mais à dater de ce moment-là, il s'est accéléré au cours d'une période tempérée et humide, correspondant au Mésolithique.

Les eaux de ruissellement sur les pentes ont entraîné dans la vallée les calcaires pulvérulents qui s'y étaient accumulés par suite de la désagrégation des roches calcaires sous l'action des basses températures du Paléolithique supérieur. Les eaux couvrant le fond de la vallée ont déposé ces calcaires sous forme de tuf, appelé « castine » dans le pays et en épaisseur croissante à mesure qu'on approchait du confluent des deux cours d'eau aux Eyzies.

De part et d'autre du pont jeté sur la Beune, on remarque de 6 à 7 m. de hauteur de « castine » recouvrant les vieilles alluvions. C'est à cette hauteur que s'étalaient les eaux de la Beune entre le Rocher de la Peine et le groupe scolaire des Eyzies. Par la suite, le niveau des eaux de la Vézère ayant fortement baissé, la Beune a recreusé son lit dans cette « castine » pour retrouver son ancien niveau d'équilibre avec la rivière. Lors du creusement du puits de la place publique des Eyzies, on a trouvé la même stratigraphie que dans les berges de la Beune.

L'établissement d'une fosse à essence à l'emplacement actuel du Café de la Mairie, m'a permis de mieux préciser l'époque de la formation du dépôt tufacé. Le 25 décembre 1924, j'ai relevé le plan et la coupe transversale de cette fosse de 3m,30 sur 2m,50, dont la largeur était en bordure du chemin de G. C. n° 47 (fig. 3). Le terrain placé au-dessus du niveau de la route formant la suite du jardin situé au sud-est du café, était de la terre végétale rapportée. Dans la fosse, le premier mètre en profondeur (C) se composait de terre noirâtre. A 0m,60 du haut, on remarquait une lentille de petits éléments calcaires de 0m,20 d'épaisseur en son milieu. Elle avait l'aspect de matériaux déposés par les eaux de ruissellement.

Au-dessous venait un mètre de « castine » (B). Je n'ai pu vérifier la profondeur de celle-ci du côté de la route. Du côté de la falaise, on remarquait, se terminant en coin vers le chemin G. C. n° 47, sur une longueur de 1m,80, l'extrémité d'un gisement préhistorique (C), dont l'épaisseur augmentait en direction de la ruelle du Moyen Age sous les rochers.

(1) D. et E. Peyrony, *Laugerie-Haute, Archives de l'I. P. H.*, mémoire 19, 1938.

(2) D. Peyrony, *Les abris Lartet et du Poisson à Gorge d'Enfer, l'Anthropologie*, tome XLII, 1932.

(3) D. Peyrony, *Nouvelles fouilles à Cro-Magnon, 3e Congrès préhistorique de France*, Autun, 1907.

(4) D. Peyrony, *L'abri Castanet à Sergeac* (Dordogne), *Bulletin de la Société préhistorique française*, n° 9, 1935.

La partie fouillée n'a fourni que des lames brutes, des grattoirs et des burins qui permettent de l'attribuer au Paléolithique supérieur, sans pouvoir préciser davantage. Mais la « castine » le recouvrant, cette formation-ci lui est postérieure et, de ce fait, elle ne peut s'être déposée qu'au cours de la période humide et tempérée qui a débuté par l'Holocène, au début du Mésolithique.

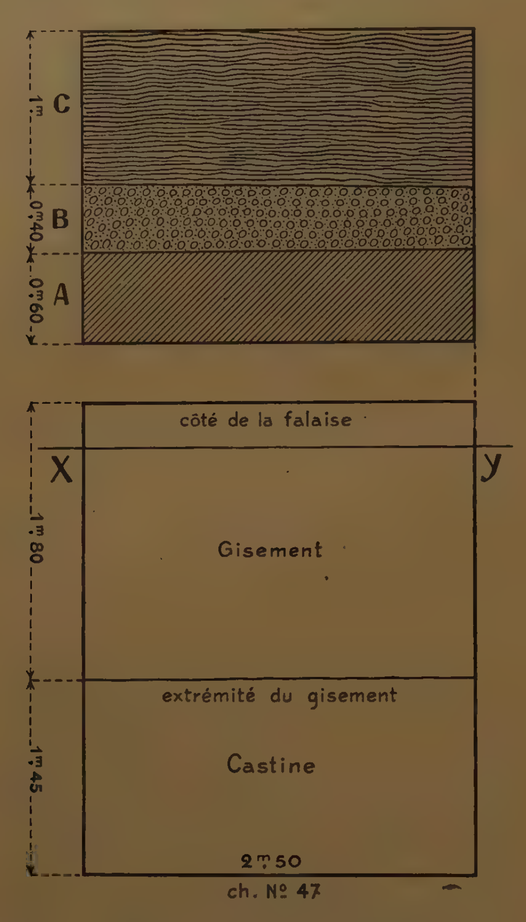


Fig. 3. — Coupe, suivant X-Y, du terrain de la fosse à essence, en bas : plan de la fosse à essence creusée à l'emplacement du Café de la Mairie aux Eyzies.

En résumé, la plus ancienne couche géologique observée dans le fond de la vallée de la Vézère, sur les divers points où ont porté les observations, a été rencontrée à la base du talus du gisement Vignaud aux Eyzies. Composée d'éboulis calcaires secs à arêtes vives, elle s'est formée sous un climat très froid, vraisemblablement, au cours de l'avant-dernière glaciation. Les dépôts alluviaux au-dessus (B) ainsi que ceux de la base du Moustier de $1^{m},90$ ont été déposés par les inondations du dernier interglaciaire.

La formation humaine placée immédiatement au-dessus dans les deux gisements avec une faune froide, correspondrait à la première partie de la dernière glaciation (Wurmien I) ; la couche sableuse superposée, à l'interstade wurmien ; les couches supérieures, à la dernière phase du Pléistocène (Paléolithique supérieur) ; la couche de « castine » superposée au dépôt préhistorique sous le Café de la Mairie, au début de l'Hélocène (Mésolithique).

D. P.

Gisement préhistorique de l'abri du Bout-du-Monde, commune des Eyzies (Dordogne). — Cet abri de 190 m. de long sur 2 à 8 m. de large, selon les points considérés, est situé sur la rive droite de la Vézère, à 100 m. environ en amont de la ferme des Guignes, commune des Eyzies-de-Tayac (Dordogne). Il s'ouvre au niveau de la plaine, dans une ligne de rochers débutant à la ferme et se continuant en direction du nord-ouest. D'abord d'une faible hauteur, ils s'élèvent peu à peu jusqu'à leur rencontre avec la rivière qu'ils bordent par des à pic. On ne peut aller plus loin sans une barque : cet endroit a été appelé le Bout-du-Monde.

La chaîne de rochers se continue ensuite vers le nord jusqu'au vallon de Combe-Guillère. Ensuite elle prend la

direction est. Alors elle est creusée de nombreux abris naturels, jusqu'au hameau du Petit-Marzac, commune de Tursac, parmi lesquels se trouve celui de La Madeleine. On est là, à environ 700 m. à vol d'oiseau de celui du Bout-du-Monde. Ce dernier est exposé à l'est, à environ 200 m. de la Vézère, faisant face sur la rive gauche aux rochers de Langle, commune de Tursac, dans lesquels se trouve en aval l'abri préhistorique de Liveyre, en face du hameau des Guignes.



Fig. 1. — Gisement préhistorique du Bout-du-Monde : nos 1 à 7, 14 et 15 : Madgalénien ; nos 8 à 13 : Azilien.

Fouilles. — Malgré sa bonne exposition, personne n'avait songé à y faire des recherches, car étant envahi souvent par les grandes crues de la rivière, on le supposait inhabitable à l'époque préhistorique. En 1908, Lucas, instituteur-adjoint aux Eyzies, demanda et obtint l'autorisation de M. Lagon, propriétaire, d'y faire des recherches ; il eut la chance d'y rencontrer un niveau archéologique peu puissant, mais assez étendu. On n'y remarquait que de rares traces de foyer ; les divers objets, silex et os, étaient mélangés à des sables fluviatiles abandonnés par les crues de la Vézère. Les eaux paraissaient avoir enlevé les cendres et les charbons et n'avoir laissé que les objets les plus lourds, mélangés au sable. Les fouilles faites hâtivement et sans méthode donnèrent une bonne série d'objets en os et en silex. A cette époque, je vis toutes les trouvailles qui comprenaient une abondante industrie lithique, quelques bonnes pièces en os, en ivoire et bois de renne : harpons à un et deux rangs de barbelures, aiguilles, poinçons, pointes de sagaies, lissoirs et quelques bonnes gravures sur os et sur schiste.

Aussitôt les fouilles terminées, le produit en fut vendu à l'antiquaire O. Hauser. Ce dernier revendit les pièces les plus importantes et garda, dans ses magasins, le reste de l'industrie lithique. Cette

dernière fut acquise par l'État lors de la liquidation des biens de cet étranger. Une série représentative est exposée au Musée des Eyzies; elle se rapporte à deux cultures : le Magdalénien et l'Azilien.

Magdalénien. — C'est l'industrie la plus abondante. Elle appartient à plusieurs facies, mais celui des harpons à double rangée de barbelures est le mieux représenté par des lames longues, étroites et minces (fig. 1, nº 1) et des becs de perroquet (fig. 1, nº 7), et dans sa seconde moitié, par des lames à extrémité à troncature concave (fig. 1, nº 2) et des grattoirs discoïdes sur éclats (fig. 1, nº 4), facies rencontré à La Madeleine[1], à l'abri de Villepin[2], au Fourneau du Diable[3], etc.

Il y a également de nombreux grattoirs sur bout de lames dont certains doubles (fig. 1, nº 3), une abondance de burins de types divers : droits (bec de flûte (fig. 1, nº 5 et 15), à bec (fig. 1, nº 15) prototypes du bec de perroquet, déjetés à droite ou à gauche, des lamelles à bord abattu (fig. 1, nº 6) dont une tronquée obliquement formant ainsi un triangle scalène (fig. 1, nº 14), enfin une sorte de pointe à soie (fig. 1, nº 12).

Si le Magdalénien final est caractérisé par des pièces siliceuses (fig. 1, nº 2 et 4), il n'en est pas de même des facies III, IV, V et début du VI, dont l'industrie de l'os, de l'ivoire et du bois de renne peut seule guider l'étude. Ici, elle est absente, mais j'ai expliqué plus haut avoir vu, au cours des fouilles, des harpons entiers ou fragmentés, à un et deux rangs de barbelures qui caractérisent les Magdaléniens V et VI. Il est difficile de dire si les facies III et IV y figuraient, mais le triangle scalène (fig. 1, nº 14) indiquerait que les hommes du Magdalénien II y ont fait un séjour qui paraît avoir été de courte durée.

En résumé, des documents que j'ai vus et de ceux qui sont au Musée des Eyzies, on peut déduire que cet abri a été occupé, un peu par les Magdaléniens II, peut-être par des Magdaléniens III et IV, mais sûrement pendant un temps assez long par les Magdaléniens V et VI.

Cela n'est pas pour nous étonner, si nous considérons qu'à La Madeleine, les deux derniers facies se trouvaient dans une couche de menus éboulis calcaires sans traces d'inondation et avec une faune glaciale, tandis que le Magdalénien IV était mélangé à des sables fluviatiles. Donc, au cours du Magdalénien supérieur, le climat paraît avoir été plus continental que précédemment, par suite plus sec, ce qui explique l'occupation de l'abri du Bout-du-Monde, les grandes crues étant rares.

Azilien. — Dans le lot du Musée, figurent plusieurs lamelles larges par rapport à la longueur, à bord courbe abattu (fig. 1, nº 8 à 11) et un grattoir court double (fig. 1, nº 13), caractérisant, faute de harpons plats en bois de cerf, l'Azilien périgourdin.

Tout en regrettant que ce gisement ait été saboté par un incompétent, ne travaillant que dans un but lucratif, qu'il n'ait été pris aucune note, ni fait la moindre observation, par ce que j'ai vu et étudié, il m'a été possible de donner un aperçu général de l'occupation de ce lieu au Paléolithique tout à fait supérieur et au Mésolithique.

D. P.

(1) Dr Capitan et D. Peyrony, *La Madeleine, son gisement, ses industries, ses œuvres d'art, Publications de l'Institut int. d'Anthropologie,* nº 2, 1928.

(2) D. Peyrony, *L'Abri de Villepin, Bulletin de la Soc. préh. française,* nº 4, 1936.

(3) D. Peyrony, *Les gisements préhistoriques de Bourdeilles, Archives de l'Institut de Paléontologie humaine,* Mémoire 10, 1933.

VIIIe CIRCONSCRIPTION

M. FRANCK BOURDIER, DIRECTEUR

Nous laissons à nos nouveaux collègues, MM. Louis et Gagnière, le soin d'exposer les découvertes assez importantes faites dans la partie méridionale de l'ancienne cinquième circonscription qui leur a été récemment dévolue.

Gisement du Saut-du-Perron, commune de Villerest (Loire). — M. Marc Larue a continué ses fouilles de la station magdalénienne du Saut-du-Perron sur les bords de la Loire à 8 km. en amont de Roanne ; elles ont donné, entre autres, trois fragments de schistes gravés sur lesquels l'abbé Breuil a pu déchiffrer diverses pattes et sabots ; le sable constituant le gisement a été étudié au point de vue minéralogique par M. Vatan qui a pu montrer qu'il avait été apporté par la Loire ; ce fleuve coulait donc, à la fin du Paléolithique, à une quinzaine de mètres au-dessus de son niveau actuel dans la région de Roanne.



(Cliché A. Leroi-Gourhan).

Fig. 1. — Les Furtins, sondage IV : crâne n° 4 reposant sur une dalle du 2e cailloutis. La flèche indique la position du 1er cailloutis.

Grotte de Culles-les-Roches (Saône-et-Loire). — M. Marcel Lafond s'est courageusement attaqué au grand talus d'éboulis situé au pied de la grotte proche du village de Culles-les-Roches. Cette grotte, vidée à plusieurs reprises, avait fourni des industries de type aurignacien, plus ou moins mélangées secondairement, d'après les pièces que j'ai eues entre les mains, avec une industrie plus ancienne, probablement du Tayacien ; les tranchées de M. Lafond, descendues en un point à 5 m. environ de profondeur, ont amené la découverte d'une cinquantaine de silex de facture magdalénienne, plus récents par conséquent que les industries de la grotte ; on peut espérer que les fouilles ultérieures, poussées plus profondément, rencontreront en position stratigraphique l'Aurignacien et peut-être même le Tayacien.

Grotte des Furtins, commune de Berzé-la-Ville (Saône-et-Loire). — Particulièrement intéressantes ont été les recherches menées par M. Leroi-Gourhan, sous-directeur du musée de l'Homme, dans la grotte des Furtins à Berzé-la-Ville, non loin de Solutré, avec l'aide des élèves de son école de fouilles. Cette grotte, de dimensions médiocres, est le type de ces gisements pauvres en belles pièces, trop souvent dédaignés par les préhistoriens. M. L.-G., grâce à ses méthodes d'investigation très soigneuses

et à sa persévérance, a su tirer de ce maigre gisement des données nouvelles d'une très réelle importance. Sous les couches supérieures, seules connues avant ses recherches, il a atteint d'épaisses couches profondes contenant une industrie à petits éclats assez frustes, identique ou très voisine du « Moustérien alpin »



(Cliché A. Leroi-Gourhan).

Fig. 2. — Les Furtins, sondage IV. Les flèches indiquent de haut en bas : argile en boulettes ; charnier I et 1er cailloutis ; argile brune intermédiaire ; charnier II. Crâne reposant sur une dallette du 2e cailloutis, niveau de l'industrie tayacienne ; argile brune intermédiaire.

qui est probablement, non un véritable moustérien, mais une industrie un peu plus ancienne dérivée du Tayacien[1].

(1) Au cours de la sixième campagne de fouilles (avril 1947) quelques pièces moustériennes typiques ont été découvertes à un niveau qui semble s'intercaler dans la partie supérieure des couches du « Moustérien alpin ».

Cette industrie n'était jusqu'alors connue, dans le s. e. de la France, que par quelques très rares pièces de la grotte des Eugles, en Chartreuse. En Suisse, certains gisements de ce « Moustérien » contenaient des crânes d'ours qui, par leur position, ont été considérés comme des dépôts rituels, peut-être les plus anciens connus dans l'histoire de l'humanité. Or, M. L.-G. a eu la bonne fortune de découvrir, dans une des parties profondes de la grotte des Furtins, une couche contenant du « Moustérien alpin », associé à plusieurs crânes d'ours très vraisemblablement groupés là par l'homme (fig. 1, 2, 3). Ces recherches ont fait l'objet d'une brève publication (*Bull. Soc. préh. fr.*, t. 44, 1947 p. 43-55, 3 fig).

Loess de Châtenay, commune de Sancé (Saône-et-Loire). — Dans la sablière de Châtenay à Sancé, près de Mâcon, au pied d'une paroi de loess, nous avons recueilli un éclat-racloir moustérien bien typique, encore adhérent à un bloc de loess ; cette découverte archéologique, si minime soit-elle, est la première faite dans les loess du sud-est de la France ; elle plaide en faveur d'un synchronisme entre les loess récents du nord de la France, si riches en industries, et ceux du sud-est, importants en raison de leurs rapports avec les dépôts de la glaciation wurmienne.

Lac de Chalain, commune de Marigny (Jura). — Les fouilles de MM. Lamarre, Brisson et Loppin aux palafittes du bord nord-ouest du lac de Chalain n'ont pu avoir lieu en raison des hautes eaux du lac ; l'étude, par divers spécialistes, des matériaux recueillis pendant la campagne précédente a été poursuivie ; les résultats donnés par les analyses polliniques, faites par M. Lemée, ont été particulièrement importants : ils permettent de situer la

fin du Néolithique et l'Age du Bronze du Jura dans la grande chronologie générale des temps post-glaciaires, fondée sur l'évolution des flores silvatiques.

Grotte de la Doye, commune de Nogna (Jura). — Un jeune amateur de préhistoire de Lons-le-Saunier, M. J. Cuaz, a fait, sur notre demande, un relevé très soigneux, avec prise d'échantillons, des nombreuses couches d'argiles de couleurs et de structures différentes qui remplissent la grotte de la Doye à Nogna, éventrée par l'élargissement de la route vers Pont-de-Poitte ; ce relevé pourra donner lieu à des comparaisons utiles au cours de fouilles ultérieures dans d'autres grottes.

Quartzites éclatés du Bas-Dauphiné et des Dombes. — Parmi nos recherches de géologie du Quartenaire dans le bassin du Rhône, mentionnons, comme pouvant intéresser les archéologues, la découverte, dans presque toutes les moraines anciennes du Bas-Dauphiné et des Dombes, de galets de quartzite présentant des éclatements dus sans aucun doute, non à l'homme, mais à l'action des glaciers ou des cours d'eau sous-glaciaires. Or, quelques-uns de ces galets ont une extraordinaire ressemblance avec certains outillages humains, *ou considérés comme tels*, de l'Inde et l'Afrique du Sud ; il convient donc d'être très prudent sur l'attribution à l'homme des galets de quartzite grossièrement éclatés dans les régions où il y a eu des glaciations quaternaires ou même plus anciennes.

Gisement de mammifères de la Croix-Thoré, commune de Saint-Vallier (Drôme). — Mentionnons également les fouilles que M. Viret et nous-mêmes avons faites dans le gisement de mammifères du loess durci de la Croix-Thoré ; d'après les données paléontologiques obtenues, ce loess remonte à l'extrême début du Quaternaire, il est probablement contemporain des plus anciennes parmi les industries abbevilliennes ; son étude nous a été précieuse pour l'établissement d'un tableau de synchronisme des formations quaternaires et des industries humaines de l'Ouest de l'Europe, principalement de la France (*C. R. Acad. des Sciences*, t. 224, p. 1025) ; ce tableau, en accord, dans ses très grandes lignes, avec les conceptions de l'abbé Breuil sur la Préhistoire et de M. Maurice Gignoux sur la Géologie, est profondément différent de la « chronologie courte », encore souvent admise, bien que son insuffisance, depuis des années, ait été prouvée par des faits toujours plus nombreux.

F. B.



(Cliché A. Leroi-Gourhan)

Fig. 3. — Les Furtins, sondage IV : les crânes V, VI et VII reposant sur le bord d'une dalle du 2e cailloutis.

IXe CIRCONSCRIPTION

M. Louis Balsan, directeur

Nécropole de Floyrac, commune d'Onet-le-Château (Aveyron). — Un dolmen et deux tumuli ont fait en 1946 l'objet de recherches sous la direction de M. Balsan.

a) Dans le dolmen I situé à 300 m. environ au nord du château de Floyrac et complètement bouleversé, comme en témoignent l'absence de la table et la découverte de fragments de verre irisé (gallo-romain ?) et d'un tesson de céramique à vernis noir métallique du type campanien, la chambre orientée à peu près est-ouest était délimitée au nord, au sud et à l'ouest par des dalles en calcaire, de dimensions variables.

Dans le bas de la couche archéologique, on a trouvé une pointe de flèche en silex (haut : $0^m,027$), des perles en test de coquille, roche noire verdâtre, et roche grise ; un fragment de tige en cuivre ou en bronze (long. : $0^m,028$; diamètre : $0^m,002$) ; deux fragments de fer très oxydés, de nombreux fragments de poterie et un grand nombre d'ossements humains très fragmentés.



Fig. 1. — Plan général du tumulus XIV.

b) De forme très dissymétrique, le tumulus XIII, à 300 m, env. au sud-sud-ouest du château, long de 17 à 18 m. et large de 7 m. au maximum, renferme dans sa partie sud une chambre limitée par des dalles, en calcaire local, de différentes grandeurs ; le fond est constitué par un blocage de cailloux reposant sur l'argile naturelle du causse, et deux dalles posées à plat ferment l'entrée.

La sépulture comprenait deux squelettes placés parallèlement, têtes à l'ouest, tibias protégés par deux pierres plates.

Malgré l'état très fragmentaire des crânes, une des deux calottes crâniennes a pu être reconstituée : elle présente une grande perforation qui intéresse le pariétal gauche sur toute sa longueur et sur $0^m,04$ de largeur maximum. Près du centre, à une très faible profondeur, un fragment de verre vert-clair orné, sur le dessus, d'une chenille de même nature et de même couleur et un fragment de bracelet ou d'anse de vase (? diamètre $0^m,06$; larg. $0^m,011$).

Dans la sépulture elle-même et le reste du tumulus, on découvrit vingt-deux

petits fragments d'une céramique à dégraissant moyen d'un brun noirâtre, qui semblent avoir appartenu au moins à deux vases.

c) Le tumulus XIV, situé à 300 m. environ au sud du château, et qui mesure 10 m. de diamètre sur 0m,45 d'épaisseur, contenait une seule sépulture placée au nord-ouest et sans protection spéciale (fig. 1). On y a trouvé des pierres plates superposées formant comme une sorte de mur très grossier (A et A').

Autour d'A', débris de poterie grise très micacée ; à 0m,10 de profondeur, mâchoire de bovidé (B) ; sur le sol naturel, fragments d'humerus (C) ; fragments de poterie (D) ; à 0m,35 de profondeur, crâne humain (E) très brisé reposant sur quelques pierres plates ; à 0m,30 de profondeur, sur le sol naturel, petite pince à épiler, en bronze (haut. : 0m,055), à côté d'un fragment du bassin, très mal conservé (F) ; à 0m,25 de profondeur, fragment de poterie (G) ; à 0m,30 de profondeur, quatre dents humaines et quatre fragments d'un bracelet en fer, près d'un fragment d'os long (fémur ou tibia ?) (H) ; fragment de poterie ornée de deux ondulations (I) ; au nord de ce point, fragments d'os carbonisés ; à l'est, fragment de poterie de La Tène ;

perle céramique ou fragment de fusaïole (J).

Le tumulus a été rebouché après les fouilles.

Nécropole de Puechamp, commune de Sébazac-Concourès (Aveyron). — M. Balsan a fouillé deux dolmens au lieudit *Puechamp*.

Situé à 1.900 m. env. au nord-ouest de l'église du village, le dolmen I fait partie d'un groupe de huit dolmens dispersés sur moins de 1 km². La chambre est délimitée par des dalles sauf au sud-est où des pierres plates, irrégulièrement superposées, formaient une sorte de mur



Fig. 2. — Boucle en bronze avec son ardillon.

très bas. Dans la couche archéologique, très bouleversée, on a recueilli plus d'une centaine de grains de colliers (perles à ailettes, en os à encoches, en

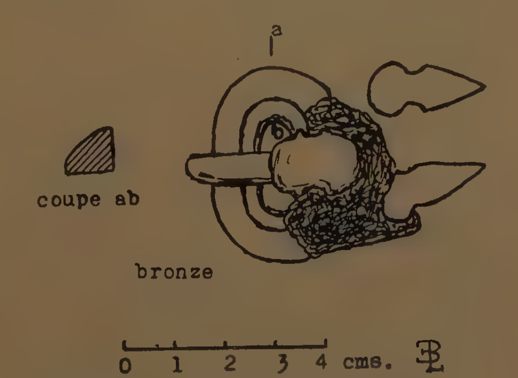


Fig. 3. — Coupe de la boucle en bronze.

test de coquille, en jayet, etc.), une dizaine de pointes de flèches, quelques fragments d'os travaillés, de nombreux

débris de céramique appartenant pour la plupart à des coupes ou à des vases à collerettes évasées, ou enfin des ossements humains, fragmentés et dispersés. De cinq crânes plus ou moins entiers, trois ont pu être reconstitués presque entièrement, sauf leurs faces, l'un d'eux présentant sur le pariétal une perforation (trépanation ?) et sur le frontal une blessure cicatrisée.

Au nord-ouest et à l'extérieur de cette chambre, le dégagement d'un squelette permit grâce au mobilier qui l'accompagnait de le dater de l'époque barbare dite wisigothique. Ce mobilier comprenait une boucle en bronze argenté, avec son ardillon, articulé par une attache en fer (fig. 2 et 3) et fixée à la ceinture par deux « ferrets » dont l'un était encore attenant à l'ensemble. Sur l'un des tibias on a ramassé un anneau en fer, fermé (diamètre : $0^{m},05$) et à proximité une tige plate présentant un placage d'argent rongé par l'oxyde. Il s'agit d'un dolmen réutilisé à la période des invasions barbares.

A 2.300 m. au nord-ouest du même village et à 400 m. env. au nord-ouest de la précédente sépulture, le dolmen IV, situé sur un point assez dominant, mesure 21 m. dans son grand axe est-ouest et 6 à 8 m. de largeur. Il comprend une sépulture principale située vers le centre du tertre et une secondaire à son extrémité ouest. Délimitée par des dalles comme celle du précédent dolmen, au sud-ouest, au sud-est et au nord-est, la chambre de la sépulture principale semblait fermée au nord-ouest par de très petites dalles posées à plat les unes sur les autres. Dans l'angle nord-est, presque en surface, on trouva une dent de bovidé et une dent de cheval, deux tessons de céramique noire et épaisse et deux fragments d'amphore gallo-romaine. Au-dessous, sur le dallage, se trouvaient un fémur, un tibia et une petite boucle en fer à ardillon et, près de là, une épingle en os en cinq morceaux et un crâne disposé avec soin. En d'autres points de cette chambre funéraire, on a ramassé des fragments de céramique, une pointe de flèche ou de lance (haut. $0^{m},072$) en silex et quelques ossements mal conservés.

La sépulture secondaire, située à 5 m. à l'ouest de la principale, orientée N.N.E.-S.S.O. et également délimitée par des dalles, ne contenait qu'un seul petit fragment d'os et quelques débris de céramique grisâtre, bien cuite, à dégraissant fin, semblant avoir appartenu à un seul vase fait au tour.

Cette double sépulture n'est pas comme le dolmen I un mégalithe réutilisé ; c'est un monument tumulaire datant de la période wisigothique.

Xe CIRCONSCRIPTION

M. LOUIS MÉROC, DIRECTEUR

Grotte de la Vache, commune d'Alliat (Ariège). — M. Robert, de Tarascon-sur-Ariège, a poursuivi en 1946 ses recherches entreprises en 1941 dans la grotte de la Vache à Alliat, jadis fouillée par F. Garrigou. De haut en bas, la coupe de cet important gisement se présente ainsi :

$0^{m},20$ de terre grise avec haches polies et objets en bronze ;

$0^{m},50$ à 1 m., stalagmite renfermant, sur un point, à mi-hauteur, un foyer azilien ;

$0^{m},30$ à $0^{m},50$ de terre noire avec industrie magdalénienne.

Les recherches de 1946 n'ont pas procuré d'œuvre d'art, comme il en avait été recueilli les années précédentes, mais seulement un outillage magdalénien avec silex, sagaies et aiguilles.

Grotte du Portel, commune de Loubens (Ariège). — M. Vizéan a continué sa fouille du gisement moustérien dans la grotte du Portel à Loubens. Il s'agit d'une couche unique avec outillage très grossier en quartz, quartzite et silex. Les résultats déjà acquis ont été simplement confirmés en 1946.

Le Mas d'Azil (Ariège). — M. Mandement a poursuivi la prospection de la caverne du Mas d'Azil et la désobstruction de diverses galeries. Dans un couloir, d'un gravier à petits éléments sous-jacents à une couche de limon, il a extrait une série d'ossements de cheval, d'hyène et de loup, et cinq vertèbres humaines. Le milieu non remanié, semble-t-il, dans lequel se trouvaient ces dernières, leur confère un intérêt indubitable, que de nouvelles découvertes pourraient permettre de préciser.

Grotte de Coupe-Gorge, commune de Montmaurin (Haute-Garonne). — En avril et en septembre 1946, MM. Baylac, Cammas, Mothe, M. et Mme Simonnet et leur fils Robert, M. Troutte et moi-même, avons procédé à des fouilles dans la grotte récemment découverte de Coupe-Gorge à Montmaurin.

Nous avons établi la stratigraphie de la moitié supérieure du remplissage épais de 6 m. :

Couche 1. — 0m,60 : quelques ossements humains, indices de sépultures énéolithiques ou de l'Age du Bronze avec fragments de poteries, une pointe de flèche à pédoncule et ailerons, poinçon en os.

Couche 2. — 0m,80 : *a)* dans le haut, renne très abondant, un petit foyer et quelques objets magdaléniens ;

b) dans le bas, renne très rare, deux pointes de Chatelperron (Aurignacien inférieur ?).

Couche 3. — 1 m. : abondante industrie de quartzite et, plus rarement, de silex : 400 nucléi et éclats bruts, 5 bifaces cordiformes ou lancéolés. Pas de renne (moustérien de tradition acheuléenne ?).

Couche 4. — 1 m. : (simple sondage sur 2 m^2). Le renne est absent jusqu'ici.

a) dans le haut, moustérien typique à racloirs et pointes ; silex plus abondant que quartzite ;

b) dans le bas, éclats de quartzite frustes rappelant ceux de la couche 3.

Couche 5. — 0m,20 : argile stérile ?

Dans le plafond de la grotte, une « cheminée » ascendante est obstruée par une brèche « truffée » d'ossements mêlés de quartzites taillés. Par cette voie, la grotte de Coupe-Gorge a reçu, durant le paléolithique supérieur, des apports d'un gisement moustéroïde situé au-dessus, sans doute de la grotte de Montmaurin[1], ouverte 15 m. plus haut, qui renferme une brèche à faune chaude avec machairodus.

D'autre part, un sondage dans une petite grotte, au bord de la route, à 21 m. au-dessous de Coupe-Gorge et à 3 m. au-dessus du cours d'eau la Seygouade, nous a révélé des sépultures de l'Age du Bronze et des foyers magdaléniens (fig. 1). Nous avons appelé cette grotte « Le Putois ».

Enfin, en prospectant la région, nous avons découvert :

sur le sol de la *grotte de Bacuran, commune de Lespugue*, des quartzites taillés, sans doute venus accidentellement de la terrasse alluviale au niveau de laquelle débouche la caverne ;

sur le territoire de la *commune de*

(1) Étudiée par Boule, puis par M. de Saint-Périer dans l'*Anthropologie*, 1902, p. 305-319 et 1922, p. 193-202.

Blajan, en surface, un atelier de silex taillés moustéroïdes ;

dans une petite cavité ouverte par les travaux de la *carrière Zubiate*, *à Montmaurin*, un crâne humain, sans mobilier.

Grotte de Labastide (Hautes-Pyrénées). — Au cours d'une visite de cette grotte, le jeune Robert Simonnet a découvert dans une fente de la paroi une cachette magdalénienne renfermant cinq grandes lames en silex, d'env. $0^m,20$ chacune. Quelque temps plus tard, dans un petit couloir adjacent à la galerie principale de la même grotte, M. Simonnet a fouillé un petit foyer magdalénien qui lui a donné de l'outillage et quelques plaquettes gravées dont une très belle représentant des échassiers et un bison.

XIe CIRCONSCRIPTION

M. MAURICE LOUIS, DIRECTEUR

Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales). — Les crues catastrophiques du Tech qui en 1940 ont dévasté Amélie-les-Bains ont emporté tout le quartier dit *Petite Provence* construit dans la concavité du lit du torrent, et elles ont décapé jusqu'au rocher l'emplacement de la gare. Une fois la crue passée, MM. Paul Fourquin et le Dr Hollande ont découvert seize gros blocs de gneiss, portant des séries linéaires de signes énigmatiques plus ou moins profondément gravés sur un et parfois sur deux rangs (fig. 1 et 2).

Ces blocs, étrangers à la roche locale et nombreux dans le lit du torrent, ont été étudiés par M. Maurice Louis qui en attribue l'origine au démantèlement de la moraine latérale gauche d'un glacier wurmien issu du massif du Canigou et plus précisément de celui de Rieufarrer et de son annexe, le glacier de la Coumelade, qui descendaient du Pic des Treize-Vents en direction générale d'Arles-sur-Tech sur une longueur d'une vingtaine de kilomètres jusqu'à Amélie-les-Bains. Des vestiges analogues se retrouvent à Amélie, sur la rive droite du Mondony, à l'emplacement où a été construit l'hôpital militaire, et sur la rive gauche du Tech au nouveau cimetière. Sur la rive gauche du torrent, le hameau du





Fig. 1-2. — Les blocs erratiques gravés.

Maroc est édifié sur le lambeau morainique, d'où proviennent, selon toute vraisemblance, les blocs erratiques en question. Les incisions qui y figurent ne sont pas des stries glaciaires ; elles n'ont été faites que sur une certaine longueur de leur surface ; elles sont d'une facture constante d'un bloc à l'autre et régulièrement tracées sur deux lignes nettes de chacun de ces blocs, qui étaient réunis en un seul point de la vallée du Tech.

Comme ni le silex ni le bronze

n'auraient permis d'entamer une roche aussi dure que le gneiss, les incisions ont dû être faites au moyen d'un outil en fer de bonne trempe. Le nombre et la disposition de ces gravures varient avec chaque bloc et ne sont pas fonction de leurs dimensions ; c'est ainsi qu'un bloc très gros ne porte que quelques gravures. Particulièrement nettes sur certains de ces blocs, ces gravures, faites de séries de traits groupés en nombre irrégulier, paraissent représenter des signes intentionnels : certaines sont faites d'un seul trait ; d'autres, de plusieurs. Bien que tout essai d'interprétation semble encore arbitraire, il n'est pas sans intérêt de constater que quelques-unes de ces gravures représentent des Y droits ou renversés, des signes pédiformes, des empreintes de mains, etc. Certains de ces traits ou groupes de traits donnent, surtout dans leur partie moyenne, l'impression d'avoir été martelés, comme si on avait voulu ôter à la gravure toute signification nette. Ce martelage a eu pour résultat d'écraser les cloisons séparant les traits d'un même groupe et d'enlever toute netteté au dessin par suite de la disparition de larges esquilles de pierre.

Quelques blocs ont été gravés sur plusieurs de leurs faces ; certains d'entre eux, très lourds, reposant dans les alluvions, étaient gravés sur la face enfouie dans les sables.

Tout ce qu'on peut dire à leur sujet, c'est qu'il s'agit de blocs erratiques provenant d'une ancienne moraine, gravés de main d'homme, datant peut-être, sans qu'on en ait la preuve, du premier Age du Fer, et gravés, selon toute vraisemblance, à proximité de l'endroit où ils ont été trouvés. Que ces seize blocs aient constitué les éléments d'un monument mégalithique du genre des cromlechs, le fait n'est pas invraisemblable. De même, à titre de comparaison, il est permis d'évoquer, à propos de ces inscriptions primitives, l'idée de *runes* de caractères « ibériques » ou autres. Enfin, il n'est peut-être pas inutile de rappeler la destruction des monuments mégalithiques ordonnée, au début du christianisme, par l'Église pour anéantir, en même temps qu'eux, les cultes païens qui leur étaient rendus ; le martèlement des signes portés sur ces blocs serait ainsi le résultat d'une action entreprise contre le paganisme. Ce ne sont là que des conjectures. La découverte de ces blocs pose un problème qui attend une solution positive.

XIIe CIRCONSCRIPTION

M. SYLVAIN GAGNIÈRE, DIRECTEUR

Les salles de préhistoire et d'antiquités historiques au Musée Calvet d'Avignon. — Connus depuis longtemps par leur valeur et leur variété, les objets de préhistoire locale du Musée Calvet d'Avignon se sont enrichis en 1921 de l'importante collection de Marc Deydier, géologue et préhistorien qui, au cours de ses recherches à l'est et au sud-est du département de Vaucluse, avait recueilli d'abondantes séries paléolithiques et néolithiques, en particulier à la Baume des Peyrards, près de Buoux, au Sablon, entre Mormoiron et Villes, à La Lave, près de Saint-Saturnin-d'Apt, etc.

Un don fait en 1946 par Mme Arlaud et son fils, le Dr Arlaud, est venu s'ajouter à ces antiquités : il s'agit de la collection rassemblée par les frères Catelan, de Buis-les-Baronnies (Drôme), au cours de leurs recherches dans les grottes et stations des environs de Mollans. A ces premières séries, il faut ajouter le mobilier funéraire du cimetière énéolithique de Perpétairi, les objets recueillis dans la grotte du Levant de Leaunier, près de

Malaucène, le matériel lithique de l'habitat moustérien de Bas-Guillotte, près du Buis, les séries aurignaciennes de Perponcher, à Propriac, etc.

Cet ensemble de tout premier plan occupe une grande salle du rez-de-chaussée dans le bâtiment situé au fond du jardin du musée. Une salle voisine vient d'être consacrée aux collections d'antiquités historiques. Des vitrines murales entourant la salle de trois côtés abritent d'intéressantes séries de poteries grecques et romaines, de lampes, de statuettes et de verrerie, ainsi que la précieuse batterie de cuisine gallo-romaine (31 pièces en cuivre) trouvée à Apt en 1886.

Œuvre du diligent conservateur du Musée Calvet, M. Joseph Girard, ces récents aménagements méritent d'être signalés aux archéologues qui trouveront là une abondante documentation classée et des matériaux d'études de tout premier ordre.

CHRONIQUE DES PUBLICATIONS

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES EN GAULE EN 1944-1945[1]

I. Généralités

L'histoire des recherches archéologiques en France s'est enrichie d'un certain nombre de travaux. Le marquis de Luppé[2], utilisant les volumes parus de la correspondance de Prosper Mérimée, apporte quelques précisions à l'étude du laborieux et consciencieux inspecteur général des Monuments Historiques. Ce que ne disent pas les *Notes de voyage* apparaît dans les lettres échangées avec les archéologues, dont il a fait connaissance au cours de ses tournées. Il les conseille, les guide, leur rend de menus services. Plus que ses écrits techniques, ces documents témoignent de tout ce que notre archéologie doit à Prosper Mérimée. Le livre qu'A. Grenier[3] a consacré à l'attachante figure de Camille Jullian est aussi l'histoire du grand mouvement universitaire qui, après les désastres de 1870, a provoqué le relèvement de notre enseignement supérieur. L'œuvre de Jullian est inséparable du temps où il a vécu. Éminent historien, il fut aussi un grand Français.

Le centenaire de la *Revue archéologique*[4] et le vingtième anniversaire de la fondation de la Société des Études latines[5] ont été l'occasion de mémoires retraçant l'œuvre accomplie par ces organismes dans la recherche et l'étude de nos antiquités nationales.

Parmi les bibliographies, on accueillera avec une particulière reconnaissance la reprise, par M. René Gandilhon[6], de l'œuvre, trop longtemps interrompue, des Lasteyrie, Lefèbvre-Pontalis et Vidier. La présentation n'a pas changé et la méthode ne diffère pas sensiblement de celle adoptée pour les précédents volumes, si ce n'est qu'un certain nombre d'améliorations ont été apportées : place plus importante faite aux travaux de géographie et de folklore ; développement

(1) Voir *Gallia*, 1, 1942, p. 189-209 ; 2, 1943, p. 228-263 ; 3, 1944, p. 263-292 ; 4, 1946, p. 320-353.

(2) *Mérimée*. Paris, A. Michel, 1945, in-8°, p. 75-94.

(3) *Camille Jullian. Un demi-siècle de science historique et de progrès français, 1880-1930*. Paris, A. Michel, 1944, in-8°.

(4) R. Lantier, *Autour d'un centenaire (1844-1944)*, dans *Rev. archéol.*, 1945, 1, p. 5-25.

(5) A. Grenier, *Les études gallo-romaines (1923-1943)*, dans *Mémorial des Études latines, publié à l'occasion du 20e anniversaire de la Société des Études latines*, 1943, p. 609-627. — Ch. Picard, *Vingt ans d'études sur les arts de l'Italie antique*, *ibid.*, p. 500-605.

(6) *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Éducation nationale, sous la direction de Ch. Samaran. Période 1910-1940*. T. I, *Ain-Creuse*. Paris, Impr. nat., 1944, in-4°.

de l'analyse des comptes rendus des séances des sociétés savantes ; relevé plus complet des notices nécrologiques. Les *Annales de Bourgogne*[1] et le *Bulletin trimestriel de la Société des Lettres, Sciences et Arts du département de la Lozère*[2] ont continué la publication de leurs bibliographies régionales.

Les livrets d'histoire locale[3], sous la direction de Jacques de Font-Réaulx, apportent les notions indispensables de géographie historique et administrative, les principaux faits d'histoire, d'archéologie et de folklore, avec mention des sources, ouvrages, revues et monographies communales. Leur domaine s'étend de la préhistoire à la période contemporaine. Dans les petites monographies provinciales, publiées dans la collection *Que sais-je ?*[4], on trouvera un résumé liminaire de l'histoire du pays dans l'antiquité. Avec la collection *Connais ton pays*, que dirige A. Grenier, on se propose de mettre à la portée du public les notions les plus récemment acquises sur la vie, les mœurs, les industries, les traditions de nos ancêtres. Deux volumes ont paru traitant de l'anthropologie des Français[5] et de la formation du peuple gaulois, ainsi que des vicissitudes de la Gaule jusqu'à la conquête romaine[6].

Une nouvelle, quelque peu inattendue, nous vient de Montpellier : la création, à la Faculté des Lettres de l'Université, d'un certificat d'études préhistoriques, valable pour la licence ès lettres[7]. Quelles seront maintenant les autres Facultés des Lettres qui suivront l'exemple de Montpellier? Finira-t-on par comprendre que notre histoire nationale commence avec les temps paléolithiques? Un « Centre d'études bourguignonnes » est créé près de la Faculté des Lettres de Dijon[8], et la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or[9] se préoccupe de l'établissement de répertoires sur les grands problèmes archéologiques (voies romaines, monuments religieux gallo-romains, cimetières barbares). Publié sous les auspices de la Commission des fouilles archéologiques, le manuel d'Édouard Salin[10] doit être le livre de chevet de tous les fouilleurs, tant ses conseils sont pertinents et peuvent s'appliquer à la fouille de toute sépulture à quelque époque qu'elle appartienne. On lira également avec profit les conclusions de la conférence tenue à Londres, en 1943, sur l'avenir de l'archéologie[11]. Signalons

(1) T. XVII, 1945, p. 283-288 : Pierre GRAS, *Bibliographie bourguignonne. I. Époques préhistorique, gauloise, gallo-romaine, burgonde et franque.*

(2) 1944, p. 495-505, 553-574 : Marius BALMELLE, *Bibliographie du Gévaudan. Anthropologie, préhistoire, protohistoire. La race lozérienne des Baumes-Chaudes.*

(3) I. *Manuel des études dromoises*, par J. DE FONT-RÉAULX ; II, *Manuel des études vivaraises*, par Élie REYNIER ; *Manuel des études héraultaises*, par Émile APPOLIS ; IV, *Manuel des études bourbonnaises*, par Joseph VIPLE. Valence, Imprimeries réunies, 1941-1945, 4 vol. in-16, avec cartes.

(4) Henri WAQUET, *Histoire de la Bretagne*, 1943 ; René RIGODON, *Histoire de l'Auvergne*, 1944 ; H. AVEZOU, *Histoire de la Savoie*, 1944.

(5) H. V. VALLOIS, *Anthropologie de la population française*. Paris-Toulouse, Didier, 1943, petit in-4°.

(6) Albert GRENIER, *La Gaule celtique*. Paris-Toulouse, Didier, 1945, petit in-4°.

(7) Un arrêté du 19 janvier 1945 précise les modalités de l'examen.

(8) *Annales de Bourgogne*, 17, 1945, p. 66-67.

(9) *Ibid.*, 17, 1945, p. 136-137.

(10) *Manuel des fouilles archéologiques*. I. Édouard SALIN, *Les fouilles de sépultures du V[e] au VIII[e] siècle*. Paris, Les Presses universitaires de France, 1946, in-16.

(11) *University of London, Institute of Archaeology. Conference on the Future of Archaeology, held at the University of London, Institute of Archaeology, August 6th. to 8th.* 1943. Londres, The University, 1943, in-4°.

la publication d'un nouveau bulletin archéologique, édité par la Société préhistorique du Languedoc[1], et une revue technique qui se propose de traiter des métaux dans l'histoire, les techniques et les arts, depuis la préhistoire jusqu'à nos jours[2].

II. Paléolithique et Mésolithique

Ce n'est pas un manuel de préhistoire que donne Mlle H. Alimen[3] qui a terminé l'ouvrage laissé inachevé par Léonce Joleaud. Il s'agit de l'étude du milieu physique dans lequel vécut l'Homme paléolithique : géologie du Quaternaire et ses méthodes ; chronologie relative et absolue ; milieux glaciaires, fluviatiles, lœssiques, marins, provinces biologiques. Une seconde partie traite des Primates et de l'Homme.

La Société d'études des sciences naturelles du Gard a assumé la publication posthume du mémoire présenté pour le diplôme d'études supérieures par Jeanne-Ulysse Dumas[4], qui constitue un bon répertoire des stations paléolithiques du département. Le Paléolithique ancien est représenté par des gisements de plein air et des remplissages de cavernes moustériens ; le Paléolithique supérieur par un matériel lithique magdalénien, assez difficile à déterminer et par une industrie très pauvre de l'os. On a parlé d'Aurignacien final et de Solutréen, mais on peut se demander si ces industries ne représentent pas plutôt un Magdalénien très ancien. Au point de vue de l'art, les grottes à figures du département ne seraient que la continuation assez dégénérée de l'art de la Vézère. L'étude de la faune[5] apporte quelques précisions à la reconstitution du paysage de la région pendant le Pléistocène supérieur, époque à laquelle apparaît une faune froide, tardive, installée dès le Moustérien moyen, avec tous ses éléments caractéristiques. Des changements se produisent, au cours de la dernière glaciation. L'*Elephas primigenius* et le *Rhinoceros tichorhinus* disparaissent dès le début du Paléolithique supérieur. Dans les gisements prédominent les restes de l'*Equus caballus* (Aurignacien), puis du Renne et du Bouquetin. Aucun élément caractérisitque de la faune steppique n'a été rencontré. Cette absence et la présence du Bouquetin contribuent à donner un faciès particulier à la faune du Midi méditerranéen, à la fin de la dernière glaciation.

L'excellent connaisseur des gisements corréziens[6] qu'est l'abbé J. Bouyssonie a dressé le tableau du Paléolithique dans cette région, particulièrement riche en stations préhistoriques. L'Abbevillien apparaît sous la forme d'outillages isolés en quartz ou en silex, dans les vallées (de Maumont, au Griffolet; de la Corrèze, près de Malemort; de la Vézère, au Sail-

(1) *Bulletin de la Société préhistorique du Languedoc* (rédaction et administration, rue Malaret, 25, Toulouse, Haute-Garonne).

(2) *Métaux et civilisation.*

(3) Léonce Joleaud et Henriette Alimen, *Les temps préhistoriques.* Bibliothèque de Philosophie scientifique. Paris, Flammarion, 1945, petit in-4°.

(4) Jeanne-Ulysse Dumas, *La Préhistoire du Gard. Le Quaternaire,* Société d'Étude des sciences naturelles du Gard. Nîmes, Bruguier, 1944, in-8.

(5) A. Bonnet, *Les faunes pleistocènes du Gard,* dans *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 43-48.

(6) Abbé Jean Bouyssonie, *La préhistoire en Corrèze,* dans *Bull. soc. scientif. hist. et archéol. Corrèze,* LXV, 1944, p. 37-55. — Du même, *Le gisement moustérien de « Chez Pourré » et de « Chez Comte », près de Brive (Corrèze),* dans *Gallia,* 3, 1944, p. 225-229 ; — du même, *La grotte Dufour, près Brive (Corrèze),* dans *B. S. P. F.*, XLI, 1944, p. 186-192.

lant) et sur les hauteurs, près de La Pigeonnie à Yssandon. Le Paléolithique moyen est mieux représenté par des instruments tenant à la fois de l'Acheuléen, du Moustérien, sur l'une et l'autre rive de la Corrèze, principalement sur la rive gauche, à Grandmont et à La Ramière, en passant par Montplaisir, à Puymège, à Noailles, gisements de plein air situés sur les hauteurs vers le Périgord. Des silex roulés ont été recueillis sur les terrasses alluviales de 30 à 25 mètres, ainsi que dans les rivières. Le climat est alors peu rigoureux, mais les fonds de vallées ne sont guère praticables. Avec le froid qui accompagne la glaciation würmienne, l'Homme s'installe dans les grottes. Deux de ces abris sont particulièrement importants, les gisements de « Chez Pourré » et de « Chez Comte » et La Chapelle-aux-Saints, où fut découvert un squelette néanderthaloïde. Dans les foyers noirâtres de la couche I de « Chez Comte » et « Chez Pourré », on a ramassé des pointes de formes variées, des racloirs à bords épais ou minces, des disques, quelques burins, des « bolas », en silex et en quartz. Dans l'horizon sableux II, il n'y a que des racloirs, quelques pointes et des éclats utilisés de quartz, de granit, de gneiss et de quartzites. Les limons argileux du troisième niveau ont donné un outillage moustérien et, à la surface, quelques pièces de type aurignacien, mais principalement des bifaces qui ont pu être entraînés par les ruissellements. Pendant le Paléolithique supérieur, les stations sont généralement groupées le long des ruisseaux descendant de Montplaisir, la Planche-Torte et ses affluents, la Couze, et dans les cavernes du Sud de Brive. L'industrie du silex est importée, les Paléolithiques ont utilisé le jaspe et les galets de rivière. L'Aurignacien typique est bien caractérisé à La Coumba-del-Bouïtou et à Chanlat; la transition entre cette industrie et le Solutréen à Font-Yves, Bos-del-Ser, « Chez Serre », à Noailles, à La Font-Robert, à la grotte des Morts; le Solutréen à Pré-Aubert, Basdegoule, Puy-de-Lacan; le Magdalénien à Terrasson et dans la vallée de Planche-Torte. Pendant le Mésolithique, dont les industries tendent à se rapprocher de celles du Haut-Limousin, l'Homme a établi des campements de plein air sur les basses-terrasses des vallées. Au Néolithique, il s'installe sur les plateaux. Ses traces ont été retrouvées au voisinage des localités modernes les plus importantes, c'est-à-dire dans les régions les plus fertiles du département. Mais ses habitats sont clairsemés. L'occupation la plus dense de la Corrèze est contemporaine du Moustérien et du Périgordien.

La rareté du silex et de pierres faciles à tailler, l'éloignement des centres de production explique la rareté du Paléolithique en Bretagne[1]. Les quelques stations reconnues sont établies sur le littoral, à proximité des gisements de silex que donnent les plages soulevées, ou au voisinage des affleurements de quartzite à grain fin. C'est autour de ces gisements que l'on doit prospecter avec des chances de succès. Il semble que les stations bretonnes ont été occupées au cours de la troisième glaciation. Les outillages moustériens ont été recueillis dans le « head sableux », couronnant l'ancienne plateforme émergée. Au Bois du Rocher, le Moustérien inférieur serait contemporain d'une émersion et le Mont-Dol aurait été occupé à la fin du mou-

(1) P. R. Giot, *Stations paléolithiques de Bretagne*, dans *B. S. P. F.*, XLI, 1944, p. 154-155. — L. Collin, *L'âge du Paléolithique du Nord et de l'Ouest de la Bretagne*, dans *Bull. soc. archéol. départ. Ille-et-Vilaine*, XLVII, 1944, p. 31-38.

vement d'émersion des plages soulevées monastiriennes.

En Gâtinais[1], la vallée du Loing, pays de transit entre Loire et Seine, est jalonnée d'une traînée presque ininterrompue de stations préhistoriques. La région de Montargis, trop humide, est moins habitée, alors que les buttes sableuses des environs de Nemours ont livré des campements magdaléniens et tardenoisiens. Sur la rive droite, on relève des traces des diverses civilisations paléolithiques. Les Néolithiques ont préféré les plateaux fertiles et la proximité des sources.

A l'occasion de la publication de deux pointes en forme de laurier, conservées au château de La Guitière, à 2 kilomètres au Sud de Saint-Pierre-de-Maillé (Vienne), Et. Patte[2] étudie la dispersion de l'industrie solutréenne dans la Vienne. Les gisements sont placés sur un étroit couloir, ménagé entre le Massif Central, les plaines, les plateaux voisins de l'Océan Atlantique, constituant une région de passage entre l'Aquitaine et l'Espagne. Dans les causses de l'Indre, aux falaises du Roc, dans le talus de l'Arcade, près d'un gisement aurignacien, on a constaté l'existence d'un petit ensemble moustérien de tradition acheuléenne, au confluent de la Creuse et de la Bouzanne. Des abris moustériens ont été aussi reconnus dans le département d'Indre-et-Loire[3], et dans la vallée de la Brenne, à la Bouyère, commune de Douadie (Indre), un biface moustérien[4]. Un inventaire des bifaces pour le département de Maine-et-Loire a été dressé par le Dr Gruet[5], et à propos de la découverte d'un coup-de-poing moustérien à Villefranche-de-Rouergue, A. Cabrol[6] donne la liste des découvertes paléolithiques faites dans l'Aveyron et qui ne sont pas nombreuses. En Limousin, un disque moustérien a été trouvé aux environs de Droux (Haute-Vienne)[7], ainsi que des silex plutôt tardenoisiens.

Le gisement de Fontmaure[8] a fait connaître des objets nouveaux en forme de tablettes à bord abattu, dans un niveau de la fin du Moustérien, influencé par les techniques des lames et lamelles du Paléolithique supérieur. L'industrie est à rapprocher de celles du niveau supérieur de La Quina et de la couche E de la Ferrassie. Les outils à encoches sont nombreux, comme dans les couches aurignaciennes. E. Passemard[9] a donné un important mémoire consacré à la présentation des fouilles qu'il conduisit, de 1913 à 1922, dans la caverne d'Isturitz (Basses-Pyrénées). Dans le même département, à Labastide, dans une grotte, une cachette de grandes lames magdaléniennes a été mise au jour[10]. Les travaux de défense, organisés par les Allemands

(1) Abbé André Nouel, *Contribution à la préhistoire du Gâtinais (Inventaire d'une collection détruite en 1940)*, dans *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 100-102, 228-231.

(2) *Le Solutréen dans la Vienne*, dans *B. S. P. F.*, XLI, 1941, p. 42-46.

(3) Olivier Charbonnier, *Les falaises des Roches (Indre)*, dans *Revue de l'Acad. du Centre*, 70, 1944, p. 78-98.

(4) Du même, *La Brenne (Indre) a-t-elle été habitée au Paléolithique ?* dans *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 93-96.

(5) *Inventaire des bifaces trouvés en Maine-et-Loire, ibid.*. XLII, 1945, p. 199-200.

(6) *A propos d'un coup de poing moustérien découvert à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), ibid.*, XLI, 1944, p. 164-165.

(7) J. Percier, *Bull. soc. archéol. et hist. du Limousin*, LXXXI, 1945, p. 56-59.

(8) Dr L. Pradel, *Le gisement du Moustérien typique final à influences paléolithiques de Fontmaure (commune de Vallèches, Vienne)*, dans *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 84-96. Voir *ibid.*, XLI, 1944, p. 23-26.

(9) *La caverne d'Isturitz, en Pays Basque*, dans *Préhistoire*, IX, 1944.

(10) Glory et G. R. Simonet, *Bull. soc. préhist. Languedoc*, 1945, 402, p. 1.

dans la banlieue de Toulouse[1], ont fait connaître des gisements de quartzites taillés, sur la terrasse de 30 mètres de la Garonne, niveau de Saint-Martin-du-Touch, et dans le lit de l'Hers, entre les ponts de Lasbordes et de Montaudron. Les fouilles du cimetière moderne de Saint-Romans (Isère)[2], établi sur une nappe de graviers, contemporains de la décrue de la dernière glaciation, ont précisé que la station magdalénienne était plus récente que le dépôt des graviers et que peu de temps s'était écoulé entre le retrait de la dernière glaciation et l'installation des Magdaléniens. Les gisements des grottes et abris sous roches de Thônes (Puy-de-Dôme) sont contemporains de la fin des temps paléolithiques et leur industrie est semblable à celle recueillie à Chaix[3]. Sur la haute basse-terrasse de Montières (Somme), à Boutmy, a été signalée la présence de bifaces façonnés selon la technique du Levalloisien ancien par enlèvement d'éclats[4].

Avant l'arrivée des Magdaléniens en Périgord, on constate à Laugerie-Haute, dans le niveau sous-jacent au Solutréen ancien, une évolution artistique et industrielle tendant déjà vers le Magdalénien[5]. Le même fait se produit dans l'Est de la France, à La Colombière (Ain), et jusqu'en Moravie, à Vistoniče. Dès le Périgordien final, en dehors de la région pyrénéenne, les éclats de silex à retouches abruptes abondent dans les niveaux directement superposés au Solutréen supérieur, en Dordogne, Charente, Corrèze, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Loiret, mais ils n'atteignent ni le Sud de la Garonne, ni le Midi. On en conclut que le plus ancien Magdalénien du Périgord et de la Charente serait parvenu dans ces régions du Massif Central, repoussé par les porteurs de la civilisation du M. II à triangles scalènes, venant du Nord-Est. Ils y auraient vécu jusqu'à l'extension vers le Nord des Madgaléniens pyrénéens.

Deux inventaires sont consacrés aux lampes paléolithiques[6] et aux sphéroïdes moustériens d'Artois et d'Ile-de-France[7].

Au sujet des squelettes magdaléniens du Cap-Blanc et de Saint-Germain-la-Rivière, D. Peyrony[8] fait observer qu'ils ont été trouvés couchés sur le côté gauche, les membres inférieurs repliés, orientés Est-Ouest, la tête vers le Levant. Ces dispositions sont caractéristiques de prescriptions rituelles et ne correspondent aucunement à un écrasement, comme l'avait supposé Testut.

Peu de découvertes sont à signaler dans le domaine de l'art du paléolithique supérieur : des gravures du M. II à Crabillat et à Laugerie-Haute[9], à la grotte des Fées à Marcamps (Gironde)[10] ; tracés au doigt aurignaciens à la grotte d'Aldène (Hérault) ; tête d'Ours sur argile avec oreille modelée en relief, à la

(1) L. Méroc, *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 124.

(2) Frank Bourdier et Marc Millah, *Nouvelles fouilles du gisement préhistorique du cimetière de Saint-Romans (Isère)*, dans *P.-V. soc. scientif. Isère*, nº 158, 4 mars 1941 ; extr. 4 p.

(3) G. Desrut et E. Deret, *Les grottes et abris préhistoriques de Thônes (Puy-de-Dôme)*, dans *B. S. P. F.*, XLI, 1944, p. 34-38.

(4) R. P. H. Fleisch, *B. S. P. F.*, XLI, 1944, p. 165-167 ; XLII, p. 135-137.

(5) D. Peyrony, *Origine du Magdalénien I à « éclats de silex à retouches abruptes »*, dans *B. S. P. F.*, XLI, 1944, p. 127-129.

(6) Dr A. H. Bastin, *ibid.*, XLII, 1945, p. 34-38.

(7) H. Lambert, *Sphéroïdes moustériens d'Artois et d'Ile-de-France*, dans *B. S. P. F.*, XLI, 1944, p. 177.

(8) D. Peyrony, *L'Homme magdalénien de Laugerie-Basse a-t-il été écrasé?* dans *Bull. Soc. hist. et archéol. Périgord*, LXXIII, 1945, p. 23-24.

(9) D. et E. Peyrony, *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 29-30.

(10) H. Lambert, *ibid.*, XLII, 1945, p. 140-143.

grotte de Peyort, près de Prat (Ariège)[1]. On lira avec un amusement attristé les souvenirs du Comte H. Begouen[2] sur l'affaire du bas-relief de Laussel, acquis frauduleusement par le Musée de Berlin en 1913. « Surtout pas d'histoires ! », clama le ministre des Affaires étrangères de cet heureux temps. J. Vézian[3] décrit les peintures et les œuvres d'art mobilier de la grotte du Portel.

Il faudrait abandonner le terme pourtant commode et consacré par l'usage de *Mésolithique*, mais l'auteur[4] ne propose pas de solution acceptable. En archéologie, il n'y a pas que des classements typologiques et les mots paléolithique, mésolithique, néolithique, ont un contenu bien plus étendu que le rappel d'un facies industriel. Ils correspondent à un ensemble de civilisations. Pourquoi vouloir encombrer la nomenclature archéologique de noms nouveaux, sous le prétexte qu'il est des pointes mésolithiques qui ne correspondent à aucune forme géométrique[5] ? Il y aura bientôt autant de types de pointes que de marques d'automobiles, de coutellerie ou de porcelaine.

Une définition précise est donnée du mot *alios*[6] : couche plus ou moins noire, provenant de la décomposition des déchets de cuisine, des cendres de foyers et des fumiers humains, consolidés par imprégnation d'oxyde de fer, opération facilitée par les abris élevés par l'Homme. L'alios est la limite extrême sur laquelle sont déposés les objets de l'industrie mésolithique.

Sur les fouilles de Blangy-sur-Bresle et le Campignien, on se reportera avec profit au mémoire de M. Duteurtre[7].

L'exploration des gisements mésolithiques de la forêt de Montmorency[8] continue à donner des résultats intéressants. Dans la vallée sèche, qui descend du plateau de Blémur vers l'église de Piscop, et à la batterie de Blémur, a été découverte une industrie de pointes, perçoirs, pics, retouchoirs, burins, pointes-burins, tranchets, grattoirs, obtenus par débitage par percussion sur bloc brut, sans plan de frappe préparé. Sur l'épine dorsale d'une petite butte, entre le ruisseau des Vaux-de-Cernay et la route des Vaux à Auffargis, un abri de chasse a donné une industrie tardenoisienne avec pointes sauveterriennes scalènes (Sauveterrien II) et pointes à cran[9]. Dans la haute vallée de l'Essonne[10], le Paléolithique est très peu abondant. La région a été occupée principalement par les Tardenoisiens, puis par les Néolithiques. Il en est de même pour le bassin d'Aurillac[11].

Le principal intérêt des fouilles conduites dans l'abri sous roche situé à l'entrée de la grotte de Cuzoul, à 44 mètres au Sud-Ouest de Gramat[12], a

(1) Abbé GLORY, *ibid.*, XLI, 1944, p. 151-153.

(2) *Ibid.*, XLII, 1945, p. 182-183.

(3) *Bull. soc. préhist. Languedoc*, n° 2, 1945, p. 2-11.

(4) J. BLANCHARD, *La question du Mésolithique et le classement des industries paléolithiques*, dans *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 31-34.

(5) L. COUTIER, J. BLANCHARD et E. VIGNARD, *Les pointes de Sonchamp (Seine-et-Oise)*, *ibid.*, XLII, 1945, p. 130-134.

(6) E. GIRAUD et E. VIGNARD, *L'alios spécial des gisements tardenoisiens de la région parisienne*, *ibid.*, XLI, 1944, p. 108-112.

(7) *Ibid.*, XLII, 1945, p. 62-64.

(8) A. BOGARD, *Un faciès nouveau de la forêt de Montmorency*, *ibid.*, XLI, 1944, p. 27-32.

(9) R. ROBERT et E. VIGNARD, *Les campements mésolithiques du « Désert d'Auffargis » (Seine-et-Oise)*, *ibid.*, XLII, 1945, p. 76-84.

(10) Abbé R. MOUFFLET, *La préhistoire dans la haute vallée de l'Essonne*, *ibid.*, XLII, 1945, p. 223-227.

(11) R. PIERRON, *Civilisations lithiques du bassin d'Aurillac*, dans *Revue de la Haute-Auvergne*, XXX, 1944, p. 241-259.

(12) R. LACAM, A. NIEDERLANDER, H. V. VALLOIS, *Le gisement mésolithique du Cuzoul de*

été l'établissement d'une chronologie pour les établissements mésolithiques du Haut-Quercy. La stratigraphie de la station apporte également la justification des subdivisions, proposées par M. Coulonges pour le Tardenoisien, et la complète même sur certains points. L'évolution du Mésolithique au Cuzoul peut ainsi s'établir : Sauveterrien évolué et Post-azilien évolué : niveau II du Martinet et niveau I du Cuzoul ; Tardenoisien I typique, réminiscences paléolithiques, pointes tardenoisiennes typiques ; niveau III du Martinet et niveau II du Cuzoul ; apparition de la pointe à base récurrente au Cuzoul III ; — Tardenoisien II : apparition des pointes tardenoisiennes au Cuzoul IV ; — Tardenoisien III, prédominance des petits tranchets ; au Cuzoul IV, apparition de la technique néolithique ; fin du Mésolithique, Tardenoisien III évolué ; pointes à pédoncule, pointes-hameçons, poteries, sculptures au Martinet II. Les fouilles ont apporté peu de précisions sur les modes de vie pendant le Mésolithique. La grotte ayant été à peine occupée, on peut supposer un habitat en cabanes. La population, peu nombreuse et pauvre, tire ses principales ressources de la chasse (Cerf, Sanglier, Cheval) et utilise, pour la fabrication de son outillage, les roches les plus diverses : silex du Sarladais et de l'Agenais, et même le mauvais calcaire siliceux local. Les périodes d'abandon de l'abri correspondent à des déplacements temporaires, peut-être en direction de la station du Martinet, située à quelques jours de marche. Ainsi expliquerait-on la présence, dans l'un et l'autre gisement, de certains types industriels, telles les pointes à base récurrente. Toutefois l'évolution progressive de l'outillage, au Cuzoul, témoigne de la fidélité des occupants à leurs demeures. Il n'y a pas de céramique dans le gisement. La découverte, dans le deuxième niveau, d'un squelette d'homme, en plein horizon tardenoisien typique, prouve l'existence d'un culte des morts à cette époque. Le cadavre avait été étendu sur le dos, les jambes et les bras allongés, la face tournée vers l'Est, la tête reposant sur un assez gros bloc de calcaire siliceux, intentionnellement taillé. L'Homme du Cuzoul se rattache au type dolicho-mésocéphale, représenté à Ofnet, Téviec et Montardit. D'autres caractéristiques le rapprochent des Hommes de Mugem. Il apparaît « comme un intermédiaire entre les deux grands groupes d'Hommes mésolithiques de l'Europe occidentale, fait d'autant plus intéressant que le gisement de Gramat se trouve justement à mi-distance entre ceux de Téviec et Ofnet au Nord, celui de Mugem au Sud » [H. V. Vallois].

Gramat. Archives de l'Institut de Paléontologie humaine, mém. n° 21. Paris, Masson, 1944, in-4°.

Dans les régions de Terrasson et de Cublac, les gisements du Tardenoisien moyen et du Néolithique ont livré des flèches tranchantes triangulaires, trapézoïdales et à talon[1]. En Argonne meusienne[2], les vallées de l'Aire et de la Biesme, au vallon de Natifontaine et aux cinq sources du Claon, ont été occupées par des Tardenoisiens.

III. Néolithique et Age du Bronze

Les dernières découvertes mésolithiques du Périgord apportent quelques clartés sur l'histoire du Néolithique dans

(1) Dr A. Cheynier, *Les flèches tranchantes dans le Terrassonnais*, dans *Bull. soc. scientif., hist. et archéol. Corrèze*, 66, 1944, p. 56-60.

(2) G. Chenet, *De quelques stationnements tardenoisiens en Argonne meusienne*, dans *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 96-97.

la province[1]. On assiste d'abord à l'expansion progressive des Aziliens qui occupent peu à peu les abris. Mais ils n'ont pas séjourné longtemps dans les vallées de la Dordogne, de la Vézère et de l'Isle, alors que dans celle de la Droune, à Rocheraillé, ils ont laissé d'importants dépôts dont certains sont contemporains du néolithique. Les Tardenoisiens ont chassé les Aziliens du centre de la Dordogne et ils ont survécu à l'invasion néolithique, qui semble avoir été assez tardive. Leurs établissements à la Roque-Saint-Christophe, aux Marseilles, à Laugerie-Haute appartiennent à la phase récente du Néolithique. Dans le Bergeracois, les tranchets et les haches taillés en silex ne représentent pas une industrie campignienne, car aucun vestige du passage des Campigniens en Limousin n'a encore été retrouvé. Il s'agit d'un Néolithique à influence campignienne.

Dans le bassin parisien, le couloir du Loing a été la route suivie par les Néolithiques pour pénétrer dans la région comprise entre Loire et Seine. Pendant le Campignien, les stations-ateliers et les campements y sont nombreux. Au Néolithique moyen, on assiste au garnissage du rebord des plateaux, et à la descente dans les vallées au Néolithique récent. Le problème de l'eau, l'existence de terres légères, faciles à mettre en culture, ont joué un rôle important dans le régime de l'occupation à cette époque[2]. Les établissements néolithiques du Bois de Clamart[3] ont fourni un outillage misérable, appartenant à une période assez récente du groupe Seine-Oise-Marne. En Seine-et-Oise, aux Roches[4], quelques abris ont été occupés depuis le Néolithique jusqu'au IIIe siècle de notre ère, dispersés dans les éboulis. Malgré un titre prometteur, il y a peu de renseignements précis à retirer des articles de R. Pierron[5] sur le peuplement pré- et protohistorique de la région cantalienne. En Touraine, un campement temporaire de chasse a été découvert à la Fontaine-du-Saule, en forêt d'Amboise, sur le plateau situé entre Loire et Cher[6]. Dans la banlieue de Toulouse[7], les Néolithiques se sont installés sur la terrasse de 30 m. de la Garonne, à Blagnac, Cugnaux, Saint-Martin-du-Touch et sur les limons sableux de la vallée de l'Hers. Un bon inventaire a été publié des stations néolithiques et de l'âge du Bronze dans le pays d'Apt[8]. Des grottes funéraires, contemporaines du début de l'âge du Bronze, ont été fouillées à La Ripelle, sur le versant Sud du Mont-Combe, près de Toulon[9] (perle de cuivre, pointes de flèches en silex).

(1) D. Peyrony, *Le Néolithique en Périgord*, extr. du *Bull. Soc. hist. et archéol. du Périgord*, 1944, 6 p.

(2) L. Nougier, *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 10-12, 25-26.

(3) R. Daniel, *Gisements néolithiques du Bois de Clamart (Seine)*, *ibid.*, XLI, 1944, p. 51-58.

(4) A. Cabrol et R. Robert, *Fouilles d'abris aux Roches près La Ferté-Alais (Seine-et-Oise)*, *ibid.*, XLII, 1945, p. 105-111.

(5) R. Pierron, *Études de préhistoire cantalienne. Les civilisations lithiques du bassin d'Aurillac*, dans *Revue de la Haute-Auvergne*, XXX, 1944, p. 194-211, 241-259. — *Les haches néolithiques de Haute-Auvergne et les courants de culture préhistorique*, *ibid.*, XXXI, 1945, p. 10-29.

(6) G. Cordier, *Contribution aux études de préhistoire de la Touraine. Découverte d'une station néolithique, atelier en forêt d'Amboise (Indre-et-Loire)*, dans *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 38-42.

(7) L. Méroc, *ibid.*, XLII, 1945, p. 124.

(8) Frédéric Lazard, *Les environs d'Apt préhistorique. Étude sur le vallon de Buoux, le versant Nord du Lubéron et le plateau des Claparèdes, aux points de vue préhistorique et archéologique*. Avignon, Rullières frères, 1943, in-8°.

(9) René Gérard, *La station préhistorique de*

La sépulture de la tombe découverte dans la carrière Vergoignan, à la Frèche (Landes)[1], avait été placée dans une anfractuosité naturelle, fermée par une murette en pierres sèches. Le squelette, qui porte des traces de combustion, était couché sur le côté gauche, les jambes repliées ; à la hauteur de la poitrine, avait été installé un foyer, circonscrit par des pierres plates disposées en cercle, et dans une cavité contiguë on recueillit les restes d'un Ovidé. La sépulture de Wettolsheim a livré un curieux petit foret en silex pour le fraisage des grains de collier en coquillages[2]. L. Balsan poursuit activement ses recherches dans les grottes et les mégalithes aveyronnais[3] et R. Pouget[4] décrit les dolmens et tumulus situés aux limites de ce département et de la Lozère. Aux environs de Montpellier, à Sainte-Croix-de-Quintillargues, au bois de Valène, et aux confins des communes de Mutelle, Cazevieille et Saint-Jean-de-Cuculle[5], des dolmens et des stations ont été explorés qui appartiennent à l'Énéolithique. Le « tombeau » de Campet, à Benon[6], près d'une source, sous tumulus, était fait d'un coffrage recouvert d'une carapace de pierres. Il semble appartenir à une phase ancienne du Néolithique. Le dolmen ruiné de La Bétoulle a été réoccupé à l'époque romaine[7]. Quelques mégalithes ont été signalés en Touraine, dans la région de Crotelles-Villedômer et sur le plateau des Châtelliers, à l'Est du château d'Amboise[8]. Un inventaire sommaire des dolmens et des cluseaux vient d'être présenté pour la vallée de l'Aussonne[9]. Des tumulus et des enceintes ont été signalés, aux Pioliers, près de Randon[10], des tombelles ovalaires au Menez-Homne[11] et des dolmens dans le Jura[12], ainsi qu'un puits à silex près d'Amboise[13]. Dans le parc de Pinterville, au fond d'un vallon, un ossuaire a été fouillé[14], dans lequel les squelettes avaient été recouverts par des lits de

la Ripelle, au Mont-Combe, près Toulon (Var), dans *Bull. soc. de botan., géolog., entomolog. archéol. Var*, n° 55, 1944, p. 12-15.

(1) Abbé Glory, *Une sépulture néolithique dans les Landes*, dans *Bull. soc. préhist. Languedoc*, n° 2, 1945, p. 17-18.

(2) Du même, *A la découverte des hommes préhistoriques. Explorations souterraines* (1944), p. 131-145.

(3) L. Balsan, *Fouilles archéologiques*, 1943. Extr. des *P.-V. soc. des lettr., sc. et arts Aveyron*, 1944 ; du même, *Fouilles archéologiques 1939-1940. Palethnologie aveyronnaise*, extr., *ibid.*, 1945.

(4) René Pouget, *Dolmens et tumuli du Recoules de l'Hom, de Bombes, de Versel, d'Inos*, dans *Moun Clouquié. Bull. paroiss. de Novis (Aveyron)*, 1941-1942, p. 1943.

(5) Dr J. Arnal, *La préhistoire à Sainte-Croix-de-Quintillargues (Hérault)*, dans *B. S. P. F.*, XLI, 1944, p. 173-176 ; du même, *Trois mégalithes inédits du bois de Valène, ibid.*, XLI, 1944, p. 112-116 ; 151-154.

(6) J. Ferrier, *La sépulture néolithique de Benon, commune de Saint-Laurent-Médoc (Gironde)*, extr. *Bull. soc. linnéenne Bordeaux*, 1943, 8 p., IV pl. ; L.-D. Peyrolles, *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 51-56.

(7) L. Bonnaud et J. Peirier, *Le dolmen de la Bétoulle*, dans *Bull. soc. arch. et hist. du Limousin*, LXXX, 1944, p. 367 et suiv.

(8) G. Cordier, *Bull. trim. soc. arch. Touraine*, XXIX, 1944, p. 59-60 ; p. 33-34, p. 36-37.

(9) Aubisse et du Cheron, *Bull. soc. hist. et archéol. du Périgord*, LXX, 1943, p. 257-264.

(10) H. Vertet, *Vestiges anciens aux Pioliers, près Radan*, dans *Bull. soc. d'hist. et d'archéol. de Vichy*, p. 263-266.

(11) D. Vourch, *La préhistoire sur le Ménez-Hom*, dans *Bull. soc. archéol. Finistère*, LXVIII, 1941 (1943), p. 61-67.

(12) Marcel Baudot, *Premier rapport sur la fouille du caveau sépulcral néolithique de Pinterville (Eure)*, dans *Bull. soc. norm. ét. préhist.*, XXXIV, 1944, p. 4-7.

(13) A. Lepay, *Les mégalithes du département du Jura*, dans *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 145-147.

(14) G. Cordier, *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 148-149.

branchages, recouverts de pierres plates. Au sommet, on a recueilli un vase en terre noire, du type du Fort-Harrouard (Néolithique supérieur). Des mobiliers funéraires avaient été déposés avec les cadavres, pointes de javelot et poinçon en os, pendeloques et colliers, et près des corps d'enfants les ossements d'animaux familiers.

Une explication a été proposée pour les disques de pierre perforés : symboles religieux d'essence astronomique, originaires d'un centre eurasien[1]. M. Grünewald attire l'attention sur les modes de taille très variés des ateliers du Grand-Pressigny[2].

La découverte la plus importante, relative aux arts du Néolithique et du premier âge des Métaux, est celle de peintures de style ibérique dans les grottes de la vallée du Caramy, au Sud de Tourves. Parmi les sujets représentés, on trouve de nombreuses figures anthropomorphes (idoles) et une chasse au renard (grotte Chuchy)[3]. A Tarascon-sur-Ariège, un autre ensemble de ces peintures a été retrouvé, et dans les grottes du Grand-Père, des Églises Supérieures, de Sainte-Eulalie, du mont Saint-Béat, de Peyort, des représentations de guerriers, dont l'un tient une tête coupée, sont apparentées aux dessins de la grotte de Baldouin, près de Saint-Remy-de-Provence. A l'occupation néolithique de la grotte de Saint-Jean-du-Roc, à Marcamps, se rattache une gravure anthropomorphe[4]. La même image de la déesse néolithique, gravée sur les dalles morbihannaises, se retrouve à l'hypogée de Coutinargue, sur le plateau du Castellet[5]. La gravure anthropomorphe du menhir de la Pierre-Quilhade, à Auriac, se rapproche vaguement de la statue-menhir, avec son poignard du Bronze I[6]. Les sculptures reconnues sur deux rochers à 1 kilomètre Sud-Sud-Est de Pont-Aven, au bord du sentier de la ferme du Bourgneuf, restent énigmatiques[7].

Peu de travaux ont pour objet l'âge du Bronze. Des inventaires ont été donnés de cette période pour le département de la Creuse[8] (quinze cachettes de fondeurs, des enceintes, des tombelles et des dolmens à incinération ; aucun fond de cabane n'a encore été signalé) et pour la région libournaise[9]. Une nouvelle exploration a été conduite, au Trou-des-Morts, dans le massif de la Clappe[10], où Ph. Héléna avait recueilli des céramiques du Bronze III. Le gisement a été pillé par les « chercheurs de trésors », le souterrain-refuge de La Fer-

(1) A. Curtet, *Contribution à l'étude de la signification des disques perforés*, *B. S. P. F.*, XLI, 1945, p. 178-184.

(2) R. Grünewald, *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 138-140.

(3) Glory, Sanz Martinez, Neukirch, *Les peintures rupestres de style ibérique dans la vallée du Caramy (Gard)*, dans *B. S. P. F.*, XLI, 1944, p. 168-173.

(4) H. Lambert, *Gravures pariétales de la grotte Saint-Jean-du-Roc à Marcamp (Gironde)*, dans *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 48, 61.

(5) Émile Bouillon, *Nouvelles découvertes à l'hypogée de Coutinargue, plateau du Castellet (commune de Fontvieille, Bouches-du-Rhône)*, dans *B. A. C.*, 1941-42 (1944), p. 405-411.

(6) J. Pérol, *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 28-29.

(7) E. Bolelli et R. P. Giot, *Sculptures énigmatiques sur deux roches des environs de Pont-Aven (Finistère)*, dans *B. S. P. F.*, XLI, 1944, p. 149-151.

(8) Dr G. Janicaud, *Mélanges archéologiques (dixième série)*, dans *Mém. soc. sc. nat. et archéol. de la Creuse*, t. XXIX, 1944, extr. p. 1-23.

(9) Dr A. H. Bastin, *L'âge du Bronze au Musée de Libourne*, dans *Rev. hist. et archéol. Libournais*, n° 43, 1944, p. 19-24.

(10) A. Glory, *Étude d'une canine humaine de l'âge du Bronze. Trou-des-Morts (Aude)*, dans *Bull. soc. préhist. Languedoc*, n° 2, 1945, p. 14-15.

rage, à Varages[1], se classe parmi les ossuaires du début du Bronze. La cachette de fondeur de Longueville[2], au lieu-dit Monneron, entre un petit affluent de la Vézère et un vallon, contenait, dans un vase en terre ayant servi de creuset, des faucilles à bouton, des haches à talon, à tranchant non évasé, 1 pointe de lame à douille, 1 épée à languette, 1 poignard à rivets, des couteaux à lame courbe, des poinçons, 1 bélière, des épingles à collerettes, des anneaux-disques en tôle de bronze. L'ensemble peut être daté du Bronze III. Les faucilles sont arrivées dans le bassin parisien par l'intermédiaire de la civilisation palafittique de la Suisse et de la Savoie. Une petite cachette peut-être votive, de six haches à douille, a été trouvée dans la tourbe des marais du Trait, entre le chemin des Chantiers et la route du bac de la Meilleraye[3]. Une autre est signalée au passage à niveau de Courlandon, à la sortie d'Argentan[4]. En Limousin, une hache plate à rebords et deux à douilles ont été recueillies à Châlus (Haute-Vienne) et à La Rivière, commune de Chassenon (Charente)[5].

A propos de l'emmanchement et des « marques de fondeurs » des faucilles, M. G. Gaudron[6] remarque que le but de la faucille est de couper une poignée d'épis ou de tiges, tenue de la main gauche, sans que l'autre main soit obligée à un mouvement de torsion trop pénible : le tranchant doit donc présenter par rapport au manche une obliquité comprise entre 45 et 90°. Quant aux prétendues « marques de fondeur », elles correspondent à des précautions prises par le fondeur pour nourrir de métal la lame à sa base, et par le taillandier pour renforcer un point faible, au moyen de nervures, et assurer une meilleure fixation de l'outil dans le manche de bois.

IV. Les Ages du Fer

Comment concilier les données de l'archéologie et les textes des auteurs anciens qui laisseraient supposer l'existence d'un domaine marseillais, dont Avignon et Cavaillon auraient fait partie ? Dans une étude récente, ce problème n'a pas été abordé, l'auteur n'ayant utilisé que les sources littéraires et n'ayant pas tenu compte de la ceinture d'*oppida* indigènes qui isole Marseille de l'intérieur du pays[7].

Dans ma précédente chronique, j'ai déjà attiré l'attention sur l'importance de la stratigraphie du Cayla de Mailhac, pour la chronologie des stations préromaines du Languedoc méditerranéen. De nouvelles précisions sont apportées par M. Henri Martin-Granel[8]. Une suite de forteresses pré-romaines, installées sur les contreforts méridionaux des Cévennes et sur les collines des Corbières, jalonnent comme une frontière autour

(1) R. Corbeil, S. Royer, R. Girard, *Souterrain-refuge et grotte de La Ferrage. Station inédite à Varages (Var)*, dans *B. S. P. F.*, XLI, 1944, p. 91-103.

(2) Henri Lamarre, *La cachette de fondeur de Longueville (Seine-et-Marne)*, dans *Rev. archéol.*, 1945, 1, p. 98-115.

(3) J. Bailly, *Note sur la découverte de haches en bronze, faite au Trait, le 20 juin 1942*, dans *Bull. soc. norm. ét. préhist.*, XXXIV, 1944, extrait.

(4) *Bull. soc. nat. antiq. Fr.*, 1942, p. 157.

(5) *Bull. soc. archéol. et hist. Limousin*, LXXX, 1944, p. 102-103, 118.

(6) G. Gaudron, *Faucilles à bouton. Leur emmanchement, leurs marques de fondeur*, dans *B. S. P. F.*, XLI, 1944, p. 159-164.

(7) J. Brunel, *Étienne de Byzance et le domaine marseillais*, dans *R. E. A.*, XLVII, 1945, p. 122-133.

(8) Henri Martin-Granel, *Les fouilles de l'oppidum du Cayla, à Mailhac (Aude)*, dans *Gallia*, III, 1944, p. 1-14.

de la région Narbonne-Béziers. La voie naturelle Océan-Méditerranée est barrée par le seuil de Naurouze, le Carcassis et le Minervois, chaque coupure importante étant fermée par un verrou. L'importance du Cayla décroît par rapport au développement d'Ensérune. Il semble qu'après l'invasion des Volques, l'ancienne frontière de l'Ouest narbonnais perdit, avec son caractère ethnique, sa raison d'être. C'est alors que les marchés, comme Ensérune, redoublent d'activité.

La pénétration des Celtes, en Bretagne, au ve siècle avant J.-C., eût pour conséquence la mise en culture du territoire, fait qui avait été déjà constaté en Champagne. Des noms de lieu, Méreuil, Les Beauces, gardent le souvenir de ces défrichements. Le pays était alors couvert de bois, mais avec de vastes clairières, où s'abritent les exploitations agricoles[1].

Les fouilles de Mellecey[2] au bord de la voie d'Agrippa, reliant Chalon-sur-Saône à Autun, ont donné l'occasion d'étudier une station routière d'origine protohistorique. A un établissement néolithique peu important succède une station de La Tène III, qui ne disparaîtra qu'au Moyen âge, lorsqu'une hôtellerie s'installera à sa place. Il apparaît que le site, dépourvu d'eau et dénué de toute protection naturelle, a été uniquement choisi parce qu'il était placé à un carrefour. Le matériel celtique recueilli offre de grandes analogies avec celui du Mont-Beuvray. Des scories de fer et quelques culots de bronze marquent l'emplacement d'un atelier de fondeur. Mellecey est un gîte d'étape entre le grand *oppidum* de Bibracte et son port d'embarquement de Chalon.

La continuation des fouilles de Gergovie[3] a confirmé l'existence, déjà reconnue, de trois enceintes et de trois couches archéologiques successives, correspondant à une occupation hallstattienne, puis à un habitat des deux derniers siècles avant notre ère, caractérisés l'un par des poteries campaniennes, l'autre par des céramiques italiotes. A signaler pour la petite histoire de Gergovie, les « souvenirs » de Marcellin Boudet, sur Napoléon III et Gergovie[4]. L'occupation du plateau de Corent (Puy-de-Dôme), à 16 kilomètres de Clermont-Ferrand, près de la route d'Issoire, a pu commencer avec l'époque de Hallstatt. Un habitat gallo-romain recouvre des huttes gauloises. De nombreux tessons ont été ramassés, dont certains, à décor peint, appartiennent aux ateliers lédosiens de La Tène III[5].

Le Vivarais[6] apparaît comme un pays de refuge et de lien entre la montagne et les territoires rhodano-méridionaux. Les Celtes, en position d'attente dans les Cévennes, ont défriché la forêt d'yeuses et de chênes rubescents et, sans doute, introduit le châtaignier au cours du second âge du Fer, continuant l'œuvre des pasteurs néolithiques et de l'âge du Bronze qui avaient conquis, pour le passage de leurs troupeaux de moutons, les crêtes alpines.

Des caps barrés, au Combalou et à

(1) Guy Souillet, *Le peuplement et la mise en valeur d'une commune d'Ille-et-Vilaine de la préhistoire au Moyen-Age. Laillé*, dans *Bull. et mém. soc. archéol. Ille-et-Vilaine*, LXVII, 1944, p. 39-97.

(2) L. Armand-Calliat, *Fouilles châlonnaises*, dans *Ann. Bourgogne*, XVI, 1944, p. 62-63.

(3) A. Grenier, *CRAI*, 1944, p. 395-396.

(4) *L'Auvergne, Cahiers d'études régionales*, nº 110, p. 5-19.

(5) Robert Terrisse, *Bull. soc. nat. antiq. Fr.*, 1942, p. 108-142.

(6) M. Louis, *Civilisation cévenole et vocation spirituelle du Vivarais*, dans *Revue du Vivarais*, 1942, p. 69-71.

Saint-Georges-de-Luzançon, des cimetières hallstattiens, à Floyrac et sur le plateau du Larzac, précisent les conditions de l'installation des Celtes en Aveyron[1]. Dans la Creuse, on a relevé l'existence de plus d'une centaine de tumulus, certains d'origine hallstattienne, réutilisés pour des tombes gallo-romaines, et ayant finalement joué le rôle de mottes féodales[2]. Dans la région antique de Troyes, un vase portant le graffite Δέκμου a été recueilli rue Surgale[3]. Une tombe de cavalier, avec ses armes et ses objets de parure, a été découverte dans le cimetière gaulois de Nonant-le-Pin[4].

Une excellente étude sur la diffusion d'un type d'armes, le poignard à antennes, comme critère de l'extension d'un groupe humain, a été donnée par G. Fabre[5]. Ces poignards, caractéristiques de la civilisation posthallstattienne qui s'étend de la Castille à la Garonne, ont une origine celtique. Mais ils constituent des catégories qui ne sont pas contemporaines et n'ont pas la même aire de répartition. En Aquitaine, on rencontre seulement les types à antennes redressées à angle droit, contemporains des ve-ive siècles. En Languedoc, ils sont accompagnés d'une poterie peinte caractéristique. La civilisation posthallstattienne de l'Aquitaine traduit l'arrivée de formes industrielles dont l'évolution s'est faite en Espagne et en Languedoc. Elle correspond à une poussée ibérique entre Garonne et Pyrénées. Les épées de La Tène II languedociennes représentent l'entrée des Volques dans la région toulousaine, alors qu'en Aquitaine persiste un vieux fonds hallstattien, avec seulement quelques infiltrations celtiques (tombe de femme de Mazerolles, tumulus d'Aubagnac. T. II). On ne retrouve des Celtes que sur les confins, dans le pays de Buch, à Agen, Toulouse, Saint-Bertrand-de-Comminges, là où un demi-siècle plus tôt s'étaient arrêtés les porteurs des grandes épées de bronze et de fer. Alors qu'en Aquitaine, la première période de La Tène n'est pas représentée, on constate les traces évoluées d'un vieux fonds celtique du Bronze et du premier Fer. Il est à remarquer que précisément ces éléments sont ceux-là mêmes que les Ibères ont emprunté aux Hallstattiens. Le glaive des mercenaires d'Hannibal n'a pas été importé de Gaule en Ibérie, et ce n'est pas l'épée des Celtes de La Tène II qu'ont adoptée les Romains, mais un dérivé du poignard hallstattien à antennes. Aquitains, comme Ibères, ont reçu des Celtes du vi^e^ siècle, leurs armes, leurs bijoux et parfois aussi leur céramique. Seuls bons métallurgistes, dans un pays où le minerai de fer est abondant, ils ont conservé les types en les perfectionnant. Les deux peuples ont entretenu des rapports pacifiques qu'attestent la numismatique, la toponymie et l'onomastique et, en les confondant, les auteurs anciens n'ont retenu que les éléments posthallstattiens, partout ailleurs disparus.

Alors que l'invasion celtique du vi^e^ siècle a laissé des traces en Languedoc et en Castille, elle n'est pas représentée en Aquitaine. Aux temps de la descente des Ibères en Languedoc, on constate une identité de civilisation entre Aquitaine et Castille. L'invasion des Celtes de La Tène II a laissé de côté l'Aquitaine.

(1) L. Balsan, *Fouilles archéologiques*, 1943, dans *P.-V. soc. des lett., sc. et arts Aveyron*, extrait.

(2) Dr G. Janicaud, *op. cit.*, p. 20-23.

(3) Chandon de Briailles, *Bull. soc. nat. antiq. Fr.*, 1942, p. 159.

(4) Du Mesnil du Buisson, *ibid.*, 1942, p. 158.

(5) G. Fabre, *Les poignards à antennes de l'âge du Fer trouvés dans le Sud-Ouest de la France*, dans *Bull. soc. archéol. Midi France*, V, 1943, p. 56-66.

Les limites de cette aire de civilisation correspondent à celles de la numismatique ibérique et de la séparation des langues d'oc et d'oïl. Elle s'étend sur les plateaux, régions d'élevage du mouton et du cheval. Originaire des champs d'urnes de l'Europe centrale, cette culture descend jusqu'en Catalogne ; une autre vague pénètre dans la haute vallée de la Garonne, alors que les Celtes porteurs de la grande épée de fer ne peuvent entrer en Aquitaine. Une étude plus serrée de l'évolution du poignard à antennes permet de rétablir les conditions dans lesquelles s'est fait le peuplement de l'Aquitaine pendant l'âge du Fer. Les Celtes du VIe siècle ne sont pas passés d'Aquitaine en Espagne, puisqu'ils n'ont laissé aucune trace d'un séjour dans cette province. D'autre part, il est impossible d'attribuer cette culture aux Ibères, mais l'aire de dispersion des poignards à antennes de la deuxième phase (V-IVe s.) déborde l'Aquitaine au Nord de la Garonne. Le mouvement semble correspondre à un reflux d'éléments celtiques, stationnés en Languedoc et en Espagne, sous la poussée d'envahisseurs ibériques entre Garonne et Aquitaine. Il n'est donc pas possible d'attribuer à une occupation ibérique les noms d'Eliberre, Eluza, Calagurris, Iluro, Oloro, Tolosa, Carcaso. Cette toponymie remonte bien plutôt aux temps des navigations ibériques de l'âge du Bronze.

La traduction exacte du mot *gaesum* était restée imprécise. Selon un essai d'explication nouveau[1], le terme celtique ne se bornerait pas à désigner une arme, mais aussi des outils agricoles, comme l'aiguillon armé d'une pointe, la *guise* du Baujolais, du Charollais.

La hache en fer, trouvée dans le lit de la Marne, à Bisseuil[2], a conservé son manche, fait d'un morceau de bois, sectionné au-dessus d'un nœud; l'amorce de la branche forme la crosse qui s'insère dans la douille, on obtient ainsi un manche fait d'une seule pièce. Bien que restant énigmatiques, il semble que, par comparaison avec les bracelets de jambes du pays Sao, on puisse reconnaître dans les ornements penannulaires de section triangulaire des pièces votives représentant des anneaux de chevilles[3].

Une obole massaliote a été recueillie dans un ruisseau à Saint-Remy-de-Provence[4] ; dans la carrière de la Pérelle, près de Champ-Cars, en Saint-Jacques-de-la-Lande[5], un trésor de monnaies gauloises des Redons était renfermé dans un vase en terre-cuite ; une monnaie des Baiocasses a été découverte dans la région d'Argentan[6].

Parmi les sculptures récemment publiées, on signalera un griffon de bronze (Hallstatt II *B*), provenant du lit de la Loire, entre Les Ponts-de-Cé et Saint-Gennes, objet d'importation ionienne d'assez grandes dimensions[7] ; une statue d'homme, en pierre, aux paupières closes, un torques autour du cou, la main droite, ramenée sur la poitrine, tenant un poignard de ses six doigts repliés, trouvée à Pauvrelay (Indre-et-Loire)[8]. Une bonne reproduction a été

(1) J. DESCROIS, *Qu'est devenu le Gaesum gaulois?* dans *REA*, XLVII, 1945, p. 153-155.

(2) Abbé FAVRET, *Rev. archéol.*, 1945, 2, p. 138-139.

(3) R. LANTIER, *Bull. soc. nat. antiq. Fr.*, 1942, p. 86-90.

(4) H. BALLAND, *Rev. numis.*, 5e sér., VIII, 1944-1945, p. 191.

(5) *Bull. et mém. soc. archéol. Ille-et-Vilaine*, LXVI, 1941, p. XXII.

(6) DU MESNIL DU BUISSON, *Bull. soc. nat. antiq. Fr.*, 1942, p. 157.

(7) Dr M. GRUET, *Rev. archéol.*, 1945, 2, p. 123-127.

(8) Baron H. AUVRAY, *B. S. P. F.*, XLII, 1945, p. 18-19 ; CHASSAING, *ibid.*, p. 102-104.

donnée d'une petite image de guerrier celtique, conservée au musée de Strasbourg[1].

Deux très importants ouvrages de P. Jacobsthal et Fernand Benoît[2], traitent de l'art celtique. Alors que dans le premier, il s'agit principalement de l'art ornemental et décoratif, le second apporte une très intéressante contribution à l'histoire de la sculpture celtique en Provence et dans le Languedoc méditerranéen.

V. Époque Gallo-Romaine

1. *Les cités.* — P.-M. Duval a conduit des fouilles sur le site de *Cemenelum* (Cimiez)[3] : un amphithéâtre, parmi les plus petits connus, des aqueducs amenant l'eau du versant Nord des hauteurs, des demeures privées ont été mises au jour. La ville joua, depuis le règne de Néron, le rôle d'une sorte de capitale en miniature jusqu'à la veille de l'organisation de Dioclétien, époque à laquelle elle est rattachée au diocèse de Vienne. Cimiez eut à souffrir de la rivalité de Nice, sa voisine, mieux partagée avec son port. Lorsque les troubles amenèrent la déchéance des relations commerciales par la voie de terre, Cimiez perdit toute importance. A Orange[4], sous les masures situées à l'Est du théâtre, de « petites maisons », élégamment décorées de mosaïques et de peintures ont été mises au jour. Au sujet de l'ouvrage du chanoine J. Sautel sur Vaison, M. Albert Grenier[5] présente quelques pertinentes observations : de la prédominance des marques de potiers de La Graufesenque ne pourrait-on conclure que l'existence de la cité ne commence vraiment qu'avec le règne de Tibère? La construction en forme de T du prétoire est-elle bien un autel? Elle paraît bien grande. Au reste, si des inscriptions mentionnent un *praefectus* à Vaison, on ignore s'il s'agit d'un magistrat municipal ou d'un délégué de l'administration romaine.

Deux rapports établis par la Commission des fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges[6] font connaître les résultats des recherches effectuées, de 1933 à 1938, au forum et dans les quartiers voisins de la ville basse. L'angle septentrional du forum est occupé par de grands thermes publics, construits sur les substructions d'un balnéaire contemporain du principat d'Auguste, lors des travaux de restauration entrepris dans ce quartier au début du règne de Trajan. Le monument est en rapports directs avec le péribole du temple, prolongement des portiques du forum, dont il n'est séparé, au Sud-Est, que par un mur mitoyen. On est ainsi en présence d'un grand ensemble monumental, comprenant place publique, thermes et théâtre, de même appareil et de même époque, dispositions déjà reconnues à l'autel du Confluent à Lyon, et ailleurs, et qui viendraient à l'appui de l'hypothèse du

(1) A. Reff, *Gaulois et Germains sur la terre d'Alsace*, Strasbourg, Oberlin, 1945, in-8°, 20 p., 7 pl.

(2) P. Jacobsthal, *Early celtic art*, Oxford, Clarendon Press, 1944 ; 1 vol. de texte, 1 vol. de pl. in-4°. — F. Benoit, *L'art primitif méditerranéen de la vallée du Rhône. La sculpture.* Paris, Éd. d'art et d'histoire, 1945, in-4°. Voir : R. Lantier, *L'art celtique*, dans *Journal des Savants*, 1945, p. 67-77.

(3) Ch. Samaran, *CRAI*, 1945, p. 167-168. L. Cappati, *Cimiez dans l'histoire*, Armanac Nissart, 1943, p. 9-96.

(4) J. Formigé, *Bull. soc. nat. antiq. Fr.*, 1942, p. 105-106.

(5) A. Grenier, *REA*, XLVI, 1944, p. 371.

(6) *Rapport sur les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges (Lugdunum Convenarum) de 1933 à 1938*, dans *Mém. soc. archéol. Midi Fr.*, XX, 1943, p. 205-248 ; XXI, 1945, p. 17-87.

rôle joué par *Lugdunum Convenarum*, en tant que capitale fédérale des tribus pyrénéennes, entre Garonne et Aquitaine. Au Nord-Est des thermes, dans le quartier dit « Les Vignettes », sous les ruines d'*insulae*, occupées par des habitations privées, des maisons plus anciennes, en bois ou en pisé, représentent les vestiges de la plus ancienne agglomération (72 av. J.-C.). Aux temps des Antonins, sur ces emplacements s'étendent des quartiers d'habitation, en bordure du *decumanus* et desservis par des rues se coupant à angle droit. De grands thermes publics occupent toute la superficie de l'*insula* 2; agrandis et embellis au début du IIIe siècle, ils furent reconstruits sous le règne de Constantin et disparurent avec la cité, au ve siècle, lors de l'invasion des Vandales. A l'extrémité opposée de la ville basse, au Nord et à l'Est de la basilique chrétienne, des sondages ont révélé l'existence de nouveaux quartiers d'habitation et, au Nord et à l'Est, celle d'un grand bâtiment public. Dans la ville haute, au jardin des Olivétains (ancien évêché médiéval), une piscine appartient à un grand édifice et, sous la nouvelle salle du musée, s'étend la crypte d'une église mérovingienne. A Bazeret, autour du sanctuaire, s'était formée une petite agglomération gallo-romaine.

S'appuyant sur les conditions géologiques et physiques du site, M. Broëns[1] combat l'hypothèse d'une cité à Vieille-Toulouse qui aurait été à l'origine de Toulouse romaine. Il n'y a pas eu d'*oppidum* tectosage en cet endroit. L'existence, sur l'emplacement même de Toulouse, d'un *castellum*, élevé vers 120 avant l'ère par le consul Cépion, est plus vraisemblable. Quatre ruelles, dans la ville moderne, déterminent assez bien ce retranchement. La cité romaine était très étendue. On connaît d'assez nombreux restes de son enceinte de briques, mais peu de monuments : un temple sous l'église de la Daurade; dans le lit de la Garonne, un théâtre et un amphithéâtre; à 4 kilomètres au delà du fleuve, des ruines d'aqueducs sur la route de Cugnoux. Une étude du réseau antique des égouts apporterait des précisions sur la topographie.

C'est au jeudi 11 octobre, en 43 avant J.-C., qu'il convient de fixer la date de la fondation de Lyon[2].

Les travaux d'urbanisme et de défense passive ont apporté quelques précisions à la topographie antique de Limoges[3] : traces d'habitations place de la République sur l'emplacement occupé plus tard par l'abbaye de Saint-Martial; dans la région méridionale de Périgueux[4], peut-être les restes du portique d'une villa ; à Orléans[5], rues Chappon, Saint-Flou, Charles-Sanglier, Coulon, Sainte-Catherine, au cloître Saint-Aignan, tuiles, poteries et monnaies.

A Vichy[6], des travaux effectués par

(1) M. Broëns, *CRAI*, 1944, p. 341-342.

(2) A. Audin, *La fondation de Lyon*, dans *Ass. lyonn. recherches archéol.*, 1945, p. 4-8.

(3) E. Vincent, *Dans les tranchées-abris de Limoges*, dans *Bull. soc. archéol. et hist. Limousin*, LXXXI, 1945, p. 187-199.

(4) P. Barrière, *Découvertes récentes à Périgueux*, dans *Gallia*, III, 1944, p. 245-251.

(5) *Bull. soc. archéol. et hist. Orléanais*, XXIV, 1942 (1944), p. 265-266, 270-271, 272, 238, 241, 242, 248, 249, 258.

(6) Dr A. Morlet, *Captage gallo-romain de la source de l'Hôpital*, dans *La Presse médicale*, n° 30, 14 août 1943, p. 445-446 ; Dr L. Chabrol, *Béton de briques et béton romain*, dans *Bull. soc. d'hist. et d'archéol. de Vichy et de ses environs*, 1944, p. 224-239 ; Dr A. Morlet, *Vichy romain. Puits romains de Chomel*, extrait de *Vichy médical*, mars 1945, 9 p. ; du même, *La cité des Aquis Calidis*, extrait, *ibid.*, mai 1945, 11 p. ; du même, *Adduction d'eau de source aux Aquis Calidis*, *ibid.*, 1944.

la Compagnie fermière des Eaux à la source de l'Hôpital, ont amené la découverte du captage romain. La source jaillissait à gros bouillons d'un puits maçonné, autour duquel avait été coulé un épais massif de béton, interdisant toute déviation latérale des eaux. A la partie supérieure, une margelle, formant vasque, entourait le puits et, sur l'un des côtés, un orifice circulaire assurait l'écoulement de l'eau. La vasque portait un revêtement de marbre, et, dans l'antiquité, le dallage sur lequel elle reposait était au niveau du sol. Des restes importants de piscines ont été reconnus dans le voisinage, sur la place du monument aux morts. La présence d'installations hydrothérapiques, au Hall des Sources, et la découverte de tasses en terre-cuite servant à l'absorption des eaux, ainsi que la présence d'un important radier de béton à l'Est du puits Chomel, engagent à reconnaître l'emplacement de l'établissement de bains gallo-romains, autour des griffons actuels des sources Chomel et de la Grande-Grille. Au Sud-Est, la source Lucas, au-dessus de laquelle s'élevait peut-être un *frigidarium*, était également comprise dans les bains. Quelques indications ont été apportées à l'étude des canalisations : un tuyau de plomb, portant les noms des empereurs Septime-Sévère et Caracalla, a probablement une origine locale. La présence d'un important établissement thermal eut pour conséquence le développement du centre urbain, dans lequel on pénétrait par les ponts du Séchon et de l'Allier, et un certain nombre de voies dont les tracés ont été en partie suivis, et que bordaient, à la périphérie, les cimetières de La Ville-aux-Juifs et du quartier du Callou. Certains quartiers paraissent avoir été réservés à une catégorie déterminée d'artisans : les potiers, nombreux à Vichy, au champ Capelet, près de la gare, à la Croix des Renards, rue Desbret ; les forgerons et les bronziers, place de la Liberté. Des édifices religieux ont été signalés rue Callou et rue Victoria et une petite officine de faux monnayeurs, rue du Maréchal-Foch. Pour assurer l'alimentation en eau potable, les eaux de la source de Font-Fiolent furent amenées par un double aqueduc, l'un se dirigeant directement sur Vichy, qu'il atteignait en plein centre, sur l'emplacement de la gare du chemin de fer ; l'autre suivait la vallée du Séchon et pénétrait dans la ville par le quartier de la Ville-aux-Juifs. Tous les deux aboutissaient au bassin collecteur, découvert dans le jardin Maussang, rue Nationale. Un système d'égouts assurait l'évacuation des eaux usées.

Faut-il localiser *Genabum* à Orléans ou à Gien? Sans prendre nettement parti, après un exposé détaillé et une critique des sources littéraires et archéologiques, G. Chevallier[1] laisse deviner qu'il penche pour Orléans.

Les curieux de l'histoire des fouilles d'Alésia se reporteront au mémoire de J. Toutain[2]. Ils y trouveront également une description générale des ruines. Les campagnes de 1944 et 1945 ont porté sur le cimetière Saint-Père, les parcelles cadastrales 633, 634, et dans la région située à l'Est du forum. Elles ont apporté des précisions à la connaissance des routes et chemins passant à travers la cité et précisé la topographie générale

(1) Guy Chevallier, *Genabum, Orléans ou Gien? Synthèse d'histoire et d'archéologie régionales*. Orléans, M. Houzé, 1944, in-8°.

(2) J. Toutain, *Quarante années de fouilles à Alésia*, dans *Mémorial des Études latines*, 1943, p. 628-640 ; du même, *Les fouilles exécutées à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), en 1943, par la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, dans *Gallia*, III, 1944, p. 121-140 ; du même, *Ann. Bourgogne*, 17, 1945, p. 225.

du site. Un examen attentif du cadastre permet de restituer le plan des cités romaines. C'est le cas pour Senlis[1], dont on ne connait que les arènes. L'important cimetière mérovingien ne peut s'expliquer que par l'existence d'une nombreuse population gauloise, puis gallo-romaine. *Anderitum* (Andrézy) aurait été entre Paris et Rouen, l'étape principale de la navigation fluviale et le point d'attache de la flottille assurant la protection du trafic[2]. Et c'est parmi la population de la localité et des environs, bateliers, mariniers, nautes de la Seine, que les empereurs auraient recruté les équipages. Un habitat romain a été reconnu dans la cour du Petit Séminaire d'Amiens[3].

Où placer le *portus Aepatiaci*? A Isques, à une lieue de Boulogne, siège d'une garnison nervienne[4].

Le nom de Nevers dans l'antiquité était primitivement *Nibernum*, dérivé sous forme neutre de celui de la Nièvre, les habitants étaient les *Niberni*, nom tardivement fixé au locatif *Nibernis*, de là Nevers[5]. De nouvelles hypothèses sont proposées[6] pour expliquer le nom de Beaune, rendant peut-être mieux compte de l'association *Beleno*, *Belina*, *Belenein*.

Dans la construction des villes romaines, les mêmes gestes se sont reproduits aux mêmes endroits, pour des raisons de commodité ou de dispositions naturelles des lieux : c'est ainsi que les bains, les marchés, les temples occupent bien souvent des emplacements identiques. Les mêmes phénomènes se constatent presque partout : transfert au point fort, du capitole à la forteresse des invasions, puis médiévale. De là une certaine uniformité dans le plan des cités gallo-romaines : lots initiaux généralement assez petits (20 à 30 mètres en moyenne), réunis aux dépens des rues pour l'assiette des grands monuments ; un tracé général établi rigoureusement, en se basant sur le point de l'horizon où le soleil se levait le jour de la fondation ; un périmètre qui se plie au relief du sol ; un débordement des remparts, contemporains de la fondation, par les constructions qui s'étendent et donnent naissance à d'énormes faubourgs[7].

2. *Les monuments*. — A la scène du théâtre d'Orange, certaines maladresses dans l'exécution témoignent de la part prise dans la construction par les vétérans de la II[e] légion. Les éléments de la décoration, les marbres ont été, eux, apportés directement de la carrière, prêts à être mis en place. Les sculptures, malheureusement en pièces, sont également importées. A la Porte Royale, au-dessus du chambranle, courait une frise de danseuses et de danseurs et, de part et d'autre de l'ouverture, dans des niches, se dressaient des statues, dont une de Vénus. Un entablement de quatre grandes colonnes cannelées, en marbre blanc, flanquait la porte, en avant de quatre pilastres. L'ensemble était couronné par

(1) G. MATHERAT, *Bull. soc. nat. antiq. Fr.*, 1942, p. 197-212.

(2) J. TOUTAIN, *Le problème d'Andrézy-sur-Seine. Andrézy dans l'antiquité*, dans *B. A. C.*, 1941-2, p. 505-518.

(3) Abbé Ch. MARTIN, *Bull. soc. antiq. Picardie*, 1944, p. 259-260.

(4) Jules VANNÉRUS, « *Portus Aepatiaci* », dans *R. E. A.*, XLVI, 1944, p. 299-317 ; A. GRENIER, *CRAI*, 1944, p. 372-386.

(5) E. THÉVENOT, *Le nom de Nevers, sa valeur sémantique et son évolution*, dans *Bull. soc. nivern. lettr., sc. et arts*, XXI, 1941, p. 420-429.

(6) P. LEBEL, *Le nom de Beaune, nouvelles notes*, dans *Ann. Bourgogne*, 16, 1944, p. 103-108.

(7) J. FORMIGÉ, *Bull. soc. nat. antiq. Fr.*, 1942, p. 283-289. — P. GRIMAL, *Rev. de philologie*, XIX, 1943, p. 163-174.

une frise de Centaures et de Centauresses. Au-dessus de la corniche du grand ordre, un large espace rectangulaire était ménagé pour l'inscription de la dédicace que surmontait une grande niche centrale, abritant une statue colossale d'Auguste, le torse protégé par une cuirasse, un prisonnier barbare agenouillé à sa droite. En arrière du grand mur du *postscenium* s'étendaient des portiques, servant à la fois de foyer et de promenoir, recouverts de charpentes légères, décorées de peintures et d'appliques de bronze. Le sol était dallé de marbres ou de mosaïques. Orange est le seul théâtre où ce dispositif a pu être étudié[1].

Une reconstitution de l'orchestre du théâtre d'Arles a pu être esquissée[2] : l'autel aux Cygnes, conservé au musée, était la *thymélé* sur laquelle on plaçait aux jours de fêtes une statuette de bronze de Bacchus. Deux autres autels, portant également un décor augustéen, appartenaient à cet ensemble.

L'existence du théâtre de Civeaux, soupçonnée par Maximin Deloche, est maintenant certaine[3]. Il n'en est pas de même pour l'amphithéâtre supposé de Chalon-sur-Saône[4], sur lequel on ne possède aucun renseignement précis.

Poursuivant ses recherches sur les sanctuaires gallo-romains à tombe de héros, A. Grenier[5] ajoute à la liste établie le temple des Cars, à Saint-Merd-les-Oussines, dans la région de Millevaches. C'est un *stibadeion*, qui se dresse au sommet du *koilon* du grand théâtre de Vienne (Isère), à l'exemple du temple qui, à Rome même, couronnait, en quelque sorte, le théâtre de Pompée[6]. De ce monument provient vraisemblablement la décoration sculpturale dionysiaque en partie retrouvée : un Silène, adossé jadis à un mur, comme les Papposilènes du *stibadeion* délien, les chapiteaux aux serpents dressés de part et d'autre d'un trépied. On possède enfin quelques précisions sur les découvertes faites au temple du Moulin du Fâ[7], dont les substructions et les abords immédiats ont été reconnus : construit sur plan circulaire, au centre d'un podium également circulaire, il possède une *cella*, ouverte au Sud-Est et précédée par un parvis rectangulaire. L'enceinte, repérée en deux points en direction du théâtre, comprend deux murs parallèles, distants de 7 mètres, ce qui permet de supposer l'existence d'une galerie. Derrière la *cella* s'ouvrent deux puits : tombes de héros? Près de Saint-Gaudens, à Saint-Plancard, la découverte de stèles dédiées à Mars Sutugius laisse présumer l'existence d'un lieu de culte sur l'emplacement de l'église dans les murs de laquelle les monuments ont été remployés[8].

De brèves descriptions ont été données des aqueducs des Clausonnes, alimentant Antibes[9] et de l'aqueduc amenant à

(1) J. FORMIGÉ, dans *Bull. soc. nat. antiq. Fr.* ,1941, p. 45-50, 172-180.

(2) Du même, *L'autel aux Cygnes d'Arles et la thymélé dans les théâtres gréco-romains*, dans *Rev. archéol.*, 1944, 1, p. 21-34.

(3) EYGUN, *Bull. soc. antiq. Ouest*, 3e sér., XIII, 1944, p. 347.

(4) L. ARMAND-CALLIAT, *L'amphithéâtre supposé de Chalon-sur-Saône*, dans *Mém. soc. d'hist. et d'archéol. Chalon*, XXXI, 1945, p. 57-177.

(5) A. GRENIER, *Sanctuaires gallo-romains et tombe du héros, complément à la communication du 6 août 1943*, dans *CRAI*, 1944, p. 221-229. — J. FORMIGÉ, *Les fouilles de Sanxay*, dans *Gallia*, III, 1944, p. 43-97.

(6) Ch. PICARD, *Un type méconnu de lieu-saint dionysiaque: le stibadeion*, dans *CRAI*, 1944, p. 152-153.

(7) L. BASALO, *Le temple de Moulin du Fâ, à Barzan, près Talmont-sur-Gironde (Charente-Maritime)*, dans *Gallia*, III, 1944, p. 141-164. Résumé par A. G[RENIER], p. 164-165.

(8) A. REY, *CRAI*, 1945, p. 519.

(9) J. FORMIGÉ, *Bull. soc. nat. antiq. Fr.*, 1942, p. 227.

Tours les eaux des fontaines de Cléré, dont le tracé a été reconnu sur les territoires d'Athée, de Véretz, et dans le parc du château d'Azay-sur-Cher, où la conduite franchit un petit vallon au moyen de trois arcades[1].

La monographie que R. Dauvergne[2] consacre aux thermes des Fontaines-Salées est un modèle du genre. Ce n'est pas une simple description des ruines, mais une étude approfondie de la vie du site, des raisons qui ont conduit les hommes à s'y installer. Les fouilles sont replacées dans leur réalité physique et nous disposons d'une exacte reconstruction du paysage gallo-romain, bien différent de celui qui se déroule aujourd'hui sous les yeux du visiteur. Le sort de ce petit coin de terre a été, jusqu'à la Révolution, toujours réglé en fonction du sel, et c'est le sel qui est à l'origine des modifications profondes subies par le site au cours de cette histoire.

3. *Occupation territoriale et voies romaines.* — La *Forma orbis romani* s'est enrichie d'une nouvelle carte, celle du département de l'Aveyron[3] et, sous le titre ambigu — je ne sache pas que l'on ait jamais discuté à ce sujet — *de l'utilité des travailleurs provinciaux*, É. Thevenot, pour le pays éduen, L. Armand-Calliat pour le Chalonnais, R. Louis pour l'Yonne, G. Drioux pour le pays de Langres, G. Grémaud pour le Dijonnais[4] apportent de très utiles compléments à l'esquisse de la feuille de Lyon que j'avais donnée pour la *Tabula imperii romani*. Les résultats d'une enquête menée sur les noms de lieu de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône[5] dépassent les limites modestes où l'auteur a voulu les maintenir. Le travail est riche en hypothèses et en suggestions qui demandent à être vérifiées par des recherches sur le terrain. Toutefois, il n'est pas douteux qu'à un nom de lieu est souvent attaché un fait de folklore : *baune*, *balma*, touchent à la préhistoire ; *pierre* désigne souvent un menhir ; *folletière* est à rapprocher de Pierre-aux-Fées ; *motte*, *tartre*, *tertre* indiquent un tumulus ; *châtelet*, *châtelot*, une enceinte. L'archéologie confirme ces toponymes. Un curieux exemple est donné par le nom de *Cercot*, forme abrégée de *sarcophagus* : des sarcophages ont été découverts à Cercot même. La carte dressée par l'abbé Lestocquoy[6], pour les découvertes gallo-romaines du Pas-de-Calais, fait connaître un peuplement important dans un cercle d'une vingtaine de kilomètres de rayon, dont le centre serait à Arras, le long de la route de Brunehaud et dans le Boulonnais. La région Lens-Béthune-Arras est riche en découvertes mérovingiennes, mais le problème du peuplement, aux ve et vi^e siècles, est loin d'être résolu.

Après les justes et sévères critiques de J. Soyer, on croyait en avoir fini avec les erreurs doctoralement proclamées sur le désert de la Beauce à l'époque romaine.

(1) H. Auvray, *Bull. trim. soc. archéol. Touraine*, XXIX, 1944, p. 30.

(2) Robert Dauvergne, *Sources minérales, thermes gallo-romains et occupation du sol aux Fontaines-Salées, commune de Saint-Père-sous-Vézelay*. Paris, 1944, in-8°, 129 p., 8 fig. 6 plans, VII pl.

(3) *Forma orbis romani*. Fasc. IX, *Carte archéologique de la Gaule romaine*, dressée sous la direction de M. Adrien Blanchet. *Carte et texte complet du département de l'Aveyron*, préparés par M. Émile Bonnet, complétés et terminés par le directeur, Paris, 1944.

(4) *Annales de Bourgogne*, XVI, 1944, p. 15-28 (cartes).

(5) L. Armand-Calliat, *Pour la carte archéologique du Chalonnais. Indications toponymiques tirées des lieux et des notes de folklore*, extrait des *Mém. de la soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, XXX, 1943, p. 137-196.

(6) *Revue du Nord*, XXVII, 1944, p. 163-164.

Mais M. Dauzat[1] a relevé le gant, oubliant que nombre de domaines baucerons, comme le remarque A. Grenier, ont été attribués par les rois mérovingiens, carolingiens, voire capétiens, comme fiefs à leurs fidèles. C'est alors qu'ils ont pris les noms de leurs nouveaux possesseurs. De telles erreurs ne font que déconsidérer la toponymie qui doit s'incliner devant les enseignements apportés par les fouilles archéologiques. Dans la succession des circonscriptions administratives sur un même coin de terre, il faut tenir compte autant de la terre que de l'élément humain. Toutes ne sont pas devenues des *pagi*[2]. Ceux que nous connaissons appartiennent aux temps mérovingiens ; de ceux contemporains de l'époque romaine, on possède quelques noms, et leurs limites restent incertaines. On possède maintenant une bonne enquête sur les *pagi* de la Domnonée au IXe siècle[3].

Deux études[4] précisent les conditions de l'occupation dans les environs d'Alise-Sainte-Reine depuis les temps préhistoriques ; des camps et des enceintes occupent les hauteurs voisines, des villages gaulois s'échelonnent sur le chemin de Bacarat à Grésigny, et pour l'époque romaine on connaît plus d'une douzaine de sites correspondant à des domaines, formant la grande banlieue d'Alésia. Le territoire et les limites de la *civitas Leucorum* concordent avec la ligne de démarcation de l'ancien diocèse de Toul, comme l'a établi pertinemment, dans une excellente étude, M. Toussaint[5]. En Auvergne, la « plate » comprise entre la petite vallée de la Beautourne et celle du ruisseau de Vinlat, a été habitée jusqu'aux temps chrétiens. Son abandon a été provoqué par le déboisement qui a contraint les occupants à chercher un refuge sur les versants abrités[6]. En Bourgogne, l'exploration du territoire de Mellecey[7] a donné d'intéressants résultats, une station routière à laquelle succède une Maison-Dieu, une étude du cadastre et du terrain de la commune de Laillé[8] a fait connaître l'existence, à l'époque romaine, de plusieurs grands domaines fonciers, cellules économiquement autonomes, à la fois agricoles et industrielles (exploitation du minerai de fer). Le paysage breton n'est pas sans rappeler alors les « champagnes » du bassin parisien, du Nord et de l'Est de la France. Les Gallo-Romains n'ont pas connu le bocage avec le cloisonnement de ses haies. La carte des noms de lieux ne représente que l'habitat concentré du Bas-Empire et n'a conservé aucune trace des nombreux écarts, disparus à la suite des invasions du IIIe siècle de notre ère. Un même phénomène de concentration de l'habitat reparaît en Bretagne

(1) A. Dauzat, *R. E. A.*, XLVI, 1944, p. 319.

(2) Abbé Chaume, *Une question. La succession des circonscriptions sur un même coin de terre*, dans *Ann. de Bourgogne*, XVI, 1944, p. 162-174, 229-240.

(3) R. Couffon, *Les pagi de la Domnonée au IXe siècle, d'après les hagiographes bretons*, dans *Mém. soc. hist. et archéol. Bretagne*, XLIV, 1944, extrait 24 p., 4 cartes.

(4) E. Fornerot, *Carte d'Alise et de ses environs, d'après les notes sur Alise et ses environs de Victor Pernet*, dans *Soc. sc. hist. et nat. de Semur-en-Auxois, c. r.*, 1942, p. 21-22 ; — J. Toutain, *Les vestiges antiques autour du Mont-Auxois (canton de Venarey)*, dans *id.*, 1943, p. 7-9, 15-16.

(5) Maurice Toussaint, *Le territoire et les limites de la « civitas Leucorum »*, dans *B. A. C.*, 1941-2, p. 413-428.

(6) M. Vazeilles, *Bull. hist. et scientif. Auvergne*, 1945, extrait. 4 p.

(7) L. A.-Calliat, *Ann. Bourgogne*, XVI, 1944, p. 62-63 ; *Mém. soc. d'hist. et d'archéol. Chalon-sur-Saône*, XXIX, 1940, p. 76-79 ; *Gallia*, 3, 1944, p. 25-41.

(8) Guy Souillet, *op. cit.*

avec les incursions des Normands et la guerre de Cent Ans.

Il est difficile d'évaluer la population des villes gallo-romaines et l'on sera reconnaissant à M. F. Lot[1] des précieuses indications qu'il réunit à ce sujet.

De nouvelles découvertes ont été faites à Trinquetaille[2] sur l'emplacement du cimetière moderne ; à la Petite-Garenne, près de La Seyne[3], un hypocauste a été mis au jour. Sur la route d'Avignon, à Cavaillon[4], au quartier des Vergers, des puits avaient été forés depuis l'époque du Hallstatt jusqu'au IIIe siècle après J.-C. pour l'alimentation en eau des agglomérations antiques. Dans la Loire, le petit village de Piney[5] est riche en antiquités : enceintes faisant partie du système défensif du fleuve, digue-pont romain et pont antique à Saint-Rambert-sur-Loire. En Aveyron[6], des établissements gallo-romains ont été reconnus au Monal, aux Crottes, à La Glène, à Girman, et une monographie a été consacrée à Millau[7], dont les deux premiers chapitres traitent de la préhistoire et de l'époque gallo-romaine. On possède un inventaire pour les découvertes faites dans la région de Sévérac, encore peu explorée[8]. A Chassenon[9], un nouveau puits a été fouillé qui a donné une petite réglette graduée en marbre, et à La Boissière[10], on a dégagé une piscine circulaire, avec accès par un double escalier. En Périgord, la villa de la Cornedie[11], à Piégut-Pluviers, est à la fois un centre agricole et industriel (ferrières). En Touraine, dans le jardin du presbytère de Ports-sur-Vienne[12], des chapiteaux et des fûts de colonne marquent l'emplacement d'un important édifice gallo-romain. On connaît encore mal les antiquités d'Azay-le-Rideau[13] : tombe de la Rémonière, dont le château s'élève sur les ruines d'une villa ou d'un grand édifice. La villa d'Anrosay[14], située au voisinage d'une source, a été réoccupée après les invasions et des tombeaux ont été installés dans ses ruines, avec des pierres de démolition. Au champ de l'Os, près de Vitteaux (Côte-d'Or), une villa a été reconnue en 1867[15].

Le Nord de la France, à l'écart des grands courants commerciaux, occupe une situation défavorable au point de vue des communications. Aucune grande voie, si favorable au transport des marchandises, ne le traverse. Cet isolement explique le conservatisme des formes, en particulier pour la céramique : il est trop difficile d'y amener les produits

(1) Ferdinand LOT, *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine*. Bibl. Ec. Haut. Et., sc. hist. et philolog., fasc. 287. Mâcon, 1945 (1re partie).

(2) F. BENOIT, *Recherches nouvelles à Trinquetaille*, dans *Gallia*, III, 1944, p. 251-257.

(3) *Bull. soc. botan., géolog., entomolog. et archéol. Var*, no 55, 1944-5, p. 2.

(4) A. DUMOULIN, *Les puits antiques de Cavaillon (Vaucluse)*, extrait *Bull. soc. ét. sc. nat. Vaucluse*, 1943, nos 3-4, p. 22.

(5) J. RENAUD, *Note sur les antiquités de Piney*, dans *Bull. Diana*, XXIX, nos 2-3, 1945, p. 81-86 ; du même, *Les pilotis du vieux pont de Saint-Rambert-sur-Loire*, dans *id.*, p. 98-99.

(6) L. BALSAN, *Fouilles archéol.*, 1939-40, 1943.

(7) Jules ARTIÈRES, *Millau à travers les âges*.

(8) ALBENQUE, *Journal Aveyron*, 4-12-43.

(9) Dr P. MASFRAND, *Bull. soc. hist. et archéol. Limousin*, LXXXI, 1945, p. 172-176.

(10) *Ibid.*, LXXX, 1944, p. 123.

(11) P. BARRIÈRE, *L'établissement de la Cornedie*, dans *Gallia*, 3, 1944, p. 240, 245.

(12) Baron H. AUVRAY, *Bull. trim. soc. archéol. Touraine*, XXIX, 1944, p. 30.

(13) Du même, *Azay-le-Rideau gallo-romain*, *ibid.*, XXIX, 1944, p. 43-53.

(14) P. LEBEL, *Vestiges archéol. découverts à Anrosay (Haute-Marne)*, dans *Rev. archéol.*, 1945, 2, p. 88-92.

(15) De MONTJAMONT, *Doc. sc. hist. et nat. Semur-en-Auxois*, c. r., 1942, p. 20.

des officines arvernes. L'administration romaine, en établissant le réseau routier, a eu surtout pour préoccupation de faciliter les transports de troupes et la transmission des ordres, puis les communications avec l'île de Bretagne et les pays rhénans[1]. La voie Regordane, reliant la Provence à l'Auvergne, suit en de nombreux points de son tracé le cours des rivières. On peut se demander si en Gaule, comme en Terre-Sainte, ce nom n'est pas en rapport avec le chemin d'eau, le guide, le conducteur du voyageur[2]. La région de Mazan[3], traversée par de nombreux ruisseaux descendant du Ventoux ou de la chaîne de Vaucluse, occupe dans le Comtat une situation presque centrale, au débouché du passage mettant les vallées du Rhône et de la Durance, en communication par d'anciens chemins avec Digne et Sisteron, Vaison et Cavaillon. On doit signaler des études sur les voies romaines de Vichy[4], rectifiant le tracé de la route Périgueux-Saintes, aux environs de Chancelade[5], les chemins savoyards[6], les rapports des chemins ruraux et de la centuriation romaine dans la plaine châlonnaise[7], la voie romaine de Naix à Langres[8], la station routière de Bolar[9], les traces du cadastre romain en Bretagne[10], la route de Paris à Rouen dans son passage à travers le Parisis et le Vexin français[11], la chaussée Brunehaut de Bavay à Reims[12].

4. *Les sépultures.* — Des fouilles seraient à entreprendre pour déterminer le caractère du monument, dit « La Chèvre d'or », dressé à Biot (Alpes-Maritimes), sur une hauteur dominant la vallée. Est-ce un tombeau, semblable à celui de La Penne, près de Marseille[13] ? Une tombe sous tuile a été découverte à Port-Issal[14] et les scouts ont fouillé un cimetière bouleversé des IIe-IIIe siècles, près de la chapelle de Fontibus, à l'angle Nord-Ouest du cimetière de Salinelles, commune de Sommières[15].

Une nouvelle étude de J.-J. Hatt[16]

(1) Roger Dion, *Les voies romaines du Nord de la France, étudiées sur la carte, Publications de la Soc. de géogr. Lille*, 1944-5, p. 535.

(2) A. Blanchet, *Hypothèse à propos de la voie Regordane*, dans *CRAI*, 1945, p. 458-463.

(3) Léon Carrias, *Les vieux chemins du terroir de Mazan (Vaucluse)*, dans *B. A. C.*, t. V, 13 novembre 1944, p. VI-VII.

(4) H. Waller, *Les voies anciennes des Aquis Calidis*, dans *Bull. soc. d'hist. et d'archéol. de Vichy*, 1944, p. 100-115.

(5) Mercier, *Bull. soc. hist. et archéol. Périgord*, LXXII, p. 96.

(6) Émile Vuarnet, *Mém. et doc. publ. par Acad. Chablaisienne*, XLVII, 1943, p. XV.

(7) André Déléage, *Le réseau des chemins ruraux dans la plaine chalonnaise et la centuriation romaine*, dans *Mém. soc. d'hist. et d'archéol. Chalon-sur-Saône*, XXIX, 1940, p. 146-151.

(8) G. Davillé, *La voie romaine de Naix (Nasium) à Langres (Andematunnum)*, dans *BAC*, 1941-2, p. 441-450.

(9) E. Thévenot, *Conjectures sur la station antique de Bolar à Nuits-Saint-Georges*, dans *Ann. Bourgogne*, 1944, p. 242-247.

(10) A. Meynier, *Traces de cadastres romains en Armorique*, dans *CRAI*, 1944, p. 413-422 ; du même, *Champs et chemins en Bretagne*, dans *Conférences universitaires de Bretagne*, 1942-3, p. 161-178.

(11) J. Toutain, *Note sur la voie romaine de Lutèce à Rotomagus (Rouen) dans le Parisis et en Vexin français, de Paris à Saint-Clair-sur-Epte*, dans *BAC*, p. v., 12 juin 1944, p. V-XVII.

(12) M. Hénault. *La voie romaine de Bavay à Reims (dite chaussée Brunehaut). Essai de reconstitution de son tracé antique. Les stations. Les colonnes milliaires*, dans *B. A. C.*, 1941-2, p. 451-469.

(13) J. Formigé, *Bull. soc. nat. antiq. Fr.*, 1942, p. 225-227.

(14) *Bull. soc. botan. géolog., entomolog. et archéol. Var*, n° 55, 1944, 5, p. 4.

(15) *Clan archéologique des Chênes Verts. Fontibus, nécropole gallo-romaine.* Les Éclaireurs de France, s. d., in-8°, 15 p.

(16) J.-J. Hatt, *Les monuments funéraires gallo-romains du Comminges et du Couserans*, dans *Ann. Midi*, LIV-LV, 1945, p. 169-254.

apporte des éclaircissements sur les conditions dans lesquelles se développèrent les coutumes de l'art funéraire dans le Comminges et le Couserans. L'épigraphie permet de mettre un peu d'ordre dans la chrolonogie de ces mouvements : l'emploi de la formule *h(ic) s(itus) e(st)* est contemporaine du Ier siècle de notre ère ; la dédicace au datif paraît à la fin du Ier et au début du IIe siècle et, à partir du milieu du IIe siècle, on ne relève plus que la formule *D(is) M(anibus)*. Les monuments, en forme d'auges, représentent une variété locale de la stèle-maison gallo-romaine et continuent la tradition indigène des caissons funéraires de l'âge du Bronze. Ils témoignent aussi de la longue survivance de certaines croyances celtiques sur l'autre monde, situé dans les régions sidérales, sur les mythes de la transmigration des âmes, dans lesquels une divinité de caractère astral et funéraire, Epona gallo-romaine ou Rhiannon celtique, joue un rôle prépondérant. On retrouve volontiers dans les représentations des défunts se versant à boire le souvenir d'un ancien rite hallstattien. Au point de vue social, ces curieux monuments précisent l'importance prise, aux IIe et IIIe siècles, par les communautés de caractère à la fois professionnel, cultuel et funéraire dans les groupes indigènes de la Gaule. L'art funéraire local, purement romain aux origines, se libère, au cours du second siècle, de ces influences : motifs et symboles funéraires ne relèvent plus désormais que d'une inspiration empruntée aux croyances celtiques. Il est intéressant de mettre en rapport ce renouveau des modes indigènes avec l'expansion de la romanisation qui pénètre dans les contrées les moins accessibles du pays. C'est aussi le temps où les productions en série des marbriers gallo-romains se répandent de plus en plus dans toutes les classes sociales. Mais pour suivre le goût du public elles tendent de plus en plus à prendre une physionomie locale. Stèles, cippes et auges se couvrent de motifs nouveaux, signes astraux, instruments d'artisans, et de très anciens thèmes décoratifs, héritiers du passé celtique.

Une sépulture à inhumation d'époque romaine a été trouvée dans le cimetière néolithique du Verdier[1]. Contrairement à la thèse soutenue par F. Benoît, le mausolée de Lanuéjouls (Lozère) doit être rapporté au IIe siècle, au temps d'Hadrien ; les images des Victoires rappellent autant celles des arcs de triomphe provençaux que celles des sarcophages du IIIe siècle. Enfin l'excellence de l'appareil interdit de reconnaître une construction de basse époque[2]. Des cimetières ont été fouillés à Riesse (Lozère)[3] avec poteries de Banassac, à la Maison-Blanche[4], IVe-Ve siècles, à Issoire[5], IIe siècle, sur le territoire de la commune de Giat, lieu dit « Chez Rozet », milieu du IIe siècle[6], près de Planartige et au Champ du Puy de la Faux (Cor-

(1) R. Terrisse, *Sépulture à inhumation au cimetière néolithique du Verdier (Tarn-et-Garonne)*, dans *Bull. soc. nat. antiq. Fr.*, 1942, p. 31-32.

(2) J. Formigé, *ibid.*, 1942, p. 78-82.

(3) Dr Ch. Morel, *Gallia*, III, 1940, p. 133-240.

(4) E. Desforges et P. F. Fournier, *La nécropole de la Maison-Blanche (commune de Pardines)*, dans *Revue d'Auvergne*, 59, 1945, extr. 23 p.

(5) J.-J. Hatt, *Tombes à incinérations découvertes à Issoire*, dans *Revue d'Auvergne*, LVIII, 1944, extr. 15 p.

(6) J. Charbonneau, *Découverte d'une sépulture gallo-romaine d'incinération près Chez-Rozet (commune de Guat)*, dans *Bull. hist. et archéol. Auvergne*, LXIV, 1944, extr.

rèze)[1], au Chalard[2]. Un inventaire a été établi pour les sépultures antiques de la Vienne[3]. La tombe de La Geneytouse, à La Gorce, a fourni un mobilier funéraire comprenant des bijoux d'or, bague, anneau et éléments de collier (IIIe siècle?)[4]. Au cimetière d'Allichamps[5], des stèles funéraires à personnages ont été utilisées pour la confection d'un sarcophage. Il ne s'agit pas de la découverte d'un cimetière de l'âge du Fer, à Lanslevilard[6], mais de tombes romaines des premiers siècles de notre ère.

5. *Arts et métiers.* — Ce que l'art roman doit à l'art celtique a été précisé par P. Francastel[7] : loi du cadre ; thèmes gallo-romains passés dans le répertoire des imagiers médiévaux ; réapparition des traditions artistiques indigènes.

Le bas-relief de la face méridionale du mausolée de Saint-Remy-de-Provence[8] représente deux scènes distinctes : à droite, la chasse de Méléagre ; à gauche, le massacre des fils de Niobé, au cours d'une chasse dans les forêts de Cithéron. Par les caractères de souplesse du dessin, l'audace des raccourcis, le goût de l'action violente et du pathétique, la composition relève, par l'intermédiaire des « cahiers de modèles », des grandes œuvres de la peinture grecque du IVe siècle avant notre ère.

La borne de pêche, sur laquelle on voulait jadis reconnaître un seigneur et un moine, représente, d'après le dessin inexact qui subsiste, deux époux sur une stèle funéraire. La pièce était en place, aux XVIe et XVIIe siècles, aux environs de Saint-Germain-du-Plain (Saône-et-Loire)[9]. Le nettoyage de la statue de Champs, lors de son entrée au musée de Guéret, a permis d'identifier le monument, non pas avec une image de Mercure, mais avec une déesse-mère tenant un enfant[10]. Malgré une nouvelle étude[11], les reliefs de l'autel de Verneuil-Moutiers restent toujours inexpliqués. Un important complément est apporté à la liste des sculptures gallo-romaines du pays éduen[12]. La tête d'homme, trouvée à Alésia, entre les ruines d'un temple et le monument à triple abside, appartient probablement au personnage masculin d'un groupe du dieu et de la déesse assis[13]. Le masque en bronze du musée de Senlis se rattache à la série de pièces semblables, découvertes en forêt de Compiègne et à Garancières-en-Beauce[14]. Le démontage, à l'atelier du musée des Antiquités nationales, du groupe d'Epona avec le poulain découvert au hameau de La Sarrazine, en 1860, a démontré que

(1) *Bull. soc. archéol. et hist. Limousin*, LXXX, 1944, p. 85. — Dr Janicaud, *Mém. soc. sc. nat. et archéol. Creuse*, XXIX, 1944, p. 29-31.

(2) *Ibid.*, LXXXI, 1945, p. 70.

(3) F. Delage, *Sépultures antiques de la Vienne*, dans *Bull. soc. émul Bourbonnais*, 1942, extrait.

(4) Du même, *Notes d'archéol. g.-r.* II, *Sépulture de la Gorce*, dans *Bull. soc. hist. et archéol. Limousin*, 1945, p. 219-226.

(5) *Bull. soc. antiq. Centre*, 1941-2 (1945), p. XI.

(6) J. Bellet, *Notes sur la préhistoire de Lanslevilard (Savoie)*, Belley, 1932.

(7) P. Francastel, *Sculpture gallo-romaine et sculpture romane*, dans *Rev. archéol.*, 1944, 2, p. 134-142.

(8) Fr. Chamoux, *Sur un bas-relief du mausolée de Saint-Remy*, dans *CRAI*, 1945, p. 177-183.

(9) L. Armand-Calliat, *BAC*, p.-v., 17 février 1944, p. V-X.

(10) Dr J. Janicaud, *Mém. soc. sc. nat. et archéol. Creuse*, 1944, p. 24-27.

(11) F. Delage, *Notes d'archéol. g.-r.*, II, *L'Autel de Verneuil-Moutiers*, dans *Bull. soc. hist. et archéol. Limousin*, 1945, p. 213-218.

(12) *Ann. Bourgogne*, 17, 1945, p. 68-69.

(13) J. Toutain, *BAC*, p.-v., 12 mars 1945.

(14) R. Lantier, *Bull. soc. nat. antiq. Fr.*, 1944, p. 215-217.

le socle est une adjonction moderne, dont la faiblesse a nécessité l'établissement d'un coffrage de bois pour supporter le poids des figurines. Malgré la fente en tire-lire, le socle n'a jamais pu être utilisé, comme on l'avait supposé, comme tronc d'offrandes[1]. Une statuette du dieu au maillet, de la collection Ch. Fabre, à La Gagère (Puy-de-Dôme), provenant de Lezoux, témoigne des affinités existant entre Mercure et le dieu au maillet, qui est figuré ici avec des chaussures à talonnières ailées, allusion au rôle psychopompe de Sucellus[2]. A l'occasion du legs fait par M. Alfred Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, au Musée des Antiquités nationales, de la collection réunie à Mâcon par son grand-père Tony Lacroix, une description des statuettes de bronze a été donnée[3]. On remarque spécialement une figurine de dieu chasseur, tenant un lièvre par les pattes de derrière, sujet déjà connu par la statuaire de pierre, mais encore inconnu dans les séries de petits bronzes figurés. Le musée de Poitiers vient de s'enrichir d'un magnifique bronze grec, trouvé dans le département de la Vienne, représentant un athlète vainqueur se couronnant de la main droite et de l'autre main tenant une bandelette. Dans cette œuvre, peut-être une copie de l'époque d'Hadrien se manifeste une influence polyclétéenne[4].

On doit au chanoine Drioux[5] un inventaire des mosaïques et des peintures murales découvertes à Langres, et à G. Matherat la publication de deux instruments de mesure découverts à Senlis[6]. H. Rolland[7] a donné un relevé des inscriptions antiques de Saint-Remy-de-Provence, revision et complément du *C. I. L.*

Des ateliers de potiers importants existaient sur le territoire du département de l'Aveyron, à La Graufesenque, Banassac, Saint-Pierre-du-Trépied et à Cahors. Des tuiliers travaillaient à Camboulet[8]. Parmi les marques de potiers, trouvées dans la Haute-Vienne, celles des officines de La Graufesenque sont plus nombreuses que les estampilles arvernes. Peu de marques sont encore connues en Corrèze[9]. Aux premiers temps de l'Empire, l'industrie de la terre-cuite était florissante à Vichy[10], dont les ateliers avaient une spécialité de glaçure plombifère.

Ce ne sont pas des céramiques de La Tène, mais des vaisselles communes, fabriquées à Rome au cours de la seconde moitié du Ier siècle avant J.-C., qui ont servi de modèles aux potiers « belges »[11].

On retirera grand profit, pour la datation de la poterie d'usage domestique, des précisions données par J.-J. Hatt[12] sur les tessons trouvés au fond d'un puits, à Clermont-Ferrand, sur l'emplacement des nouvelles facultés. Les fragments de

(1) Du même, *ibid.*, 1942, p. 123-125.
(2) Du même, *ibid.*, 1942, p. 160-163.
(3) Du même, *ibid.*, 1942, p. 166-171, 181-189, 190-195.
(4) Guillon, *CRAI*, 1945, p. 227-229.
(5) Abbé Drioux, *B. A. C.*, 1941-2, p. 429-440.
(6) G. Matherat, *Bull. soc. nat. antiq. Fr.*, 1942, p. 59-78, 281-283.
(7) H. Rolland, *Gallia*, III, 1944, p. 167-223.
(8) A. Viré, *Potiers et tuiliers gallo-romains du Quercy et du Rouergue*, dans *Bull. soc. ét. litt. scientif. archéol. Lot*, 1943, p. 204-217.
(9) F. Delage, *Inventaire des marques de potiers gallo-romains trouvées à Limoges et dans la Haute-Vienne*, dans *B. A. C.*, 1941-2, p. 471-497 ; du même, *Marques de potiers gallo-romains recueillies dans la Corrèze*, dans *B. A. C.*, 1941-2, p. 499-504.
(10) Dr A. Morlet, *Vichy gallo-romain. Prototypes céramiques ; — Œnochoés ; — Les tasses de Vichy ;— Lampes*; extraits de *Vichy médical*, 1945.
(11) Oxe, *Trierer Zeitschft.*, 1941-2, p. 92-104.
(12) J.-J. Hatt, *Bull. hist. et archéol. Auvergne*, LXIV, 1944, extrait.

sigillée sont tous antérieurs au règne des Flaviens.

On connaissait déjà l'existence de six fours, à l'atelier de potiers de Thuisy[1] (Marne), en activité à l'époque augustéenne. Un septième plus récent possède un foyer séparé de la chambre de cuisson et, à chaque extrémité, une aire de travail, alors que, dans les six autres, le foyer est en même temps chambre de cuisson. Celle-ci était recouverte d'une voûte en branchages, supportant une carapace de terre durcie par la mise à feu de cette armature. La fournée se composait de *ollæ* ovoïdes classiques de type belge, en terre fine (début Ier siècle) et d'assiettes, dont quelques-unes à engobe noir. La plupart des estampilles relevées dans le sous-sol de Lyon appartiennent à La Graufesenque et à Montans ; aux IIe-IIIe siècles, on trouve des vases provenant des officines de la vallée du Rhône[2].

Le Rouergue méridional est riche en exploitations minières[3] et, en Corrèze[4], des ateliers ont été signalés dans le canton de Juillac. Il semble que la dispersion des lingots de plomb chalonnais puisse être mise en rapports avec les événements de 197 ap. J.-C. Des trains de bateaux ou des dépôts de lingots auraient été pillés alors, mais la victoire de Septime-Sévère sur Albinus aurait empêché les pillards d'emporter leur butin au delà d'une vingtaine de kilomètres de Chalon-sur-Saône, où ces pièces ont été retrouvées[5].

6. *La Religion.* — Il est regrettable qu'une étude qui apporte un tel ensemble de documents sur les Dioscures en Gaule et en Germanie[6] soit entièrement faussée par un détestable chauvinisme, et relève d'une doctrine où les idées raciales, arbitrairement introduites dans la protohistoire, témoignent d'une absence totale de sens historique. Il est faux de poser en principe que le culte des Dioscures, dans le Nord et l'Est de la Gaule, représente des influences germaniques. Si le caractère des Alces est incontestablement germanique, les Dioscures ont été apportés au delà du Rhin par les Celtes et, s'il est nécessaire de chercher des rapports avec l'extérieur, c'est du côté du monde gréco-romain qu'il faut regarder. Ce qu'il y a, dans cette histoire, non pas de germanique, mais de commun aux Celtes et aux Germains aux temps de la communauté indo-européenne, ce sont les images de chevaux, de cerfs et d'élans — l'*alces* de César — matériel indistinctement fourni aux deux groupes alors indivis. L'histoire n'enseigne pas la primauté des Germains mais la rapide ascension des Celtes, bien antérieurement libérés des liens communautaires. Comment alors admettre une action des premiers sur les seconds, et cela aux environs de l'ère chrétienne, alors que le contact est rompu ? Il y a des mythes dont il faut se débarrasser, surtout en histoire.

La représentation de la légende troyenne sur un vase, découvert à Cavaillon et originaire d'Arezzo, ne montre pas seulement la popularité de ce thème à l'époque augustéenne, mais encore le

(1) M. Bry, *L'atelier céramique de Thuisy (Marne)*, dans *Gallia*, III, 1944, p. 229-232.

(2) P. Wuilleumier, *Ass. lyonn. de rech. archéol.*, 1944, p. 9-16.

(3) J. Rouquette, *P.-v. soc. des lett. et des arts Aveyron*, 21 octobre 1943.

(4) Marius Vazeilles, *Mines de fer à Saint-Salve (Corrèze)*, dans *Bull. soc. scientif., hist. et archéol. Corrèze*, 67, 1945, p. 132-134.

(5) L. Armand-Calliat, *Les lingots de plomb chalonnais et les événements de 197*, dans *Ann. Bourgogne*, 1944, p. 240-241.

(6) E. Krüger, *Die gallischen und germanischen Dioskuren. Die Martes Divanno et Dinomagetimarus und die Alces*, dans *Trierer Zeitschft.*, 16-17, 1941-1942, p. 1-66.

caractère religieux qui s'attache à la conquête des Gaules par l'association de la bordure de casques gaulois à l'une des scènes les plus célèbres de la guerre de Troie : Cassandre réfugié près du *palladium*, à demi-dévêtue par Ajax qui l'entraîne, et renversant la statue d'Athèna qu'elle tenait embrassée. La pièce appartient à une série de propagande pour l'exportation[1].

7. *Numismatique.* — A *Glanum* (Saint-Remy-de-Provence), un pilier avec base, fronton et patère sculptée au sommet, porte une inscription indiquant qu'un légionnaire en congé libérable a dédié à Mars un aureus et l'a déposé dans un autel placé à l'entrée du temple. Or, vers le milieu du texte gravé, on constate la présence d'une petite cavité rectangulaire où la pièce de monnaie aurait pu être fixée[2].

On connaît peu la circulation monétaire dans les provinces romaines du Midi, au Ier siècle avant l'ère. La cachette de Bessan apporte quelques éclaircissements[3]. Elle contenait une forte proportion de quinaires dont l'émission fut reprise de 49 à 44 par César, peut-être à cause de la faveur dont jouissait en Gaule cette monnaie. Le trésor du Cannet (Var)[4] fut probablement enfoui au Sud de la voie Fréjus-Brignoles, par crainte de troubles à la mort de Septime-Sévère. La cachette de Tôtes (Seine-Inférieure) contenait 1.600 petits bronzes saucés d'argent aux effigies des empereurs du IIIe siècle[5]. Des monnaies de Gallien à Aurélien ont été recueillies à Soulièvre, près d'Airvault (Deux-Sèvres)[6]. Le dépôt de monnaies, enfoui au col du Chat, vers le milieu du IVe siècle, de même que les trésors de Réotier (Hautes-Alpes), de Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère) et de Bredannaz (Haute-Savoie) correspond aux invasions que Julien dut repousser en Gaule. En 357, les Lètes dévastent la région lyonnaise[7].

Des *aurei* de Dioclétien et de Maximien Hercule auraient été frappés dans un atelier gaulois, probablement à Meaux[8], base de Maximien Hercule et de Constance Chlore lors des préparatifs de la campagne contre Carausius. Mais cette hypothèse résout-elle le problème ?

Dès les Antonins et les Sévères, on constate une tendance à la thésaurisation des espèces de bon poids. Au IIIe siècle, la circulation de l'or se restreint, de là la présence des bijoux et des barres de métal précieux dans les trésors, et la décentralisation de la frappe des monnaies d'or est la conséquence des incessants déplacements de l'empereur (guerres civiles et étrangères[9]).

Aux Ve-VIe siècles, la frappe de l'or est activement poussée chez les Barbares. Mais les ateliers officiels sont désertés pour les officines privées, qui procurent le numéraire aux cités et aux campagnes. Le droit de monnaie est exercé par les églises. Il arrive un moment où, devant la carence de la menue monnaie, on met en circulation des pièces gauloises ou

(1) F. BENOIT, *La légende troyenne sur un vase de Cavaillon*, dans *Bull. soc. ét. des sc. nat. de Vaucluse*, 1944, p. 23-24.

(2) H. ROLLAND, *P.-v. soc. fr. numism.*, 1945, p. XLVIII-L.

(3) P. LE GENTILHOMME, *La trouvaille de Bessan (Hérault)*, dans *Rev. num.*, 1943, p. 145-148.

(4) H. ROLLAND, *Un trésor de monnaies romaines découvert au Canet (Var)*, dans *id.*, 1943, p. 149-159.

(5) O. COSTA DE BEAUREGARD, *Bull. soc. normande ét. préhist.*, XXXIV, 1944, p. 17-18.

(6) *Rev. numis.*, 1945, 5, p. 189.

(7) P. WUILLEUMIER, *Rev. numis.*, 1944-5, p. 193-194.

(8) P. LE GENTILHOMME, *Bull. soc. nat. antiq. Fr.*, 1942, p. 83-86.

(9) Du même, *Rev. numis.*, 1943, p. 11-43.

romaines et des fragments métalliques, qui sont alors plus communs que les rares pièces d'argent ou de bronze frappées par les Barbares[1].

VI. Temps Chrétiens et Mérovingiens

Le livre d'A. Loyer[2] fait revivre une période angoissante de l'histoire de la Gaule, en un temps où une société de beaux esprits, oublieux des bouleversements politiques et sociaux, assiste impuissante à la fin d'un monde, s'amusant à polir des acrostiches indolents.

Sur la question des premiers évêques, on consultera avec profit le mémoire de J. Bertholle[3]. Le premier évêque d'Autun fut Rétice, et non Amateur.

La recherche des emplacements successifs des lieux de culte et des établissements ecclésiastiques permet de recueillir un ensemble d'informations sur le développement des premières communautés chrétiennes. On constate de profondes modifications dans la topographie religieuse des cités entre le VIIe et le IXe siècle, provoqués par la fondation de chapitres épiscopaux au début de l'époque carolingienne. C'est seulement alors que la cathédrale prend sa place définitive et que s'organisent les légendes tendant à faire croire qu'elle n'a jamais changé d'emplacement. Avant les servitudes du site, les conditions historiques particulières, l'action d'un évêque contribuent à donner une physionomie particulière à la topographie chrétienne de chaque cité. Il y a cependant des traits communs : la forme grégaire de ces communautés jusqu'aux VIe-VIIe siècles, les deux groupes de sanctuaires, extérieur et intérieur, l'exiguïté des lieux de culte, dont on peut conclure à la pauvreté des communautés chrétiennes. Dans la cité, la plus ancienne église est très souvent dans un angle du rempart. Les sanctuaires suburbains ont pour origine une église primitive, avec baptistère et cimetière, près de la route, et souvent cette bourgade chrétienne est plus importante que la cité, dont le rôle économique est des plus restreints[4].

Les influences qui se sont exercées sur le plan et la construction des baptistères sont toujours en discussion : Rome[5], ou les églises d'Asie Mineure[6].

Des fouilles ont été conduites aux Aliscamps[7], autour de l'église de Saint-Honorat, dans le cimetière *in area* où trois étages de sépultures ont été reconnus. Les sarcophages sont disposés en accord avec les transformations subies par l'église de Saint-Genès, devenue Saint-Honorat au XIIe siècle. A Marseille, la nécropole de Saint-Victor, sur la pente méridionale de la colline donnant sur le Vieux-Port, est sensiblement contemporaine de la fondation de l'abbaye. On constate une absence presque complète de mobiliers funéraires[8]. Un cimetière wisigothique est en cours d'exploration à Sébazac (Aveyron)[9].

La Guerche est un nom de lieu qui se retrouve souvent dans l'Ouest de la France, pays de Rennes et Nantes. Il conserve le souvenir des fortifications

(1) Du même, *ibid.*, 1943, p. 45-112.

(2) A. Layer, *Recherches historiques sur les Panégyriques de Sidoine-Apollinaire*. Paris, 1942, in-8°.

(3) J. Bertholle, *La question des premiers évêques. Le premier évêque d'Autun*, dans *Ann. Bourgogne*, 17, 1945, p. 38-44.

(4) Jean Hubert, *Recherches sur la topographie religieuse des cités de la Gaule du IVe au IXe siècle*, dans *CRAI*, 1945, p. 314-317.

(5) J. Formigé, *CRAI*, 1945, p. 302-307.

(6) M. Aubert, *CRAI*, 1945, p. 301.

(7) F. Benoit, *Gallia*, III, 1944, p. 257-260.

(8) Du même, *ibid.*, p. 260-263.

(9) L. Balsan, *Fouilles archéol.*, 1939-40.

dressées par les Francs aux frontières bretonnes, du VIe au IXe siècles, sur une ligne qui ne dépasse pas l'Ille-et-Vilaine et la basse Loire[1]. La cité des *Osismi* correspondrait à un Finistère agrandi. Dès le Ve siècle, *Vorgium* a son évêque, puis un autre évêque est installé à *Aquilona* (Locmaria)[2].

Sur le peuplement germanique en France, deux intéressants travaux sont à méditer. Le premier[3] est une excellente critique des renseignements fournis par la toponymie ; le second[4] montre que, dans l'Est, les Germains ont été peu nombreux et qu'ils ont été absorbés au cours du VIIe siècle par l'ancien élément gallo-romain.

Les céramiques trouvées à Curçay (Vienne) n'ont rien d'énigmatique[5], elles se rattachent aux séries, si nombreuses en Provence, de la poterie wisigothique.

Raymond LANTIER.

Musée des Antiquités nationales,
septembre 1946.

(1) G. SOUILLET, *Mém. soc. hist. et archéol. Bretagne*, XXIV, 1944, p. 24-46.
(2) H. WACQUET, *Ann. Bretagne*, LII, 1945, p. 56-59.
(3) F. LOT, *CRAI*, 1945, p. 829-298.
(4) E. SALIN, *CRAI*, 1945, p. 498-504.
(5) Comte de RILLY, *Bull. soc. scientif. Ouest*, 3e sér., XIII, 1944, p. 349-354.

Législation Archéologique

Extrait du Journal Officiel
des 21-22 avril 1947

Décret du 19 avril 1947 portant règlement d'administration publique concernant les expertises des objets provenant des fouilles archéologiques.

Le Président du Conseil des Ministres, sur le rapport du Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, vu l'ordonnance du 13 septembre 1945 validant l'acte dit loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques, et notamment l'article 24 de ladite loi, ainsi conçu : « un règlement d'administration publique déterminera les modalités d'application de la présente loi » ; vu le décret du 13 septembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi validée du 27 septembre 1941, le Conseil d'État entendu, décrète :

Article premier. — Lorsqu'il y a lieu, par application des articles 5, 11 ou 16 de la loi validée du 27 septembre 1941, de déterminer par expertise la valeur d'objets provenant de fouilles archéologiques ou de trouvailles fortuites, soit pour un partage d'objets, soit pour l'exercice du droit de revendication conféré à l'État, les experts sont choisis sur une liste dressée au début de chaque année par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Cette liste comprend, d'une part, des experts en matières d'antiquités préhistoriques, d'autre part, des experts en matières d'antiquités historiques.

Art. 2. — L'expertise est confiée à deux experts choisis sur la liste prévue à l'article précédent, l'un par le Ministre chargé des Arts, l'autre par le ou les ayants droit aux découvertes faites au cours des fouilles ou aux trouvailles fortuites.

Le Ministre chargé des Arts notifie aux ayants-droit le nom de l'expert qu'il a désigné ainsi qu'une copie intégrale et certifiée de la liste des experts et les invite à choisir sur cette liste leur expert.

Dans un délai de deux mois à dater de cette notification, faite par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, les intéressés doivent informer le Ministre; également par lettre recommandée, du choix de leur expert et de l'acceptation de ce dernier.

Art. 3. — Faute par le ou les ayants droit de désigner un expert dans le délai de deux mois qui leur est imparti ou faute par les divers intéressés de s'entendre sur le choix d'un expert commun, l'expert des ayants droit est désigné par le Président du Tribunal Civil dans le ressort duquel la découverte a eu lieu.

Art. 4. — Lorsqu'à la suite de fouilles exécutées par l'État, celui-ci revendique, par application des dispositions de l'article 11 de la loi validée du 27 septembre 1941, un ou plusieurs des objets trouvés, la propriété de ces objets est attribuée par priorité, quelle que soit leur valeur, à l'État, à charge par lui de verser au propriétaire du terrain une indemnité égale à la moitié de cette valeur.

Art. 5. — Lorsqu'à la suite de fouilles exécutées par l'État, il y a lieu de procéder, entre celui-ci et le propriétaire du terrain dans lequel les découvertes ont été faites, au partage des objets n'ayant pas donné lieu à une revendication de l'État dans les conditions visées à l'article précédent, les experts établissent une

estimation détaillée des objets trouvés. Ils répartissent ensuite, suivant cette estimation, lesdits objets en deux lots de valeur égale, ou de valeur aussi rapprochée que possible. Ces lots sont, à défaut d'accord amiable, dévolus à l'État et au propriétaire du terrain par voie de tirage au sort.

Lorsque les lots attribués n'ont pas exactement la même valeur, la partie qui reçoit le lot le plus élevé doit verser à l'autre une soulte égale à l'excédent de la valeur de son lot. Le lot n'est remis à l'intéressé qu'après payement de la soulte.

En cas de partage d'objets dans les conditions mentionnées au présent article entre l'État et le propriétaire du terrain où ces objets ont été découverts, les frais d'expertise sont supportés, par moitié, par chacune des deux parties.

Art. 6. — Les experts sont dispensés de prêter serment.

Ils accomplissent simultanément leur mission. Ils avisent au moins quinze jours à l'avance et par lettre recommandée du jour et de l'heure de leurs opérations les ayants droit ainsi que les représentants du Ministre chargé des Arts désignés pour suivre l'expertise.

Art. 7. — Les experts constatent les résultats de leur expertise dans un seul et même rapport revêtu de leurs deux signatures. En cas d'avis différents, ils exposent séparément les motifs de leur divergence d'opinion et indiquent leurs conclusions.

Ils remettent leur rapport en autant d'exemplaires qu'il y a de parties intéressées au Ministre chargé des Arts, dans le délai que celui-ci leur a fixé et qui, sauf circonstances exceptionnelles, ne peut dépasser trois mois.

Le Ministre transmet sans délai un exemplaire du rapport à chacune des parties intéressées.

Art. 8. — Si les conclusions des deux experts sont divergentes, un troisième expert, dont l'avis sera déterminant, est choisi sur la liste prévue à l'article premier. A défaut d'accord amiable, ce troisième expert est désigné à la diligence du Ministre chargé des Arts, par le Président du Tribunal Civil dans le ressort duquel le lieu de la découverte se trouve situé.

Le tiers expert accomplit sa mission dans les conditions prévues aux articles précédents.

Art. 9. — Le délai de deux mois imparti à l'État par le dernier paragraphe de l'article 16 de la loi validée du 27 septembre 1941 pour faire connaître s'il renonce à exercer son droit de revendication sur les objets soumis à l'expertise part du jour de la remise au Ministre chargé des Arts du rapport établi par les deux experts ou par le tiers expert.

Art. 10. — Le Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Paul Ramadier.

Par le Président du Conseil des Ministres :

Le Ministre des Anciens Combattants et victimes de la guerre, Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres par intérim,

François Mitterand.

Extrait du Journal Officiel n° 286
du 7 décembre 1946[1]

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CIRCONSCRIPTIONS ARCHÉOLOGIQUES DES ANTIQUITÉS PRÉHISTORIQUES ET HISTORIQUES DU TERRITOIRE DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE.

Le Ministre de l'Éducation nationale,

Vu l'ordonnance du 13 septembre 1945 portant validation de l'acte dit loi du 27 septembre 1941, relatif à la réglementation des fouilles archéologiques et constatant la nullité de l'acte dit loi du 21 janvier 1942 ;

Vu le décret du 13 septembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi validée du 27 septembre 1941 ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 1945 délimitant les circonscriptions archéologiques des antiquités préhistoriques et historiques ;

Sur l'avis du Comité des Fouilles archéologiques,

Arrête :

L'arrêté du 14 décembre 1945 est modifié comme suit :

ARTICLE PREMIER. — Pour les antiquités préhistoriques, le territoire de la France métropolitaine est réparti en douze circonscriptions archéologiques de la façon suivante :

Première circonscription. — Les départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme. [M. Léon Aufrère, maître de recherches à l'Institut de Géographie de la Faculté des Lettres de Paris].

Deuxième circonscription. — Les départements de Seine-Inférieure, Oise, Aisne, Calvados, Eure, Seine-et-Oise, Seine, Seine-et-Marne, Orne, Eure-et-Loir, Sarthe, Loir-et-Cher, Loiret, Yonne. [M. Raymond Vaufrey, directeur d'études à l'École des Hautes Études et professeur à l'Institut de Paléontologie humaine].

Troisième circonscription. — Les départements des Ardennes, Marne, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Aube, Haute-Marne, Vosges, Haut-Rhin, Côte-d'Or, Haute-Saône, territoire de Belfort. [M. Paul Wernert, archéologue].

Quatrième circonscription. — Les départements de la Manche, Mayenne, Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Morbihan, Finistère. [M. Yves Milon, doyen de la Faculté des Sciences de Rennes].

Cinquième circonscription. — Les départements du Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Indre, Cher, Nièvre, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente-Maritime, Charente. [M. Étienne Patte, professeur à la Faculté des Sciences de Poitiers].

Sixième circonscription. — Les départements de l'Allier, Creuse, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne, partie de la Corrèze [formant les arrondissements de Tulle et d'Ussel]. [M. Guy Gaudron, inspecteur principal des Musées, secrétaire général de la Société préhistorique française].

Septième circonscription. — Les départements de la Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot, partie de la Corrèze [formant l'arrondissement de Brive] et partie des Landes [formant, dans l'arrondissement de Mont-de-Marsan, les cantons de Sore, Pissos, Sabres, Parentis-en-Born, Mimizan]. [M. Denis Peyrony, archéologue].

(1) Nous ajoutons entre crochets au texte de l'arrêté les noms et fonctions des directeurs actuels de circonscriptions, ainsi que le département des Hautes-Alpes, omis dans la liste de la 12e circonscription préhistorique et les noms des arrondissements des départements partagés entre deux circonscriptions.

Huitième circonscription. — Les départements de Saône-et-Loire, Jura, Doubs, Loire, Rhône, Ain, Haute-Savoie, Isère, Savoie et partie de la Drôme [formant l'arrondissement de Valence]. [M. Franck Bourdier, conservateur du Musée d'Annecy].

Neuvième circonscription. — Les départements du Cantal, de l'Aveyron, Lozère, Haute-Loire. [M. Louis Balsan, conservateur des antiquités et objets d'art de l'Aveyron].

Dixième circonscription. — Les départements des Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Ariège, Tarn, Haute-Garonne, Gers et partie des Landes [formant les arrondissements de Dax et de Saint-Sever et, dans celui de Mont-de-Marsan,



Carte des circonscriptions archéologiques préhistoriques.

les cantons de Gabarret, Roquefort, Labrit, Morcenx, Mont-de-Marsan, Villeneuve-de-Marsan et Grenade]. [M. Louis Méroc, substitut du Procureur général de Toulouse].

Onzième circonscription. — Les départements des Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Ardèche. [M. Maurice Louis, chargé du cours d'archéologie préhistorique à la Faculté des Lettres de Montpellier].

Douzième circonscription. — Les départements des Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Corse, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Vaucluse et partie de la Drôme [formant les arrondissements de Die et de Nyons]. [M. Sylvain Gagnière, archéologue].

Art. 2. — Pour les antiquités historiques, le territoire métropolitain est réparti en dix-neuf circonscriptions archéologiques de la façon suivante :

Première circonscription. — Les départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne. [M. Jacques Heurgon, professeur à la Faculté des Lettres de Lille].

Deuxième circonscription. — Les départements de Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise. [M. Georges Matherat, archéologue].

Troisième circonscription. — Les départements des Ardennes, Marne, Aube. [M. le chanoine Pierre-Marcel Favret, archéologue].

Quatrième circonscription. — Les départements de la Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne, Manche. [M. Henri van Effenterre, professeur à la Faculté des Lettres de Caen].

Cinquième circonscription. — Les départements de l'Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure. [M. A.-U. Meynier, professeur de géographie à la Faculté des Lettres de Rennes].

Sixième circonscription. — Les départements de la Mayenne, Sarthe, Eure-et-Loir, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher. [M. Paul Cordonnier-Detrie, conservateur du Musée archéologique du Mans].

Septième circonscription. — Les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Vienne, Indre, Charente, Haute-Vienne. [M. François Eygun, conservateur de la Bibliothèque de Poitiers].

Huitième circonscription. — Les départements de l'Allier, Creuse, Corrèze, Puy-de-Dome, Cantal, Haute-Loire, Aveyron. [M. Pierre-François Fournier, archiviste départemental du Puy-de-Dôme].

Neuvième circonscription. — Les départements de la Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées. [M. Pierre Grimal, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux].

Dixième circonscription. — Les départements des Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn-et-Garonne, Gers, Haute-Garonne, Tarn, Ariège. [M. Michel Labrousse, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse].

Onzième circonscription. — Les départements de la Lozère, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales. [M. Jean Jannoray, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier].

Douzième circonscription. — Les départements des Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Corse. [M. Fernand Benoît, conservateur du Musée Borély, à Marseille].

Treizième circonscription. — Les départements de Vaucluse, Drôme, Ardèche. [M. le chanoine Joseph Sautel, professeur à l'Institut catholique de Lyon].

Quatorzième circonscription. — Les départements des Hautes-Alpes, Isère, Savoie, Haute-Savoie. [M. Pierre Wuilleumier, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon].

Quinzième circonscription. — Les départements de l'Ain, Rhône, Loire, Saône-et-Loire. [M. Pierre Wuilleumier].

Seizième circonscription. — Les départements du Doubs, Jura, Haute-Saône, Côte-d'Or, Territoire de Belfort. [M. Lucien Lerat, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon].

Dix-septième circonscription. — Les départements de la Haute-Marne, Vosges, Moselle, Meurthe-et-Moselle. [M. Émile Delort, professeur honoraire au Lycée de Metz].

ANTIQUITÉS HISTORIQUES



Carte des circonscriptions archéologiques historiques.

Dix-huitième circonscription. — Les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin. [M. Jean-Jacques Hatt, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Strasbourg].

Dix-neuvième circonscription. — Les départements du Loiret, Yonne, Cher, Nièvre. [M. René Louis, professeur à la Faculté des Lettres de Lille].

Art. 3. — Le Directeur général de l'Architecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 novembre 1946.

M.-E. Naegelen.

Imprimerie A. Bontemps, Limoges. — Dépôt légal : 2e trimestre 1948.

GALLIA